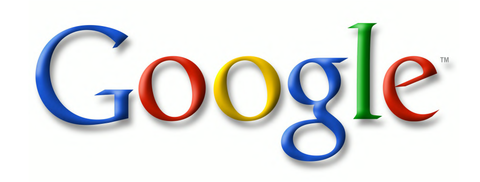
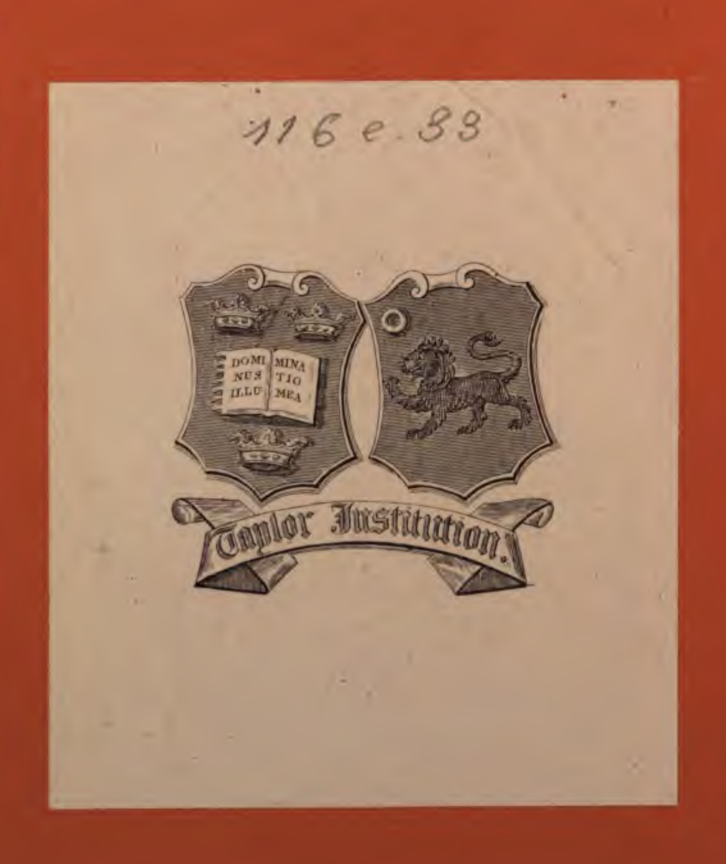





DOMI
NUS
ILLU
MINA
TIO
MEA
Taylor Institution.



ÉCRITS INÉDITS

DE

SAINT-SIMON

11098. — PARIS, IMPRIMERIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

ÉCRITS INÉDITS

DE

SAINT-SIMON

PUBLIÉS

SUR LES MANUSCRITS

CONSERVÉS AU DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PAR

M. P. FAUGÈRE

TOME SEPTIÈME

NOTTES

SUR TOUS LES DUCHÉS-PAIRIES, COMTÉS-PAIRIES
ET DUCHÉS VÉRIFIÉS
DEPUIS 1500 JUSQU'EN 1730

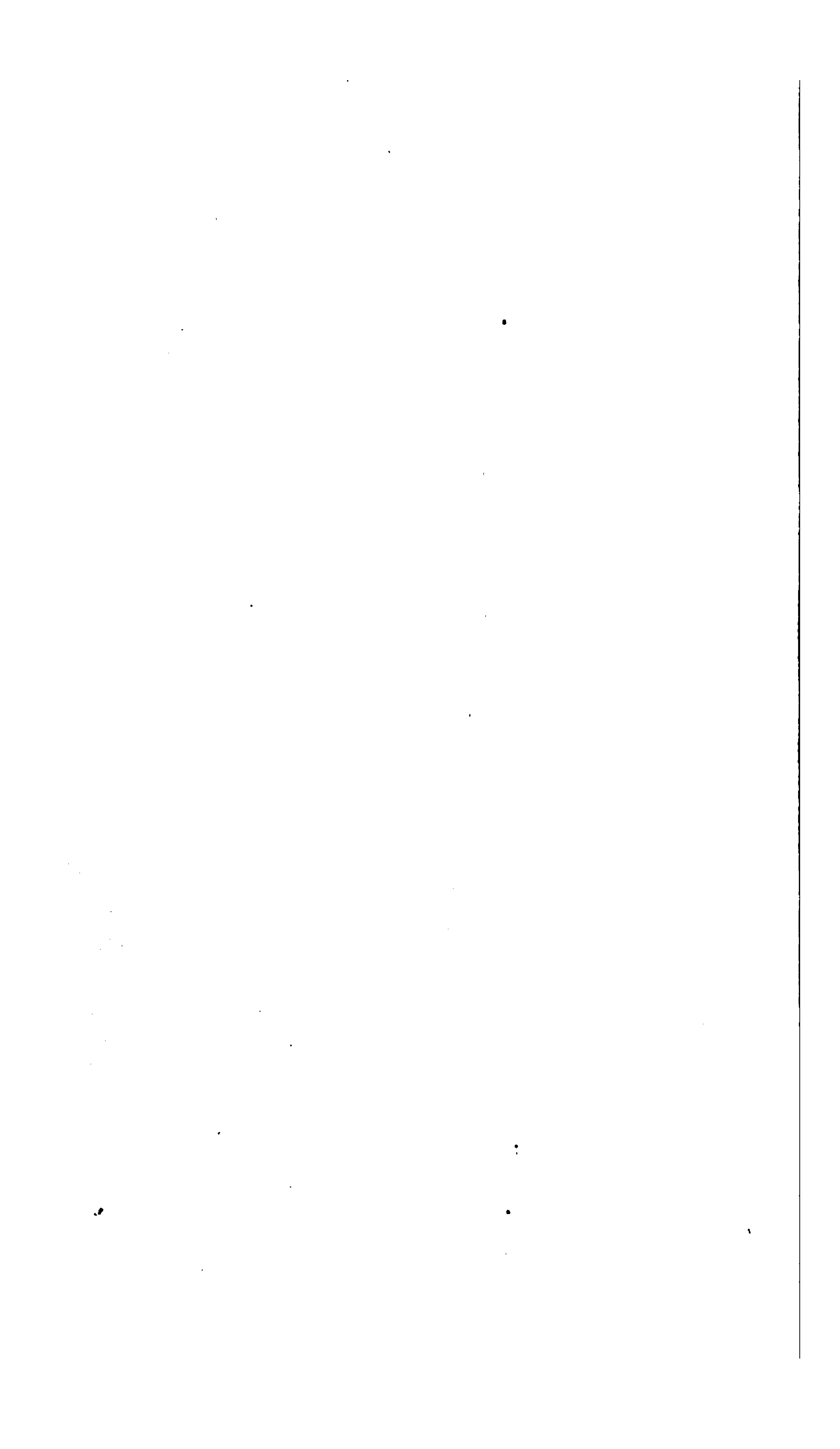
III

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1888

NOTTES

SUR TOUS LES DUCHÉS-PAIRIES, COMTÉS-PAIRIES ET DUCHÉS VÉRIFIÉS DEPUIS 1500 JUSQU'EN 1730



Le savant éditeur des *Écrits inédits de Saint-Simon*, M. P. Faugère, est décédé le 15 mars 1887.

Nous analyserons rapidement sa carrière administrative et littéraire.

Arnaud-Prosper Faugère naquit à Bergerac, où son père était substitut du procureur impérial, le 17 février 1808. Il fit ses études au collège de cette ville et obtint à Paris, en 1828, le grade de licencié en droit et plus tard celui de licencié ès lettres. Attaché en 1832 au ministère du Commerce et des Travaux publics (division du Commerce extérieur), il y remplit pendant plusieurs années des fonctions trop modestes pour son mérite. En 1839, M. Villemain, qui le connaissait depuis longtemps et avait apprécié la sûreté de son caractère, la distinction de son esprit et l'élégance de sa plume, le nomma chef du secrétariat au ministère de l'In-

struction publique. M. Faugère abandonna volontairement cette position l'année suivante, à la chute de son protecteur. C'est alors qu'il fut attaché aux Affaires étrangères et sous-chef du cabinet de M. Thiers. Rédacteur depuis 1841, il fut appelé le 22 janvier 1852 à la sous-direction politique du Midi et de l'Amérique, qui comprenait alors l'Espagne, le Portugal, les États italiens et la Suisse. Les États américains lui furent retirés en 1855 pour être attribués à la sous-direction du Nord, et les affaires d'Orient et d'Extrême-Orient furent portées à la sous-direction du Midi. La direction des Archives et de la Chancellerie fut confiée à M. Faugère à la fin d'octobre 1866. Sa compétence littéraire le désignait d'une façon spéciale à ce poste privilégié, mais ce ne fut pas sans regret qu'il quitta la politique active, à laquelle il avait consacré plus de vingt-cinq années. Il était ministre plénipotentiaire de première classe, commandeur de la Légion d'honneur depuis 1861, quand il prit sa retraite au mois de janvier 1880, avec le titre de directeur honoraire.

Deux fois, pendant sa carrière diplomatique, il fut appelé à traiter avec les pleins pouvoirs de son gou-

vernement. Il conclut avec le prince de Monaco la convention du 2 février 1861, qui valut à la France les communes de Menton et de Roquebrune. Cinq ans plus tard, il fut chargé de négocier avec le plénipotentiaire italien le traité du 7 décembre 1866, qui régla la répartition de la dette pontificale. Le pape Pie IX l'honora, à cette occasion, de la grand-croix de Saint-Grégoire.

Ses indiscutables qualités diplomatiques lui acquirent au département des Affaires étrangères une réputation méritée. Nous n'insisterons pas sur ses travaux administratifs, dont les archives du ministère gardent les minutes; nous nous contenterons d'indiquer sommairement ses nombreuses publications historiques et littéraires.

La première fut un écrit sur la *Vie et les bienfaits de La Rochefoucaud-Liancourt* couronné par la société Montyon et Franklin le 1er février 1835. M. Faugère collabora la même année au *Moniteur de la religion*. De 1836 à 1842 il remporta trois prix d'éloquence aux concours de l'Académie française. L'un fut décerné au *Discours sur le courage civil, ou L'Hôpital chez Montaigne*, l'autre à l'*Éloge de Gerson*, le troisième à l'*Éloge de Blaise Pascal*.

Voici dans quels termes s'exprimait M. Villemain dans son rapport à l'Académie sur l'Éloge de Pascal: « On sent une âme qui, émue d'un respectueux « effroi devant celle de Pascal, a cherché, a souffert « avec elle, et qui s'en approche par cette égalité « d'une douce et humble douleur. Le jeune homme « qui a écrit ces pages remplies d'une tristesse na- « turelle et sans effort est M. Faugère ». Ce dernier se voua dès lors au culte du grand penseur au nom duquel son nom devint inséparablement uni. Il publia, en 1844, les *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal*, édition collationnée sur le texte original, qui acquit une rapide célébrité et fut aussitôt traduite en allemand et en anglais; en 1845, les *Lettres, opuscules et mémoires inédits de Madame Perier, de Jacqueline, sœurs de Pascal, et de Marguerite Perier, sa nièce;* en 1847, l'*Abrégé de la vie de Jésus-Christ par Pascal*, avec le *Testament de Pascal*, découvert par M. Faugère dans l'étude d'un notaire de Paris; en 1847, la traduction d'un article de l'*Edinburgh Review* intitulé *Génie et écrits de Pascal;* en 1858, les *Lettres de la mère Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal*, l'une des plus sympathiques figures de la « tribu sacerdotale des

Arnauld »; en 1868, la *Défense de Pascal et accessoirement de Newton, Galilée, Montesquieu, etc., contre les faux documents présentés par M. Chasles à l'Académie des sciences.*

Parmi les autres ouvrages publiés par M. Faugère, nous citerons : *Un mot de vérité sur la crise ministérielle et sur sa solution probable* (1839); un mémoire sur le *Zollverein ou l'Union des douanes de la Prusse et des États allemands*, couronné par la Société d'encouragement en 1842; le *Journal d'un voyage à Paris de deux jeunes seigneurs hollandais en* 1657-1658, d'après un manuscrit appartenant à la Bibliothèque de La Haye (1862); les *Mémoires de Madame Roland*, édition revue et complétée sur les manuscrits autographes confiés à M. Faugère par Madame Champagneux, fille de Madame Roland, avec laquelle il était lié de longue date; *La vérité vraie sur la publication des Mémoires de Madame Roland* (1864); enfin, en 1865, deux volumes intitulés *Fragments de littérature morale et politique*, dans lesquels il réunit à ses discours couronnés et aux préfaces de ses publications sur Pascal et sur sa famille une Notice sur Turgot et divers travaux historiques sur l'Allemagne, Haïti, la Circassie et la colonisation de l'Algérie,

qu'il avait autrefois publiés dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle* et dans le *Correspondant*.

Mais c'est à Pascal, à sa famille, à ses amis, que M. Faugère a consacré sa vie. Nul mieux que lui ne possédait les traditions littéraires et morales du dix-septième siècle. Aussi fut-il chargé d'éditer les œuvres de Blaise Pascal dans la *Collection des grands écrivains* publiée par la maison Hachette. De ce monument si impatiemment attendu, en vue duquel il réunissait depuis tant d'années de si nombreux et si précieux matériaux, M. Faugère a posé la première pierre. Un seul volume des *Provinciales* a paru en 1886, quelques mois avant sa mort. L'impression du second volume, qui paraîtra très prochainement, était alors presque terminée.

Un illustre historien fut aussi l'objet de l'admiration de M. Faugère. On sait que les manuscrits de Saint-Simon, enfouis dans les cartons des Affaires étrangères, y défiaient depuis trop longtemps la curiosité des lettrés. Le directeur des Archives diplomatiques pouvait mieux que tout autre réunir et coordonner ces précieux documents. Il en fit l'objet d'une importante publication qui comprendra huit volumes, dont six ont déjà

paru. Le septième était sous presse quand la mort surprit M. Faugère et interrompit l'œuvre qui eût si dignement couronné sa longue et laborieuse carrière.

AVANT-PROPOS

Les *Nottes sur les duchés vérifiés esteints* forment le troisième volume de l'histoire de la Pairie, conseil souverain de nos rois dont Saint-Simon rêva la restauration, la grandeur et l'indépendance. Le désir d'atteindre un but si ardemment et si patiemment poursuivi, explique l'importance qu'il attache aux détails d'étiquette dont la vanité nous choque, mais dont la stricte observation sauvegarde les institutions qui lui sont chères. Respectueux de la tradition, il la défend envers et contre tous ; il proteste avec énergie contre toute usurpation, toute innovation qui favorise les légitimés, « les bâtards », qu'il poursuit de sa haine implacable jusque sur les marches du trône.

Non, ce ne fut pas par vain orgueil de caste que le puissant écrivain s'attarda si longtemps à cette glorieuse besogne. La pairie, forte et respectée, avait

un rôle à jouer dans le plan de réformes dont Saint-Simon attendait impatiemment la réalisation quand la mort du duc de Bourgogne vint détruire de si belles et patriotiques espérances et prouver la vérité de ces paroles du maître, « que c'est bien peu de « choses que de ce monde et de tout ce qu'il pré- « sente de plus flatteur, de plus élevé et de plus « éclatant, dont la jouissance est un éclair et la « durée une minute, dont rien n'est bon qu'à amuser « des lecteurs curieux; et qu'il n'y a point de livres « de piété plus moraux ni plus convaincants du « néant de cette vie et de l'importance si réelle de « la future, que les livres historiques, quand on se « laisse moins emporter au torrent, à la multitude, « à la volubilité des événements, qu'aux réflexions « sérieuses de ce que sont devenus ces milliers « d'hommes dont la grandeur, la puissance et l'au- « torité en ont conduit ou embarrassé tant d'autres, « et comment et où ils se sont évanouis ».

Dans ce volume, comme dans ceux qui l'ont précédé, Saint-Simon ne s'est pas contenté de résumer, en les critiquant, les notes généalogiques de du Fourny, il a peint, de son magique pinceau, le portrait des personnages qu'il a rencontrés sous sa

plume, car « chez lui, la langue est toujours au ser-
« vice du sentiment ou de la pensée, il ne lui
« sacrifie jamais rien, il la façonne au gré de ses
« impressions comme le mouleur habile se sert de
« l'argile amollie pour rendre les traits du mo-
« dèle[1] ». Au premier plan de cette merveilleuse galerie paraît le héros du Pas de Suze, le vertueux roi dont Saint-Simon a si souvent chanté la gloire avec la reconnaissance touchante qu'il doit au bienfaiteur de sa maison, et il réussit à nous émouvoir, même après l'admirable récit du Parallèle[2], « car il a le don de se redire et de ne se jamais répéter ». Plus loin c'est Mazarin, « ministre tout-puissant qui
« pour son seul intérêt mit le dedans et le dehors en
« feu par une guerre étrangère et civile presque
« continuelle, qui, pour se maintenir ou rétablir,
« risqua l'État bien des fois, qui, pour régner tou-
« jours, tint le Roi dans la plus entière ignorance
« et la plus honteuse dépendance, qui brisa les lois,
« les règles, les droits, les usages les plus sacrés,
« qui mit le feu dans la maison royale et entre
« toutes les parties de l'État, qui persécuta toute

1. Notes manuscrites de M. Faugère.
2. *Écrits inédits de Saint-Simon*, tome I, Parallèle, page 39.

« grandeur, toute vertu, tout talent, tout mérite
« dans tout ce qui n'était pas ses créatures, qui ven-
« dit publiquement toutes les grâces, jusqu'aux évê-
« chés, qui non content de prendre à toutes mains,
« trompa encore au plus gros jeu du monde,... qui
« haït et méprisa la nation, qui détesta la noblesse,
« qui se joua du clergé, qui eut, comme le Roi, ses
« gardes, ses gendarmes, ses chevau-légers et ses
« mousquetaires,... que le Roi visita bien plus sou-
« vent qu'il n'en fut visité, qui possédait sept ou
« huit évêchés ou archevêchés sans avoir été sous-
« diacre, et douze ou quinze des plus grandes
« abbayes; en un mot, qui ne gouverna que pour soi,
« et qui ouvertement se moqua du Roi, de la Reine-
« mère qu'il traita souvent fort mal, de l'État et de
« tout ce qui le composait, qui, décompte fait et
« prouvé, laissa plus de cinquante millions, sans ce
« qui a été ignoré,... et qui, avec une grande con-
« naissance des hommes, une grande profondeur de
« politique, une sagacité et une dextérité peu com-
« mune, une timidité qui l'a éloigné de répandre du
« sang, a été, à tout prendre, un grand ministre,
« mais le plus pernicieux que la France ait eu et
« aura jamais, et dont elle se sentira cruellement

« tant qu'elle durera pour avoir renversé les fonde-
« ments de ses lois, de ses maximes, de son gouver-
« nement, et achevé de la mettre en proie aux finan-
« ciers et à l'autorité unique, abaissé tout ce qui
« était grand et avili la majesté de la couronne.... »

Bien après ces illustres personnages, il faut placer Semblençay, l'infortuné surintendant des finances, le cardinal de Retz, l'abbé de Rancé, Roannois, l'ami de Pascal, le duc de la Trémoille et le prince de Carignan, l'un sourd-muet, l'autre aveugle, remplis d'intelligence et de charme. Que de verve française dans ces pages « écrites à la diable », que de piquantes anecdotes dont Charles de Savoie, La Varenne, Marcot, l'abbé d'Oudenhove resteront les étranges et inimitables héros !

La série des femmes ne renferme pas de moins curieuses figures. Princesses, bourgeoises, courtisanes, revivent sous le pinceau du maître avec le double et puissant prestige de l'esprit et de la beauté. Le choix est difficile en si galante compagnie. Citons pourtant Marie Touchet, qui fit de sa jeunesse un important usage; Diane de Poitiers, successivement maîtresse du père et du fils; la marquise de Verneuil, l'éternelle conspiratrice, aimée du grand

Henri, « qui ne put vivre avec elle et encore moins sans elle »; Mme de Longueville « et sa vie à deux envers »; La Vallière « douce, respectueuse, timide, « honnête, autant que sa faiblesse le pouvait être »; Montespan « funestement féconde »; la sinistre comtesse de Soissons; Mme d'Humières, luttant contre les années « jusqu'à la fin et sans art »; Julie, sa fille, « belle comme les anges »; Mme de Carignan, « prodigieuse, intrigante, qui communie sans cesse et en courant la poste et qui prend tout à toutes mains »; Mme de Verrue, « la Montespan du roi de Sardaigne »; Mme de Nemours, « imposante, éloquente, retranchant franchement du *Pater* le pardon de ses ennemis ».

Deux portraits achevés, marqués au coin du génie, ressortent puissamment d'un si bel ensemble et témoignent d'une science et d'un coloris que l'auteur a rarement atteints avec une égale perfection. L'un est celui de ce Lauzun, si prodigieux, si rusé diplomate, que M. Faugère se plaisait à le comparer à Talleyrand; l'autre, celui de Mme des Ursins, dont les séductions enthousiasment Saint-Simon lui-même. « C'était la grâce en toutes ses manières. Une noblesse, une politesse, une mesure dans cette politesse et un discernement qui charmait encore

« davantage. Une singularité de langage, mais natu-
« relle et coulant de source, une éloquence invo-
« lontaire qui touchait, et surtout une insinuation
« dont on ne se pouvait défendre. Infiniment d'es-
« prit, et d'esprit assez supérieur pour en donner
« aux autres et ne jamais faire montre du sien...
« Tout était fleurs et parfums chez elle, tout attirait
« naturellement à elle avec plus de grâces encore
« dans l'esprit que dans le corps.... »

Mais comment tout citer? Renvoyons le lecteur à ces admirables pages auxquelles peuvent si justement s'appliquer les paroles de l'illustre penseur cher à M. Faugère : « Quand on voit le style naturel, « on est tout étonné et ravi, car on s'attendait de « voir un auteur, et on trouve un homme[1]. »

S. M. D'E.

1. Pascal, *Pensées*, édition de M. P. Faugère; tome I, page 249.

NOTTES

SUR TOUS LES DUCHÉS-PAIRIES, COMTÉS-PAIRIES ET DUCHÉS VÉRIFIÉS, DEPUIS 1500 JUSQU'EN 1730.

—

DUCHÉS VÉRIFIÉS ESTEINTS.

NOTTES

SUR TOUS LES DUCHÉS VÉRIFIÉS SANS PAIRIE DEPUIS L'AN 1500, EN CONTINUATION DES PRÉCÉDENTES SUR LES PAIRIES ESTEINTES, ET EN LA MESME FORME ET MARQUES POUR ABRÉGER, ET SANS ÉGARD AU PARLEMENT OU LA VÉRIFICATION S'EST FAITE, SINON DE L'INDIQUER QUAND CE N'EST PAS CELUY DE PARIS.

I

ıis XII. 1505. rlement de Rouen.

LONGUEVILLE POUR FRANÇOIS DIT D'ORLÉANS

ESTEINT 1694

Si les temps qui ont veu sortir du plus honteux néant cette Maison de Longueville et s'élever avec rapidité au faiste de touttes sortes de grandeurs, estoient moins reculés des nostres, ils passeroient pour des temps aussy fabuleux que nous le sont les premiers aages du monde, que les poëtes ont peuplés de leurs héros et de leurs demi dieux.

En effet, un Royaume conquis, un estranger couronné dans Paris avec l'attache du Roy de France, une mère dénaturée qui poursuit son fils sans autre cause que d'avoir espousé celle du meurtrier de son beau frère, et d'un beau frère qu'elle aimoit; [la voir] pousser aux dernières extrémités de la captivité et de la misère les enfans de ce beau frère et les siens à elle mesme, dont elle se défait tant qu'elle

peut, et réduire le seul qui luy reste à fuir de retraitte en retraitte, sous la puissance de l'usurpateur son beau frère, et sous celle d'une Maison dont il avoit répandu le sang en vengeance de celuy de son oncle; voir après, ces meurtriers d'Orléans devenir tout à coup libérateurs de sa race en haine du joug anglois; l'usurpateur et son imbécille beau père mourir en mesme temps à une lieue l'un de l'autre, et tous deux en Rois de France, et le dernier laisser un fils et des frères Rois ou Régents de deux Royaumes qui leur eschappent tous deux des mains. Voir l'héritier unique du Royaume de France devenu Roy de droit par la mort de son père, n'oser presque le faire ny résister à ses ennemis qui n'avoient plus qu'un chef précaire, et cependant s'endormir dans la paresse, la fétardise et la volupté; n'en sortir que par le courage et le mot picquant d'une maistresse plustost faitte pour le retenir dans l'oisiveté que pour en faire un conquérant, et touttesfois le devenir par la ténébreuse merveille de ce qui est encore aujourd'huy le plus illustre problème, cette Pucelle d'Orléans dont le nom et le bras en rallia tant d'autres, chassa les Anglois bien loin, restablit le vray Roy sur son trosne, et le laissa en chemin de tout reconquérir et de faire repasser la mer pour toujours à ses superbes tyrans, tandis que cette mère exécrable en crève et en meurt de rage et de désespoir. Voir enfin ces déplorables restes d'Orléans en moins de deux générations succéder à la Couronne, et y sauter par droit de branche en branche: quoy de plus approchant des fables et de plus fécond pour les poëmes, par l'intéressant et le surprenant de tant de faits si près à près, si enchaisnés et si estranges. C'est parmi eux que cette Maison de Longueville s'est élevée par un mérite et des talents qui l'ont tirée de l'opprobre de la bastardise,

près de deux siècles avant les bastards des Rois, et qui à force de conjonctures dont leur vertu a sceu profiter, ou par eux mesmes ou par leur postérité, sont arrivés presque dans les nues où ils ont frayé le chemin aux bastards des Rois près de cent cinquante ans après cette dernière mesure d'élévation. Mais pour la bien et nettement comprendre, il faut commencer par exposer courtement la descendance légitime de ce duc d'Orléans dont le vaillant bastard fonda une race si brillante, en obmettant tout l'inutile qui ne seroit que confusion.

Le sage Roy Charles V mort 1380, à quarante quatre ans, trop tost pour le bonheur de son Estat et de sa famille, laissa deux fils, Charles VI et Louis duc d'Orléans. Ce prince fut assassiné dans la rue Barbette à Paris, sortant de chez la Reine Isabeau de Bavière, sa belle sœur, le mercredi 23 novembre 1407, entre huit et neuf heures du soir, par l'ordre de Jean duc de Bourgogne, son cousin germain, fils des deux frères, qui avoua son crime, et le maintint avec une telle puissance qu'il empescha Charles VI d'en faire aucune justice : d'où sourdirent tous les malheurs des partis d'Orléans et de Bourgogne sous lesquels la France pensa périr, par l'usurpation des Anglois pendant une longue suitte d'années. Louis duc d'Orléans avoit espousé, 1389, Valentine de Milan fille de Jean Galéas Visconti premier duc de Milan, qui mourut de douleur à Blois, en décembre 1408, et laissa deux fils et une fille, car on obmet le comte de Vertus qui ne fut point marié. La fille la fut à Richard de Bretagne, desquels Anne de Bretagne fut petitte fille ; et les deux fils furent Charles duc d'Orléans père de Louis XII, et Jean comte d'Angoulesme père du père de François Ier.

Charles duc d'Orléans poursuivit le meurtre de son père

avec diverses fortunes devant un Roy trop souvent hors de son sens, et fut chef de la faction d'Orléans connue après sous l'odieux [nom] d'Armagnacs en haine du connestable d'Armagnac, contre celle de Bourgogne, qui tour à tour furent maistres du Roy et de l'Estat. Et c'est, pour le dire en passant, cette subversion générale qui suivoit de la succession de ces deux factions l'une à l'autre à la souveraine puissance, qui fit enfin convenir de laisser le Parlement fixe, c'est à dire composé des mesmes membres qui s'y trouvoient alors, sans les pouvoir plus changer à chaque convocation comme il s'estoit jusqu'alors pratiqué. Et c'est ce qui fit que les nobles qui s'en trouvèrent plus lors, voyant qu'il falloit changer leur espée en escritoire, le quittèrent presque tous pour suivre leur naturelle profession ; et du peu qui en estoit demeuré il n'en est resté que la famille Boucher d'Orsay et celle de Longueil qui vient de s'esteindre par la mort du petit Maisons au berceau, à qui mesme on en disputoit la vraye descendance.

Le duc d'Orléans fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, 1415, fut retenu en Angleterre jusqu'en 1440, puis relasché, et encore par le moyen de Philippe le Bon duc de Bourgogne, fils du meurtrier de son père, avec lequel il se réconcilia jusqu'à en recevoir l'Ordre de la Toison d'Or qu'il venoit d'instituer, et à en estre un peu suspect à Charles VII. Après avoir inutilement tenté le duché de Milan au droit de sa mère, et assisté, 1464, aux premiers Estats de Tours, il fut si mal receu de Louis XI à qui il voulut faire quelques remonstrances, qu'il en mourut de dépit à Amboise, à 73 ans, 4 janvier 1465, ou 1466 à nostre manière de compter depuis Charles IX qui a fixé le premier jour de l'an au premier janvier, au lieu qu'il l'estoit au jour de Pasques. De trois femmes qu'il espousa il n'eut qu'un fils

unique et une seule fille qui laissa des enfans, l'un et l'autre de sa dernière femme, Marie fille du duc de Clèves, qui se remaria depuis à Jean sire de Rabaudanges capitaine de Gravelines. Elle n'en eut point d'enfans, et mourut près de vingt ans après, en 1487. On a déjà dit que le fils fut le Roy Louis XII. La fille fut mère du célèbre duc de Nemours Gaston de Grailly, dit de Foix, et de Germaine seconde femme du Roy d'Aragon Ferdinand le Catholique. Voir le premier tiltre de *Nemours* cy devant [Tome V, p. 12].

Jean comte d'Angoulesme fut depuis 1412 jusqu'en 1444 ostage en Angletterre pour cent mil escus prestés à sa Maison. Il servit à son retour à la conqueste de Guyenne et mourut à Coignac, 30 avril 1467, à 63 ans. Il avoit espousé, 1449, Margueritte seconde fille d'Alain IX vicomte de Rohan, dont il laissa Charles comte d'Angoulesme, mort à 37 ans à Chasteauneuf en Angoulmois, premier juin 1495, après avoir bien servi. Il avoit espousé, 1487, Louise fille aisnée de Philippe II qui devint après duc de Savoye. Elle devint duchesse d'Angoulesme, etc., sous le règne de François Ier son fils unique, et célèbre trop funestement sous le nom de Madame la Régente. Mais voyons cette généalogie et celle de Longueville, qui d'un coup d'œil en rapprochera les parentés et les alliances et éclaircira mieux tout ce qui reste à en dire [1].

Charles comte d'Angoulesme, père du Roy François Ier, eut outre ce fils unique Margueritte qui en 1500 espousa Charles dernier duc d'Alençon qui parut beaucoup en paix et en guerre, qui ramena les débris de la funeste journée de Pavie où il s'estoit trouvé, et qui en mourut de douleur à Lyon, 11 avril 1524, à 36 ans sans postérité, et fut ainsy le dernier de sa branche. Sa vefve se remaria deux ans

1. Voir, *Appendice* n° I, le tableau généalogique.

après, en 1526, avec Henry II Roy de Navarre dont elle eut Jeanne héritière de Navarre qui fut mère d'Henry IV. Henry II roy de Navarre l'estoit au droit de sa mère Catherine de Foix Grailly, reine héritière de Navarre, comme on le voit au tiltre de *Nemours Grailly-Foix*, que Jean d'Albret espousa vers 1484 et avec laquelle il se brouilla bientost après, avec de grandes suittes de désordres d'Estat qui ne furent pas plus tost apaisés, que Ferdinand le Catholique, cet ambitieux Roy d'Aragon, enleva la Navarre en pleine paix, et s'y prétendit fondé par une bulle du Pape qui excommunioit le Roy de Navarre pour avoir secouru la France dans les guerres d'Italie, et la sceut conserver malgré les efforts de la France et du Roy de Navarre. Luy et sa femme en moururent bientost après de déplaisir, Jean en juin 1516, et Catherine huit mois après. Henry leur fils succéda à leur tiltre et inutilement à leur droit. Il avoit pourtant reconquis la Navarre en 1520, mais il la reperdit pour toujours par l'imprudente conduitte du sieur de l'Esparre, frère des mareschaux de Foix et de Lescun, qui se laissa engager à une bataille qu'il perdit et où il receut tant de coups sur son casque qu'il en devint aveugle. Henry vescut depuis avec ses estats d'en deça les Pyrénées, et mourut en Béarn en 1555, et ne laissa que Jeanne sa fille unique, reine titulaire de Navarre, mère de nostre Henry IV, qui mourut, 9 juin 1572, aux nopces funestes de son fils pour prélude de la Saint-Barthélemy. Pour Marguerite sa mère, le Roy François Ier, son frère, la fit duchesse de Berry. Leur amitié est célèbre par sa tendresse et sa continuelle durée, par le courageux voyage qu'elle fit pour le visiter à Madrid dans sa prison, et par la hauteur et l'adresse avec laquelle elle s'y conduisit, et qui eurent tant de part à sa délivrance. Elle aimoit fort les lettres et les

sçavants qui la firent pencher à la nouveauté, et qui rendirent Jeanne sa fille le plus ferme appuy des huguenots. Margueritte fut célébrée pour son esprit, sa vertu, son sçavoir et l'agrément de sa conversation et de ses mœurs, par tous les poëtes et les sçavants de son temps. Ses ouvrages et ses vers, quoyque médiocres, ne le furent pas moins. Elle mourut universellement regrettée pour sa piété et sa bonté, car elle persévéra dans le sein de l'Église, à 58 ans, en Bigorre, 21 décembre 1549, sans s'estre jamais pu consoler de la mort du Roy son frère.

Il ne reste plus qu'un mot à dire de Jeanne, sœur de Charles comte d'Angoulesme, père de François Ier et de cette reine de Navarre. Jeanne fut avant 1511 femme de Coëtivy sieur de Taillebourg dont il obtint l'érection en comté, et estoit fils du frère de Prégent de Coëtivy amiral de France en 1439, à la place d'André de Laval sieur de Loheac qui fut en mesme temps fait mareschal de France. Cet amiral fut tué, 1450, devant Cherbourg, fort regretté pour son courage et sa capacité et fidélité. Il avoit élevé à Taillebourg Marie bastarde de Charles VII et de la belle Agnès Sorel à qui la France est si redevable pour avoir forcé par un mot picquant Charles VII à sortir de létargie. L'amiral, qui n'avoit point d'enfans, maria cette bastarde à son frère en 1478, dont un fils unique qui parut beaucoup en son temps, et qui espousa cette Jeanne d'Orléans que François Ier, fils de son frère, fit duchesse de Valois après qu'il fut parvenu à la Couronne, mais pour elle privativement à sa postérité qu'on voit dans la généalogie cy dessus. Madame la Régente sa belle sœur, qui la trouvoit fort inégalement mariée pour ne pas dire mesalliée, ne l'appeloit jamais que ma sœur la bastarde, et en faisoit fort peu de cas. Elle ne l'appeloit pas autrement depuis

qu'elle fut duchesse de Valois. Elle estoit morte en 1520, et l'amiral de Montauban succéda à l'amiral de Coëtivy en cette charge. Le reste de la généalogie de la descendance légitime de Louis duc d'Orléans, frère de Charles VI, est maintenant suffisamment expliqué pour en voir le rapport de liaison et de temps avec sa postérité bastarde, qui a esté un tel prodige de fortune dans touttes ses générations, qu'il n'y a pas jusqu'à des arrières bastards d'un cadet de Longueville qui ont cru en ces derniers temps où tout est souffert, devoir s'élever et pouvoir persuader à force d'audace qu'ils sont en effet quelque chose de fort au dessus de l'ordinaire; ils ont pris hardiment la couronne que les princes du sang ont à la fin abandonnée pour celle de fils de France, choqués de la voir porter aux enfans des deux frères de nos deux derniers Rois. Ces bastards de bastards jettent tant qu'ils peuvent des semences de prétentions à faire valoir en temps et lieu, et dans l'ignorance et la confusion générale trouvent des complaisans et des respectueux. C'est ce qui, pour l'extresme rareté de la chose à tous égards et de touttes parts, a engagé à mettre leur bastardise en suitte de celle des Longueville, desquels l'extinction effective a précédé de tant d'années cette ambition des arrières petits fils, si peu préveue par leurs pères qui se tenoient fort heureux de ce que sous l'abry de la grandeur des Longueville on leur passoit une noblesse qu'on vouloit bien ne leur pas disputer. C'est icy où le bon Père Anselme, continuateur de M. du Fourny, donne à bien vil prix la qualité de dame d'honneur de la Reine Louise et du vivant d'Henry III à la femme de ce bastard d'un cadet de Longueville. La duchesse de Montmorency, femme de ce grand connestable Anne et sœur du comte de Tende grand maistre de France,

l'estoit d'Elizabeth d'Austriche, femme de Charles IX frère et prédécesseur d'Henry III; et la duchesse de Montmorency, sa belle fille, dernière femme du connestable Henry, la fut jusqu'à la mort de Marie de Médicis, femme du Roy Henry IV successeur d'Henry III. Si l'on compare la naissance de ces dames par elles mesmes, le nom de Montmorency avec le bastard d'un bastard pas mesme de Roy, et la dignité de duc et pair surtout alors, et l'espée de connestable avec l'estat de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, dès lors si avili, et de lieutenant de la compagnie de gensdarmes de M. de Longueville, on ne pensera jamais que la mesme charge de dame d'honneur de la Reine ait esté ballottée de l'une à l'autre. Mais que sera ce de se souvenir de la princesse de Condé Roye, dame d'honneur de Catherine de Médicis? Il faut donc avouer une erreur de fait et de nom monstrueuse, et avoir honte d'oser jeter cette poudre aux yeux de la postérité. Venons maintenant à cette généalogie pour sa curiosité. On y verra quelques alliances dans les derniers temps, mais d'emplois et encore moins de distinctions et d'honneurs, dans aucuns.

Le marquis de Rothelin, mary d'une Rohan, fils, frère et père de ducs de Longueville sans l'avoir esté, eut de Françoise Blosset sa maistresse un bastard qui fut nommé François et qui fut frère bastard de ce Léonor duc de Longueville qui obtint tant de brevets de rang. Il en eut les baronnies de Varenguebec et de Neaufle en 1563, et, l'année de sa mort, la lieutenance de ses gensdarmes. Il fut chevalier de Saint-Michel, Ordre devenu lors collier de touttes bestes, comme dit Montagne, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, employ lors non moins avili, et gouverneur de Verneuil, poste qui n'estoit pas plus relevé, 1588. Il n'est mention de luy nulle part,

malgré l'éclat de MM. de Longueville, et son mariage fut de la mesme obscurité. Il espousa, 1582, la fille de Tristan du Val, maistre des comptes, que le Père Anselme fait dame d'honneur de la Reine l'année suivante. Il donne aussy à ce bastard le nom de François d'Orléans marquis de Rothelin, sans en rapporter aucune preuve, et qui n'est différent de celuy du père dont il fut bastard que par le nom de baptesme. Si le nom d'Orléans dans les bastards d'Orléans fut un grand et très nouvel abus, quel nom donner à l'abus qu'en fit ce bastard de bastard et sa postérité qui le portent encore aujourd'huy? Ce bastard mourut en 1600, et laissa un fils mort sans alliance lieutenant général d'artillerie, une fille mariée au sieur de Coëtquen, et son aisné Henry de Rothelin, aussy peu distingué que son père, dont il eut le gouvernement de Verneuil, et eut encore celuy de Rheims. Il mourut peu connu, en 1651, gendre du sieur de la Ville aux Clercs Loménie secrétaire d'Estat, et eut un fils aisné qui mourut avant luy, et aussy le fils qu'il laissa de la fille du sieur Bauquemare, président aux requestes du palais à Paris; il laissa encore un colonel d'un régiment de cavalerie allemande, et plusieurs autres morts sans postérité, dont un vieil abbé de Rothelin, et un autre fils qui fut gouverneur de Rheims et qui ne fit pas parler de luy plus que ses père et grand père, quoyque par bastardise frère, cousins germains et issus de germain de MM. de Longueville. Ce dernier gouverneur de Rheims fit une grande alliance, car il espousa une le Bouteiller de Senlis en 1653, qui estoit vefve du marquis de Nangis Brichanteau, dont il ne laissa qu'un fils unique dit le marquis de Rothelin, et mourut remarié, 1671, à une Conflans qui estoit aussy vefve et dont il n'eut point d'enfans.

Le marquis de Rothelin, son fils du premier lit et unique, fut donc l'arrière petit fils du bastard. Il espousa, 1675, une fille de Philippe de Montaut duc à brevet de Navailles, mareschal de France, chevalier du Saint-Esprit, etc., et de Suzanne de Baudean, célèbres par la cause de leur disgrâce, dont il est parlé tiltre de *Montausier*, et devint ainsy beau frère des deux autres filles de ce mareschal, dont l'une fut troisième femme du dernier duc d'Elbœuf et mère de la dernière duchesse de Mantoue, l'autre marquise de Pompadour. M. de Rothelin n'eut de sa vie de prétention qu'en bonnes fortunes auprès des dames, et fut tué au combat de Leuse, premier guidon des gensdarmes, 1691, fort aimé et estimé. Sa femme est morte en 1698. Leurs enfans essayent à prendre un autre vol.

Philippe marquis de Rothelin, colonel d'infanterie, mieux fait encore que son père, et homme de beaucoup d'esprit et fort orné, de voyes sourdes et détournées, et d'une vaste ambition que la grande fortune de M. Chauvelin, garde des sceaux, auroit pu réaliser s'il eust pu luy mesme la voir naistre ; mais il mourut de la petitte vérole en mesme temps que Chauvelin, adjudant général ; et l'aisné, fort semblable à luy et son ami intime, cinq ou six jours avant Louis XIV, sans avoir esté marié.

Le chevalier depuis marquis de Rothelin qui, avec la mesme volonté que son frère, n'a pas les mesmes grâces, et qui a perdu une cuisse dans Aire, 1710, où il s'estoit jetté volontaire. Il n'a point eu d'enfans d'une fille de sa sœur et du comte de Claire Martel. Son autre sœur a espousé le sieur de Briquemault, nom célèbre dans les guerres des Huguenots. Enfin :

L'abbé de Rothelin, plein d'esprit, de sçavoir, d'agréments, de volonté et de tout ce qu'il faut pour une grande

fortune qu'il n'a pu encore trouver, sinon dans le temple du goust.

Mais en voilà assez sur ces messieurs là. Retournons à ceux qui leur ont donné le mesme genre d'estre qu'eux mesmes avoient receu.

Louis duc d'Orléans, fils et frère des Rois Charles V et Charles VI, amoureux de Mariette, fille de Jacques d'Enghien seigneur d'Havrec et de Fagneulles et de Marie de Roucy, et femme d'Aubert le Flamenc seigneur de Cany son chambellan, en eut un bastard en 1402 qui fut Jean ce fameux comte de Dunois. Cinq ans après sa naissance, le duc d'Orléans fut assassiné, et luy fut destiné à l'Église qu'il quitta pour la profession des armes quelques années après. Les révolutions de Cour et d'Estat, qui ne firent qu'un du parti d'Orléans et de celuy du Dauphin, depuis Charles VII, contre celuy de la Reine, du duc de Bourgogne et des Anglois, attachèrent le bastard d'Orléans au Dauphin qui n'avoit que quelques mois plus que luy, qui le fit un de ses chambellans, et qui se trouvant Régent en 1421 et 1422, luy fit don de plusieures terres, qui dans les suittes fut beaucoup augmenté. Les principales qu'il eut en don furent les comtés de Gien et de Longueville, du Roy; et de son frère celles de Chasteaudun et de Dunois et le comté de Périgord. Ce bastard, également grand et heureux, est si connu par ses exploits dans l'histoire qu'on ne s'estendra point sur ses grands faits militaires qui éclatèrent du temps de la fameuse Pucelle, avec laquelle il fut toujours fort uni, et qui achevèrent après ce qu'elle avoit mis en si victorieux chemin par une suitte de merveilles. Le bonheur des conjonctures ne fut pas moins complet pour relever le mérite de ce bastard qui porta le nom de comte de Dunois, et qui pour nom propre usurpa

celuy d'Orléans qui a passé à sa postérité, dont le bonheur ne fut pas moins surprenant par celuy encore des conjonctures. Le comte de Dunois recueillit par elles le fruit prodigieux du malheur de l'Estat sans y rien mesler du sien que de vertueux en tout genre. Il se trouvoit frère du duc d'Orléans, père de Louis XII; du comte d'Angoulesme, grand père de François Ier; et de la femme de Richard de Bretagne comte d'Estampes, quatriesme fils de Jean V duc de Bretagne, frère du duc Jean VI, et père du duc François II qui fut père d'Anne duchesse héritière de Bretagne femme de Charles VIII et de Louis XII, et mère de la femme de François Ier et grand'mère d'Henry II. C'est ce qui donna au comte de Dunois et prépara à sa postérité cette proximité si estroite avec cette suitte de Rois que les singulières alliances de cette postérité resserrèrent de nouveau, à mesure qu'elles s'éloignoient, et qu'elles estendirent au second degré jusqu'aux Bourbons lorsque ceux cy montèrent sur le trosne. La fortune unit le parti d'Orléans à celuy du Dauphin depuis Charles VII de manière à n'en plus faire qu'un, et de manière encore parfaittement solide et durable contre celuy de Bourgogne et des Anglois. Le duc d'Orléans et le comte d'Angoulesme, si longtemps retenus en Angleterre, passant de l'amitié à l'estime, puis au besoin du comte de Dunois, le comblèrent de terres et de protection; et Charles VII, leur cousin germain et chef de leur parti, se laissa aller très volontiers à la mesme faveur pour leur frère bastard par les mesmes raisons, que ses grands et heureux services rendirent bientost après plus grandes et plus personnelles, après une très légère éclypse de faveur, vers 1424. Ce fut alors qu'ayant déjà eu en don beaucoup de terres de Charles VII et comme Régent et comme Roy, et obtenu dans les lettres de don du 4 novembre 1421, à

Bourges, le traitement de cousin, il espousa la fille aisnée du célèbre Jean Louvet, président en la Chambre des comptes et aides de Provence, favori principal de Charles VII, qui disposoit de touttes ses affaires de finances et de beaucoup d'autres, qui fut présent au meurtre du duc Jean de Bourgogne, 1419, sur le pont de Montereau, qui y eut tant de part que la paix dont le Roy avoit tant de besoin avec le duc son fils, Philippe le Bon, ne se put faire qu'en éloignant pour toujours ce président de tout employ et de la présence de Charles VII. Le bonheur du comte de Dunois fut tel que ce mariage de faveur luy ayant infiniment servi, il se trouva dissous par la mort de sa femme sans enfans lors de cette paix en 1435, et par conséquent en estat de profiter de la réconciliation du duc de Bourgogne avec le Roy et avec la Maison d'Orléans qui avoit précédé l'autre, et avoit tiré ces princes d'Angletterre où ils avoient esté retenus tant d'années. Le comte de Dunois n'ayant point d'enfans de ce mariage jusque par là si heureux pour luy, il se trouva en estat et en liberté tout à la fois de faire une haute alliance qui fonda son illustre postérité. Il ne tarda pas à la faire. Il espousa en 1439 Marie d'Harcourt qui par l'événement devint une des plus puissantes héritières. Voicy comment cela arriva. Elle estoit fille de Jacques III d'Harcourt et de Margueritte fille unique et héritière de Guillaume vicomte de Melun comte de Tancarville, etc., et n'avoit point de sœur et un seul frère unique. Le père fut tué, 1428. Le frère n'eut point d'enfans d'une Amboise, sa première femme; mourut 1489, et ne laissa que deux filles de sa seconde femme Yolande de Laval. L'aisnée, fiancée au comte du Perche, fils de Jean II duc d'Alençon, mourut avant le mariage. La cadette, puissante héritière, espousa à Angers, 1471, René II duc

de Lorraine et de Bar qui dégousté d'elle parce qu'elle estoit laide et fort contrefaitte, la quitta pour espouser, 1485, Philberte de Gueldres ou d'Egmont, dont entre autres enfans il eut Claude comte de Guise qui s'establit en France. Il obtint depuis, 1488, une confirmation du Pape de tout ce qui s'estoit fait, comme estant sa première femme incapable d'avoir des enfans. Cette première femme mourut la mesme année, 8 novembre 1488, la dernière de cette branche d'Harcourt parce que la comtesse de Dunois, sœur de son père, estoit morte en 1464; et par son testament donna tous ses biens à François I comte de Dunois et de Longueville, son cousin germain et fils de cette tante et du célèbre bastard.

On a déjà dit qu'on passoit touttes ses grandes et heureuses actions comme trop vastes et en mesme temps trop connues; mais il faut dire un mot de ses distinctions. Il se trouva au sacre de Charles VII et à son entrée dans Paris, et au traitté fait, 15 décembre 1446, entre Charles VII et Henry VI Roy d'Angletterre, où il est qualifié « oncle du Roy et très haut et très puissant prince. » Cette qualité d'oncle du Roy est fort singulière. Il ne luy estoit rien par sa femme, ny par celle du Roy, ny par les mères. Comme bastard il ne devoit pas estre apparenté en tel acte, et par bastardise mesme il n'estoit point oncle du Roy, mais son cousin germain, enfans des deux frères. Cela ne se peut donc entendre, si ce n'est que voulant luy faire l'honneur de l'apparenter, il ne le voulut pas faire au degré qu'il estoit, à cause de la bastardise. Car se contenter du *Cousin*, ce nom estoit donné par rang à beaucoup de gens sans parenté, et on voulut aparemment un terme de parenté qui en marquast une effective. Pour le tiltre de prince, tous les ducs d'Angletterre le prennent sans l'estre

ny le prétendre, à tiltre seul de leur Dignité, et l'ont toujours pris en tous actes publics et particuliers. Il est aparent qu'ils l'ont fait sur l'exemple de ceux qui les ont précédés en temps dans les premières dignités d'Angletterre, outre qu'il pouvoit bien y avoir dès lors des ducs en Angletterre, puisque le duc de Nortfolck, qui est Howard et non du sang des Rois, fut fait duc par le Roy Richard III le 28 janvier 1483, duquel la postérité subsiste encore dans la mesme Dignité et est le premier duc d'Angletterre.

Le comte de Dunois fut grand chambellan, 1443, au lieu de Georges de la Trémoille si puissant sous Charles VII et enfin disgrâcié. Fut ambassadeur en Angletterre, 1448. Sa sœur, la comtesse d'Estampes, luy fit l'honneur malgré la bastardise de luy faire donner son consentement au mariage de son fils unique François II duc de Bretagne avec la fille aisnée et héritière de François I duc de Bretagne, 1455, dont n'ayant point de postérité et l'ayant perdue, il se remaria, 1471, à Margueritte de Grailly-Foix, dont il eut la duchesse héritière Anne de Bretagne, espouse de deux de nos Rois. Nostre comte de Dunois eut la conduitte des obsèques de Charles VII, assista au sacre de Louis XI, prit en son nom possession de Gennes, et fut son lieutenant général à Savonne, 1462 ; mais tombé en disgrâce, il s'engagea avec ceux qui sous le nom consacré à cette guerre du Bien Public, la firent à Louis XI, 1465. Après le traitté de Conflens qui sépara cette Ligue, le comte de Dunois rentra non seulement en grâce, mais dans la confience de Louis XI qui l'establit chef et président des notables assemblés à Paris pour la police et la réformation du Royaume. Deux ans après il parut comme grand chambellan aux Estats Généraux à Tours, où il ne se fit quoy que ce soit à son égard ny pour rang, ny beaucoup moins

pour la succession à la Couronne, quoyque cette idée, entièrement fausse et qui n'a pas l'ombre de fondement, se soit depuis glissée dans le monde et ait fait impression sur les esprits. Enfin il obtint de Louis XI un délay d'un an pour un aveu et dénombrement à luy rendre de quelques terres ; et dans l'enregistrement qui s'en fit à la Rochelle, 21 janvier 1467, il est qualifié noble et puissant prince Monseigneur le comte de Dunois, ce qui n'est pas merveilleux en telle jurisdiction après avoir eu la mesme qualité vingt ans auparavant dans l'instrument de la paix d'Angletterre. Il mourut comblé de biens et de gloire, d'honneurs et de grandeurs, à Lay près Paris, jeudi 24 novembre 1468, à 66 ans, venant de mettre le sceau à l'estonnante fortune de sa Maison par le prodigieux mariage de son fils unique. Il eut aussy deux filles; mais il eut du déplaisir de l'aisnée, qui se fit enlever par un bastard de Bourbon. Le comte et la comtesse de Dunois firent casser le mariage. Elle espousa depuis Louis de la Haye seigneur de Beaumont, fils du seigneur de Passavant, dont elle eut un fils chargé de bénéfices, et une fille qui espousa le duc de Nemours-Armagnac, puis un bastard d'Armagnac dont elle eut le cardinal d'Armagnac, et continua pendant ce second mariage à se qualifier duchesse de Nemours. Mais cela est estranger à nostre fait, sinon en tant que le cardinal d'Armagnac qui figura en son temps, estoit cousin germain des deux premiers ducs de Longueville. L'autre fille du comte de Dunois espousa, 1468, Jean de Sarrebruche comte de Roucy, et mourut vefve sans enfans, 1501.

François I comte de Longueville, puis de Dunois, etc., après la mort de son père, fit l'année précédant cette mort ce mariage prodigieux. Il espousa à Montargis, 2 juillet 1466, Agnès fille puisnée de Louis duc de Savoye

et d'Anne de Chypre. Elle estoit sœur du bienheureux Amé IX et de Philippe ducs de Savoye; de Louis, par sa femme Roy de Chypre; des comtes de Genève et de Romont; des archevesques de Tarentaise et d'Ausch; de la Reine femme de Louis XI et mère de Charles VIII; de la duchesse de Milan Sforzze; de la femme dernière du connestable de Saint-Paul Luxembourg; et encore de la femme du comte de Saint-Paul, fils aisné du connestable, à qui Louis XI ne laissa pas de faire couper la teste en place de Grève à Paris, 19 décembre 1475. Il avoit 57 ans, et la Reine, sa femme et sa belle fille, touttes trois sœurs vivantes ainsy que la comtesse de Dunois, leur sœur. Elle estoit aussy propre tante paternelle de Philbert I, Charles II, Philbert II, Charles III, ducs de Savoye; d'un autre comte de Genève; du premier duc de Nemours qui espousa sa petitte fille; de Louise comtesse d'Angoulesme, mère du Roy François Ier; de la Reine femme de Ferdinand d'Aragon, Roy de Naples et de Sicile; de l'espouse de Julien de Médicis duc de Nemours, frère du Pape Léon X; et par bastardise, de la première femme sans enfans du père de Julien et de ce mesme Pape; de la dame de Monaco-Grimaldi et du comte de Tende, gouverneur de Provence, grand maistre de France, etc. Tout cela s'en verra mieux d'un coup d'œil cy après dans la généalogie de Savoye, tiltre de *Nemours*.

Ce comte de Longueville, si énormément apparenté, fut gouverneur de Normandie et encore de Dauphiné. Se trouva au sacre de Charles VIII, 1484, qui, 1485, le fit grand chambellan. Antoine de Chasteauneuf, sieur du Lau, grand bouteillier, avoit esté grand chambellan après le fameux comte de Dunois. Il estoit le plus grand favori de Louis XI, mais il tomba en disgrâce et l'office de grand chambellan, après une vacance, fut donné à René II duc

de Lorraine, père de M. de Guise, qui s'establit en France. Mais elle fut bientost après ostée au duc de Lorraine ligué contre le Roy, et donnée au comte de Dunois. Il s'unit presque aussytost après avec le duc d'Orléans, depuis Louis XII, contre Madame de Beaujeu sœur du Roy, pour la Régence et le gouvernement de l'Estat et eut ses biens confisqués. Il moyenna cependant le mariage de Charles VIII avec Anne duchesse héritière de Bretagne, de laquelle il estoit si proche, et revint ainsy en France et mourut d'apoplexie à Chasteaudun, quinze jours avant ces royales nopces, 25 novembre 1491, à 42 ans, et sa femme à Paris en la maison abbatiale de Sainte-Geneviève, 15 mars 1508, environ 25 ans après la Reine sa sœur, et mariée quinze ans après elle et cinq ans depuis qu'elle fut Reine. Ils laissèrent trois fils et une fille qui espousa, 1494, André seigneur de Chauvigny, etc., dont elle n'eut point d'enfans, et mourut en 1499. Les fils furent : les deux aisnés successivement ducs de Longueville, et le troisiesme né posthume mourut cardinal.

Il fut élevé par les soins du duc d'Orléans, depuis Louis XII, et c'est une chose estonnante que l'amitié et la suitte constante et continuelle d'amitié dont tous les Rois, à commencer à Charles VII, se sont picqués, et surtout ceux de la Maison d'Orléans, comme à l'envi pour touttes les générations de Longueville. Louis XII, quatre ans après son avènement à la Couronne, le fit élire archevesque de Tolose qu'il n'avoit que dix ans ; il fut sacré à près de 26 ans, 26 avril 1517, et tost après eut l'évesché d'Orléans, sans quitter son archevesché, et l'abbaye du Bec. Clément VII Médicis le fit cardinal, 21 février 1533 ; mais il mourut à Tarascon, le 24 septembre suivant, en chemin de Marseille pour y saluer le Pape et y assister aux

nopces de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, depuis Henry II par la mort du Dauphin son frère, dont le poison roula entre Catherine et Charles V qui y gaignoit moins qu'elle. Ce cardinal avoit des mœurs, un esprit orné, et passoit pour sçavant. Il n'avoit que 42 ans. Il fit l'évesque à Tolose et y restablit la discipline qui y estoit fort relaschée. Il s'attira pourtant un appel comme d'abus de sa ville à des statuts synodaux qu'il publia et que le Parlement condamna, ce qui peut estre ne nuisit pas à sa promotion. On le blasme de n'avoir pas eu tout le soin qu'il auroit deu de préserver son troupeau du luthéranisme. Venons maintenant aux deux ducs de Longueville ses frères aisnés.

I.

Grand chambellan ; général d'armée; Guyenne. Mort 1512.

François II et premier duc de Longueville, grand chambellan, gouverneur de Guyenne, mort 1512, que Louis XII combla par cette prédilection si marquée pour cette race sortie de la sienne par bastardise et déjà si grandement illustre. Il luy rendit, dès qu'il en eut l'occasion, la charge de grand chambellan que son père avoit eue et luy donna le gouvernement de Guyenne. M. de Longueville, tout jeune encore, avoit suivi

Espousa 6 avril 1505, à Blois, Françoise, fille aisnée de René duc d'Alençon et de Margueritte de Lorraine, et sœur de Charles dernier duc d'Alençon et de sa branche, beau frère de François I.

Il faut expliquer cette famille.

René estoit petit fils de Jean I, en faveur de qui Alençon fut érigé en duché-pairie par Charles VI, 1414. Il estoit gendre de Jean V duc de Bretagne; tint le

Charles VIII à la conqueste du Royaume de Naples. Il suivit aussy Louis XII en Italie en 1502; et trois ans après, Louis XII qui avoit pris tout le soin de l'éducation du cardinal son frère et qui leur servoit à tous de père, profita de son ancienne liaison avec la marquise d'Alençon et de l'attachement continuel de cette Maison pour la sienne, pour faire ce grand mariage que celuy de sa mère facilita encore par son exemple; et par condition tacite le fit duc un mois après la célébration. Le mesme Roy luy donna le commandement de son avant garde à la bataille d'Aignadel en 1509, et en 1512 le commandement de l'armée de Guyenne pour le recouvrement du Royaume de Navarre en faveur du Roy Jean d'Albret. Mais il mourut à Chasteaudun l'hyver suivant, 22 février, à 30 ans, au milieu d'une si belle carrière.

La charge de grand champarti d'Orléans contre Bourgogne et eut grand'part à leur réconciliation. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, 25 octobre 1415, commandant l'armée, après y avoir tué le duc d'Yorck et abattu d'un coup de hache partie de la couronne du Roy d'Angletterre.

Jean II duc d'Alençon, son fils, et père de René, servit de duc de Bourgogne au sacre de Charles VII, pour lequel il combattit toujours les Anglois, et en ce sacre il eut l'honneur de le faire chevalier. Il persévéra jusqu'en 1440, qu'il fut soupçonné d'avoir esté l'auteur de la mésintelligence du Roy et du Dauphin depuis Louis XI, et accusé ensuitte d'intelligence avec les Anglois et de beaucoup de pratiques dans le Royaume. Pour quoy arresté et condamné à mort par Charles VII à Vendosme, en lit de justice, les pairs présents et jugeant, et plusieurs des plus grands seigneurs du

bellan avoit eu trois possesseurs entre son père et luy. Le marquis d'Hochberg, le mareschal de Crèvecœur, 20 février 1492, et Louis de Luxembourg comte de Ligny prince d'Altemure duc de Venouse, etc., qui se distingua par ses emplois, ses services, à la faveur de Louis XII, et qui mourut à Lyon, 3 décembre 1503. Il estoit second fils du connestable de St-Paul qui eut le col coupé, comme on a veu cy dessus, et de Marie de Savoye, sa seconde femme, sœur de la Reine femme de Louis XI, mère de Charles VIII, et sœur aussy de la comtesse de Dunois, mère du duc de Longueville. Louis de Luxembourg mourut sans postérité.

Le marquis d'Hochberg, qui ne garda guères qu'un an la charge de grand chambellan qu'il eut à la mort du père du premier duc de Longueville, fut beau père du second duc de Longueville, frère et héritiers du Royaume appelés. Ce fut un mardi 10 octobre 1458; mais le Roy commua la peine de mort en prison perpétuelle au chasteau de Loches. Louis XI parvenu à la Couronne, juillet 1461, l'en tira, 11 octobre suivant, et le restablit en entier. Mais estant retombé dans le mesme crime, il fut arresté et jugé comme la première fois, en 1472, et traitté de mesme, mais sa prison fut au Louvre. Louis XI l'en laissa sortir deux ans après; mais il mourut aussytost à Paris. Il avoit espousé la fille de Jean IV comte d'Armagnac, qui mourut de douleur à la seconde prison de son mary. Il en eut une fille, morte sans postérité de Guy XIV comte de Laval, grand Maistre de France, et:

René qui servit Louis XI à la guerre du Bien Public, fit par là restablir sa Maison et en obtint des grâces qui picquèrent tellement le frère du Roy, si lié avec les

tier du premier. Il leur estoit aussy fort proche, puisqu'il estoit gendre, 1480, du bienheureux Amé IX, duc de Savoye, mort deux ans avant ce mariage, lequel estoit frère aisné de Philippe II duc de Savoye, de la Reine femme de Louis XI, de la comtesse de Dunois mère de ces deux premiers ducs de Longueville, etc. Ainsy la marquisê d'Hochberg estoit belle mère et cousine germaine du duc de Longueville son gendre, elle et les deux premiers ducs de Longueville estant enfans du frère et de la sœur.

Ce marquis d'Hochberg estoit de la Maison de Baden, une des plus anciennes d'Allemagne. Mais sans en rechercher l'origine ny la suitte, on se contentera de dire qu'on convient que Berthold, duc de Zeringhen, laissa deux fils : l'aisné, duc de Zeringhen, dont la branche et les biens sont à la fin fondus en d'autres auteurs de la guerre du Bien Public, qu'il parvint à le rendre suspect d'intelligence avec l'un des principaux, qui estoit le duc de Bretagne, et de propos injurieux contre le Roy qui le fit arrester, 1481. Il fut mis à Chinon, puis à Vincennes, interrogé et condamné par des commissaires à demander pardon au Roy qui estant mort deux ans après, la minorité de Charles VIII le délivra, le déclara innocent et le restablit. Aussy ne prit il aucune part entre Mme de Beaujeu et le duc d'Orléans depuis Louis XII, auquel touttesfois il estoit enclin, et mourut paisible à Alençon, 1er novembre 1492.

Sa femme estoit sœur du duc René II de Lorraine, père de M. de Guise, qui s'establit en France. Estant vefve, elle se fit religieuse du tiers ordre de Sainte-Claire dans le couvent qu'elle avoit fondé à Argentan, et y mourut, 1er novembre

parenté firent ce grand mariage pour un cadet lors marquis de Rothelin, en se mariant du vivant d'un frère qu'on ne pouvoit présumer qui luy laisseroit et si tost tout l'héritage. Ils se trouvèrent ensemble à la bataille d'Aignadel. Il eut la compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roy et le gouvernement de Provence, puis fut grand chambellan à la mort de son frère. Il commandoit en Picardie, 1513, fut pris à la journée des Esperons et conduit à Londres. Il luy en cousta cent mil escus de rançon. Il se trouva à la bataille de Marignan contre les Suisses, 1515, et mourut Ier aoust 1516 à Baugency.

chastel, fille et unique héritière de Philippe marquis d'Hochberg et de Marie de Savoye, cousine germaine de la mère du Roy François Ier. Tout ce qui regarde cette héritière et sa parenté avec son mary ayant esté cy dessus expliqué, il suffit d'y adjouster que son père fut mareschal de Bourgogne et grand séneschal de Provence. Cette héritière mourut à Espoisses en Bourgogne, 21 septembre 1543.

III.

Grand chambellan. Mort 1524.

Claude duc de Longueville fut grand chambellan après son père, capitaine de soixante lances en 1521, et lieutenant général à la conduitte de quelques trouppes en Italie, où il fut tué au siége de Pavie, 9 novembre 1524, à dix-sept ans, sans alliance.

La première duchesse de Nemours-Savoye.

François marquis de Rothelin servit François Ier dans touttes les guerres de son aage, et mourut, 25 octobre 1548, à trente cinq ans.

Il eut un bastard tige des sieurs de Rothelin.

Jacqueline de Rohan-Gié, fille puisnée de Charles fils aisné du mareschal de Gyé et de Jeanne de Saint-Séverin, et sœur cadette de la première comtesse de Saint-Aignan Beauvillier et de François de Rohan sieur de Gyé, lieutenant au gouvernement de Bretagne et ambassadeur à Rome, 1548 ; mort avant 1564, sans postérité masculine. Pierre, son frère, fut bisayeul du célèbre duc de Rohan et du sieur de Soubise, en qui tous deux cette descendance du mareschal de Gyé finit pour les masles.

Jacqueline fut mariée à Lyon, 1536 ; mourut huguenote, 1586. De ce mariage, Léonor cy après, et Françoise, mariée à Vendosme, 8 novembre 1565, à Louis de Bourbon prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac, chef des Huguenots, 13 mars 1569. De sa première femme, Élizabeth de Roye, morte à Condé en Brie, 23 juillet 1564, est venue la branche encore subsistante de Condé ; et de cette seconde femme vint Charles comte de Soissons, dont le fils unique finit la branche, tué sans alliance à la bataille de Sedan, 6 juillet 1641.

Françoise, sa grand'mère, mourut à Paris, 11 juin 1601, à cinquante trois ans, estant née posthume.

IV. Frère.

Louis II duc de Longueville fut grand chambellan à la mort de son frère. Madame la Régente, en absence du Roy François Ier, son fils, luy donna des lettres d'érection de Dunois en duché-pairie, dont il n'y a point eu d'enregistrement nulle part. Il mourut à 27 ans en 1537, ne laissant qu'un fils unique.

V.

Grand chambellan.

François duc de Longueville fut grand chambellan après son père, et en servit au sacre d'Henry II. Mourut sans alliance à Amiens, à seize ans, 22 septembre 1551.

Marie de Lorraine, fille aisnée du premier duc de Guise et d'Antoinette de Bourbon. Mariée à Paris, 4 aoust 1534. Remariée dans l'année de son veufvage, 1538, par le crédit de Messieurs de Guise et l'autorité de François Ier, à Jacques V Stuart Roy d'Escosse.

Vefve une seconde fois, 13 décembre 1542, Régente d'Escosse, et y est morte, 10 juin 1561.

Elle fut mère de l'infortunée Marie Stuart, dont son fils du premier lit auroit eu l'honneur d'estre frère utérin s'il avoit vescu, et beau frère du Roy François II.

Jacques V estoit fils de la sœur d'Henry VIII, Roy d'Angletterre, et veuf sans enfans de Magdeleine, fille de François Ier, qui mourut dans l'année. Son second mariage se brusqua de courtoisie. Il vint d'Escosse avec 1600 hommes au secours de François Ier pressé par Henry VIII, sans en avoir esté requis. Il ne voulut estre marié qu'à une françoise de la main de François Ier qui, faute de mieux

et pressé par les Guise, luy donna celle cy, dont Henry VIII luy fit la guerre de dépit.

VI. Appelé.

die. Rangs. rt 1573.

Léonor, le plus heureux de sa race après le premier.

Il fut duc de Longueville par la mort du petit duc son cousin germain, dont il recueillit la vaste succession.

Sa mère, qui estoit habile et ambitieuse, auroit bien voulu persuader que l'office de grand chambellan estoit héréditaire dans la Maison de Longueville, parce qu'à commencer par le célèbre bastard, luy, son fils et les cinq ducs de Longueville l'avoient eue, et ces cinq derniers tout de suitte jusqu'à celuy cy, à qui le duc de Guise, tué devant Orléans, la prit à la mort du petit duc de Longueville. Madame de Rothelin n'osa crier trop haut, mais elle songea à raccrocher la charge par un mariage qui fut conclu,

Marie de Bourbon.

Mariée 1° à Jean de Bourbon comte de Soissons, son cousin germain, cinquième frère du Roy de Navarre père d'Henry IV, tué sans postérité à la bataille de Saint-Quentin, 10 aoust 1557.

2° 1560, à François de la Marck-Clèves duc de Nevers, tué sans postérité à la bataille de Dreux, 19 décembre 1562[1].

3° 2 juillet 1563, à Léonor cy à costé.

Elle estoit fille unique et puissante héritière de François de Bourbon comte de Saint-Paul, et d'Adrienne duchesse héritière d'Estouteville, n'ayant eu qu'un frère unique mort 1566, à

1. Il y a faute, puisque seurement ce duc de Nevers ne fut marié qu'une fois, et qu'il espousa Anne de Bourbon-Montpensier, comme il est à son tiltre et bien vérifié. (*Note de Saint-Simon.*)

mais que la charge rompit très heureusement pour tous les deux, puisque M. de Longueville fit ce grand mariage, et Mad[elle] de Guise celuy de M. de Montpensier. La marquise de Rothelin vouloit la charge en espousant; M. de Guise la promettoit avec le temps; et comme ils en estoient là, et l'affaire sur le pied de conclure et vivant sur ce pied là, vint le sacre de Charles IX. M. de Guise y servoit de duc de Guyenne et de plus estoit grand maistre de France. La marquise de Rothelin le pressa d'y faire servir le duc de Longueville de grand chambellan, et les choses furent amenées au consentement; mais quand il fut question d'en venir au fait, M. de Guise prétendit qu'il tiendroit sa place et comme le représentant. Cela picqua la marquise de Rothelin, qui avoit cru par là gaigner l'asseurance et la fonction en titulaire de la charge, et qui vit bien qu'on ne vouloit que l'amuser; tellement, qu'elle rompit le mariage avec éclat, et que M. de Longueville qui s'en plaignit comme d'une espèce de rapt, déclara qu'il ne céderoit plus à M. de Guise, et que s'il l'avoit fait quelquefois, ce n'avoit été que comme à son futur et seur beau père. Mais ces propos ne pouvoient s'entendre que de politesses dans le cours ordinaire des rencontres, et encore dans un jeune homme picqué

dix ans. Ainsy, cousine germaine paternelle du Roy de Navarre père d'Henry IV; du prince de Condé, chef des Huguenots; du cardinal de Bourbon, chef apparent de la Ligue, etc.; et niepce paternelle du premier duc de Vendosme, d'autre cardinal de Bourbon, de la première duchesse de Guise, etc.

Elle mourut à Pontoise en avril 1601, à soixante-deux ans.

Ce qui regarde son père et sa mère se trouvera cy-après au tiltre d'*Estoutteville*.

et qui parloit en jeune homme. Comme plus ancien duc que M. de Guise, il le précédoit; et il y a toutte apparence par ce qui peut se recueillir de ces temps reculés, que cette insigne faveur que Messieurs de Longueville trouvèrent si constamment dans tous les Rois légitimement issus du mesme fils de France, dont ils l'estoient eux mesmes par bastardise, eut grand'part à cette préférence des ducs vérifiés non pairs sur les ducs moins anciens qu'eux quoyque pairs, dans touttes les occasions où on voit que dès lors elle s'establit. Dans celles où il s'agissoit de pairie ou par fonction ou par assistance, les ducs non pairs ne s'y pouvoient trouver; tellement que Messieurs de Longueville qui n'ont jamais esté pairs, ne se sont trouvés en ces occasions que par leur office, et dans leur place séparée, de grands chambellans. Et c'est ce qui en faisoit tant désirer à la marquise de Rothelin le retour à son fils, pour suppléer par là à la pairie que dans leurs commencements ils n'avoient osé prétendre, et que depuis ils n'avoient pu faire enregistrer sur les lettres que l'oncle paternel de celuy cy en avoit obtenues. Il estoit donc vray que les ducs de Longueville, plus anciens que ceux de Guise, les précédoient sans difficulté partout où ils se trouvoient ensemble; et que la déférence dont il est icy question n'avoit pu rouler qu'en des politesses, non en cérémonies où elle ne peut avoir lieu, mais en rencontres de la vie commune par la différence de l'aage et des emplois qui estoit entière entre ces deux ducs, et qui mesme n'eust pas suffi dans ces temps là où on n'avoit pas encore le pernicieux usage de faire les honneurs de ce qui n'est à soy qu'en dépost, sans l'extrême désir et les flatteuses espérances de raccrocher la charge si nécessaire de grand chambellan par un mariage, pour couvrir le défaut de la pairie et y suppléer.

On a veu en plusieurs autres tiltres de ces Nottes les preuves répandues qu'il n'estoit point alors encore question de naissance, pas mesme pour les princes du Sang, mais uniquement de dignités de duc et de pair, et après eux d'offices de la Couronne pour les rangs. Les princes du Sang n'estoient alors, et bien depuis encore, que seigneurs du Sang qui n'exigeoient pas mesme un autre tiltre de leurs plus petits vassaux et les plus hors d'estat comme de volonté de leur refuser rien de ce qu'ils en auroient prétendu. On voit en effet, dans le recueil des hommages, celuy de la seigneurie de Chaon fait en 1545 par Claude Robert, escuyer, à Charles de Bourbon duc de Beaupreau prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur de Dauphiné, etc., frère du premier duc de Montpensier, c'est à dire moins de vingt ans avant le mariage de ce Léonor duc de Longueville, où ce prince de la Roche-sur-Yon est qualifié par ce Robert, escuyer, son vassal, très haut et puissant seigneur Monseigneur Charles de Bourbon, etc. Et si, cent ans auparavent, le comte de Dunois eut la qualité de prince dans le traitté de paix de 1446 entre Charles VII et Henry VII Roy d'Angletterre, on en a veu la raison dans l'usage particulier à l'Angletterre pour ses grands à qui elle voulut égaler un aussy grand personnage et aussy puissamment establi que l'estoit alors ce fameux bastard ; et que cela servit d'exemple à prendre la mesme qualité dans un enregistrement pour ce mesme bastard, fait obscurément à la justice de la Rochelle par les juges des lieux, d'un délay de foy et hommage d'une terre mouvante de Louis XI, en 1467.

Mais voicy des faits qui véritablement sont inexplicables, et ne sçauroient marquer que la confusion qui commençoit à poindre par les prétentions que Catherine de Médicis fit naistre et fomenta pour brouiller les grands, et régner

avec plus d'affermissement dans les divisions, la discorde et les troubles dont elle fut la funeste et continuelle nourricière. Léonor duc de Longueville, si puissant en biens et en parentés les plus proches qu'on ne rappelle point, parce qu'on a mis cy devant la généalogie, et qu'on voit à costé de son nom quelles estoient sa femme et sa sœur mariée au plus grand ennemi des Guise et au seul Bourbon chef de parti, fut gouverneur de Picardie, chevalier de Saint-Michel, prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, 1557, et se trouva, 1569, à celle de Montcontour. L'année suivante, Charles IX à vingt ans espousa la fille de l'Empereur Maximilien II, et quoyque majeur fort en tutelle sous sa terrible mère Catherine de Médicis. M. de Longueville forma pour la première fois des prétentions à ces nopces. Madame sa femme n'y assista pas, et obtint un brevet du 25 novembre 1570, du monastère de Béthléem-lez-Mézières, par lequel Charles IX déclare qu'encore que la duchesse de Longueville n'assistast point aux nopces de Sa Majesté qui se devoient faire le lendemain, il n'entendoit point que cela luy pust préjudicier en quelque chose, ny au duc son mary, au rang qu'ils prétendoient leur appartenir. Cela n'explique point la prétention, mais l'admet et marque bien en mesme temps que la duchesse de Longueville ne prétendoit rien que par son mary quoyque Bourbon ; et en effet, bien loin que celles de Bourbon qui estoient mariées en d'autres Maisons prétendissent alors quelque chose par elles mesmes au dessus de leurs marys, ceux mesme de Bourbon n'en estoient encore qu'au rang de leurs dignités tout comme les autres.

Ce premier fondement posé fut tost après suivi d'un autre brevet du 5 avril 1571, à Paris, par lequel Charles IX déclara que reconnoissant sur les tesmoignages à luy

rendus par aucuns princes du Sang et plusieurs grands et notables personnages de sa suitte (il ne dit pas de son Conseil et ne parle ny de ducs, ny de pairs, ny d'officiers de la Couronne suivant l'ordre et la coutume, et voilà la première fois que le nom de prince du Sang se trouve employé en forme), reconnoissant, dis je, sur ces tesmoignages que les prédécesseurs du duc de Longueville issus et descendus de la Maison d'Orléans avoient toujours esté avoués, tenus et réputés dans le Royaume pour princes du sang de la Maison d'Orléans et avoient tenu rang et degré de préférence en plusieurs actes et cérémonies après les princes du sang de Sa Majesté, en conséquence de quoy elle déclara vouloir que ledit duc de Longueville et ses successeurs légitimes tinssent lieu et rang dans le Royaume de préférence en tous lieux et cérémonies après les princes du Sang; l'avouant d'abondant en tant que besoin pouvoit estre, prince dudit Sang comme sorti de ladite Maison d'Orléans, afin d'éviter touttes difficultés qui pourroient cy après intervenir entre lesdits duc de Longueville et ses successeurs, et les princes et seigneurs descendus d'autre lieu que du sang de France.

Le mesme Charles IX, par lettres patentes données à Duretal, septembre 1571, de l'avis de la Reine sa mère, des ducs d'Anjou et d'Alençon ses frères, et du cardinal de Bourbon son cousin (qui l'estoit germain de M. de Longueville et beau frère de sa sœur), avoue et déclare tenir et réputer sondit cousin Léonor duc de Longueville pour prince de son sang, aussy bien que ses enfans et successeurs de droite ligne, comme issus et descendus de la Maison d'Orléans, pour avoir et tenir lieu après les autres princes de son sang; mais ces patentes sont demeurées en poche avec les brevets, et n'ont esté jamais enregistrées

en aucune Cour quelconque, et n'ont esté que des pierres d'attente pour servir en des temps et des occasions favorables, puisque alors ny longtemps depuis les princes du Sang n'estoient nommés que seigneurs du Sang, et ne précédoient qu'à tiltre de dignité de ducs, de pairs, ou d'officiers de la Couronne, comme il a esté souvent monstré. D'où il résulte que ce n'estoit que pierres d'attente qu'on se gardoit bien de monstrer. Ce mesme duc de Guise tué devant Orléans, dont Léonor duc de Longueville avoit tant désiré la fille et la charge de grand chambellan, avoit servi de Pair aux sacres d'Henry II, de François II et de Charles IX mesme avec M. le duc de Montpensier, et M. de Nevers-Gonzague aussy au dernier; et tous deux l'avoient précédé sans difficulté. Il y en eut à celuy d'Henry III entre M. de Guise, tué à Blois, et le duc de Montpensier son beau frère. On commençoit mesme déjà à parler de ce qui ne faisoit que se méditer du temps du mariage de Charles IX et de ces brevets et lettres à M. de Longueville, qui bientost après éclata en faveur des princes du Sang, et qui à la vérité auroit toujours deu estre en païs de loy salique. Mais en attendant, on voit dans Brantosme qui le rapporte pour s'y estre trouvé présent, la course que ces deux beaux frères firent bien accompagnés à Paris, à qui y arriveroit le plus tost, et de là à Rheims; les bravades de M. de Guise qu'il chasseroit M. de Montpensier par le collet et luy donneroit de la dague s'il osoit se vouloir mettre entre le Roy de Navarre et luy, et finalement que M. de Guise servit, et que M. de Montpensier arrivé fort près de Rheims arresta, puis sans y venir rebroussa chemin; et ce dernier fait arriva pourtant quatre ans après les dattes de ces brevets et lettres où il est tant mention du rang des princes du Sang, c'est à dire en février

1575. De plus, toutte l'émulation entre Messieurs de Longueville et de Guise estoit que ce dernier, comme pair, tentoit de précéder l'autre qui ne l'estoit pas, mais plus ancien duc, et qu'il avoit ce luy sembloit pris sur luy l'office de grand Chambellan qui en beaucoup d'actions suppléoit à son manque de pairie. Ce duc de Guise, dont le père, quoyque si grandement issu, marié, establi, avoit toujours esté premier chambellan de François I, tandis que les pères de M. de Longueville estoient grands Chambellans.

Mais si on examine de près ce brevet et ces lettres, ils ne parlent ny de ducs, ny de pairs, ny d'officiers de la Couronne, ny d'autres princes en particulier, mais en général d'*autres princes et seigneurs descendus d'autre lieu que du sang de France.* Cela ne peut regarder les ducs, ny les pairs, ny mesme les officiers de la Couronne qui pour estre compris devroient estre particulièrement nommés, puisque jusqu'alors nulle atteinte jamais aux dignités de l'Estat, qui ne se pouvoient donner ainsy d'une manière implicite et tacite, et qu'à l'égard des officiers de la Couronne on a veu au tiltre *d'Espernon,* [tome V, p. 308 et suiv.,] combien Charles IX leur fut singulièrement favorable, et trop pour les avoir entendus icy sans les y avoir exprimés. Et de plus, quant aux ducs, on voit qu'il ne s'y estoit pas agi d'eux, puisque sept ou huit ans après, les statuts originaux de l'ordre du Saint-Esprit donnent la préséance aux ducs, sur tous les princes non du Sang, qui alors estoient nommés ainsy avec préséance partout à ce tiltre; et à la première promotion on en vit l'exécution en M. d'Uzès qui précéda un duc et pair moins ancien que luy de la Maison de Lorraine.

Quoy qu'il en soit, voilà le canevas qui a esté le modèle de ce qui s'est fait pour les bastards de Louis XIV, sortis de mesme d'un double adultère, comme un bastard du dernier

duc de Longueville, tué au siége de Philipsbourg en 1688, a esté celuy de la légitimation de ces mesmes bastards sans nommer la mère. On a veu au tiltre de *Guise*, [tome V, page 89,] que le renversement du rang reiglé par les statuts originaux de l'ordre du Saint-Esprit, dont ce duc de Guise presque dès lors sur le trosne vint enfin à bout, ne fut pas l'ouvrage d'un jour ny d'une mesme haleine, malgré son effroyable puissance et son audace la plus effrénée. On verra de mesme que Messieurs de Longueville, bien moins puissants quoyque peut estre aussy audacieux s'ils avoient eu le mesme lieu de l'estre, n'ont pu aussy faire un grand usage de ce qui d'abord ne put estre que fort ténébreux, et que le dernier Longueville qui a vescu et figuré en est mort de douleur.

Une répétition de touttes les énormes grandeurs de Messieurs de Longueville, depuis et compris le fameux bastard jusqu'alors, ne pourroit estre qu'inutile, et de l'inouï enchaisnement de conjonctures uniques et générales et particulières qui les portèrent à ce comble incroyable et si rapide de biens, d'honneurs et des plus hautes alliances, avec cette fortune encor de n'avoir produit aucune branche cadette, pas un seul rameau dont ils pussent estre le moins du monde obscurcis par la différence d'establissements. Tout se voit icy d'un coup d'œil, et c'est aussy ce groupe si radieux qui enfanta en ce duc de Longueville des prétentions si nouvelles et si indigestes, dont les instruments qu'il en obtint ne le furent pas moins. En effet, tout y est informe et captieux, et rien que de vague. Quelle expression que celle de princes du sang d'Orléans? Est ce qu'ils sont légitimes? et s'ils ne le sont pas, qui les a dès lors égalés à ceux qui le sont, et qui pourroit le faire? Car des princes du sang d'Orléans peuvent ils estre entendus autrement que légitimement, et ceux là comment les pour-

roit-on désigner autrement? Par qui avoués et tenus tels Messieurs de Longueville, et en quels actes et cérémonies ont ils précédé personne à tiltre de leur sang d'Orléans? Ce sont choses qui valoient au moins la peine d'estre cotées particulièrement, et non comme par un prétendu ouï dire infiniment éloigné de la notoriété. Et quel tiltre qu'une telle et si vague supposition, et de gens qu'on n'exprime qu'avec un vague encore s'il se peut plus foible; quel tiltre pour faire des princes du Sang? Cet entortillement ne fait que monstrer avec évidence combien le poids d'une si énorme nouveauté estoit sentie par ceux là mesme qui la vouloient et l'accordoient, l'impuissance en soy de faire des princes du Sang avec du parchemin et autrement qu'avec la Reine, comme le chancelier Séguier le dit à Louis XIV, sur le traitté de Montmartre, qui ne l'a jamais oublié et dans les temps mesmes où ses actions faisoient croire qu'il ne s'en souvenoit plus; enfin, l'impossibilité d'une préséance universelle à tout autre tiltre que celuy de prince du Sang. Toutte la texture est pareille. On les déclare princes du Sang comme descendus et issus de la Maison d'Orléans. Mais cette Maison qui depuis Charles VIII a donné tant de Rois à la France, a t elle besoin de cette déclaration? Car la façon de la descente est teue et non exprimée; ou bien, à en juger par la notoriété, est ce que cette branche royale a cet estrange privilège par dessus touttes les autres, que tout ce qui en sort par le sacrement ou par l'adultère mesme double, soit également réputé du sang de nos Rois, et avec les mesmes avantages? Enfin, pour n'y obmettre aucune espèce d'absurdité, on finit par dire qu'ils sont *déclarés princes du Sang pour éviter touttes difficultés, etc., entre eux et les princes et seigneurs non descendus du sang de France*, dans un temps où la préséance et mesme

le nom de prince du Sang estoient encore inconnus; dans un temps où les Maisons de Lorraine, de Savoye et de Gonzague estoient si accréditées, si puissantes et si remplies de puisnés, dans un temps enfin où, contre tous ces princes, sans compter les grands seigneurs que ces temps de troubles rendoient considérables, cette Maison de Longueville mise ainsy sur la teste de touttes les autres, estoit réduite à l'unique Léonor aagé lors de trente et un ans, et encore pas. En voilà trop sans doute pour monstrer avec évidence la vérité de ce qui a esté proposé plus haut, que ces brevets et ces lettres jamais vérifiées ny présentées nulle part n'ont esté obtenues que sous la cheminée, puisqu'outre tout ce qui vient d'estre allégué, on n'en voit aussy tost après ny exécution dans M. de Longueville, ny réclamation de la part de tant de gens si grièvement lésés et si peu capables de l'endurer et de s'en taire. C'est touttesfois ce dont Messieurs de Longueville ont voulu s'avantager dans les suites, et qui a pu donner lieu, avec un peu d'art, à la fausse opinion fort répandue et dont ils se sont utilement servis, qu'ils avoient esté déclarés par les Estats Généraux non seulement princes de Sang, mais encore, faute de princes du Sang, successeurs à la Couronne. Assemblées touttesfois à pas une desquelles le rang ny la qualité de Messieurs de Longueville n'a jamais esté seulement présentée.

On a veu au tiltre de *Vendosme* [tome V, pages 444 et suiv.], le sort obscur de tous les bastards des Rois jusqu'à luy, et au tiltre de *Verneuil* [t. VI, page 104], la disproportion entre ces deux frères. C'est qu'Henry IV qui de César vouloit faire un Dauphin, et qui n'en fut empesché que par la prompte mort de Gabrielle, luy prodigua comme de foibles consolations les plus énormes nouveautés qui ne durèrent qu'autant que ce monarque. Rien ne le tesmoigne plus

que la disgrâce de M. de Sancy, l'exemple des serviteurs également fidèles et magnanimes, et dont la récompense fut l'extrémité de l'indigence et de l'obscurité. Zamet, ce seigneur de 1,700,000 escus, comme il se qualifioit, admis dans tous les plaisirs d'Henry IV et qui figuroit plus que de raison dans sa cour, avoit des enfans d'une maistresse que Gabrielle, à force de persécutions, l'obligea d'épouser en public, et d'en mettre les enfans sous le poisle pour les rendre légitimes. Transportée de cet exploit, elle le raconte à Sancy, alors ministre d'Estat et surintendant des finances, et luy demande que luy en semble. Surprise du peu de cas qu'en fit Sancy, elle luy explique sa pensée. Tout beau, Madame, lui dit Sancy tout ému d'indignation, ce qui peut

---

VII.

Picardie; général d'armée, chevalier du Saint-Esprit, janvier 1595. Mort avril 1595.

Henry I, duc de Longueville. Défit à la bataille de Senlis, may 1589, les trouppes de la Ligue. Les troubles l'avoient mis à vingt un ans à la teste de cette armée contre le duc d'Aumale. Il amena, la mesme année, un puissant secours à Henry IV au siége de Dieppe. Servit à ceux de Rouen et de Laon, fut chevalier du Saint-Esprit, premier janvier 1595 avec son frère, dans cet ordre :

Catherine fille aisnée de Ludovic Gonzague duc de Nevers et d'Henriette de la Marck-Clèves-Nevers.

Mariée au Louvre, 28 février 1588.

Morte à Paris premier décembre 1629.

Sœur de Charles duc de Nevers puis de Mantoue, et de la duchesse d'Aiguillon-Lorraine, puis Mayenne. Madame de Nevers sa mère estoit sœur aisnée de la duchesse

estre pour des particuliers ne peut estre pour les Rois, et leurs bastards, quoy qu'on fasse, ne seront jamais que des fils de putain. Celle cy outrée de rage le quitta brusquement, et quatre jours après le fit chasser, dépouillé de biens et de charges. Mais voilà trop de disgression. Revenons à Messieurs de Longueville. C'est à eux à qui les bastards de Louis XIV ont l'obligation de tous les divers degrés de leur estre, et M. de Vendosme le dernier de l'élévation à luy mesme si longtemps inconnue, dans laquelle il est mort. Léonor duc de Longueville ne garda pas longtemps ces précieuses pierres d'attente. Il mourut à Blois en aoust 1573, à trente trois ans, s'estant trouvé la mesme année au premier siége de la Rochelle.

Cattherine ditte Mademoiselle de Longueville vescut en grande piété dans la virginité. Fonda les Carmelites du faubourg Saint-Jacques à Paris, 1604, à qui elle donna beaucoup, et mourut aveugle en 1638 ayant encore en 1613 fondé à Paris le Prieuré des Bénédictines de la Ville-l'Evesque conjointement avec :

Margueritte ditte Mademoiselle d'Estoutteville. Vescut aussy en grande piété dans la virginité, fonda, 1613, avec sa sœur le Prieuré susdit, et mourut à quarante neuf ans en 1615.

Antoinette marquise de Bellisle-Gondi, belle fille du mareschal duc de Retz. Voir le tiltre de *Retz* [tome V, page 406].

Elisabeth comtesse de Torigny-Goyon, belle fille du mareschal de Mattignon, voir aux Ducs pairs existants le tiltre de *Valentinois*, morte avec postérité.

Ayant

Le duc de Montpensier,
Le duc de Longueville,
Le comte de Saint-Paul,
Le marquis de Nangis-Brichanteau, depuis colonel des gardes,
Le marquis de Lavardin-Beaumanoir, depuis mareschal de France, etc.

M. de Longueville fut gouverneur de Picardie comme il va estre dit, et mourut à Amiens à vingt sept ans, 29 avril 1595, quatre mois après avoir esté fait chevalier du Saint-Esprit, d'un coup de mousquet qu'il receut à une salve d'honneur à son entrée à Doulens, qu'on prétendit venu de la jalousie de M. d'Ilumières, lieutenant général de la province, plus que Guisard et plus que Ligueur.

duchesse de Guise, femme de celuy qui fut tué, 23 décembre 1588, aux derniers Estats de Blois. Desquelles voir la grande et proche parenté [t. V] tiltre de *Guise*, p. 44, et de *Nevers*, p. 199.

Ludovic Gonzague duc de Nevers, père de cette duchesse de Longueville, estoit homme de guerre, grand homme d'Estat qui se sentoit fort en touttes manières; homme de bien, droit, vray, et catholique sçavant et esclairé, et beau frère de M. de Guise tué à Blois. Il avoit fait en 1599 le double mariage de son fils et de sa fille avec le fils et la fille du duc de Mayenne, frère du mesme duc de Guise et chef de la Ligue après sa mort. Avec touttes ces liaisons, sa femme receut une insulte des mignons d'Henry III qui n'en fit aucune justice, et cette aventure fit plus sur M. de Nevers que tout ce que la marquise de Guise avoit fait jusqu'alors pour l'entraisner. C'estoit en 1584, et quoyque le mariage de ses enfans ne vinst que bien des années après qu'il n'y eut plus de Ligue, il marque touttesfois la suitte de l'union qui avoit esté

(Voir la suite, page 47) entre eux

Ayant esté mariée en 1596. Vefve 1648.

Ce mariage, qui fut l'ouvrage de l'ambition d'une part, et du goust et de l'estime de l'autre, se fit malgré toute la famille de Longueville, dont aucun ne signa le contrat de mariage et ne voulut ouïr parler des espoux. Rien n'est plus difficile à comprendre que le mépris qu'ils tesmoignèrent de cette alliance qui, touttesfois, n'estoit pas fort au dessous d'eux, quoyqu'elle ne fust pas flatteuse au vol que leurs alliances prodigieuses leur avoit fait prendre. Mais ce qui comble l'estonnement d'une si superbe conduitte, c'est l'alliance de l'autre sœur faite du gré, du consentement et du désir de tous les Longuevilles, et néantmoins extrêmement moindre que celle cy. On a veu les Gondi au tiltre de *Retz* [t. V], p. 398, et on verra les *Guyon* cy après aux Ducs pairs *existants*, où la différence en faveur de ceux cy sera très sensible. Le mérite des deux beaux pères et la figure qu'ils avoient faite estoient fort distingués, mais il n'est pas certain que le mareschal de Retz, avec tout son esprit, sa capacité et ses souplesses qui l'élevèrent à une bien plus haute fortune que ne fut celle du mareschal de Mattignon, l'eussent porté jusqu'à celle là sans la faveur de païs et de famille, de confience et de domesticité de Catherine de Médicis qui conduisit comme par la main le mareschal de Retz dès ses premières années, et qui ne se lassa point de le combler; au lieu que l'autre deut tout à son mérite, que les conjonctures des temps luy permirent de faire valoir. Ils eurent l'un et l'autre les premiers emplois, et chacun selon son génie et son talent. Retz fut mareschal de France 1574, et Mattignon 1579, lequel fut aussy chevalier du Saint-Esprit sept ans plus tard que l'autre, mourut 1597, à soixante onze ans, et Retz 1602, beaucoup plus vieux. Le père et la mère de la mareschale

de Retz héritière estoient Clermont et Vivonne; ceux de la mareschale de Mattignon, Daillon du Lude et Bastarnay cela estoit donc bien à peu près égal. A l'égard des deux gendres, ils avoient tous deux du mérite; mais le marquis de Bellisle, tué à vingt sept ans, n'eut loisir que de donner des espérances et des regrets; et le comte de Torigny, chevalier du Saint-Esprit 1699, monstra de grands talents qui le portèrent à de grands emplois de guerre et de paix, et jusqu'à une promesse par écrit de mareschal de France qui ne fut jamais effectuée. Dans tout cela, on ne voit rien qui ait pu donner tant de dégoust aux Longuevilles pour cette alliance, ny tant de préférence pour celle du marquis de Bellisle. Tout ce qui se peut dire, c'est que celuy ci devoit estre duc et pair à la mort de son père, l'usage des démissions n'estant venu que longtemps depuis par le dernier connestable de Montmorency, et que l'orgueil des Longueville n'a pu digérer Madame de Torigny ny duchesse ny princesse. Quoy qu'il en soit, cet orgueil les éloigna plus de vingt ans des Mattignons, sans qu'aucun de leurs proches en ait voulu voir un seul; et quand à la fin ils les ont admis, ç'a esté avec tant de froideur et tant de grandeur de leur part, que cette espèce de réconciliation a esté bien chèrement vendue, et sans que cet esloignement des uns et la patience des autres se soit jamais démentie, jusque là que Madame de Nemours, la dernière de cette superbe race, parlant un jour, dans la fin de sa vieillesse, à Louis XIV dans une croisée de son cabinet à Versailles, et voyant passer le comte de Mattignon chevalier du Saint-Esprit, dans la cour, se mit si fort à cracher et si subitement que le Roy luy demanda ce qu'elle avoit. « C'est, Sire, en montrant le comte, que je ne sçaurois voir un Mattignon que je ne crache; je demande pardon. »

Puis continua de suitte ce qu'elle avoit commencé. Le Roy se prit à rire, et elle bien contente d'avoir placé son mot

Le comte de Saint-Paul fait duc et pair de Fronsac. Voir son tiltre, page 83. Mort sans postérité, 1630.

---

[a] entre eux. M. de Nevers trouva donc dans sa colère des raisons de religion, et signa la Ligue en décembre 1584. Tout alla bien d'abord et en grand concert. Le nom, la réputation, la capacité et le gouvernement de M. de Nevers estoient trop importants aux chefs du parti pour ne le pas bien cultiver. Mais en le cultivant, ils ne purent tellement se cacher, qu'après les premiers mouvements de colère et de vengeance, M. de Nevers n'en descouvrist assez pour luy donner des scrupules sur leurs démarches et leurs intentions, et ces scrupules accrus tous les jours par tout ce qu'il voyoit, le déterminèrent à une neutralité et à une retraite à Nevers. Mais, outre qu'il n'estoit pas fait pour un genre de vie si fade au milieu de tant de sortes d'agitations violentes, il voulut s'éclaircir et prendre un parti conforme à la droiture de sa conscience. Il s'en alla à Rome vers le mois de may 1586, et tellement à découvert avec les chefs de la Ligue, qu'il fut descendre à Rome chez leur agent le cardinal de Pellevé, chez qui il demeura toujours. Il trouva Sixte V qui le détrompa des bonnes intentions de la Ligue, qui luy découvrit les menées et les intentions des Lorrains et de l'Espagne, les veues de tout le parti et la conduitte de son prédécesseur Grégoire XIII Buocompagno, sur lequel il fit des exclamations estranges. Il y a un plaisir extresme de lire tous ces détails dans les excellents mémoires de ce duc de Nevers, et d'y voir ses lettres en conséquence au cardinal de Bourbon, au duc et

a. Suite de la page 44.

au cardinal de Guise, pleines de droiture, de franchise, et touttesfois d'accortise sans les tromper, et d'amitié avec dignité. De Rome il fit un tour à Mantoue, chez son neveu, et revenu à Nevers vers la fin de septembre de la mesme année, il escrivit à Henry III une lettre qui est un chef d'œuvre de droiture et de magnanimité. Henry III ne se laissa pas vaincre; il reprit en ce digne sujet toutte la confience qu'il méritoit. Sa faute envers luy qui le précipita dans la Ligue, et ses besoins contre elle qui alloient toujours croissant, ne demandoient pas une autre conduitte avec M. de Nevers qui le servit jusqu'à la fin de sa vie et de son règne, avec une fidélité et une activité propres à réparer son éclypse. C'est cet événement singulier de la vie de ce duc de Nevers qu'il falloit expliquer pour faire entendre ce qu'il reste à dire sur son gendre et sa fille, et qui est si énergiquement destaillé dans un discours qu'il en écrivit, non sous son nom, et qu'il en fit publier partout.

M. de Longueville estoit gouverneur de Picardie. Il avoit espousé Mademoiselle de Nevers en février 1588, et M. de Guise, mary de la sœur cadette de la duchesse de Nevers belle mère de M. de Longueville, fut tué à Blois, 23 décembre 1588. M. de Nevers estoit alors avec Henry III sur le mesme pied qu'il vient d'estre dit depuis son voyage de Rome. Il commandoit une armée pour le Roy en Bretagne et estoit occupé au siége de la Garnache, lorsqu'il apprit l'exécution de Blois. Il receut en mesme temps une lettre du Roy qui lui donnoit le choix du gouvernement de Champagne et Brie qu'avoit M. de Guise, et de celuy de Picardie, et à M. de Longueville celuy des deux qu'il ne prendroit pas. M. de Nevers, après y avoir esté excité par les plus proches de feu M. de Guise, auxquels il rendit tous devoirs,

laissa à son gendre la Picardie qu'il avoit, et fit expédier sous le nom du duc de Rhételois, son fils, celuy de Champagne et de Brie.

En mesme temps, et dès qu'on apprit à Amiens l'exécution de Blois, Mesdames de Longueville, mère et belle fille, le comte de Saint-Paul et Mesdemoiselles de Longueville furent arrestées par la ville et gardées séparément avec une extresme sévérité. Les Guises n'avoient pas pardonné à M. de Nevers son retour sincère d'eux à Henry III, et ne furent pas insensibles à s'en venger sur sa fille et peut estre bien autant sur la douairière de Longueville, parce qu'elle estoit Bourbon et grande héritière, qui avoit plus que dédommagé son mary de Mademoiselle de Guise, dont la charge de grand chambellan rompit le mariage avec tant d'aigreur de sa part et de despit de celle des Guises. M. de Nevers eut recours à tous les chefs de la Ligue qui luy estoient si proches, et à Madame de Guise sa belle sœur, qui tous l'amusèrent avec de belles paroles dont ils luy manquèrent toujours. Cependant cela le tint en panne à Nevers sous prétexte de la religion d'Henry IV, tandis que M. de Longueville plus jeune et plus franc, outré qu'il fut de cette détention dans la capitale de son propre gouvernement, outre cette naturelle émulation contre les Guises, reconnut tout d'abord Henry IV et le servit de tout son pouvoir. On voit par ses lettres à son beau père qu'il porta impatiemment sa neutralité, lequel enfin perdant toutte espérance d'obtenir ny liberté ny adoucissement à la rigueur de la détention de Mesdames de Longueville, et voyant les armes d'Henry IV prospérer, il prit enfin le parti de sortir de Nevers et de l'aller joindre avec des trouppes, et depuis il le servit aussy très dignement. La douairière de Longueville s'estant échappée, elle fut reconnue à quelques

lieues d'Amiens travestie en villageoise, et remenée et receue dans la ville sur une charrette, avec touttes les huées, touttes les indignités et tous les périls possibles ; et ceux qui l'y avoient servie partie exécutés à mort et partie mutilés. Le cardinal Cajetan, légat du Pape auprès des chefs de la Ligue, eut ordre du Pape de demander cette liberté en son nom ; mais ces princesses ne deurent leur délivrance qu'à la décadence de la Ligue, et M. de Nevers apprit par une lettre d'Henry IV, du 23 janvier 1591, que la veille elles avoient esté délivrées. Ainsy Amiens fut funeste au nom de Longueville par une dure captivité de plus de deux ans, et par la mort de ce duc de Longueville à la première fleur d'une jeunesse d'une si belle et vaste espérance et déjà ornée de lauriers. Voyons le fils unique qu'il laissa et n'eut point de filles.

VIII.

Picardie, puis Normandie. Général d'armée, chevalier du Saint-Esprit 1633. Ambassadeur. Mort 1663.

Henry II duc de Longueville eut le gouvernement de son père aussytost après sa naissance, dont le duc de Fronsac son oncle paternel eut le commandement ; puis il luy fut eschangé pour celuy de Normandie. Il commanda souvent et longtemps les armées en Lorraine, en Franche-Comté, en Allemagne, en Italie, et quelquefois avec réputation. Il fut premier ambassadeur plénipo-

Espousa : 1° Louise de Bourbon, petitte fille du prince de Condé tué à Jarnac, et de la sœur du duc de Longueville grand père de celuy cy, et :

Fille de Charles de Bourbon comte de Soissons et d'Anne héritière de Montafié ;

Sœur du comte de Soissons tué, 6 juillet 1641, à la bataille de Sedan, en qui finit cette branche ;

Et de la princesse de Ca-

tentiaire à Münster, avec de grandes distinctions sur Messieurs d'Avaux et Servien ses collègues, pour traitter la paix générale en 1644. Son crédit et son autorité en son gouvernement de Normandie luy donnèrent beaucoup de considération et le firent fort mesnager par M. le Prince, son beau frère, qui ne mesnageoit guères personne, avec lequel et M. le prince de Conti il fut arresté, le soir du 18 janvier 1650, au Palais-Royal, et mis avec eux en liberté au Hâvre de Grâce, où ils avoient esté conduits, 13 février 1651. Touttes ces choses font si essentiellement une partie de l'histoire, qu'on se contente icy de les coter. Au fort des troubles, 1653, il obtint des lettres patentes à Paris, en avril, qui confirment celles de Charles IX cy dessus, déclarent que le Roy tient et reconnoit Henry duc de Longueville pour prince du sang, voulant que luy, ses enfans et successeurs rignan, grand'mère du fameux prince Eugène de Savoye, etc., morte à Paris, 13 juin 1692, à quatre vingt six ans.

Mariée à Paris, 1617.

Morte à Paris, 9 septembre 1637, à...

Dont la duchesse de Nemours seule, morte la dernière de la maison de Longueville.

2° Anne Geneviève de Bourbon, sœur unique du prince de Condé le héros et du prince de Conti.

Mariée à Paris à l'hostel de Condé, 2 juin 1642;

Morte à Paris à Port-Royal, 15 aoust 1679, à près de soixante ans.

Son esprit, sa beauté, ses agrémens, sa galanterie, son crédit sur ses frères; son ascendant souvent troublé sur son mary; sa liaison avec M. de la Rochefoucauld; son courage, son goust et sa capacité pour les grandes intrigues, la grande part qu'elle eut aux troubles et aux guerres civiles de la

légitimes en droite ligne fussent connus et reconnus pour tels, pour estre issus et descendus de la Maison d'Orléans, pour avoir et tenir lieu auprès de Sa Majesté après les autres princes de son sang.

On ne peut que faire les mesmes réflexions sur ces lettres patentes qui ont esté faittes sur les pareilles de Charles IX, et qui eurent aussy le mesme sort, car celles cy n'ont été enregistrées en pas une Cour, ny mesme esté présentées à aucune non plus que les précédentes.

On y adjoustera que de tels parchemins ne coustoient guères au cardinal Mazzarin, minorité de Louis XIV; sa conversion ferme, sincère, solide, éclatante; sa pénitence continuelle dans toutes les parties de sa vie et jusque dans tous les moments, qui luy faisoit trouver les jours longs et les années courtes; ses grands exemples, ses sévères séparations, ses pratiques continuellement dures et pesantes; son attachement pour le fameux Port-Royal des Champs; son union et son respect de pécheresse pour la princesse de Conti sa belle sœur, enfin une vie à deux envers si célèbre, si connue, si peu reculée de nos temps, dispensera d'en dire icy davantage.

le maistre de tout jusque dans ses plus apparentes disgrâces, qui haïssoit les grands, les rangs; et en ce genre le droit, l'ordre et les reigles; qui se faisoit un jeu de les intervertir, et qui en donna le goust à la Reine Mère et au Roy son fils. Mais on verra quel cas ce Roy lui mesme fit de ces belles lettres patentes.

M. de Longueville armé de ces pièces et de tant d'autres grands avantages, mary de deux princesses du sang l'une après l'autre, beau frère d'un prince du sang, fougueux, couvert de gloire et qui donnoit le bransle à tout, en pos-

session de la main chez les princes du sang, qu'ils ne donnoient plus aux ducs ny aux Maisons de Lorraine, de Savoye ny de Vendosme, pas mesme au duc de Guise ny à César si élevé par Henry IV, M. de Longueville commença à prendre, non pas chez luy mais à la Cour, touttes les manières des princes du sang, où elles luy furent longtemps souffertes.

Allant prendre possession du gouvernement de Normandie, il affecta d'y convier beaucoup de gens de qualité et de seigneurs, et entre autres les ducs de Retz et de Brissac, ses amis et ses parents fort proches, qui voulurent bien l'accompagner. La veille qu'il deust aller au Parlement prendre sa place, le procureur général vint chez luy pour achever de tout concerter. Le Parlement, qui s'estoit bien douté de l'ignorance des ducs de Retz et de Brissac, l'avoit chargé de ses ordres à cet égard, tellement qu'il demanda à M. de Longueville ce qu'il prétendoit en faire le lendemain; il répondit qu'ils iroient avec luy prendre leurs places; et sur ce que le procureur général luy fit entendre que luy n'estant point pair, mais seulement séant et opinant par le droit de sa qualité de gouverneur de la province, ces pairs le précéderoient, M. de Longueville se récria qu'estant venus comme ses parents et ses amis, ils ne luy feroient pas cette insulte. Le procureur général répondit que s'ils entroient au Parlement, il n'estoit pas en eux de ne le pas précéder, et aussy peu du devoir et du pouvoir du Parlement de le souffrir; tellement, qu'après quelque altercation là dessus, nécessité fut à M. de Longueville de prier franchement Messieurs de Retz et de Brissac de n'aller point au Parlement, qui n'estant venus que pour luy faire honneur et plaisir, le luy accordèrent de bonne grâce.

Dans les derniers temps de sa vie, les mesmes raisons de tolérance ne subsistant plus, il receut plusieures mortifications auxquelles il fut fort sensible. On cessa, les dimanches, de luy présenter le pain bénit à la messe du Roy comme on fait aux princes du sang, et un carreau comme à eux, de sorte qu'il fut obligé à faire porter le sien par un de ses gens pour le luy donner, comme les ducs. Le Roy qui l'en avoit averti plus d'une fois, voyant qu'il n'en faisoit pas davantage, défendit de luy en plus donner, et un beau jour il se trouva sans carreau. C'estoit une leçon dont il devoit profiter; sa présomption luy cousta cher. Il entroit toujours aussy dans le balustre du lit du Roy aux premières et dernières audiences de cérémonie qui s'y donnent aux ambassadeurs, et personne n'y entre que les princes du sang et les grands officiers en fonction nécessaire derrière le Roy. Le Roy luy fit dire de n'y plus entrer, et l'y voyant malgré cela toujours, il le luy dit luy mesme. M. de Longueville tint bon et se crut hors de portée d'un affront. Il le receut pourtant, et le Roy picqué enfin de cette hardiesse, le fit sortir du balustre en pleine audience. Il en fut si outré qu'il s'en trouva mal, s'en alla aussytost à Rouen, et y mourut incontinent après, à soixante sept ans, 11 may 1663. Il estoit chevalier du Saint-Esprit de 1633, le premier de la promotion comme le seul duc prince qui en fust, suivant le changement arraché des statuts originaux et du premier exemple, et qui est resté un monument de la puissance de la Ligue. M. de Longueville, qui n'eut que la dernière duchesse de Nemours de sa première femme, ne laissa que deux fils de la seconde.

Il avoit esté un moment surintendant des finances.

IX.

Jean Louis Charles duc de Longueville monstra de bonne heure une foiblesse d'esprit qui aisément tournée en dévotion, se laissa aller de mesme à ce que ses parens en désirèrent. Ils l'envoyèrent à Rome, et il fit un testament au profit de sa sœur en cas que son frère vinst à mourir sans enfans. Arrivé à Rome, il entra au collège chez les Jésuistes en novembre 1666, et il avoit vingt ans. Ces Pères, quoyque tesmoins de son imbécillité, et peut estre de plus, l'induisirent à se faire prestre, et à faire une démission générale de ses biens et de sa Dignité à son frère, ce qu'il exécuta ; et le Pape Clément IX Rospigliosi, ou trompé ou aveuglé, l'ordonna prestre luy mesme en 1669, à vingt trois ans. Après cette asseurance contre tout mariage, on le fit revenir en France en différentes retraittes, l'aliénation de son esprit le mettant hors d'estat de se monstrer. Il fit alors un autre testament en faveur de la branche de Conti qui annuloit le premier, après quoy il fut juridiquement interdit, et M. le Prince commis avec Madame sa mère, sœur de M. le Prince, à l'administration de sa personne et de ses biens. M. le Prince, son fils et le dernier, succéda à cette administration dans la suitte, ce qui ne fut pas sans difficulté de la part de Madame de Nemours et de quelques parents qui la soustenoient. Enfin, M. de Longueville fut mis dans l'abbaye de Saint-Georges de Bénédictins réformés de Saint-Maur, à quelques lieues de Rouen ; il y est demeuré plusieures années, et il y est mort le dernier de sa Maison, 4 février 1694, à quarante huit ans.

Cette mort émut un grand procès pour une succession

si riche et si vaste. Madame de Nemours alléguoit sa qualité de sœur et le premier testament. Elle ajoustoit les raisons de démence. M. le prince de Conti se fondoit sur le second testament et sur l'ordination faitte par le Pape, pour en prouver la validité contre le reproche de démence qu'il soustenoit n'avoir pas esté dès lors. Un prince du sang, en tout le Germanicus de on siècle, et cru pauvre avec plus de 400 000 livres de rente, eut beau jeu contre une vieille vefve sans enfans et sans parens qu'éloignés, la dernière de sa race extraordinaire avec beaucoup d'esprit, et aussy riche d'elle mesme que M. le prince de Conti. Le public et les conclusions dont l'advocat général Daguesseau, longtemps depuis chancelier de France, furent en tout favorables à M. le prince de Conti. L'arrest y fut conforme sans le dégoust et les longueurs de l'appointement. Madame de Nemours cria les hauts cris, et dans sa colère dit bien des choses fortes, justes, et avec cela très plaisantes; mais la succession demeura à M. le prince de Conti. Pour Neufchastel, ses annexes et dépendances, que des arrests ne pouvoient adjuger, M. de Brandebourg, qui se déclara Roy de Prusse, l'eut par le droit du plus fort, et tant de prétendans n'eurent que la peine du voyage.

X.

Charles Paris comte de Saint-Paul, et par la démission susditte duc de Longueville, né dans l'hostel de ville de Paris la nuit du 28 au 29 janvier, où Madame sa mère avoit esté obligée d'aller loger au milieu des feux de la guerre civile, pour plus grande asseurance de la foy de son parti à celuy de la ville, qui pour marque d'attachement donna

son nom à l'enfant. Il trouva tout paisible et tout changé de face dès sa première jeunesse. Il suivit Louis XIV en Flandres en 1667, et s'y trouva aux siéges de Tournay, de Douay et de Lille, et l'année suivante à la conqueste de la Franche Comté. Il fit ensuitte une compagnie de cent gentilshommes qu'il mena au secours de Candie, assiégée par les Turcs. M. le Prince son oncle s'estoit fait un plaisir de le former, et y avoit si bien réussy qu'on ne vit point d'homme si aimé, si considéré, si applaudi dans cette jeunesse, plus instruit de tout, et d'une plus grande réputation de valeur, ny d'une plus grande espérance pour touttes choses. M. le Prince qui le chérissoit tendrement, fit usage de cette réputation si heureuse et de l'estat triomphant de Louis XIV, pour le porter sur le trosne de Pologne que la mort du Roy Michel Wiesnowiski venoit de laisser vacant. La tache de la bastardise, qui est en Pologne d'un si odieux mépris, se trouvoit effacée par tant de solides et de brillantes grandeurs, qu'avec l'appui du Roy alors si redouté partout, et le crédit de ce mérite héroïque de M. le Prince si révéré partout, il se flattoit, non sans beaucoup d'apparence, de voir incessamment ce cher neveu couronné, quand au fameux passage du Rhin, c'est à dire du Tolhuys, M. de Longueville, sortant de l'eau des premiers, alla charger imprudemment une trouppe qui ne pensoit qu'à précipiter sa retraitte, et fut tué à vingt quatre ans, le dimanche de la Trinité, 12 juin 1672, sans alliance. Le célèbre Jean Sobieski fut élu Roy de Pologne.

Ainsy s'esteignit cette race si prodigieuse en touttes sortes de fortune et de grandeur; eschantillon premier et modèle après de celles des bastards en France; et avec elle le duché de Longueville.

En deux cent soixante treize ans et sept générations, dont deux de Comtes, cinq de Ducs, dix ducs de Longueville et un duc pair de Fronsac, huit Duchesses. Offices, sept; provinces, sept; généraux d'armée, trois; chevaliers du Saint-Esprit, deux; surintendant des finances, un; charges, deux; emplois, plusieurs; ambassadeur, un. Brevets et patentes de princes du sang non enregistrées; rang peu à peu monté et formé sans exemple.

II

nçois I,
1515.

NEMOURS POUR JULIEN DE MÉDICIS.

ESTEINT 1515.

Voir page 32, t. V, parmi les *Duchés-Pairies esteintes* où il a esté mis par erreur, n'ayant point esté Pairie, pour Jean de Médicis.

III

François I
4 février 1528,
c'est à dire 1529
à la manière
de compter présente.

NEMOURS POUR PHILIPPE DE SAVOYE
COMTE DE GENEVOIS

ESTEINT 1659.

On voit assés que les bornes de ces Nottes sont trop étroittes pour des dissertations historiques et pour entrer dans un champ aussy vaste que seroit celuy de l'origine, des progrès, des alliances et des principaux événements de la Maison de Savoye; mais de ne parler aussy que des ducs de Nemours ne répondroit pas à l'éclaircissement et la curiosité de touttes les sortes que ces Nottes se proposent. Elles présenteront donc une généalogie depuis le comte *Verd* qui fonda l'Ordre du Colier devenu depuis l'Annonciade, et qui fut le grand père de celuy qui fut fait duc de Savoye et devint Antipape. Tout se verra ainsy d'un seul coup d'œil depuis l'an 1340, sans remonter plus haut et laissant aux auteurs et aux ouvrages à instruire à fond. On se contentera d'ajouster les éclaircissements nécessaires pour la distinction et la connoissance des personnages lorsqu'il en sera besoin et qui ne pourroient pas tenir sans trop d'embarras dans la table généalogique. (Voir le tableau' généalogique II.)

La Maison de Savoye qui prétend venir de l'ancienne Maison de Saxe eut d'abord de médiocres commencements. Le Comté de Maurienne fit quelque temps tout son Estat. Elle s'accrut peu à peu dans les Alpes en profitant des diverses conjonctures, et les passa enfin du costé de l'Italie où peu à peu elle se soumit le Piedmont. Sa considération

et ses alliances augmentèrent à proportion de ses Estats et de leur situation avantageuse. Amé VI dit le *Comte Verd*, de la couleur qu'il porta à un célèbre tournoy qu'il fit à Chamberry en 1347, institua l'Ordre du Colier en 1367. Humbert dernier Dauphin de Viennois, outré de la mort de son fils unique qu'il avoit laissé tomber par une fenestre en se jouant avec luy donna son Estat à Philippe de Valois, gaigné par Henry de Villars Archevesque de Lyon, quoyque Clément VI siégeant à Avignon et plus que luy encore le Comte Verd eussent fait de leur mieux pour l'obtenir. Il fit selon ses forces plusieures guerres avec réputation et succès, et mourut de peste à cinquante ans. Son fils Amé VII fut connu sous le nom du *Comte Rouge* par une raison semblable à celle qui donna le nom de Verd à son père, et ce Comte Rouge qui ne vescut pas longtemps fut père d'Amédée VIII que l'Empereur Sigismond de Luxembourg, en passant chez luy venant en France du Concile de Constance et d'un voyage après en Catalogne, fit duc de Savoye 19 février 1416; et c'est ce premier duc qui est si connu par sa doutteuse retraitte de Ripailles, et beaucoup plus par son faux Pontificat sous le nom de Félix V. Louis son fils fut gouverné à l'excès par un favory de peu de naissance et de mérite que ses sujets luy arrachèrent à la fin, et par sa femme Anne de Chypre de qui il laissa quantité d'enfans. Il est icy considérable comme père d'un Prince par qui le droit prétendu au Royaume de Chypre est venu dans la Maison de Savoye, comme père de ce comte de Romont si attaché au dernier duc de Bourgogne et cause de sa dernière guerre avec les Suisses, qui fut la perte de ce dernier des ducs de Bourgogne sortis de nos Rois, comme père de plusieures filles singulièrement mariées, dont Louis XI en espousa une qu'il rendit fort malheu-

reuse quoyque mère [de tous ses enfans, et d'autant plus qu'elle ne le survescut que de deux mois. Mais il est d'autant plus à propos de s'arrester un peu sur ses enfans que leur sort à tous a esté extraordinaire, et que par l'un d'eux dont la succession au Duché la fut beaucoup, Louis duc de Savoye se trouva grand père de quatre ducs de Savoye, de nostre premier duc de Nemours leur frère, de la fameuse et funeste Régente de France la comtesse puis duchesse d'Angoulesme mère de François I, et encore du comte de Tende si connu par luy et par sa postérité, si les bastards avoient des parens. La généalogie, qui monstre touttes les lignes d'un seul coup d'œil, me dispensera de parler du Bienheureux Amé et de sa postérité, des comtes de Genève et de Romont ses frères, sur le dernier desquels on a marqué ce qui le caractérise. Mais il faut un mot sur les autres.

Louis, second fils de Louis duc de Savoye, espousa la fille du frère de sa mère, et par elle devint Roy de Chypre de droit et d'effet. Il l'espousa déjà Reine héritière à Nicosie en Chypre en octobre 1459, la dernière Lusignan, l'un et l'autre couronnés et reconnus sans difficulté. Mais Jean ou Janus père de la Reine avoit laissé un bastard de Marie Patras nommé Jacques qu'il destina à l'Eglise et le nomma à l'Archevesché de Nicosie. Ce compagnon avoit tué le fils de la nourrice d'Hélène Paléologue femme du Roy Jean son père, parce qu'il en estoit absolument gouverné, et voulut après estre le maistre. Mais la fille et le gendre de Jean Roy de Chypre, proclamés et reconnus aussytost après sa mort, ostèrent toutte espérance au bastard qui se rabatit tout de bon à estre Archevesque de Nicosie. Mais la Reine qui haïssoit ce bastard son frère n'en voulut point pour son Archevesque et l'empescha à Rome. Ce bas-

tard fit du désordre en Chypre, puis fut en Egypte vers le Soudan qui ne l'auroit pas secouru sans le Grand Seigneur Mahomet qui en haine des Latins l'y engagea. Ce ne fut plus depuis en Chypre que guerres, factions, siéges et combats, avec des événements opiniastrement contradictoires, parmi lesquels la Reine jamais abattue et toujours pleine de ressource monstra une vertu héroïque et un courage martial. Elle fit la guerre elle mesme, elle voyagea par toutte l'Europe pour estre secourue; elle se tint cantonnée en Chypre, ou tout au plus près d'autres fois, toutte preste à y repasser, faisant argent et ressources de touttes choses. Le duc Louis espuisé des secours qu'il leur avoit donnés leur en procuroit d'ailleurs avec peine, et fit de soy un dernier effort moyennant un traitté fait à l'Abbaye de Saint-Maurice en Chablais 18 juin 1462, trois mois avant la mort du duc Louis, par lequel la Reine Charlotte de Chypre donnoit tous ses droits à Anne sa tante paternelle femme du duc Louis et mère de son mary et à leur postérité en cas qu'elle n'en eust point; et c'est d'où est venu le droit sur le Royaume de Chypre à la Maison de Savoye, car cette Reine et son mary n'eurent point de postérité. Après elle retourna à Rhodes d'où elle négotia en Egypte et à Constantinople, et donna par les armes et par l'adresse bien de la peine au bastard qui cependant espousa Catherine Cornaro que la République de Venise adopta. Il ne vescut que trois ans depuis, et mourut 5 juin 1473 laissant trois bastards. Les Vénitiens furent accusés d'avoir empoisonné fort promptement le père et les enfans, et vinrent prendre la protection de leur adoptée qui n'ayant point d'enfans, transporta ses droits à la République qui sceut bien les faire valoir et s'en empara. Tel est le droit sur Chypre de la République de Venise. Catherine

Cornaro, après avoir servi par une idée de Régence d'entrée aux Vénitiens, se retira chez eux et alla finir ses jours au chasteau d'Azolu au Trevisan qu'ils luy donnèrent pour demeure. Charlotte fit encore de vains efforts de guerre, de secours, de négotiations; puis à bout de tout repassa la mer et se retira en Piedmont pour peu de temps, et de là à Rome où elle fut magnifiquement receue, logée et traittée. Elle y demeura treize ans, et y mourut en 1487 après avoir très solemnellement renouvellé la susditte donation de son Royaume plus de deux ans auparavent dans l'Eglise de Saint-Pierre. Pour son mary il combatit quelque temps la fortune, mais ce ne fut pas avec le nerf et la persévérance de sa femme. Il estoit revenu d'assés bonne heure en Piedmont d'où il la laissoit faire, et mourut en solitude et en retraitte au prieuré de Ripailles en 1482.

L'ordre voudroit qu'on parlast maintenant du duc Philippe frère de ce malheureux Roy de Chypre, si ce n'est qu'il sera plus naturel de parler tout de suitte de ses enfans après luy. Disons donc un mot des sœurs de tous ces frères, sans nous arrester à deux Archevesques de Tarentaise et d'Ausch aussy leurs frères, qui eurent bien des desmeslés pour le gouvernement de l'Estat pendant la minorité de leurs neveux et petit neveu.

Ces sœurs donc sur la vie et les actions desquelles on ne s'estendra pas, mais sur leurs dattes principales pour l'ordre des temps, furent:

Margueritte qui espousa à Chamberry, 2 juillet 1454, Jean marquis de Montferrat qui mourut sans enfans en 1464. Il s'appelloit Jean Paléologue. Remariée à Pierre de Luxembourg comte de Saint-Paul fils aisné du Connestable de Saint-Paul qu'on va voir devenir son beau frère. Il mou-

rut en octobre 1482, et elle en mars 1483 à Bruges; et ne laissèrent que deux filles, l'une sans enfans de Philippe de Clèves, l'autre vefve du comte de Romont son oncle paternel, puis femme, 1487, de François de Bourbon comte de Vendosme et mère du premier duc de Vendosme et grand'mère du Roy de Navarre père d'Henry IV.

Charlotte, accordée dès longtemps au Dauphin depuis Louis XI; il l'espousa malgré le Roy son père en janvier 1457, à Namur où on la luy envoya. Quoyque mère de Charles VIII et de tous les enfans de ce prince, elle en fut fort mal traittée jusqu'à sa mort, 1483, qui ne précéda celle de Charlotte que de deux mois.

Bonne, mariée, 9 may 1468, au chasteau d'Amboise en présence du Roy Louis XI et de la Reine, à Galéas Marie Sforce duc de Milan; morte, 1485, après avoir perdu son mary et esté Régente. Louis Sforce dit *le More* usurpa l'Estat de Milan sur ses enfans, ses neveux.

Marie espousa, premier aoust 1466, Louis de Luxembourg comte de Saint-Paul Connestable de France, beau père de sa sœur, qui pour crime de lèse majesté eut juridiquement la teste coupée en place de grève à Paris à cinquante sept ans, 19 décembre 1475. Il avoit plusieurs enfans de sa première femme Jeanne de Bar grande héritière. La Reine sa seconde femme et sa belle fille, qui estoient sœurs, ne le purent sauver des mains de Louis XI dont il avoit l'honneur d'estre beau frère, mais qu'il réunit avec le duc de Bourgogne, peut estre pour ce seul point de sa perte, pour les avoir trop joués tous deux l'un par l'autre. De ce second mariage il n'eut qu'un fils qui espousa la fille aisnée et l'héritière de Pierre Guevarra prince d'Altamure, etc., séneschal de Sicile, dont il n'eut point d'enfans. Louis XII le fit grand chambellan, et il mourut à Lyon

3 décembre 1502. Le premier duc de Longueville fut grand chambellan après luy. La Connestable sœur de la Reine mourut peu de mois après son mary. C'estoit Louis XI qui avoit fait ce mariage.

Agnès espousa, 2 juillet 1466, le comte de Dunois fils du célèbre bastard d'Orléans ; en eut postérité et mourut en 1508 comme on l'a veu au tiltre précédent. Venons maintenant au duc Philippe de Savoye, frère de tant de sœurs, et père du premier duc de Nemours.

Philippe duc de Savoye n'y parvint que sur la fin de sa vie. Il luy fallut couler à fonds quatre frères tous quatre mariés, et deux générations de l'aisné qui fut le Bienheureux Amé duc de Savoye. Amé eut aussy quatre fils dont deux furent Philbert I et Charles II duc de Savoye; et celuy cy en laissa encore un qui mourut duc de Savoye à sept ans. Ainsy Philippe en essuya quatre qui furent ducs de Savoye, et quatre autres qui le pouvoient devenir et laisser des masles à l'exclurre. Il s'attacha à Louis XI, comme le comte de Romont son frère s'estoit livré au duc Charles de Bourgogne pour le malheur de l'un et de l'autre ; mais Louis XI ne put refuser à son père qui en estoit fort mécontent, de l'arrester et de le mettre au chasteau de Loches. La Reine sa femme estoit fille de l'un et sœur de l'autre qui portoit le nom de comte de Bresse, et qui fut plus de trois ans prisonnier, et tant que le duc Louis son père vescut. Louis XI se racomoda bientost avec luy, et ils avoient un penchant l'un pour l'autre qui dura toujours quoyque souvent interrompu par le duc de Bourgogne. Il fut d'abord gouverneur de Guyenne et de Limosin, puis passant au duc de Bourgogne, il en receut la Toison et le gouvernement des deux Bourgognes. La paix faitte entre Louis XI et le duc de Bourgogne,

M. de Bresse se racomoda en France par son mariage avec Margueritte de Bourbon; le Roy luy donna son Ordre de Saint-Michel nouvellement institué, une compagnie de cent lances, de grandes terres, et son armée à mener à Perpignan. Il ne fut pas moins bien auprès de Charles VIII qui luy donna le gouvernement de Dauphiné, mais il ne fut jamais grand Maistre ny grand Chambellan de France, comme Guichenon le dit positivement et s'y trompe de mesme. Il avoit eu des démeslés avec les deux ducs de Savoye Philbert I et Charles II ses neveux. La mort de celuy cy luy donna des prétentions à la Régence de l'enfant qu'il laissoit et auquel il succéda bientost après, mais il ne réussit pas, revint en France d'où il alla ambassadeur de Charles VIII vers le Pape Alexandre VI cet infasme Borgia, ayant pour collègues Louis de Luxembourg comte de Ligny et Guillaume Briconnet le principal ministre d'alors et le principal conseiller du voyage de Naples, dont il tira le cardinalat pour soy et tout ce qu'il voulut d'ailleurs; c'estoit pour obtenir passage pour l'armée, et ils vainquirent à Rome touttes les difficultés, et accompagna Charles VIII partout. Peu après le retour en France son petit neveu mourut et il luy succéda ayant cinquante huit ans. Mais il ne jouit qu'un an et demi de la souveraineté et mourut à Chamberry 7 novembre 1498. De la Bourbon sa première femme qu'il avoit espousée, 1471, et qu'il perdit 24 avril 1483 il eut Philbert qui luy succéda et la mère de François I. Elle estoit née en Bresse 11 septembre 1476, et ne fut que trop célèbre par les Régences funestes qu'elle exerça funestement. Elle perdit le comte d'Angoulesme son mary en 1496 après avoir esté mariée neuf ans. La première fut le 15 juillet 1515, et la seconde en 1524 aux deux voyages de François I en Italie. Sa passion pour le malheureux

Connestable de Bourbon tournée en rage contre luy, et celle de la grandeur du comte de Tende son frère bastard qu'elle voulut forcer le Roy son fils à mettre à la teste de touttes ses affaires d'Italie, en y faisant périr Lautrec faute d'argent malgré les ordres les plus précis et les plus réitérés de François I, et la violence avec laquelle elle alla prendre elle mesme l'argent destiné à l'Italie chez Semblançay surintendant des finances, malgré luy et sans descharge pour s'en disculper et l'accuser après comme elle fit de l'avoir destourné, et luy fit couper la teste, coustèrent l'Italie et mirent la France au plus grand danger où elle se soit trouvée, et dont elle se sentira toujours par la vénalité des charges que les nécessitéz introduisirent avec bien d'autres maux. Femme superbe, méchante, implacable, toujours bruslante du désir de régner et toujours régnante par l'ascendant qu'elle sceut se conserver sur le Roy son fils. Elle mourut à Grez en Gastinois, 22 septembre 1531, à cinquante cinq ans qu'elle vescut pour le malheur de la France, se faisant porter malade de Fontainebleau où on craignoit la peste, à Romorantin où elle ne put arriver.

De Claude de Brosse fille de Jean comte de Penthièvre et de N. de Bretagne d'où leurs enfans prirent le nom et les armes de Bretagne, Philippe duc de Savoye qui l'espousa en novembre 1485, en eut Charles III duc de Savoye après son frère aisné de l'autre lit, et nostre premier duc de Nemours, et Philberte qui espousa Julien de Médicis duc de Nemours un an, et frère de Léon X, sur lesquels voir le tiltre premier de *Nemours*, page 35 [tome V], qui par erreur est dans les ***Duchés Pairries Esteintes***, quoyqu'il n'ait jamais esté Pairrie, pour ***Julien de Médicis***. Outre ces enfans, il eut un bastard et deux bastardes. De ces deux, l'une fut femme de Jean Grimaldi [qui] fut tué par son

frère cadet, qui non plus que luy ne prit point le tiltre de Prince de Monaco, mais seulement de Seigneur. Ce fut son fils qui le prit le premier; et le fils de celuy là se donna à la France aux despends de sa garnison espagnole et fut le premier Duc et Pair de Valentinois. En voir le tiltre page 85 [du Tome VI]. De la bastarde de Savoye ne vint qu'une fille mariée à Renaud de Villeneuve, baron de Vins sieur de Vineul chevalier de Saint-Michel. L'autre bastarde fut première femme de Laurent de Médicis sans enfant, qui fut depuis père de Léon X et de Julien de Médicis mary de la fille légitime de ce mesme duc de Savoye dont son père avoit espousé la bastarde. A l'égard du comte de Tende bastard du duc Philippe, il devint assez considérable en trois générations que sa race dura, pour en faire une courte mention après les ducs de Nemours.

Philbert II qui succéda à Philippe son père et qui mourut à vingt quatre ans en 1504, ne peut tenir place icy que pour ne pas passer sous silence la singularité du sort de sa seconde femme. Il estoit veuf sans enfans de la fille de son cousin germain Charles II duc de Savoye et de Blanche de Montferrat, et il espousa ensuitte Margueritte d'Austriche, 26 septembre 1601. C'est cette Princesse fameuse par ses alliances manquées et qu'elle mesme rendit célèbres par son courage et sa plaisanterie dans un moment qui y est le plus opposé. Elle estoit fille de l'Empereur Maximilien I et de Marie héritière de Bourgogne, sœur de Philippe le beau, père de l'Empereur Charles V. Elle fut accordée en 1482 n'ayant que deux ans avec le Dauphin depuis Charles VIII; eut en dot Salins, Bar sur Seine et Noyers avec les comtés d'Artois, de Bourgogne, de Charolois, d'Auxerre et de Boulogne, et fut envoyée au chasteau d'Amboise à élever avec les Enfans de France. Mais en 1494 elle fut renvoyé

pour le mariage d'Anne Duchesse héritière de Bretagne et masculinement sortie de nos Rois. La naissance estoit donc fort au dessus et la dot peut estre pareille. On a mis celle de Margueritte tant pour se souvenir de tant de beaux proches et nécessaires fleurons lors démembrés et depuis réunis, excepté la Franche Comté qui ne fut jamais de la France auparavent, que pour en mettre sous les yeux la comparaison avec la Bretagne. Margueritte fut embarquée à Flessingue pour aller espouser l'Infant d'Espagne. Dans le trajet, au plus fort d'une tempeste dont elle fut périlleusement accueillie, elle écrivit ces deux vers pour son épitaphe qu'elle s'attacha au bras dans de la toille avec des joyaux :

« Cy-gist Margot la gente demoiselle,
« Qu'a deux maris et encor est pucelle. »

Elle aborda en Angletterre et fit après le trajet d'Espagne. Cet Infant qu'elle espousa à Burgos estoit Jean fils des Rois catholiques Ferdinand et Isabelle, qui mourut 4 octobre 1498 sans enfans, laissant sa sœur Jeanne héritière qui espousa Philippe, le beau frère de Margueritte qu'il laissoit vefve, et laquelle Jeanne mère de Charles V, etc., est connue sous le nom de Jeanne la folle parce qu'elle la devint de douleur de la mort de son mary et qu'elle vescut longtemps et mourut dans cet estat enfermée en Espagne.

Margueritte dit encore un bon mot qui marquoit son regret à Charles VIII. L'année de son mariage avec Anne de Bretagne les vins se trouvèrent fort verds, et un jour qu'on s'en plaignoit à la table de Margueritte, elle répondit plaisament qu'elle ne s'en estonnoit point parce que les serments ne valoient rien cette année, jouant sur le mot sarment et serment. Elle revint en Flandres d'où elle estoit

partie; puis s'alla remarier en Savoye, 1501, avec le duc Philbert dont elle n'eut point d'enfans et le perdit trois ans après. Elle se retira en Allemagne auprès de l'Empereur Maximilien I son père; puis alla mourir Gouvernante des Païs Bas où elle se fit adorer, et en mesme temps fort considérer en Europe. Elle fit avec la mère de François I ce célèbre traitté de Cambray en 1529, et mourut à Malines l'année suivante.

Charles III frère de Philbert luy succéda à dix neuf ans. Il fit en 1515 ériger Turin en Métropole et Bourg en Bresse en Evesché lequel n'a pas duré. En 1518 il fit de l'Ordre du Colier celuy de l'Annonciade en y laissant et augmentant plusieures choses qui ont donné à ceux qui en sont un honneur qui n'est attaché à pas un autre, qui est d'estre les Grands du païs, trop étroit pour en comporter d'autres par fief, par charges et encore moins d'héréditaires. Il espousa, 1521, Béatrix de Portugal sœur de l'Impératrice femme de Charles V et mère de Philippe II, et la perdit à Nice 1538. Trois ans auparavent en 1535 il avoit veu Genève se soustraire à sa domination, chasser son Evesque, embrasser les nouvelles erreurs, et se mettre en petitte République où elle a sceu se conserver depuis. L'année suivante François I le chassa de son Estat après avoir fait périr l'armée de Charles V en Provence que ce Prince favorisoit, et à qui François I demanda beaucoup de choses sous prétexte des droits de sa mère. Charles III dépouillé sans ressource en mourut enfin de desplaisir à Verceil, 16 septembre 1553 à soixante sept ans. Il avoit envoyé son fils aisné en Espagne qui y mourut à treize ans en 1536, et ne laissa qu'un fils unique son successeur.

Emanuel Philbert qui dès sa jeunesse ne cessa de voyager et de combattre pour restablir sa fortune, et il en vint

à bout. Il fut aimé et considéré de Charles V son oncle, et de Philippe II son cousin germain qu'il courtisa en Italie, en Espagne, en Flandres, en Allemagne et jusqu'en Angleterre au mariage de Philippe II, et eut la Toison et la Jarretière. Il servit partout sous les enseignes d'Austriche, puis les commanda avec beaucoup de réputation, et gaigna la bataille de Saint-Quentin en 1557, que Philippe II vit de dessus une hauteur avec une frayeur qui luy arracha le vœu de l'Escurial qu'il accomplit depuis si superbement, et qui luy fit demander si c'estoient là les divertissements de son père. La paix funeste du Casteau Cambrésis, perfide ouvrage des Guises, restablit en partie Emanuel Philbert en espousant la sœur d'Henry II, qui périt dans le tournoy de cette réjouissance. Le Duc en retournant chez luy receut à Marseille l'Ordre de Saint-Michel. Il bastit en 1565 la citadelle de Turin, restablit, 1567, l'Ordre de l'Annonciade presque détruit, releva celuy de Saint-Maurice à qui il donna des galères en mémoire de la fameuse bataille de Lépante de la mesme année, où les siennes s'estoient distinguées, et fit en 1574 si bien les honneurs de chez luy qu'avec le secours de sa femme et de leurs adresses il obtint d'Henry III, revenant par l'Italie de Pologne en France, la restitution de presque tout ce que la France occupoit encore dans ses Estats, malgré les cris de tous les bons François et les protestations par écrit de Ludovic Gonzague duc de Nevers, qu'il voulut estre insérées dans les registres du Conseil. Après tant de bonheur ce Prince perdit la Duchesse sa femme 1576, et il mourut 30 aoust 1580 à cinquante deux ans, aage bien court pour une vie si pleine. Il ne laissa qu'un fils unique le célèbre Charles Emanuel, et entre plusieurs bastards ce Don Philippin que Charles Emanuel fit tuer en duel par le mareschal de Créquy, et

ne put jamais luy pardonner cette victoire. Voir le tiltre de *Lesdiguières*, tome VI, page 15.

C'est ce Charles Emanuel qui égal en guerre et en paix par la valeur et le succès de ses armes et par le courage et les ressources de son esprit, sa politique profonde et les avantages de ses traittés, a si longtemps estonné l'Europe du pied de ses Alpes, et fait compter les plus grands Rois avec luy. Il avoit dix huit ans lorsqu'il perdit son père en 1580; et aussytost après Henry III luy envoya l'Ordre de Saint-Michel par le mareschal de Retz. Celuy du Saint-Esprit venoit d'estre institué et obscurcissoit fort l'autre, et on ne voit pas la raison qui empescha de le luy donner. Philippe II luy fit présenter la Toison d'Or par le baron de Saint-Amour la Baume Montrevel. En 1585, son mariage fut arresté avec la fille d'Espagne qu'il alla espouser à Sarragosse où estoit Philippe II, qui luy donna l'espée que François I portoit à la bataille de Pavie et le conduisit jusqu'à Barcelonne où il s'embarqua n'estant presque point resté en Espagne, où la Ligue de France luy avoit fait donner de bonnes instructions.

Son coup d'essay fut de se saisir à main armée et en personne la veille de Saint-Michel du Marquisat de Saluces et des places fortes du païs. Il estoit en pleine paix avec la France. L'effrénée libéralité de Henry III sans cause aucune avoit fait rendre au Duc son père tout ce que la paix de Casteau Cambrésis avoit conservé à la France de ses Estats, et Charles Emanuel prit son temps que le mesme Henry III se trouvoit le plus opprimé par la Ligue et jouoit avec elle à quitte ou à double aux derniers Estats de Blois, pour s'emparer du Marquisat sous prétexte d'empescher que les françois huguenots n'en chassassent les françois catholiques. Les Guises le luy avoient fait conseiller par leurs

frères utérins de Nemours, par Philippe II et par le Pape duquel au moins ils estoient en estat de luy répondre ; et le duc de Mayenne qui estoit vers Lyon avec une armée que son frère luy avoit fait donner contre les huguenots de ces Provinces, n'eut garde de s'opposer à une invasion si favorable à son parti. Henry III n'estoit pas en estat de s'en revancher par luy mesme. Il envoya le célèbre Sancy en Suisse pour les excitter contre Charles Emanuel. Il y réussit, et de maistre des régiments devenu général d'armée il mena les Suisses avec qui il fit quelques exploits que M. de Nemours et plus encore la catastrophe des Estats de Blois arrestèrent, et qui tournèrent Sancy enfin au secours du Roy à qui il amena 6000 Suisses qui sauvèrent alors l'Estat. La mort d'Henry III et tout ce qui la suivit donna lieu à Charles Emanuel d'aspirer à la Couronne comme petit fils d'Henry II, et d'en escrire au Parlement de Grenoble qui le remit à la résolution des prétendus Estats Généraux assemblés à Paris pour l'élection d'un Roy; sur quoy il se rabattit à essayer de joindre à son Estat le Dauphiné, le Lyonnois et la Provence, dont Messieurs de Montmorency et de Lesdiguières tous deux depuis Connestables sceurent l'empescher, luy et la Ligue, quoyque reçeu solemnellement dans Aix et ayant déjà bien comencé ses conquestes en ruse et à force ouverte; ce qui dura jusqu'à la fin de 1694 que les affaires de la Ligue et de Charles Emanuel déclinant toujours, il y eut une trêve entre Henry IV et luy, qui luy devint encore plus nécessaire par la conversion et l'absolution du Roy à Rome. Mais il ne vouloit point rendre le Marquisat de Saluces, et ce fut la matière de beaucoup de négotiations où la politique de Charles Emanuel se déploya tout entière avec la mesme mauvaise foy, qui luy cousta plusieurs échecs pendant

qu'elles durèrent, et que pour les haster on laschoit de la Cour de fois à autre la liberté aux généraux françois d'agir à main armée, qui se tourna bientost après en guerre qui précéda mesme la rupture formelle de la trêve en 1597, où le Duc se signala en personne et eut la joye de se voir amener prisonnier Créquy gendre de Lesdiguières, et qui finit en plein esté de 1598 par la paix générale de Vervins dont Charles Emanuel ne fut pas bien aise. Il ne pouvoit plus soustenir son usurpation par les secours d'Espagne, et se sentoit peu bastant pour la maintenir tout seul. Ses négotiations à la suitte de la paix ne luy donnoient point d'espérance là dessus. Tout cela luy fit prendre le parti d'aller voir Henry IV pour tascher à le surprendre à force de souplesses, de ruses et d'éloquence, et de tromper son Conseil à qui il ordonna à Roncas de dire que le Roy luy avoit asseuré en partant que si le Duc vouloit aller en France ils s'ajusteroient eux deux tous seuls ensemble sans tant de formalités. Roncas avoit esté envoyé pour sonder ce voyage, et Henry IV l'avoit chargé de dire au Duc qu'il le verroit volontiers pourveu qu'il luy voulust rendre son Marquisat. Rien n'estoit plus éloigné, mais le Duc compta sur la profondeur de sa politique, et faute d'autres ressources il résolut de tenter celle là, et obtint en attendant un séquestre et deux mois de prolongation de compromis. Il partit donc en décembre 1599 avec tout son Conseil, presque toutte sa Cour et une grande suitte, trouva le duc de Nemours à Orléans, et sur le chemin de Fontainebleau le malheureux Biron qu'il contribua tant en ce voyage à gaster et à perdre; enfin le duc de Montpensier tout auprès de Fontainebleau où Henry IV l'attendoit et sortoit de la Messe. Il eut l'honneur de disner seul avec luy et d'estre servy par un maistre d'hostel. Huit jours après ils s'en allèrent à Paris

où le Duc se garda bien d'accepter le logement qui luy fut offert au Louvre et s'establit à l'hostel de Nemours. Tost après l'affaire du Marquisat fut traittée par des Commissaires de part et d'autre où le Nonce du pape assista. Ceux du Roy furent le connestable de Montmorency, le duc de Biron, Rosny surintendant depuis duc de Sully, le chancelier de Bellièvre et Villeroy Secrétaire d'Estat. Les artifices de ceux de Savoye conduits par leur Duc furent sans nombre et sans fonds, jusqu'à ce qu'enfin le Roy s'arresta à luy donner l'option de restituer le Marquisat ou de le garder en toutte souveraineté, et luy cédant de mesme la Bresse avec Bourg, Barcelonette et son Vicariat, le val de Sture et celuy de la Pérouse avec ses dépendances, et Pignerol avec son territoire. Cela fut signé le 27 février 1600 avec la condition expresse de faire l'option dans le premier juin suivant, et le Duc outré du peu de succès de son voyage partit incontinent après. Il s'estoit flatté de leurrer le Roy de la conqueste de Milan et de l'engager de la sorte ; il n'épargna politesses, galanteries, ny libéralités pour gaigner toutte la Cour, et ce fut où il réussit par les louanges qu'il en remporta, et Biron qu'il gaigna en luy tournant la teste sur ses grands services et par de folles espérances, comme on l'a veu au tiltre de *Biron* [Tome V, page 493]. Il remporta avec raison une grande réputation d'esprit qui ne le consola pas de n'avoir pu au moins destacher le Roy de la protection de Genève qu'il s'estoit flatté d'emporter. Guichenon dit ce qu'il peut pour excuser ce Prince des menées qu'il fit en ce voyage et de la liaison estroitte qui subsista depuis entre luy, le duc de Biron jusqu'à son supplice et le comte d'Auvergne jusqu'à sa prison. Ce n'est pas icy le lieu de traitter ces matières qui excèderoient la mesure de ces Not-

tes; mais il est demeuré constant que Charles Emanuel qui n'avoit jamais cessé d'estre ennemi de la France et perfide, ne s'oublia pas dans un temps qui luy devint prétieux par l'occasion et par la certitude d'une rupture avec la France dont il estoit déterminé de garder le bien sans restitution et sans équivalent. Ce fut enfin ce qui luy attira sur les bras Henry IV en personne qui en aoust suivant prit Montmelliau, Chamberry et d'autres places. Le Roy allant à Lyon recevoir et espouser Marie de Médicis, où en présence du Légat Aldobrandin les négotiations se reschauffèrent, et qui en 1601 aboutirent enfin à une paix que Charles Emanuel désavoua, puis signa. Par cette paix il garda le Marquisat et céda la Bresse, Bugeay, Valroncey et Gex, Bourg et Chasteaudauphin avec ses dépendances, et tout le Rhosne depuis Genève jusqu'à Lyon, fit démolir Bechedauphin; et tout ce qu'il luy avoit esté pris, restitué. Outré contre l'Espagne qui avoit levé une grande armée, mais dont il se plaignoit d'avoir esté mal secouru.

L'année suivante il manqua une entreprise sur Genève, obtint en 1603 l'union des Ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoye, et envoya ses trois fils aisnés en Espagne; transféra aux Camaldules sur la montagne de Turin le chef lieu de l'Ordre de l'Annonciade, de la Chartreuse de Pierrechastel passée par le dernier traitté sous la domination de la France; et maria, 1608, ses deux filles aux Princes héritiers de Mantoue et de Modène. Il songea ensuitte inutilement au recouvrement du Royaume de Chypre et à une nouvelle entreprise sur Genève, l'une et l'autre sans succez, et à engager Henry IV au recouvrement du duché de Milan en mariant leurs enfans ensemble et luy rendant l'eschange du Marquisat. La mort funeste d'Henry IV interrompit toutte cette négotiation qui estoit lors

sur le tapis. Charles Emanuel chargé d'enfans avoit voulu en envoyer un s'establir en France. L'immense grandeur des Guises et celle où Messieurs de Nemours tendoient l'avoient tenté, et plus encore de se donner des moyens de faire des partis et des troubles. C'est ce qu'on voit si puissament refuté dans les belles dépesches du cardinal d'Ossat et sur ce mesme exemple des Guises, et qui traitte ces cadets de Souverains de louveteaux affamés chés eux qui vont chercher pasture, toujours ennemis de ceux chez qui ils la trouvent, toujours dans les intérêts du leur, quelqu'avantages infinis qu'ils ayent acquis, et surtout toujours loups et loups cruels et dangereux. Cette porte ayant esté fermée, Charles Emanuel envoya ses enfans en Espagne, mais sans espérance d'establissement dans un païs qui ne veut de grandeur que la sienne, et qui ne souffriroit pas mesme passager en ce point, non plus que tous les autres du monde excepté la France, à qui sa propre et terrible expérience n'a pu servir de suffisante leçon.

Henry IV mort, Charles Emanuel crut l'occasion favorable d'entreprendre encore sur Genève destituée de ce protecteur. Il le tenta et en eut la honte, et se tourna aux pensées du Montferrat par la mort de son gendre le duc de Mantoue. Il seroit trop long de destailler icy les prétentions différentes auxquelles cette mort donna lieu, d'autant qu'elles se trouvent au tiltre de *Nevers* avec la généalogie de Gonzague page 179 [Tome V]. Les artifices de Charles Emanuel furent incroyables pour faire valoir les siens qu'il accompagna en 1613 de ses armes, qui furent bientost interrompues par une paix où la Savoye ne gaigna rien, et où l'Empereur et l'Espagne se portèrent pour juges du fonds. Mais l'Espagne ayant prétendu se faire obéir par voye d'autorité de supérieur,

Charles Emanuel reprit les armes et renvoya l'Ordre de la Toison d'Or. Alors ce fut un meslange de négotiations et de faits d'armes où la valeur et l'artifice de Charles Emanuel se disputoient à qui le serviroit mieux, ce qui dura jusqu'au traitté d'Ast en 1615, où le Duc ne fut guères mieux traitté qu'au précédent, mais où il fallut passer par l'autorité de la France qui favorisoit Mantoue, et qui voulant le mariage d'Espagne avoit toujours favorisé cette Couronne, et de plus en plus cette mesme année qu'il s'accomplit en effet. Mais cette paix qui n'en estoit proprement que les préparatifs ainsy que la précédente ne put guères durer qu'une année avec divers succès, que la cessation du secours de France par l'aveuglement de la Régente pour l'Espagne rendit pesans à Charles Emanuel, dont à la fin les embarras persuadèrent la France de luy renvoyer des secours qui produisirent enfin la paix par la médiation de la France et l'intervention du Pape et de Venise en 1617, par laquelle le duc de Mantoue recouvra tout ce qu'il avoit perdu. Charles Emanuel, aussy content de la France qu'il l'estoit peu d'Espagne, songea à terminer le mariage de son fils avec la fille de France qu'Henry IV avoit approuvé peu avant sa mort. Il ne receut aucune difficulté, et en février 1619 le prince de Piedmont arriva à Paris conduit par le prince Thomas et précédé par le Cardinal leur frère qui avoit tout conclu. Ils arrivèrent le 7, et le 10 le mariage fut célébré.

La mort de l'Empereur Mathias arrivée peu après donna à Charles Emanuel des pensées de luy succéder, et à quelques Princes de l'Empire impatiens du joug de la Maison d'Austriche d'y penser pour luy. Mais il n'y eut pas seulement la moindre lutte. Ferdinand Roy d'Hongrie fut élu sans difficulté. Cependant l'Espagne n'exécutoit point la der-

nière paix, et donnoit du secours aux huguenots en Languedoc contre Louis XIII en personne. Charles Emanuel l'alla voir à Avignon, et peu après avec son assistance recomença la guerre contre les Espagnols qui finit avec l'affaire de la Valteline en 1625 par le traitté de Monçon, qui touttes fois ne fit pas poser les armes aux Génois et à Charles Emanuel les uns contre les autres, jusqu'à ce que la mort du duc Ferdinand de Mantoue arrivée sans enfans changea toutte la face des affaires. On verra mieux dans la généalogie de Gonzague tiltre de *Nevers* [tome V, page 185], les prétentions et l'ordre légitime de cette succession qui eut enfin lieu par l'appuy de la France. Cet événement arriva à Noël de 1627, le lendemain du mariage de l'héritière avec le fils du duc de Nevers, qui de sa part se prétendoit l'héritier et qui par là réunissoit les deux droits, au grand dépit de Charles Emanuel ayeul maternel de la Princesse, et des Espagnols outrés de voir passer ces Estats d'Italie à ce qui se pouvoit et devoit réputer un françois, et qui le furent encore davantage d'y voir arriver quinze jours après le duc de Nevers qui se mit en possession de Mantoue et de toutte la succession. Charles Emanuel qui vouloit faire espouser cette héritière au Cardinal son fils et mal satisfait de la France dès le traitté de Monçon, saisit la conjoncture de se réunir à l'Espagne aussy picquée que luy, qui fit son traitté avec luy, et tout aussytost entrèrent ensemble en action contre le nouveau duc de Mantoue avec de grands succès.

Cependant Louis XIII qui le premier novembre 1628 devint maistre de la Rochelle, ne fit que retourner à Paris et revenir à Lyon affronter les Alpes au plus fort de l'hyver, après avoir dompté la mer et les rebelles. Ce fut alors que les artifices de Charles Emanuel se surpassèrent pour amuser le protecteur du duc de Mantoue. Mais ce fut inu-

tilement. Louis XIII franchit les Alpes au milieu des frimats que son exemple fit dompter à son armée. Charles Emanuel qui l'avoit redoutté avoit sceu profitter de tous les moments pour fortifier le pas de Suze d'une manière impénétrable, et qui embarassa tellement les chefs françois qu'ils avouèrent qu'ils ne voyoient aucun moyen de forcer ce passage. Louis XIII les écouta, examina tout par luy mesme, se rendit sourd aux impossibilités, et à touttes les mesaises d'une armée dans les Alpes et en cette saison. Il les supportoit le premier et ne cessoit de méditer et de faire découvrir des routtes dans les rochers les plus inconnues, jusqu'à ce qu'enfin, contre l'opinion de tous ses généraux, il rencontra un destour qui le conduisit sur le retranchement. Il l'attaqua luy mesme en personne l'espée au poing à la teste de tout, se faisant pousser par derrière à l'escalade pour grimper, et eut cette pure gloire de ne devoir qu'à sa capacité, à sa patience, à sa valeur personnelle, d'emporter des retranchements unanimement jugez non seulement imprénables mais inattaquables, et d'estonner l'Europe par la grandeur de l'action. Elle fut telle que Charles Emanuel ne se crut en seureté nulle part, ny l'armée d'Espagne qu'il avoit là mesme et à ses ordres, et qu'il vint trouver le Roy en la clémence duquel il mit toutte sa ressource. Dès qu'il l'apperceut il mit pied à terre, courut au Roy, et mettant un genouil en terre luy embrassa la botte. Cette humiliation le sauva. La grande âme du héros fut plus sensible au plaisir du superbe laurier que sa main venoit de cueillir. Il daigna en considération de sa sœur, belle fille de Charles Emanuel, couvrir sa défaitte d'un traitté dont le prince de Piedmont, beau frère du Roy, fut chargé par son père.

En vain Guichenon et ses copistes ont voulu déguiser, non la gloire de Louis XIII trop perçante pour l'oster, mais

la honte de Charles Emanuel. Toutte la Cour et une partie de l'armée françoise fut tesmoin de cet acte si humiliant, que je sçais d'un de ces tesmoins oculaires; sur le récit qu'il m'a fait et répété plus d'une fois je l'écris, et ce tesmoin est le duc de Saint-Simon dont la droiture, la vérité, la probité ont constamment esté reconnues au dessus de toutte flatterie comme de tout intérest et du plus cher de tous qui est la reconnoissance pour un si grand et si accompli bienfaicteur. Mais il faut dire aussy que nos escrivains sont encore moins excusables de n'avoir pas triomphé de bien dire sur ce prodige de teste et de cœur et sur ce succès si triomphant.

Mais on sçait quel estoit l'empire du cardinal de Richelieu sur les plumes, et jusqu'où s'estendoient à cet égard ses infatigables soins. Il estoit jaloux de son maistre; il sentoit presque seul qu'il n'avoit que l'air de le gouverner, et que cet air mesme il ne le conservoit que par la volonté de ce maistre. L'entreprise de Suze luy avoit paru impossible, et par luy et par les chefs de l'armée il avoit tout tenté pour en dissuader le Roy, jusqu'à cabaler pour le laisser seul les soirs sous prétexte de la rudesse et de l'aspreté du temps et des chemins et des difficultés de la retraitte; et c'est, pour tout circonstancier, ce qui fit la fortune de Nyert qui jouoit bien du luth, qui se trouva dans l'équipage du marquis de Mortemart et que le mesme M. de Saint-Simon m'a conté qu'il s'estoit avisé de faire entendre au Roy les soirs, pour l'amuser dans la solitude d'où le Cardinal espéroit que naistroit l'ennuy qui le feroit enfin retirer et contre lequel il se roidit. Le premier ministre fut donc intérieurement outré d'un si grand succès et si complet contre son attente; il voulut de plus en politique ne pas mettre au désespoir un Prince si capable d'y estre, en éter-

nisant sa honte, et le séparer de l'Espagne par ce mesnagement auquel il crut que l'alliance si proche de son fils avec le Roy pouvoit servir d'excuse. Il empescha donc d'abord touttes les plumes de publier et d'imprimer cet exploit des exploits; il y tint la main depuis pour ne se pas démentir, et il en est arrivé dans la suitte des années un silence qui rendroit cette merveille douteuse s'il ne restoit des hommes qui en ont veu les incorruptibles tesmoins et qui se sont fait une religion de ne laisser pas dans les ténèbres un fait d'armes qui auroit esté le plus célèbre de ces anciens capitaines grecs et romains qui font encore l'admiration de nostre siècle. L'importance d'un fait si nécessaire à constater m'a forcé à m'y estendre; revenons à ce qui en arriva. Mais n'obmettons pas la modeste indifférence de ce grand Roy insensible à ce qui ne regardoit que sa personne, et de l'opposition de cette grandeur d'âme à la futilité superbe de son successeur, et de cette foule de médailles frappées jusque sur les festes et les moindres amusements de Versailles à faute de mieux. Quelle incroyable distance!

La loy fut donc imposée à Charles Emanuel et à l'Espagne; Casal prest à tomber secouru, les armes d'Espagne et de Savoye retirées des Estats de Mantoue. Ce Duc affermi et reconnu, et le passage asseuré aux trouppes françoises avec des estapes pour passer en Italie, avec Suze et d'autres places de seureté pour en respondre. Après cela le prince de Piedmont protégé par sa femme sœur du Roy alla luy rendre grâces de celle qu'il avoit daigné faire à Charles Emanuel vaincu et aux Espagnols ses alliez, dont le fruit fut une ligue pour la protection de Mantoue entre le Pape, le Roy, les Vénitiens et Charles Emanuel forcé de la signer et le plus ardent ennemi jusqu'alors du duc de Mantoue. Ensuitte le Duc vint voir le Roy après s'estre touttes fois

asseuré qu'il seroit bien receu; il le fut en effet et combla le Roy de respects, de louanges et mesme de bassesses. Le Roy vainqueur n'ayant plus rien à faire partit de Suze et retourna en France. Son exploit prodigieux ne pouvoit trouver croyance à Madrid, où on soupçonna la connivence du duc de Savoye qui en avoit esté bien éloigné, mais la vérité de la victoire en avoit surpassé la vraysemblance. Charles Emanuel poignardé de rage espéra tout de l'absence du héros et de l'arrivée de Spinola avec une nouvelle armée au Gouvernement du Milanois, et encore plus de la levée d'une armée de l'Empereur pour chasser de concert avec eux les François d'Italie. Charles Emanuel qui depuis qu'il avoit passé en personne sous le joug de Louis XIII collé à genoux à sa botte, puis en visitte de courtisan abbatu et détruit, n'avoit voulu ny sortir de sa chambre à Turin, ny y voir personne sans aucune exception que le ministre dont pour l'exécution il ne pouvoit se passer, espéra de ce grand mouvement de toutte la Maison d'Austriche de se pouvoir relever contre la France, et commença à laisser manquer les places de Casal et autres du Montferrat qu'il devoit fournir par le traitté de Suze, et à appuyer secrettement la demande de la Maison d'Austriche que les François sortissent d'Italie, d'où suivit le siége de Mantoue, et le retour du Roy à Grenoble puis en Savoye où il méprisa la peste qui y estoit jusque dans son propre logis, plusieurs jours de suitte, avec autant de magnanimité qu'il avoit fait les armes de ses ennemis. Il les vainquit encore, et Charles Emanuel qui les y avoit attirés et ne vivoit dans son propre païs qu'en sujet de la Maison d'Austriche qui le voyoit en proye à ses armes et à celles de la France, outré de plus en plus de l'affront qu'il avoit subi aux barricades de Suze dont il n'avoit jamais pu se résoudre à voir depuis le soleil

qu'à grand'peine par sa fenestre, poussé de rage et de désespoir après la figure qu'il avoit faitte toutte sa vie et jusque contre Henry IV en personne, en mourut à Savillan qu'il estoit allé mettre en défense pour dernière ressource, et pour dernier et unique voyage qu'il eust fait depuis que la honte de son joug l'avoit enfermé dans sa chambre, sans vouloir voir qui que ce pust estre à qui il n'eust pas un ordre pressant et indispensable à donner. Telle fut la fin d'un Prince que le plus grand art, un bonheur bien mesnagé, une valeur judicieuse et active avoit rendu redoutable aux plus puissants Rois, et qui n'avoit rien mesnagé de permis et de ce qui l'est le moins, pour se maintenir dans cette brillante posture et pour estre également redoutté, obéi et merveilleusement bien servi dans ses propres Estats. Il avoit soixante huit ans ; avoit espousé en 1584 Catherine fille de Philippe II et d'Elizabeth de France, qu'il perdit à Turin en novembre 1597 à trente ans. Il en eut cinq fils : un aisné qui mourut en Espagne sans avoir esté marié ; Victor Amé qui luy succéda et qui fut beau frère de Louis XIII ; Emanuel Philbert qui fut amiral d'Espagne, viceroy de Sicile et grand prieur de Castille, qui mourut sans avoir eu loisir de se marier, ayant durant sa courte vie continuellement servi cette Couronne ; le cardinal de Savoye, et le prince Thomas de qui est sortie la branche de Carignan. Deux filles, dont l'une duchesse de Mantoue qui se retira en Piedmont après la mort de son mary, puis en Espagne, qui gouverna le Portugal et sous qui la révolution si fameuse arriva en faveur du duc de Bragance, après laquelle elle vint mourir en Espagne en 1655 ; et Isabelle mariée à Alphonse d'Est, et morte duchesse de Modène en 1626 dont le duc son mary se fit capucin et mourut en cet habit. Deux autres filles religieuses, et celle qui mourut

avec la duchesse sa mère. Il laissa encore dix bastards dont quatre ne furent pas reconnus.

Victor Amé né à Turin 8 may 1587 alla à seize ans en Espagne, où il fit un second voyage en 1613 sur les affaires de Mantoue, se trouva en diverses expéditions militaires et eut l'honneur en 1619 d'espouser en personne au Louvre la sœur de Louis XIII, 11 février, et succéda à son père en 1630 ayant déjà quarante trois ans. Ce fut pendant le fort de la guerre que la rage et la mauvaise foy de son père avoit attirée dans le milieu de ses Estats, qui finit par la paix que procura Mazzarin à la teste des armées de France et d'Espagne sur le point d'en venir aux mains devant Casal, et qui fut enfin le traitté de Quierasque en 1631 qui décida touttes les affaires d'Italie, et qui en produisit la paix glorieuse en tout à la France qui l'année suivante en eut Pignerol.

Victor Amé suivit le parti de la France qui, après la mort du Roy de Suède à la bataille de Lutzen, porta ses armes en Italie, et s'y signala fort en qualité de Généralissime de ses forces en 1635. Il mourut avec beaucoup de gloire le 7 d'octobre 1637 à cinquante ans à Verceil, n'ayant survescu son père que de sept ans. Ce fut luy qui à l'exemple de Venise ferma le premier sa Couronne, l'un et l'autre sur le tiltre de Chipre. L'occasion en fut qu'Urbain VIII Barberin ayant par un décret du 10 juin 1630 donné l'*Eminence* aux cardinaux au lieu de l'*Illustrissime*, et leur ayant défendu de recevoir désormais ce dernier tiltre de qui que ce fust à l'exception des Rois, Venise et à son exemple Charles Emanuel qui vivoit encore persistèrent à l'*Illustrissime* et se prétendirent testes couronnées, ce qui donna lieu dans la suitte au fils de ce Duc à fermer sa Couronne, et à emprunter l'Altesse Royale de sa femme et

de sa mère qui dans la suitte est demeurée aux ducs de Savoye. Celuy cy laissa deux fils qui l'un après l'autre luy succédèrent, quatre filles dont l'aisnée espousa le Cardinal son oncle pour pacifier l'Estat, deux autres le duc de Parme et l'électeur de Bavière, celle cy ayant eu espérance d'estre Reine de France, et la dernière mourut au berceau.

François Hyacinthe, né en 1632, n'avoit que cinq ans à la mort de son père et ne le survescut guères que d'un an estant mort en octobre 1638.

Charles Emanuel II son frère luy succéda. Il estoit né en 1634, et sa minorité fut extrêmement agitée par le dedans et par le dehors. La guerre des deux Couronnes en Italie, l'union de la Duchesse Régente avec Louis XIII son frère, la jalousie que le cardinal Maurice et le prince Thomas ses beaux frères prirent de son autorité jusqu'à se jetter entre les bras des Espagnols, les détresses de la Régente chassée de sa capitale et ses soupçons de la France dont elle trouvoit que la protection luy estoit vendue trop chèrement furent la matière des actions, des traittés, des entreveues, du mariage du prince Maurice avec sa niepce en 1642, qui quitta son Chapeau et se reconcilia avec la Régente sa belle sœur et sa belle mère et procura sa réconciliation avec son frère le prince Thomas. C'est ce qui les occupa le reste du règne de Louis XIII. La guerre contre l'Espagne continuoit. Ainsy s'écoula la Régence parmi des traverses infinies comblées par la découverte d'une conspiration contre la vie de la Régente et punie enfin à grandes difficultés, et cette Régence finit enfin glorieusement en juin 1648 par la majorité du Duc. Cette majorité fut une nouvelle pierre d'achopement entre la mère et les oncles qui perdirent peu à peu leur autorité, tandis que la mère sous le nom de son fils majeur raffermissoit la sienne, et que la guerre

tenoit le prince Thomas presque toujours éloigné, laquelle dura jusqu'à la paix des Pyrénées. L'année qui la précéda, la Cour de Savoye vint à Lyon fort nombreuse rendre ses respects à celle de France, dans l'espérance du mariage de Margueritte sœur du Duc avec le Roy. Mais celuy d'Espagne s'estant là mesme secrettement renoué, tout se passa en compliments qui ne consolèrent ny Margueritte ny la duchesse sa mère, et qui ne purent retenir le Duc qui repartit fort promptement. Rien ne fut oublié pour les bien recevoir, sinon que le cardinal Mazzarin tint ferme à ne point donner la main chez soy au duc de Savoye, qui peu de mois après fit le mariage de sa sœur la princesse Margueritte avec le duc de Parme. La Duchesse leur mère ne se peut consoler d'un mariage si profondément disproportionné de ses espérances et mourut 7 décembre 1663. Dans les premiers mois de cette mesme année, M. de Savoye avoit espousé Françoise Magdeleine fille de Gaston frère de Louis XIII, qu'il perdit en janvier suivant sans enfans, et à la fin de l'année il se remaria à la fille aisnée du duc de Nemours qui le survescut longtemps et luy donna un fils unique célèbre par bien des endroits.

Charles Emanuel avoit porté ses armes dans les vallées de son Estat contre les Vaudois qui tuoient les prestres et détruisoient les églises. La France, à qui il fut toujours attaché, l'y secourut, et enfin pacifia ces troubles dont elle fut médiatrice avec les Cantons Protestants. D'ailleurs les conjonctures le laissèrent pacifique. C'estoit un prince bien fait, très courageux, qui ne laissoit pas d'aimer les lettres et qui estoit naturellement magnifique, et bon avec de l'esprit. Il aimoit passionément la chasse et y abrégea ses jours par les fatigues qu'il y prenoit. Il luy arriva mesme une avanture estrange qui ne l'y rendit pas plus retenu.

Courant le cerf, il tomba tout à cheval dans une espèce de puits naturel qui ne se voyoit pas, et personne de sa suitte ne se trouva dans ce moment à portée de s'apercevoir de cet accident. Ce puits qui alloit en se restrécissant arresta son cheval par le poitrail et par la croupe, en sorte qu'il y demeura suspendu. Il estoit déjà trop bas et les bords trop à pied droit et sans concavités pour que le duc de Savoye pust regaigner le haut. Dans cette extrémité il entendit le bruit d'un courant d'eau sous luy, et comme il n'espéroit plus aucun secours de ses cris qui n'estoient entendus de personne, il prit le parti de se laisser couler entre le flanc de son cheval et le bord du puits en bas et il n'y avoit pas haut. Il se trouva dans l'eau un peu plus qu'à la cheville du pied, et il se hasta de se ranger de dessous son cheval qui faisoit de grands efforts et qu'il craignit qu'il ne vinst enfin à tomber sur luy. Cela ne se put faire qu'en se couchant à demi dans l'eau, où il observa son cours et vit un petit jour fort loin. Son courage qui luy conserva la présence d'esprit luy fit juger que ce courant alloit aboutir en quelqu'endroit découvert et il se mit à le gaigner en rampant dans ce ruisseau sousterrain, tantost fort courbé, quelquefois debout, mais souvent à quatre pattes. Il fit plus d'un quart de lieue de la sorte et on jugera aisément qu'il fut longtemps à le faire. Enfin il arriva au bout et fut bien estonné de se trouver dans un trou fort haut et à pic sur le bord du Pô où ce ruisseau se précipitoit. Il espéra qu'il se présenteroit peut estre quelque batteau qui le tireroit de là, et en effet il en parut un au bout de quelque temps, après lequel il cria et, dont il se fit entendre. Ce batteau fut bien surpris de voir en s'approchant d'où venoient ces cris et ne pouvoit comprendre qui avoit perché là cet homme qu'ils voyoient; mais ils le furent

bien davantage quand arrivés au pied du ruisseau cet homme leur dit qui il estoit. Enfin il trouva moyen avec leur aide de sauter dans le batteau où il conta son avanture, et se fit conduire au lieu le plus proche où il pust se seicher et mander de ses nouvelles à Turin, où on ne sçavoit ce qu'il estoit devenu et d'où tout estoit en campagne pour le chercher. La joye fut grande lorsqu'on en sceut, et il ne tarda pas à s'y rendre sans estre blessé ny en avoir esté malade.

L'abbé le Tellier qui a depuis esté archevesque duc de Rheims, revenant de voir Rome, passa à Turin où il fut festoyé en fils de ministre en principal crédit. Il fut convié à une chasse où il n'avoit point du tout envie d'aller estant très peureux de sa nature; mais il se rasseura sur la parole que luy donna M. de Savoye de le monter bien seurement et à son aise et des chevaux de sa personne. Voilà donc l'abbé allé sur cette confience et courant par monts et par vaux bien plus qu'il n'auroit voulu. C'estoit de ces chevaux qui aiment eux mesmes la chasse, qui y sont accoustumés et qui vont tous seuls et volent. L'abbé se repentoit bien de sa confience et mouroit de peur. Mais ce fut bien pis quand il se vit sur le bord du Pô et son cheval s'y jetter quoy qu'il pust faire pour l'en empescher, et se mettre à la nage. Aux cris horribles succéda un silence d'un homme mort de frayeur qui ne peut plus articuler; touttes fois il se tint et arriva à l'autre bord, mais il ne s'en put remettre de toutte la journée, et promit bien de ne se jamais plus mettre en pareil hazard. Cette avanture divertit beaucoup la Cour de Savoye et celle de France ensuitte, et le feu Roy en parloit encore quelquefois avec plaisir sans qu'à chaque fois qu'il en estoit mention l'archevesque se pust empescher d'en avoir encor horreur après tant d'années.

Ce duc de Savoye mourut en 1675 à quarante ans, laissant la duchesse sa femme régente et son fils unique aagé de neuf ans qui s'est fait Roy de Sardaigne.

Victor Amé fut un des plus grands princes par l'esprit, par la capacité, par l'art des ressources, par l'intrépidité du cœur et de l'âme, par la supériorité sur les événements les plus fascheux, par une suitte toujours égale et toujours cachée, par le discernement, la sagacité, et l'usage des hommes sans dépendance ny nécessité d'aucun ; par une application infatiguable et continuelle et par tirer instruction et profit de tout. D'ailleurs, méchant fils et méchant père, mauvais mary et mauvais maistre, terrible souverain, allié perfide, qui a porté le bonheur et le malheur à diverses reprises jusqu'au plus haut et jusqu'au plus profond, et dont l'épouvantable, la finale et l'incroyable catastrophe a vengé de luy Dieu, et les hommes sans avoir esté plaint de pas un.

Il ne pardonna jamais à la duchesse sa mère d'avoir fait son mariage avec l'Infante de Portugal fille de sa sœur en 1679, et d'avoir en faveur de ce mariage fait révoquer par les Estats de ce royaume les loix faittes à Lamego en 1145, qui défendent de marier les Infantes héritières hors du Portugal et à d'autres qu'à des Portuguais sous peine de privation d'hérédité de la Couronne, qui ont toujours esté observées. Cette Infante cy estoit héritière, ses fiançailles furent faittes à Lisbonne par Procureur en 1681, et en 1682 la flotte portuguaise vint à Nice quérir l'époux et le Roy futur. Ce prince qui n'avoit que seize ans fit le malade et eut la constance de se tenir plus de deux mois au lit, et le courage enfin de rompre et de renvoyer la flotte. Il ne voulut jamais se confiner en Portugal, et y attendre longtemps dans la contrainte de sujet un pou-

voir que les années luy donnoient chez luy, avec l'incertitude encore des événements qui l'y pourroient faire retourner sans Couronne. En effet la Reine de Portugal mourut, le Roy son mary se remaria et eut nombre de fils, et l'Infante mourut sans avoir esté mariée. M. de Savoye ne doutta point que sa mère accoustumée à la Régence n'eust eu dessein de se la prolonger pour toujours en l'envoyant en Portugal, et c'est ce qui luy donna une aversion pour elle qu'il luy fit sentir toutte sa vie : il alla jusqu'à dévoiler ses galanteries par la persécution de ceux qu'il croyoit y avoir eu part, sans se soucier de l'indécence de ces éclats; il luy osta tout crédit et la tint dans une gehenne continuelle. Sa douleur fut qu'il ne put luy arracher le cœur de ses sujets de tous estats, qui l'avoient adorée Régente et qui l'adorèrent captive. Quelqu'aversion que l'inclination toutte françoise de sa mère luy eust donnée pour les François, il espousa en 1684 la sœur de la Reine d'Espagne fille de Philippe frère de Louis XIV et de la fille d'Angletterre sa première femme, qu'il rendit assés malheureuse avec tout l'extérieur de considération qu'il rendoit aussy à sa mère, mais qui ne diminuoit rien de toutte la contrainte qu'elle supporta avec une vertu qui l'en fit aimer et estimer sans touttes fois alléger le joug. Sa Cour estoit un couvent solitaire à la minutte, tandis qu'il ne contraignoit pas ses amours les plus scandaleux; qu'il alloit seul par la ville pour découvrir ce qui se passoit, et qu'il tomboit comme une bombe et pour le mesme sujet chez ses ministres, et dans les repas chez ses principaux courtisans.

Son intérest qu'il connoissoit et suivoit mieux qu'aucun prince de l'Europe fut toujours le maistre de ses inclinations; il n'estoit pas de rompre avec la France à la guerre

de 1688, mais il y fut forcé par les manquements de paroles, les artifices et les insultes de M. de Louvois qui vouloit pour sa fortune particulière engager le Roy contre toutte l'Europe, et qui força M. de Savoye de se joindre à ses ennemis. Il en sortit glorieux par les restitutions qu'il obtint par sa paix particulière en 1696, où il prit Tessé pour duppe dans leur négotiation secrette qui luy valut Pignerol, et le mariage de sa fille aisnée avec Monseig[r] le duc de Bourgogne. L'avènement du frère cadet de ce Prince à la Couronne d'Espagne à la fin de 1700, ouvrit une nouvelle guerre dont le duc de Savoye sceut profitter pour estre Généralissime des deux Couronnes en Italie, et pour faire le mariage de sa seconde fille avec le Roy d'Espagne en 1701. La venue de ce Prince aussytost après à Naples puis en Lombardie, ulcéra ce Prince par le refus du fauteuil qu'il prétendit devant son gendre et qu'il ne put obtenir, dont les suittes furent grandes. Ces événements sont trop récents pour en grossir ces Nottes. Il fut le premier duc de Savoye qui obtint par touttes les Cours de l'Europe successivement les honneurs des testes couronnées pour ses ambassadeurs, et l'*Altesse Royale* que luy donnèrent mesme les Electeurs avec la condition signée de sa main de ne leur disputter nulle part la préséance; et il fut aussy le premier de ces prédécesseurs qui ait refusé nettement de visiter les cardinaux passans dans ses Estats qui ne luy donnoient pas la main, de les régaler, et mesme de les voir sinon par l'escalier secret et teste à teste dans son cabinet sans réception, sans cérémonie et sans leur rendre la visitte. Ce Prince sans ressource s'il eust perdu Turin, fit la paix la plus avantageuse dont il tira la Sicile avec la qualité de Roy reconnue par toutte l'Europe. Quelque temps après il y alla faire un voyage et

laissa la Régence à son fils aisné qui avoit seize ou dix sept ans, avec un Conseil qui eut ordre de luy communiquer tout. Le prince de Piedmont s'en acquitta avec une supériorité d'esprit qui eust fait honneur à un homme fait, et tint sa Cour avec tant de grâce, de dignité et de politesse qu'il enleva tous les cœurs et donna de soy les plus grandes espérances. Tant de réputation donna de la jalousie à ce père défiant qui n'estoit ny aimé ny aimable, et qui avoit encore longues années à vivre avant d'arriver à la vieillesse.

De retour à Turin il ne chercha qu'à matter ce fils par tant de dégousts et de traittements durs que toutte sa patience, ses grâces et ses soins ne purent vaincre, qu'il en tomba dans une maladie mortelle. Alors son père sentit réveiller sa tendresse et touttes les pointes des reproches de son estime et de sa confience, mais il estoit trop tard. Rien ne put rappeller le jeune Prince à la vie, dont la mort mit la désolation dans tous les Estats qui le regardoient. Cette époque fut fatale au père qui n'eut plus depuis un moment de satisfaction. Il perdit son espouse qui n'avoit pu se consoler du Prince, et que le Duc regretta amèrement par les complaisances, la vertu et les devoirs dont sa vie si tristement uniforme avoit esté remplie. La Duchesse mère, dont la belle fille estoit toutte la consolation, avoit précédé de quelque temps, de manière que le Roy de Sicile se trouva seul avec le seul fils qui luy restoit. Il venoit de perdre la Sicile par les convenances de plus puissants que luy, qui luy avoient seulement sauvé le vain tiltre de Roy en luy donnant en eschange la stérile et malsaine Sardaigne. Il ne s'occupoit qu'à former ce fils devenu unique qui répondoit peu à ses désirs, et à se défendre dans son petit Estat contre les

entreprises de Rome qu'il fit venir à son point sur les nominations aux bénéfices, après avoir plustost que de céder laissé mourir tous ses évesques dont il ne restoit qu'un seul, et avoir tenu ferme à résister à la fameuse constitution Unigenitus et à si bien y contenir les Jésuittes qu'on n'oseroit encore aujourd'huy luy parler de cette bulle ny de rien de ce qu'elle contient sous des peines capitales. Ces Pères avoient éprouvé ce qu'il sçavoit faire en Sicile. Il y estoit mescontent d'eux sur les différends qu'il y trouva esmus sur le Tribunal de la Monarchie, et ne put leur persuader de se tenir en repos; tellement que sans qu'eux ny personne en eussent le moindre vent, Maffeï viceroy de Sicile les fit tous enlever jusqu'au dernier frère laïc, de touttes leurs maisons dans toutte l'isle au mesme jour et au mesme instant, les conduire à la mer la plus prochaine où il avoit eu soin de faire tenir des bastiments tout prests, et les fit transporter dans l'Estat Ecclésiastique ou au plus près qu'on put. C'est ce mesme Maffeï souvent son confident en bien des choses, que nous avons veu ambassadeur de Savoye jusqu'il y a fort peu, et qui receut à Paris l'Ordre de l'Annonciade. Ce prince si habile et si capable de régner flatta si bien cet imbécile de Benoist XIII et répandit tant d'argent aux Coscia et aux Fini qu'il en eut la nomination à tous les bénéfices de ses Estats et celle d'un chapeau comme les autres Rois. Il est vray que touttes ces grâces et surtout l'usurpation des fiefs prétendus mouvans de l'Eglise, furent révoquées sous le Pontificat suivant, et pensèrent perdre le cardinal Fini qui le méritoit d'ailleurs à un si grand tiltre; mais il est vray aussy qu'après bien du bruit il n'y eut rien de changé de tout ce qui avoit esté accordé.

La fin d'un Prince si éclairé, si défiant, si jaloux du souverain pouvoir jusque contre ses propres ministres, ne peut estre attribuée qu'à la vengeance divine qui le frappa d'aveuglement pour en faire un exemple effrayant à la postérité. Un mariage insensé, plus follement déclaré, et une abdication sans cause, une retraitte sans soustien, un abandon général dans le plus triste lieu de ses Estats, et une volonté de ne cesser point de retenir par le poids des conseils paternels toutte l'autorité souveraine. Jamais il n'alla plus loin. La perte certaine des ministres que luy mesme avoit élevés de la boue et placés comme estant le plus dans sa dépendance et qui s'en estoient promptement tirés, devint la sienne pour leur salut dont son fils ne fut que le ministre sans en estre l'auteur ny la cause. Jamais le père ne songea à remettre la Couronne sur sa teste; jamais trace de la plus légère menée, tellement qu'après l'avoir arresté et enfermé, et en mesme temps quelques seigneurs accusés de cette intrigue, il fallut leur rendre la liberté et leurs emplois, et que le père ne demeura prisonnier que par le danger de l'en tirer après un attentat si inouï en Europe. Pas un de ses sujets ne bransla, aucun ne souhaitta sa délivrance, quoyque le baron Rebinder gouverneur de Pignerol eut seul le courage de s'opposer dans le Conseil à cette exécution contre les marquis d'Ormée et del Borga qui la procurèrent, et d'en sortir pour n'y participer en rien que du secret auquel il estoit tenu, et quoyque personne ne pust que détester une conduitte aussy inouïe. Rome qui avoit esté si irritée contre la Savoye et qui l'estoit encore n'y prit aucune part, nulle puissance de l'Europe ne s'en émeut; et ce malheureux père qui avoit si prodigieusement marié ses deux filles en France et en Espagne, et qui avoit souvent osé en dire qu'il auroit

préféré un village de plus à ces grands establissemens, eut et le malheur de les perdre et le désespoir d'en avoir usé avec les deux Couronnes avec tant d'infidélité, que ny le Roy son petit fils ny le Roy son gendre ne monstrèrent pas prendre plus de part à sa détention qu'ils eussent fait au simple exil d'un particulier de la Cour de Turin. Les barbaries que ce Prince eut à essuyer dans sa prison, le mépris et l'abandon de son fils qui mesme à la mort refusa de le voir, quoyqu'il luy mandast que c'estoit pour chose importante qu'il ne pouvoit confier qu'à luy seul et sans reproche aucun de tout ce qui s'estoit passé qu'il pardonnoit entièrement; l'insulte des ministres qui le retenoient dans les liens, le silence morne de tout ce qui l'observoit, le refus et le manquement de presque tout, l'abandon universel, en un mot touttes ces choses réunies dans un père maistre et jaloux et dans un Souverain despotique ne pouvoient avoir de nom que l'entresol de l'enfer. Il y vescut près d'une année sans autre consolation que de cette femme dont mesme on l'avoit séparé d'abord. Mourant, il entendit passer sous ses fenestres tout l'appareil pompeux et joyeux de la Saint-Hubert qu'on avança pour n'estre pas troublé par sa mort; et son corps fut receu et accompagné à la sépulture par les mesmes marquis d'Ormée et del Borga qu'il avoit élevés de rien et qui dans la frayeur qu'il leur fit de sa retraitte brassèrent sa perte et en triomphèrent. Ce qui regarde le Roy son fils est trop de nos jours pour nous y arrester; mais son célèbre père mérite ces courtes époques.

Victor Amé. Né 14 may 1666. Duc de Savoye 12 juin 1675.

Accordé fiancé par procureur avec l'Infante lors héritière de Portugal, sa cousine germaine, 1679 et 1681.

Rompt luy seul ce mariage et renvoye la flotte de Portugal qui le venoit prendre à Nice 1682. — Prend en mesme temps seul les resnes de son Estat.

Espouse la fille de Monsieur frère de Louis XIV et sœur de la Reine d'Espagne de père et de mère, 10 avril 1684.

Obtient successivement l'*Altesse Royale* et les honneurs des testes couronnées pour ses ambassadeurs dans touttes les Cours, et ne voit plus les Cardinaux.

Rompt deux fois avec la France, 1690 et 1703, avec les plus terribles revers et les plus heureuses ressources, qu'il couronne par les plus glorieuses et avantageuses paix.

Marie sa fille aisnée à monseigneur le duc de Bourgogne, 7 décembre 1697. Marie sa fille cadette à Philippe V Roy d'Espagne, 11 septembre 1701.

Perd madame la duchesse de Bourgogne, 12 février 1712, à vingt six ans; perd monseigneur le duc de Bourgogne, 18 février, six jours après, lors Dauphin et Dauphine, père et mère du Roy Louis XV.

Reconnu Roy de Sicile 1713.

Perd la Reine d'Espagne 14 février 1714, à vingt cinq ans. Perd son fils aisné 22 mars 1715, à quinze ans.

Perd la Sicile en pleine paix par convenance de plus puissants que luy, qui luy donnent la stérile Sardaigne pour conserver son tiltre de Roy, 1718.

Perd la duchesse sa mère, 15 mars 1724, à quatre vingts ans. Perd Louis I Roy d'Espagne son petit fils, dernier aoust 1724, à dix sept ans. Perd la duchesse sa femme 26 aoust 1729, à cinquante neuf ans.

Obtient à Rome touttes les prérogatives royales pour la nomination des éveschéz et autres prélatures de ses Estats, pour celle à un chapeau de Cardinal et pour avoir à Rome un cardinal protecteur de ses pays et affaires.

Abdique pleinement, 3 septembre 1730. Et en mesme temps déclare son mariage avec la marquise Spigno qui touttesfois demeure particulière; se retire avec elle et peu de domestiques au chasteau de Chambéry.

Arresté avec sa femme par ordre de son fils et gardé à veue le reste de sa vie.

Meurt à Montcalier dans la prison que luy-mesme avoit fait construire pour les prisonniers d'Estat, 29 aoust 1732, avec beaucoup de courage, de fermeté et de piété dans sa disgrâce à près de soixante six ans.

Cette marquise Spigno [1] . . . .

I

Philippe comte de Genevois, troisiesme et dernier fils de Philippe duc de Savoye et de Claude de Brosse ditte de Bretagne, comtesse de Penthièvre, sa seconde femme. Frère de père de Philbert II duc de Savoye et de madame la Régente Louise, mère du Roy François Ier.

Frère de père et de mère de Charles III duc de Savoye et de Philberte femme de Julien de Médicis, frère du Pape Léon X, duc de Nemours sans enfant.

Charlotte fille du second duc de Longueville et de Jeanne héritière d'Hochberg-Baden, sœur du troisiesme, du quatriesme et du marquis de Rothelin père du sixiesme qui obtint tant de brevets de rangs, et de la seconde femme du prince de Condé tué à Jarnac, de laquelle il eut le comte de Soissons.

Charlotte fut mariée 22 décembre 1528.

Mourut à Dijon, 8 septembre 1549, à trente sept ans.

1. La suite de l'alinéa manque dans le manuscrit de Saint-Simon.

Et par bastardise du comte de Tende grand maistre de France tué à la bataille de Pavie, et de la dame de Monaco Grimaldi.

Oncle paternel d'Emanuel Philbert, duc dépouillé de Savoye, qui servit si longtemps Charles V et Philippe II, et qui fut en partie réintégré en espousant la sœur d'Henry II.

Oncle maternel de François I[er], etc.

Né 1490 et destiné à l'Église. La quitta et suivit Louis XII en Italie, où il combattit pour luy à la bataille d'Aignadel, 1509.

Fit pour le duc Charles III son frère l'hommage à l'Empereur Charles V auquel il s'attacha, 1520.

Sa sœur, mère de François I[er] et toutte puissante auprès de luy, l'attira en France où il quitta le nom de comte de Genevois pour celuy de duc de Nemours, 22 décembre 1528.

Mort à Marseille 25 novembre 1533, à quarante trois ans, lors de l'entreveue de Clément VII Médicis avec François I[er], pour le mariage de Catherine de Médicis.

II

Chevalier de Saint-Michel. Lyonnois, Forez, Beaujolois. Mort 1585.

Jacques duc de Nemours, né 12 octobre 1531, fut en valeur, en adresse, en grâces, en galanterie, la fleur de chevalerie de son temps et celuy qui donnoit les modes; beaucoup d'esprit, de connoissance des arts et de plusieures langues. Beau, bien fait, libéral et civil, aimé de tout le monde.

Anne d'Est petitte fille du Roy Louis XII.

Duchesse douairière de Guise, mère des duc et cardinal de Guise tués aux derniers Estats de Blois décembre 1588. Cruelle et infatigable ligueuse qui en inspira toutte la fureur à ses enfans du second lit.

Voir tiltre de *Guise*, to-

Se distingua en touttes les guerres de son temps et en divers païs. Commanda l'infanterie en Italie sous le duc de Guise dont il espousa la vefve ; puis à son retour la cavalerie ; servit la Cour à la conjuration d'Amboise, puis négotia la reddition de Bourges, 1562, deux ans après. Servit fort en Lyonnois, dont en 1563 il eut le gouvernement après le mareschal de Saint-André tué à la bataille de Dreux. Et en 1567 eut grand honneur au retour de Charles IX à Paris au milieu des Suisses ; à l'entreprise de Meaux 27 septembre ; et le 10 novembre suivant se trouva à la bataille de Saint-Denis. Deux ans après il se brouilla avec le duc d'Aumale en s'opposant tous deux au duc des Deux Ponts en Champagne qu'il vouloit attaquer, à quoy le duc d'Aumale s'opposa. Le dépit, la jalousie, la crainte des mauvais offices le firent incontinent après retirer à Annecy, où il obtint le marquisat de Saint-Sorlin du duc de Savoye. Depuis sa retraitte il n'en sortit qu'en 1574 pour aller à Lyon saluer Henry III, et faire une course jusqu'à Paris d'où il revint aussytost à Annecy. Il fut grand nombre d'années fort tourmenté de la goutte et il en mourut enfin à Annecy, 15 juin 1585, à cinquante quatre ans.

Son combat à la lance contre le fameux marquis de Pescaire, devant Ast, est célèbre.

On verra cy après, tiltre de *Loudun*, son avanture et sa promesse de mariage à mademoiselle de la Garnache fille du vicomte de Rohan, et le bastard qui en vint.

me V, page 66, ses proches et ses grandes alliances, et ce qui la regarde.

Mariée à M. de Nemours en 1566, en présence de Leurs Majestés.

Morte à Paris 7 may 1607, à soixante seize ans.

III

Chevalier de l'Annonciade. Lyonnois, Forez, Beaujollois. Mort 1595.

Charles Emanuel duc de Nemours, né février 1567, porta le tiltre de prince de Genevois du vivant de son père, qui le fit élever à la Cour de Savoye. Fit le voyage d'Espagne avec le duc Charles Emanuel de Savoye qui s'y maria et l'y fit chevalier de l'Annonciade. Se trouva au retour à la mort de son père qui luy recomanda aussy instamment qu'inutilement de ne se point mesler des guerres civiles de France, des auteurs desquelles il n'avoit pas bonne opinion. Mais sa mère et l'étroitte parenté avec eux l'entraisnèrent jusqu'à estre aussy désespéré ligueur qu'eux, encore qu'Henry III luy eust donné le gouvernement de son père. Arresté à Blois à la mort des Guises ses frères utérins, puis eschappé par stratagesme, gaigna Paris tout d'une traitte. Combattit pour la Ligue aux batailles d'Ivry et d'Arques, et obligea Henry IV de lever le siége de Paris dont il estoit gouverneur, 1590, malgré la peste et la famine qui désoloient la ville. Il fit après la guerre en Bourgogne contre le mareschal d'Aumont, se cantonna dans son gouvernement et se saisit de Vienne et d'autres places dans le dessein d'en accroistre les Estats de Savoye; mais ce dessein mesme le perdit. Pierre d'Espinac archevesque de Lyon, ce fameux confident des Guises, l'arresta dans Lyon où il estoit plus maistre que luy et le mit dans Pierrencise, 1593, par ordre du duc de Mayenne tout son frère utérin qu'il estoit, et qui malgré sa mère donna le gouvernement de Lyon à l'archevesque, et pour appaiser leur mère offrit au duc de Nemours le gouvernement de Guyenne en eschange, en rendant par luy et par Saint-Sorlin son frère tout ce qu'ils occupoient en Auvergne, Masconnois et

ailleurs. Mais pendant que le duc de Mayenne traisnoit la négotiation, le duc de Nemours se sauva en valet un bassin de chaise percée à la main et se dévalla après avec des cordes, gaigna Vienne et fit la guerre qui ne luy fut pas heureuse, tellement qu'il se retira à Annecy où, tandis que sa mère négotioit son accomodement avec le Roy, il mourut à vingt huit ans sans avoir esté marié en juillet 1595. Ce fut un homme tout différent de son père, excepté en valeur. Il estoit sobre, sage, ennemi du vice et de la volupté, le cœur grand avec plus de vanité que de vertu, et un des beaux hommes de son siècle. Sa mort fut semblable à sa vie. Il perdit tout son sang par la bouche et par tous les pores de la peau.

IV. Frère.

Henry duc de Nemours, du vivant de son frère dit le marquis de Saint-Sorlin, avec lequel il fut fort uni, et aussy passionné ligueur que luy. Né 2 novembre 1572.

Chevalier de l'Annonciade 1585 et général de l'armée de Savoye, qui à la fin de 1588 s'empara en pleine paix du marquisat de Saluces pendant les derniers Estats de Blois et les plus grands troubles de la France. Il y fit la guerre en Dauphiné pour la Ligue qui l'en fit gou-

Anne héritière de Lorraine-Aumale, en qui finit cette branche; fille du duc d'Aumale tiré à quatre chevaux en place de grève en effigie, et mort 1631 à Bruxelles dégradé de biens et honneurs pour le meurtre d'Henry III dont on ne put parvenir à le laver comme les autres chefs de la Ligue. Voir le tiltre *d'Aumale*, t. V, p. 120.

La mère de cette héritière estoit Lorraine-Elbœuf.

Anne fut mariée à Bruxelles 14 avril 1618.

verneur, 1591, avec divers succès. Son frère estant arresté à Lyon 1593, il fit la guerre dans ces provinces; puis l'ayant perdu et devenu duc de Nemours, il acheva pour soy le traitté que sa mère avoit comencé pour l'aisné avec le Roy, qui fut une abolition entière, en 1596; et la Ligue estant à bas il demeura fidèle et suivit Henry IV à l'Assemblée des Notables à Rouen la mesme année, et ensuitte en 1596 au siége d'Amiens, qui trouva bon qu'il restast chés luy à Annecy pendant la guerre de Savoye, 1600, pour le marquisat de Saluces; et il demeura plusieures années à la Cour de Savoye dans l'espérance d'espouser une des deux filles du duc Charles Emanuel. Il y avoit fait une grande despense et fut très picqué de n'avoir pu réussir. Il se retira en Savoye dans ses terres en 1612. Il fit de là un court voyage à Bordeaux où la Cour estoit, et revint tout court chez luy négotier avec es Espagnols contre M. de Savoye qui le découvrit et qui tenta de le faire arrester; ce qui produisit une petitte et courte guerre civile qui fut terminée en novembre 1616, par le restablissement du Duc dans ses biens et pensions par la protection de la France. Il n'a point figuré depuis, et mourut à Paris 10 juillet 1632, à près de soixante ans.

Mourut à Paris 10 février 1638.

V

Louis duc de Nemours fit ses premières armes au siége d'Arras en 1640 où il se distingua; puis à celuy d'Aire où il tomba malade, et mourut fort jeune et sans avoir esté marié, 16 septembre 1641.

VI

Charles Amédée duc de Nemours, né 12 avril 1624, a eu touttes les grâces de corps et d'esprit et le mesme applaudissement du monde et des dames, du duc Jacques de Nemours son grand père, avec autant de valeur et de courtoisie. Il se signala dès sa première jeunesse en plusieurs siéges en Flandres, où il comanda ensuitte la cavalerie à vingt deux ans par un brevet et une distinction particulière en 1646; et la mesme année il fut blessé au siége de Mardick en allant secourir le prince de Condé fort pressé dans la tranchée d'une sortie, ce qui luy acquit son amitié et l'attacha pour toujours à luy. Il figura dans son parti quand il prit les armes, et on a veu tiltre de *Vendosme*, t. V, page 430, que M. le Prince luy manqua de parole sur la main, comment et pourquoy, et qu'il ne s'en brouilla point avec luy. Des jalousies de dames, de faveur, de parti, de grandeur, d'applaudissement, de comandement, qui avoient fort éloigné de luy le duc de Beaufort son beau frère, se réveillèrent en telle sorte qu'ils se battirent en duel à Paris derrière l'hostel de Vendosme, à peu près où sont aujourd'huy les Capucines, 30 juillet 1652.

Elizabeth fille de César duc de Vendosme, bastard d'Henry IV et de Françoise héritière de Lorraine-Mercœur.

Mariée 11 juillet 1643.

Morte à Paris de la petitte vérole 19 may 1664.

Elle n'eut que deux filles:

Marie Jeanne Baptistine duchesse de Savoye, mère du premier Roy de Sardaigne dont il a esté suffisament parlé cy dessus pages 97, 98 et 99, et:

Marie Elizabeth Françoise Reine de Portugal, dont on a veu la rare et plus que singulière histoire au tiltre d'*Espernon*, tome V, page 270.

sur les sept heures du soir, et fut tué par M. de Beaufort à vingt huit ans et ne laissa que deux filles.

VII. Frère.

Henry duc de Nemours destiné à l'Église, eut les abbayes de Saint-Rambert en Bugey et de Saint-Rémy de Rheims, et mesme cet archevesché, au tiltre duquel il fut receu au Parlement en qualité de duc et pair quoyque sans ordres et mesme sans bulles, sur l'exemple du dernier cardinal de Guise sous Louis XIII, mais qui avoit des bulles et mesme le sous diaconat qu'il ne passa jamais. Nostre Henry durant la vie de son frère n'estoit connu que sous le nom de M. de Rheims, et présida mesme par élection du clergé à son assemblée, à la teste de laquelle il porta la parole pour rendre à Louis XIV le premier hommage de ce premier corps de l'Estat. Il estoit doux, sage, appliqué, et eust pu devenir un bon ecclésiastique ; et il pensa estre cardinal.

. .

Marie fille et sœur héritière des derniers ducs de Longueville et dernière de cette Maison, et de Louise de Bourbon fille et sœur des deux seuls comtes de Soissons de cette branche.

Ainsy la première et la dernière duchesse de Nemours furent touttes deux Longueville ; la première sœur du trisayeul de la dernière.

Mariée à Trie 22 may 1657 à trente deux ans, estant née à Paris 5 mars 1625 ; et

Morte à Paris 16 juin 1707 à quatre vingt trois ans.

On vient de voir, tiltre de *Longueville*, pages 57 et suiv., l'esprit, la richesse et l'orgueil de cette duchesse de Nemours, qu'elle a conservés entiers jusqu'à la fin, mais toujours avec assés foible compagnie qui ne pouvoit encore avoir pris avec elle les modernes délica-

La mort de son frère luy fit quitter ses bénéfices et prendre le nom de duc de Nemours pour se marier; mais il ne fut pas longtemps l'un et l'autre, et mourut sans postérité à Paris à trente ans sans avoir eu loisir de figurer 14 janvier 1659, et par là fut esteint le duché de Nemours et cette branche de la Maison de Savoye.

tesses sur les façons de vivre de l'ancienne grandeur, dont elle ne despouilla jamais rien en touttes ses façons, pas mesme avec le Roy ny avec ses ministres. On ne pouvoit avoir plus d'esprit à fond ny en mesme temps un esprit plus plaisant, plus salé, plus fécond en cruels apophtegmes avec moins de retenue en absence et en présence quand il luy convenoit, et il luy convenoit souvent, car elle estoit haineuse et se picquoit de ne pardonner jamais. Elle s'estoit prise d'aversion pour tous ceux qu'elle croyoit prétendre à sa succession de droit, ou de grâce à son testament, et avoit sucé avec le lait la haine de la branche de Condé, et par la suitte de tous les Princes du sang, aux airs nouveaux desquels elle ne pouvoit s'accoustumer. On sçait les causes singulières et rares de la haine de la branche de Bourbon-Soissons pour celle de Bourbon-Condé. Le démeslé personnel qu'elle eut avec la princesse de Carignan sœur de sa mère, avec qui elle partageoit ce vaste hostel de Soissons où touttes les deux logeoient, l'outra contre les Princes du sang qui se portèrent pour offensés en la personne de cette Princesse du sang leur tante, et qui luy firent ordonner par le Roy une humiliante et publique réparation. Elle résista tant qu'elle put, et receut enfin un dernier ordre avec un papier qui contenoit les paroles de cette réparation qu'elle devoit exactement dire. Elle passa donc dans l'appartement de sa tante qui l'attendoit à heure

prise au milieu de beaucoup de dames conviées à ce spectacle. Elle arriva vestue à son ordinaire comme une vendeuse de pommes et des accoustrements très opposés aux modes, et ses cheveux fort mal arrangés et luy tombant sur le visage tels qu'elle les avoit toujours, son tic redoublé de colère qui estoit une espaule allant seule et en saccade, la fureur dans les yeux qui d'eux mesmes n'estoient pas bien droits ; en un mot une figure ridicule si l'esprit et encore plus la grandeur n'y eussent pas esté toujours singulièrement peints. Elle brossa à travers la compagnie, et abordant sa tante fit une révérence encore plus preste que de coutume son papier à la main, et sans autre prologue le lit viste en un instant, refait une révérence puis la pirouette et s'en alla. Ses révérences, pour le dire en passant, estoient un ployé rapide comme celles des bonnes femmes de village sans remuer d'ailleurs. Tout cela eut la promptitude d'un esclair qui laissa la compagnie fort estonnée et la princesse de Carignan picquée à l'excès d'une telle hauteur dont sa niepce avoit sceu noyer une action que de satisfaction elle avoit rendu une sorte d'insulte, et les choses en demeurèrent là. Les démeslés pour l'administration des biens de son frère nourrirent la haine que dès longtemps sa belle mère, la fameuse madame de Longueville sœur de M. le prince avoit excittée en elle par les leurs particuliers ; et la succession de son frère enlevée par M. le prince de Conti la combla. Mais ce qui l'outra par dessus toutte mesure fut son exil de plus d'un an en sa maison de Coulomiers qui en fut une suitte et qui ne fit pas d'honneur à M. le prince de Conti, mais qu'elle suporta dans ce grand aage avec un courage d'esprit et une hauteur que rien ne put abattre, sans s'écarter du respect qu'elle devoit au Roy. Mais sur tous ces chapitres elle es-

toit admirable, avec une éloquence animée par la passion et soustenue de touttes sortes de faits que luy fournissoit son aage qui n'estoit en rien démenti par sa mémoire. Elle ne sortoit point de Paris, n'alloit à Versailles que dans la nécessité de parler au Roy ou d'occasions les plus rares, et ne se présentoit jamais au Roy qu'à la porte de son cabinet, qui la distinguoit toujours avec considération. Elle ne marchoit jamais qu'en chaise à porteurs, suivie de son carrosse, et quand elle alloit à Versailles disnoit à Seve [ou Sèvre] et se faisoit suivre de sa nombreuse maison, et ce fut ainsy qu'elle alla et revint de Neufchastel, dont elle fit le voyage pour maintenir son droit où le Parlement ne pouvoit toucher et pour tascher d'y faire admettre pour son successeur l'héritier qu'elle s'estoit choisi.. M. le prince de Conti, dont on a veu, page 57, le succès contr'elle, y fut aussy, les ducs de Lesdiguières et de Villeroy et le comte de Mattignon y allèrent en mesme temps, et le Roy les fit tous revenir à cause de M. le prince de Conti qui n'y avançant pas ses affaires, y demeuroit peu décemment et ne vouloit pas par son retour quitter la partie aux autres. Le contraste de la lenteur de M. le prince de Conti à partir pour la Pologne, lors de son aparente élection, et de son empressement au retour et de sa promptitude à se rendre à Neufchastel et de sa peine d'en partir, estoit une source toujours nouvelle dans la bouche de madame de Nemours. Ce qui estoit le plus plaisant à luy entendre raconter, si la matière n'estoit pas si sérieuse, estoient ses avantures avec ses confesseurs, qui ne la connoissant que par la voir arriver seule à leurs pieds et fort peu frappés de sa figure, la croyoient une folle sur ses confessions dont tant d'immenses biens et touttes les grandeurs du monde estoient la matière, et qui la renvoyoient souvent sur ce pied là sans vouloir l'écouter

plus avant; d'autres fois leurs propos réciproques, et leur effroy de sa manière de réciter le Pater dont elle retranchoit franchement le pardon des ennemis. Elle mourut pourtant chrestiennement et avec tous les sacrements de l'Eglise.

Le dernier comte de Soissons prince du Sang frère de sa mère, tué le dernier masle de sa branche à la bataille de Sedan, 6 juillet 1641, sans avoir esté marié, avoit laissé un bastard qu'il avoit eu à Sedan d'Elizabeth des Hayes, vefve du ministre de ce lieu qu'on appeloit La Tour, et que la comtesse de Soissons sa mère fit légitimer au Parlement en décembre 1643. Ce bastard né en 1640 portoit le nom de chevalier de Soissons. Il avoit des bénéfices mais un œil de moins, et mena toujours une vie fort obscure et inconnue. Ce fut luy que pour faire despit à tous ses héritiers elle choisit pour l'estre de tout ce dont elle pouvoit disposer qui estoit immense, et elle fit un testament en sa faveur si solidement construit qu'il ne put jamais recevoir d'atteinte. Elle le déclara, et le mareschal de Luxembourg au plus fort de sa gloire n'eut pas honte de le donner pour mary à sa fille, de qui à la vérité il estoit pressé de se défaire sans luy vouloir rien donner. Ce beau gendre, par ordre de sa bienfaictrice chez qui il demeura tant qu'elle vescut comme son fils, prit le nom de prince de Neufchastel; et il ne tint pas à son beau père que le Roy ne luy accordast des distinctions qu'il refusa touttes avec une indignation qui ne luy estoit pas ordinaire pour les chimères, beaucoup moins pour les bastards. Celuy cy mourut obscur dans ses nouvelles richesses, 8 février à Paris 1703, à soixante trois ans et ne laissa que deux filles. L'une mourut jeune; l'autre héritière de tout, porta tous ses grands biens au duc de Luynes qui en avoit un grand besoin; et qui tost après gaigna un procès

contre le comte de Mattignon qui revendiquoit le Dunois, Estoutteville et beaucoup d'autres biens.

Ainsy fut esteint le duché de Nemours.

En 131 ans, IV Générations, VII Ducs, IV Duchesses. Provinces 2. Emplois plusieurs. Chevalier de Saint-Michel 1. Chevaliers de l'Annonciade 3.

IV

François I septembre 1534. Rouen.

ESTOUTTEVILLE POUR ADRIENNE, HÉRITIÈRE D'ESTOUTTEVILLE ET FRANÇOIS DE BOURBON SON MARY

ESTEINT 1546.

Cette érection seroit obmise par la loy qu'on s'est faitte dans ces Nottes de n'y en comprendre aucune faitte en faveur du sang légitime de nos Rois, si elle n'estoit pas également pour la femme et peut estre plus encore que pour le mary, en contemplation du mariage. Les princes du Sang n'estoient encore alors et longtemps depuis connus que par le nom de Seigneurs du Sang, et bien qu'injustement dans un royaume où la Couronne est Salique, ils n'avoient de préséance que par les dignités ou les charges qu'ils possédoient. Quelqu'honneur foncier qu'il se trouvast dans leur alliance, ce défaut de rang et souvent pour les cadets de biens, n'excitoit pas les grandes héritières, et ce fut cette érection qui fit trouver à François de Bourbon ce grand et riche parti. Outre cette raison des prétentions modernes à cette Dignité esteinte avec ce rameau de Bourbon, et d'autres depuis celles là encore plus récentes et dignes de ces temps cy ont ajousté à la première, qui se trouverront après et à la suitte de ce tiltre.

I

François de Bourbon estoit second fils du dernier

Adrienne d'Estoutteville de père et de mère héritière

comte de Vendosme et de Marie de Luxembourg comtesse de Saint-Paul. Frère cadet du premier duc de Vendosme père du Roy de Navarre et grand père d'Henry IV; et frère aisné du cardinal de Bourbon évesque duc de Laon et archevesque de Sens, de la première duchesse de Guise et de l'abbesse successivement d'Origny, de Sainte-Croix, de Poictiers et de Fontevrauld; il fut gouverneur de l'Isle de France et de Dauphiné, et fut fait chevalier par le fameux Bayard à la bataille de Marignan. Créé pair de France pour le jugement du connestable de Bourbon, avec condition de ne le pouvoir à l'avenir tirer à aucune conséquence ny se le dire. Comanda et prit plusieures places en Italie, puis prisonnier et par la paix de Cambray, 1529, élargi. A son retour eut le gouvernement de Dauphiné. Se trouva à l'entreveue de François I et de Clément VII à Marseille et dernière de sa maison illustre.

Née 2 octobre 1512.

Mariée 9 février 1534; et son contract de mariage homologué au Parlement de Paris, 16 avril 1540, en exécution des lettres patentes du premier septembre 1539.

Morte à Trie à la fin de 1560, à quarante huit ans.

Marie de Bourbon sa fille, unique héritière de son frère unique François II de Bourbon cy à costé, porta tous ses grands biens à cet heureux Léonor duc de Longueville et à leur postérité; cy devant tiltre de *Longueville*, page 31.

Quoyqu'on n'ait pas accoustumé de faire en ces Nottes une mention destaillée des prétentions ou de Dignité ou de rang d'ancienneté, parce que ces procès sont entre les mains de tout le monde, on ne laissera pas de dire un mot de celles qui se sont produittes sans avoir laissé de traces par n'avoir pas esté admises, pour la

pour le mariage de Catherine de Médicis. Fit encore en Italie et en Flandres plusieurs exploits, et mourut près de Rheims à Cotignan, premier septembre 1545, à cinquante quatre ans.

De ce mariage un seul fils et une seule fille.

II.

François II de Bourbon, duc d'Estoutteville. Né 14 janvier 1536, gouverneur de Dauphiné après son père, mort à dix ans et près de onze, 4 octobre 1546.

Ainsy fut esteint le duché d'Estoutteville et ce rameau de Bourbon. En 12 ans, II Générations, II Ducs, I Duchesse.

curiosité de telles productions. La table généalogique suivante, dont on a retranché tout l'inutile pour ne faire pas confusion et pour représenter les lignes et les degrés des prétendants à cette Dignité esteinte dès 1546, est nécessaire à voir pour l'intelligence de ce qui la suit.

(Voir le tableau généalogique n° II.)

L'érection d'Estoutteville en duché est de 1534 à Fontainebleau. Enregistrée au Parlement de Rouen 2 septembre mesme année, avec cette clause fondamentale : *Pour en jouir par nostre dit cousin et cousine, leurs hoirs et descendants d'eux en loyal mariage et successeurs de laditte demoiselle, auxquels de tous les dessus dits ledit duché devra apartenir selon les pactions et convenances matrimoniales accordées entre nosdits cousin et cousine à toujours, mais perpétuellement à tiltre de Duc avec les honneurs, prérogatives et prééminences appartenans à Duc, et ainsy que les autres Ducs de nostre royaume jouissent tant en jurisdiction qu'autrement, etc..... Touttesfois s'il advenoit que nostre ditte cousine Adrienne d'Estoutteville allast de vie à*

trépas premier que nostre dit cousin le comte de Saint-Pol, voulons et entendons que ledit tiltre dudit duché d'Estoutteville demeure à nostre dit cousin sa vie durant, avec lesdittes parts et portions desdittes terres de nostre ditte cousine Adrienne, érigées selon et ainsy que convenu et accordé a esté par le traitté de mariage d'entre nostre dit cousin et cousine, et sans aucunement déroger à iceluy, etc.

Le reste n'est que ressort, justice et choses qui ne font rien à la Dignité ny à sa succession.

L'enregistrement n'y touche en rien.

Les lettres patentes aux Parlements de Paris et de Rouen pour l'homologation du contract de mariage du duc et duchesse d'Estoutteville sont de Villiers Cotterest, premier septembre 1539, et portent ces mots d'approbation dudit contract de mariage : *Et aussy que de nostre part nous voulons, entendons et nous plaist le dit contract estre inviolablement gardé et tenu... lequel d'abondant en tant que besoin seroit, derechef nous ratifions, loüons, aprouvons et autorisons.*

L'homologation du Parlement de Paris est du 16 avril 1540 après Pasques, sans toucher en rien audit contract de mariage qui est inséré dans l'arrest *qui ne traitte point Adrienne de Duchesse...* Ce contract intitulé du nom du Roy est du 9 février 1534. Le mary y est d'abord nommé comte de Saint-Pol, et la future Adrienne d'Estoutteville *duchesse d'Estoutteville.*

Ce contract de mariage qui est fort long est extrêmement remarquable par les précautions sans nombre qui y sont prises et accumulées pour la substitution du nom et armes d'Estoutteville, écartellées par le mary et son fils aisné, en plein sans autre nom ny armes par le cadet, et pour tous les cas possibles des filles à le porter par mariage

aux plus nobles et grandes Maisons à condition du nom seul et armes pleines, et la fréquente répétition que sans cela le mariage n'eust esté fait. Les peines contre les refusants ou contrevenants, auxquelles comme au reste parlent et ajoustent la mère et les frères du comte de Saint-Pol et les serments imposés en plein Parlement de Rouen par les parties, de l'observation de touttes ces choses. Mais pas un seul mot de la dignité de Duc, ny de succession ny transmission d'icelle, mais uniquement du duché comme terre et comme des autres terres sans mention aucune d'effet de Dignité ny du mot, nom, qualité, tiltre de duc ny de duchesse.

Il y a seulement cette clause qui les concerne, mais qui ne regarde que le comte de Saint-Pol tout seul :

Et considérant laditte demoiselle la très grande excellence de la Maison dont ledit Comte est descendu et l'honneur qu'il luy fait, comme dit est dessus, et mesme qu'il nous a plu en faveur dudit Comte et dudit mariage ériger les terres et seigneuries de laditte demoiselle future espouse, assises et situées en païs de Caux, en tiltre et seigneurie de Duché, et honorer et décorer nostre dit cousin et laditte demoiselle et ses successeurs de nom et tiltre de Duc ; et en faveur et contemplation dudit mariage, et qui autrement n'eut esté fait, et par les mesmes avis et vouloir que dessus, voulant par ces raisons luy faire tel avantage que possible luy est, veut et entend que le tiers à luy donné de touttes lesdittes terres et seigneuries... avec le tiltre de duché le tout sa vie durant, etc., soit par luy pris.

C'est tout l'exact précis de cette érection et des lettres patentes, contract de mariage portant substitution des biens, nom, armes, loix, serments, peines, etc., sur icelle, et de l'homologation d'icéluy.

Sur quoy il faut ajouster que ces biens estant passés par héritage à la dernière duchesse de Nemours, et par la donation contenue en son testament au chevalier de Soissons bastard du dernier comte de Soissons prince du Sang frére de sa mère, et de là par succession à sa fille unique espouse du duc de Luynes, le comte de Mattignon père du duc de Valentinois ami intime de M. Chamillard, voulant profiter de la faveur où estoit lors ce ministre qui la perdit totalement pendant le cours de l'affaire, *M. de Mattignon intenta un procès à la duchesse de Luynes pour soustenir la substitution d'Estoutteville contenue aux pièces cy dessus, existante à son profit par son accomodement avec ceux qui si elle subsistoit la devoient recueillir avant luy; lequel procès longuement instruit et sollicité il perdit contradictoirement par arrest du Parlement de Paris avec dépends, lequel jugea la substitution esteinte et finie ; et lesdits Estoutteville, etc., avoir esté biens libres de la duchesse de Nemours et desquels elle avoit valablement et légitimement pu disposer, ainsy que par son testament elle avoit fait.* Cet arrest est du 14 aoust 1710.

M. de Mattignon qui n'avoit entrepris cette affaire qu'en comptant sur le crédit de M. Chamillard et [pour] se faire duc d'Estoutteville, ne put se départir de ce projet ny par la chutte de son ami, ny par la perte de son procès. Incontinent après il ne songea qu'à s'accomoder du duché d'Estoutteville, et il l'achepta fort cher de la duchesse de Luynes, mais par franche et nue acquisition parce qu'il estoit jugé qu'il n'y avoit aucun droit. Mais quand ce vint à faire usage de la possession de cette terre pour en prétendre la Dignité, le Roy luy en osta aussytost toutte espérance, et par n'y avoir plus de substitution comme il venoit d'estre jugé, et par l'acquisition puisque l'un l'excluoit absolu-

ment quand bien mesme la succession luy seroit eschue, et que l'autre y estoit un empeschement dirimant. Il ne put donc se flatter davantage de cette espérance, et c'est ce qui luy fit mettre tout en usage pour élever son fils par un mariage à la dignité de duc et pair à laquelle il est enfin parvenu par cette voye.

M. de Creuilly voyant tout au pillage, en égalité, en peuple, et fortifié de l'exemple du succès de M. d'Aiguillon dont il sera parlé en son lieu, imagina n'avoir besoin que d'audace et la déploya en effet. Il se fit appeller le duc d'Estoutteville, en prit les armes pleines et seules avec le manteau ducal, puis intenta un procès au duc de Valentinois pour la restitution à luy faire du duché d'Estoutteville. Il avoit l'honneur d'estre frère utérin des princes de Pons et de Lixin de la Maison de Lorraine; beau frère par son frère le comte de Seignelay d'une fille du duc de Biron, par sa femme Spinola du duc de Nevers; d'estre oncle par le feu marquis de Seignelay son frère de la duchesse de Luxembourg, et d'estre fils d'un père qui lui donnoit pour propres tantes les duchesses de Chevreuse, de Mortemart et de Beauvilliers, et pour cousins germains le père du duc de Luynes, le duc de Chaulnes, la duchesse de Lévy sœur de ceux cy, et le duc de Mortemart. Il compta et avec juste cause les Ducs pour rien et le Parlement leur ennemi pour tout, ravi de les humilier en les avilissant par l'augmentation d'un tel confrère. Il ne doutta point de l'indifférence du Ministère et de son penchant plustost vers luy par bien des raisons, et de l'appuy du cry public toujours en volonté de dégrader ce à quoy il ne peut atteindre. Une année se passa de la sorte sans que personne s'opposast à ses prétentions que M. de Valentinois pour conserver la possession de sa terre, qui voulut en vain exciter

les Ducs, luy qui n'avoit tout nouvellement pu l'estre par eux contre M. d'Aiguillon.

Mais au bout d'un an et plus il arriva des miracles vrayment tels en ce genre, et sans que personne prist la peine de s'en mesler. C'est qu'il eut ordre d'oster son manteau ducal et de cesser de se faire appeller Duc. Il résista plus de sept ou huit mois, disant qu'il avoit droit de porter les armes d'Estoutteville seules, et que ces armes ne pouvoient este à cru sans manteau ducal; et cela parut plaisant et on le laissa faire, jusqu'à ce qu'enfin la duchesse de Chevreuse eut ordre de luy laver la teste et de le menacer s'il continuoit. Il fallut alors composer Il osta le manteau, continua à porter les armes seules d'Estoutteville, et de se faire appeler marquis d'Estoutteville, mais sans tiltre aucun. Cela luy fit un peu enrayer ses poursuittes contre le duc de Valentinois. Mais ayant suspendu environ un an et fait valoir cependant son obéissance, il pratiqua une ruse qui en effet pour ce temps cy n'estoit pas mal imaginée. Il sçavoit que le Parlement ne pouvoit juger d'aucun droit sur ce qui concerne la dignité de Duc que par le renvoy que le Roy luy en faisoit par des lettres patentes enregistrées, et que la dernière Minorité trouva bon à l'affaire du duc de Richelieu d'un prétendu duel contre le marquis de Mattignon, de changer en renvoy verbal jusqu'à la Majorité sans que le Roy en ait ouï parler depuis qu'il l'a eu atteinte. Ainsy M. de Creuilly, sous prétexte de respect et des défenses qu'on vient d'expliquer qui luy avoient esté faittes, demanda permission de poursuivre son procès pour le duché d'Estoutteville, sans s'expliquer plus avant dans la crainte par ce qui luy estoit arrivé, qu'en s'expliquant davantage on ne le luy desfendist, et dans l'espérance que son silence ne monstrant que la pré-

tension pécuniaire, c'est à dire de possession simple de la terre d'Estoutteville, on n'y feroit point de difficulté, et que venant à gaigner procès, celuy qu'il méditoit pour la Dignité se trouverroit tout lié au Parlement sans avoir besoin d'en obtenir une permission nouvelle. En effet il obtint la permission de poursuivre sa possession prétendue dès qu'il la demanda et comme il voulut, mais sans oser monstrer autre chose que cette demande de possession, et en conséquence poursuivit de nouveau M. de Valentinois. Celuy cy qui se vouloit épargner les peines et les frais d'un procès, et qui venoit d'éprouver contre le prince d'Isenghien son beau frère combien le Parlement luy estoit peu favorable, crut faire tomber la prétension de M. de Creuilly par son propre désistement, en découvrant l'objet qui le luy faisoit entreprendre avec le mesme soin qu'il l'avoit dissimulé au Gouvernement en luy demandant et obtenant la permission de le poursuivre, qu'il avoit pourtant si fort arboré tout d'abord. Soit M. de Valentinois qui alors avoit pris le nom de prince de Monaco par la mort de son beau père, soit d'ailleurs, le Gouvernement envoya au Parlement une explication par écrit de la permission donnée, portant que le Roy permettoit bien et avoit déjà permis au sieur de Creuilly de poursuivre sa demande aux fins de restitution et possession du duché d'Estoutteville, mais que cette permission ne s'estendoit que sur le prétendu droit pécuniaire et de possession de la terre ; mais que si la prétension pouvoit s'estendre jusqu'à la dignité de duc en conséquence, le Roy n'avoit jamais eu intention d'accorder au sieur de Creuilly de former, encore moins de poursuivre une prétension de cette qualité, et qu'en ce cas il deffendoit au Parlement de connoistre, la voulant réserver à sa seule personne. Cet ordre

bien et deuement notifié au Parlement toucha beaucoup M. de Creuilly, et est demeuré jusqu'à présent sans atteinte.

Ce qu'il influera à l'égard de l'instance par luy commencée pour la possession de la terre, est chose qui n'est plus de la matière de ces Nottes. Il faut seulement voir à présent les raisons qui firent rejetter cette mesme prétension du feu comte de Mattignon par le feu Roy, et qui n'ont pas diminué de force. On peut seulement ajouster [après] des précautions si accumulées, si singulièrement solemnelles et en elles mêmes si extraordinaires, prises par le contract de mariage d'Adrienne d'Estoutteville et de François de Bourbon pour enter sur le plus noble sang de France à chaque mariage d'héritière le nom et les armes seules d'Estoutteville pour en conserver et éterniser le lustre, [que] ceux qui ont parlé en ces actes avec tant de hauteur et de concert, François I qui les a ratifiés et confirmés, et les Cours elles mesmes qui les ont homologués seroient bien estonnés, s'ils revenoient au monde, de voir tant de grandeur si solidement bastie pour un petit fils mesme masculin de feu M. Colbert. On ne peut s'empescher d'en conclure, ainsy que de presque tout ce qui se voit dans ces Nottes et dans les histoires, mais touttesfois dans un autre genre que de ce Colbert *d'Estouttevillisant*, que c'est bien peu de choses que de ce monde et de tout ce qu'il présente de plus flatteur, de plus élevé et de plus éclatant, dont la jouissance est un éclair et la durée une minutte dont rien n'est bon qu'à amuser des lecteurs curieux; et qu'il n'y a point de livres de piété plus moraux ny plus convainquans du néant de cette vie et de l'importance si réelle de la future, que les livres historiques quand on se laisse moins emporter au torrent, à la multitude, à la volubililité des événements, qu'aux ré-

flections sérieuses de ce que sont devenus ces millions d'hommes dont la grandeur, la puissance et l'autorité en ont conduit ou embarassé tant d'autres, et comment et où ils se sont évanouis.

Peu de discours fera connoistre le néant de la prétension maintenant que le duché d'Estoutteville est esteint. Comme il ne s'agit ny de faire un factum ny de combattre des sophismes, *trois principes* suffiront en les présentant devant les clauses législatives de l'érection, et devant la généalogie. *Nulle duché femelle où l'érection ne les rappelle pas expressément.* La raison en est que cette succession et communication de Dignité pour les femelles est outre et contre le droit commun auquel toutte clause de loy et de concession est toujours estroittement rappellée, et ne peut estre entendue ny estendue au delà que par des expressions nettes, claires et expresses. L'abus des termes d'hoirs et successeurs seroit sans cela infini, comme il a esté souvent tenté; les achepteurs, les donataires sont successeurs, et manifestement ne furent jamais appellés par ces vagues termes; ainsy des hoirs dans touttes leurs différentes sortes de degrés, et la maxime ne peut estre contestée. Il n'y a pas un mot de femelle dans l'érection ny dans le contract de mariage homologué, pas une unique mention de duc ny de duchesse dans toutte la vaste dénomination de ceux et celles qui doivent recueillir la substitution d'Estoutteville, en tous les cas masculins et féminins possibles; bien plus, la seule fois que la Dignité de duché est bien énoncée, c'est pour le futur époux à vie seulement en cas de prédécès de la future: ce qui marque bien que la mesme énonciation claire et expresse n'auroit pas esté obmise comme elle l'est partout ailleurs, si la volonté du concesseur avoit esté de l'accorder à quelqu'autre et celle

des impétrants de la transmettre à aucun des dénommés collatéraux à recueillir la substitution. D'où il se conclut que le duché d'Estoutteville *est masculin et ne fut jamais femelle*. Que si les ducs de Longueville ont pris les tiltres de ducs de Longueville et d'Estoutteville, ils estoient par eux mesmes Ducs et plus anciens qu'Estoutteville; ainsy cette dénomination simple ne renferme ny prétension ny droit. Aucun d'eux n'a porté le nom de duc d'Estoutteville et n'a prétendu ny pu prétendre quoy que ce soit à ce tiltre. C'est si l'on veut un abus à le prendre estroittement, mais abus qui ne blesse personne ny chose, qui depuis est devenu ordinaire à tous les Ducs qui se trouvent possesseurs d'un autre duché sans y estre appellés ny le prétendre; abus enfin qui par la mesme raison qu'il n'emporte point d'inconvénient, a bien pris un autre essor par des ducs qui se font appeller ducs de lieux qui sont à eux mais qui n'ont jamais esté érigés en duché. On voit l'origine de cette dernière sorte d'abus au tiltre *d'Espernon* [tome V, page 101]. On doit donc compter que les ducs de Longueville en qui estoit la possession du duché et des biens d'Estoutteville n'ont jamais cru qu'Estoutteville ne fust pas esteint, et qu'il l'estoit en effet. *Par impossible supposé femelle, ne peut passer au delà de la première*. Cette maxime longtemps contreditte ne reçoit plus de difficulté depuis bien longtemps, encore que des intéressés à la disputter l'ayent entrepris vainement. Le mareschal duc de Luxembourg et nombre d'autres y ont contradictoirement succombé; elle a mesme tellement prévalu, que cette première femelle n'a souvent pas esté receue à faire son mary Duc que par de nouvelles lettres accordées au mary en faveur du mariage, comme il fut pratiqué mesme en la minorité de Louis XIV pour celuy de la duchesse héritière de Rohan avec M. Chabot,

et encore avec changement de rang à la datte des lettres nouvelles, et cela s'est pratiqué bien antérieurement pour Nevers et plusieurs autres alors sans changer le rang d'ancienneté, mais avec expression qu'il ne changeroit pas. Si on considère la généalogie, il se trouvera une femelle Mattignon et encore cadette et non héritière, mère de M. de Creuilly, outre la fille de Longueville femme du fils du mareschal de Mattignon, aussy cadette et non héritière. *Continuant la supposition femelle, il faut au moins estre le premier appellé par droit du sang, d'aisnesse, d'hoirie, de succession naturelle*, et cela ne reçoit encore nulle difficulté. Il n'a jamais dépendu de personne de faire un duc ou une duchesse que du Roy seul par l'érection, et de la loy de cette érection par la transmission. Or cette loy appelle toujours les aisnés et en aucun cas ne leur préfère des cadets. Celuy de Filtzjames est trop rare, récent et fondé pour oser l'alléguer, et encore l'exclusion de l'aisné y est elle expresse, nominale, unique et causée. A l'inspection de la généalogie, on verra une branche entière sortie de la Longueville belle fille du mareschal duc de Retz, sœur aisnée de l'autre Longueville belle fille du mareschal de Mattignon, de laquelle M. de Creuilly tire son prétendu droit, et cette aisnée une nombreuse subdivision existante, en sorte que supposé le droit, supposé encore qu'on y pust renoncer à quoy on viendra ensuitte, il faudroit avoir la renonciation du duc de Villeroy, du duc de Retz son fils aisné, du marquis d'Alincourt son petit fils mineur, du duc de Boufflers et de sa femme fille du duc de Villeroy et de la comtesse de Prade ou de ses enfans qui sont en Portugal. En voilà certes un grand nombre et de gens qui ont des cadets aussy aises sans doutte d'estre ducs d'Estoutteville et d'en avoir les biens, à condition d'en porter le nom

et les armes, que M. de Creuilly; et on peut sans craindre de se mécompter ajouster d'une naissance fort différente. Passant à la descente de la Longueville cadette, M. de Monaco a quatre fils et du mesme sang de père en fils que le mary de cette Longueville, valant tous bien M. de Creuilly et ses aisnés. Un de ces cadets porte le nom d'Estoutteville dont son grand père a achepté la terre maintenant possédée par son père, sans opposition ny alors ny depuis vingt ans jusqu'à ce que M. de Creuilly s'en soit avisé. M. de Mattignon père de M. de Monaco et fils du fils de la Longueville n'a pu réussir dans cette mesme prétension, vaudra t'elle mieux dans un arrière Colbert qui ne tire sa prétension que de la Mattignon sa mère cadette de l'héritière espouse de son oncle et de ce mesme comte de Mattignon? Enfin la duchesse de Luxembourg, s'il falloit descendre jusqu'aux Colberts, est la fille et l'unique héritière du frère aisné de M. de Creuilly, et dont les cadets seroient aussy bons que luy pour le moins à estre ducs d'Estoutteville. Avec tant de gens et tels devant soy, il estoit réservé à ce temps cy de voir un Colbert y prétendre. Mais c'est trop peu pour luy que tant de barrières à franchir; en voicy encore deux autres qui se présentent. C'est qu'il faut une succession naturelle à la terre érigée et à la Dignité. On ne parle plus icy de l'aisnesse parce qu'on en a veu les nombreux [cas] d'éloignement; on se restraint à cette nécessité de succession qui exclut toutte autre voye. C'est encore une maxime qui ne fait aucune difficulté, par la raison susditte que le Roy seul peut faire des Ducs, et l'érection la loy de la transmission et de la vocation et succession. Il faut donc deux choses pour succéder: estre appellé par les lettres et le premier à recueillir de tous les appellés, et hériter de la terre érigée sans laquelle l'appellé, fust ce le propre fils,

ne pourroit estre duc, comme il ne sert de rien d'avoir la terre si on n'est le premier des appellés et si on n'hérite pas nécessairement. Cette maxime qui n'a jamais esté contestée n'a jamais aussy receu d'atteinte; et si des femelles héritières nécessaires d'un duché masculin ont quelquefois renoncé en faveur du collatéral premier appellé comme fit la dernière mareschale de Villeroy à la mort de son frère en faveur de son cousin germain, cela souffrit grande et longue difficulté, encore que par son sexe elle fust exclue de la Dignité; et cet inconvénient ne fut pas un des moindres qui porta le feu Roy à y remédier en faveur des masles par un article exprès de son édit sur les Duchés de 1711. De plus cette renonciation d'une femelle incapable de recueillir la Dignité n'a aucune parité dans le vaste nombre de celles dont il s'agit, puisqu'Estoutteville suppose femelle et femelle sans fin, tout ce vaste nombre de personnes sont capables de la Dignité comme de posséder la terre. D'ailleurs ce fait de la mareschale de Villeroy est unique, et l'exemple des nouvelles lettres de Retz et de leur nécessité expliquée tiltre de *Retz pour Pierre Gondi* [tome VI, page 70], démonstrent la vérité de la loy et la rigueur de la jurisprudence à l'observer entière. Il demeure donc constant que nulle renonciation du plus proche ne peut rendre un plus éloigné capable de recueillir la dignité de duc, en luy laissant de sa grâce recueillir la terre érigée. L'autre barrière est *la vente de la terre érigée* qui la met hors d'estat de pouvoir jamais plus estre recueillie avec la dignité de duc par la voye nécessaire et naturelle qui est celle de la succession du premier qui par l'érection y est appellé. Ce fut un des chefs qu'on opposa au mareschal duc de Luxembourg que d'avoir acquis à prix d'argent quoyque déguisé, c'est à dire d'avoir donné de l'argent à son beau frère et à

sa belle mère pour le duché de Piney. Et il n'est pas douteux que la maxime en droit et en fait est certaine que la vente et l'achapt d'un duché en esteint la Dignité, non quelquefois pour la terre, et c'est suivant l'érection, mais toujours et sans exemple contraire pour que personne en puisse recueillir la Dignité érigée. Or ce fait de vente et d'achapt d'Estoutteville est si constatté et si peu caché qu'il fait aujourd'huy la première partie du procès de M. de Creuilly contre M. de Monaco. On seroit trop long à s'estendre davantage, et ce qui vient d'estre développé suffit pour faire entendre quelle peut estre la plus qu'étonnante prétension de M. de Creuilly, et qu'il en résulte *qu'elle est sans ombre d'apparence, parce que le duché d'Estoutteville n'est point femelle, et qu'il s'est esteint par la mort de François de Bourbon second duc d'Estoutteville à l'aage de dix ans en* 1546. 2° *Parce que par impossible le supposant femelle, sa durée ne peut s'estendre à plus d'une; ainsy esteint avec la Maison de Longueville.* 3° *Le supposant durer au delà il ne peut estre sans bornes, et il les surpasseroit touttes si la prétension pouvoit avoir lieu.* 4° *Parce que, quelque durée que l'on suppose, il faut au moins estre le premier des hoirs appellés pour recueillir.* 5° *Parce que nul ne pouvant faire un duc que le Roy, nulle cession d'un hoir plus prochain à un plus éloigné ne peut opérer la transmission de la Dignité en luy.* 6° *Parce que quelque droit qu'on eust à la Dignité, elle est inséparable de la possession de la terre érigée.* 7° *Parce que cette possession n'opère quand à la Dignité en faveur de qui en a le droit, qu'en tant que cette possession vient par directe et naturelle succession, et n'opère rien quand la terre vient autrement.* 8° *Parce que la vente d'un duché emporte de droit son extinction quand à la Dignité;* 9° *et son achapt fait déchoir l'acquéreur du*

droit qu'il a par son érection à la Dignité, ce qui se voit par tout ce qui s'est pratiqué en ces cas de proche à proche pour satisfaire les créanciers et masquer l'acquisition de succession, ce qui ne se peut icy depuis vingt trois ans qu'Estoutteville a esté vendue par la duchesse de Luynes, simple donataire, au comte de Mattignon devenu estranger à ce duché par l'arrest du Parlement. 10° *Enfin parce qu'au droit prétendu par M. de Creuilly*, il est au mesme droit exclu par les ducs de Villeroy et de Retz et tout ce qui en peut naistre, par le marquis d'Alincourt et tout ce qui en peut naistre, par la duchesse de Boufflers et tout ce qui en est né et à naistre, par la comtesse de Prade et tout ce qui en est né et à naistre, tous issus de la Longueville aisnée; qui sont cinq testes sans les enfans nés et à naistre, et encore ces cinq testes font quatre différentes branches. Et de la Longueville cadette dont M. de Creuilly tire son prétendu droit, il en est encore exclu par les aisnés de cette branche qui sont M. de Monaco, ses quatre fils, sa fille, tout ce qui peut venir d'eux et encore par la duchesse de Luxembourg et ce qui est né et peut naistre d'elle. Il y auroit encore bien des raisons et des observations à alléguer s'il n'estoit pas honteux de s'arrester plus longtemps à une telle et si effrénée chimère après l'avoir exposée elle mesme dans tout son jour. Mais pour ne rien laisser en arrière quand on a mis en principe comme il l'est en effet, que la cession d'un hoir plus prochain à un plus éloigné ne peut opérer la transmission de la Dignité, on n'a pu entendre du père au fils aisné, ny d'un frère à son plus prochain frère, quand l'aisné se met hors d'estat d'avoir jamais aucune lignée par son entrée dans les ordres sacrés ou dans l'estat monastique, et ce sont en effet les seuls cas permis et les seuls dont il y ait exemple.

V

ESTAMPES POUR JEAN DE BROSSE
ESTEINT 1565 DIT DE BRETAGNE

Ce duc d'Estampes et sa femme Anne de Pisseleu dont il n'eut point d'enfans, donnent lieu à tant de curiosités historiques que ce tiltre en sera un peu grossi. C'estoit un homme héréditairement persécuté de la fortune qui luy envioit les grands biens qui luy appartenoient et qui luy estoient trop puissament retenus, l'esprit avec lequel il estoit né et jusqu'à cette grande illustration d'origine qui eust deu naturellement l'élever autant qu'il en fut abbattu; et qui au désespoir d'une telle situation, se prit pour la changer à un fer rouge en espousant cette terrible et fameuse maistresse de François I, qui le rendit le plus malheureux homme du monde et le plus mesprisé. La succession des ducs de Bretagne, celle de la branche de Blois de la Maison de Chastillon qui parvint un moment à ce Duché, les jalousies de la célèbre Diane de Poictiers maistresse de François I quittée pour Anne de Pisseleu, mais toujours puissante par estre devenue maistresse d'Henry II après l'avoir esté de son père, feront la matière principale de ces curiosités.

La Maison de Brosse, esteinte par la mort de nostre duc d'Estampes dernier masle de cette Maison, estoit grande déjà dès l'an 1175, puisque Bernard vicomte de Brosse qui vivoit alors avoit espousé Adelmodis vefve d'Amanjeu IV d'Albret et fille de Guillaume IV comte d'Angoulesme. Leur fils unique fut Bernard III vicomte de Brosse comme son

père. Bernard III fut père d'un archevesque sacré de Sens, d'Anor femme de Thibaut IV Chabot sieur de Rochecervière, et de Hugues I vicomte de Brosse. -

Celuy cy eut deux fils. La postérité de l'aisné finit en sa première génération. Le second fut Roger qui de Margueritte de Deols eut une fille mariée, 1293, à Ithier sieur de Magnac en Limosin, et Pierre qui de Blanche fille de Jean I comte de Sancerre eut :

Louis de Brosse qui espousa deux femmes ; Jeanne de Saint Verain dont il n'eut que deux filles : Margueritte mariée, 1343, à Guillaume Comptour sieur d'Apchost, et Blanche mariée à Guy de Chauvigny fils d'André II seigneur de Chasteauroux et de Jeanne vicomtesse de Brosse héritière de la branche aisnée que nous venons de voir s'esteindre. La seconde femme de Louis de Brosse fut Constance de la Tour en Auvergne qu'il espousa 1339, remariée depuis à Philbert de l'Espinasse sieur de la Clayette. Elle mourut en 1392, et eut de Louis de Brosse son premier mary Louis mort estant chevalier, 1390, ayant laissé deux filles et un fils de Marie d'Harcourt. Les filles, mariées à Ghitard de Culant sieur de Dervant, et à Godemar de Linières sieur de Meuville. Le fils fut Pierre II de Brosse qui fut chevalier, mourut en 1422 et laissa de Margueritte de Malleval : Blanche femme de Guérin sieur de Brion chevalier, conseiller et chambellan du Roy Charles VII; Catherine femme du sieur de Beauvoir seneschal de Bourbonnois, et :

Jean I de Brosse rendit de grands services et fut mareschal de France. Charles VII le retint à la garde de sa personne avec cent hommes d'armes et cinquante de trait, et il se signala en plusieures expéditions importantes. Il fut encore lieutenant général du mesme Roy au delà des rivières de

Seine, Marne et Somme, et il mourut en 1433. C'est le premier de cette Maison distingué par ses exploits, qui a esté moins heureuse au mariage de ses filles qu'en celuy de ses fils. Ce Jean de Brosse mareschal de France eut de Jeanne de Naillac Jean II de Brosse qui s'est tant distingué aux guerres de Bretagne et qui espousa en 1437 Nicole de Chastillon ditte de Blois et de Bretagne, fille de Charles baron d'Avaugour et d'Isabelle de Vivonne, à condition que leur postérité porteroit le nom et les armes de Bretagne. Ils furent bisayeul et bisayeule de nostre duc d'Estampes, et nous nous arresterons icy un peu sur cette curieuse branche de cette illustre bisayeule. On reprendra après les enfans du mareschal de Brosse.

Guy I de Chastillon comte de Blois et de Dunois, seigneur d'Avesnes, Guise, Landrecies, etc., fils d'Hugues et de Béatrix de Flandres, eut l'honneur [d'espouser] en 1310 Margueritte sœur de Philippe de Valois, qui en 1327 parvint à la Couronne après les trois Rois fils de Philippe le Bel frère aisné de son père, mort sans postérité masculine, ce qui fut la source des guerres des Anglois pour la prétension de leur Roy le fameux Edouard III, instituteur de la Jarretière, fils de la fille du Roy Philippe le Bel et sœur des trois derniers Rois.

De ce mariage de Guy de Chastillon et de Margueritte sœur de Philippe de Valois, lequel Guy mourut en 1332, vinrent une fille qui fut mariée à Raoul duc de Lorraine, puis au comte Frédéric de Linange, et deux fils. L'aisné fut Louis qui espousa Jeanne de Hainault qui luy apporta le Comté de Soissons, Avesnes, Chimay, qui avoient déjà esté dans la Maison de Chastillon parce qu'elle estoit héritière. Le cadet fut le célèbre Charles de Chastillon dit de Blois, comme toutte sa branche, qui par son mariage fut

duc de Bretagne et dont la postérité ne fut que de trois générations après luy, et encore la troisiesme ne fut que de femelles, dont l'aisnée fut femme de Jean fils du mareschal de Brosse.

Venons maintenant aux ducs de Bretagne, écartant de leur généalogie tout ce qui ne fait rien à l'aisnesse, et à la disputte célèbre de ce Duché par les armes, entre Charles de Chastillon dit de Blois mary de la prétendue héritière, et l'oncle paternel de sa femme et son cousin germain fils de cet oncle à qui le Duché demeura, et connus sous le nom de Jean IV et V ducs de Bretagne. A quoy nous joindrons la postérité de Charles de Chastillon dit de Blois jusqu'à l'héritière de cette branche tombée dans la Maison de Brosse.

Geoffroy duc ou comte de Bretagne espousa Havoise fille du vieil Richard duc de Normandie, et mourut, 1008, au retour de Jérusalem. Leur fils fut :

Alain duc ou comte de Bretagne, mary de Berthe fille du comte de Chartres et de Champagne. Leur fille héritière fut :

Havoise, duchesse ou comtesse de Bretagne par la mort sans postérité de son frère Conan 1066, espousa Alain Caignarde de Cornouailles. Leur fils fut :

Alain Fergent, mary de la fille du comte d'Anjou. Il mourut en 1119. Leur fils fut :

Conan III le Gros, mary de Mathilde fille bastarde d'Henry I Roy d'Angletterre, mort 1148. Leur fille héritière fut :

Berthe duchesse ou comtesse de Bretagne qui espousa Eudon comte de Penthièvre, de masle en masle arrière petit fils de Geoffroy, le premier des ducs ou comtes de Bretagne cy dessus. Leur fils fut :

Conan le Petit, mary de la fille d'Henry d'Escosse comte de Northumbre fils de David et père de Malcolme, tous deux Rois d'Escosse. Leur fille héritière fut :

Constance femme de Guy de Thouars. Leur fille héritière fut :

Alix mariée, 1213, à Pierre de Dreux dit Mauclerc, second fils de Robert de Dreux et d'Yolande de Coucy sa seconde femme, et petit fils de François comte de Dreux cinquiesme fils du Roy Louis VI le Gros. Morte en 1224.

Ce Pierre prit le nom de Bretagne et brisa l'escu de Dreux d'un canton d'hermines.

Il eut après la mort de sa femme de grands différends avec la Noblesse de Bretagne qu'il vainquit à Chasteaubriant.

Refusa de se trouver au sacre de Saint Louis, se ligua contre la Reine Blanche, etc., fut déclaré déchu de la Régence de Bretagne, etc., s'accomoda enfin et fit son hommage à Saint Louis.

Lorsque son fils eut vingt et un ans, luy quitta le tiltre de Bretagne, suivit Saint Louis outre mer, fut blessé et pris avec luy à la bataille de la Massoure, 1249, puis délivré, et mourut en revenant sur mer à la fin de may 1250. Il s'estoit remarié, 1235, à l'héritière de Montagu et la Garnache, dont un fils mort sans s'estre marié.

Jean I dit le Roux, comte de Bretagne du vivant de son père après la mort de sa mère, fut à Rome pour une excomunication, puis en Angletterre où le comté de Richemont luy fut restitué. Suivit Saint Louis en Affrique, revint après la mort du Roy et mourut 8 octobre 1286. Sa femme estoit Blanche fille aisnée de Thibaut VI comte de Champagne et de Brie, Roy de Navarre, et d'Agnès de Beaujeu sa seconde femme. Blanche fut mariée 16 janvier 1235, accompagna son mary en Affrique et mourut à Hedé 11 aoust 1283.

Jean II suivit Saint Louis en Affrique, d'où il alla en Palestine et revint par la Morée.

Espousa, 1259, Béatrix seconde fille d'Henry III Plantagenest d'Anjou Roy d'Angletterre et d'Eléonor de Provence sœur de la femme du Roy Saint Louis, qui le suivit en Affrique et en Palestine et qui mourut à Londres en mars 1277, à trente cinq ans.

Il se déclara, 1274, contre la France pour l'Angletterre dont il commanda l'armée en Gascogne. Rentra en son devoir en 1297.

Fait pair de France, et déclaré en septembre mesme année par lettres patentes données à Courtray par Philippe le Bel duc de Bretagne, dont ses prédécesseurs s'estoient plus souvent appellés comtes que ducs.

Servit avec réputation en plusieures guerres, et aussy en plusieurs traittés où il fut des députés du Roy.

Mourut à Lyon, 18 novembre 1305, à soixante sept ans, de la chutte d'une muraille trop chargée de gens, arrivée le 14 précédent, comme le Pape Clément V Goth mené par Philippe le Bel passoit devant cette muraille à son entrée solemnelle, dont le frère du Pape et quantité d'autres furent escrasés.

Artus, mort au chasteau de l'Isle près la Roche Bernard, 27 aoust 1314, à quarante ans, ayant espousé deux femmes.

I. Marie fille et unique héritière de Guy IV vicomte de Limoges et de Margueritte de Bourgogne.

II. Yoland comtesse de Montfort l'Amaury, vefve sans enfans d'Alexandre III Roy d'Escosse, fille de Robert IV comte de Dreux et de Béatrix comtesse de Montfort l'Amaury.

Mariée en may 1294 sans dispense, quoyque de mesme Maison et au quatriesme degré de son mary.

Pour quoy après la mort du duc Artus le duc Jean III son fils du premier lit contesta le douaire et l'estat des enfans d'Yoland, jusqu'à ce qu'une dispense du Pape Charles de Valois frère du Roy, les accorda enfin, 1321, un an avant la mort de la duchesse Yoland.

Jean III duc de Bretagne dit le Bon assista les Rois Louis Hutin et Philippe de Valois en touttes leurs guerres, et mourut fort regretté à Caën, 30 avril 1341, à cinquante six ans, sans aucune postérité des trois femmes, sœur de Philippe de Valois et filles de François de Castille et de Savoye; fut tuteur de Jeanne sa niepce qu'il maria[1].

Guy comte de Penthièvre vicomte de Limoges mort à Nigeon près Paris, 16 mars 1331, à quarante neuf ans, ne laissant qu'une fille unique, Jeanne ditte la Boiteuse, qui fut une héroïne et qui espousa Charles de Chastillon dit de Blois et le Saint, célèbre par sa vertu et ses revers et qui par sa femme se prétendoit duc de Bretagne.

Jeanne fille aisnée et principale héritière d'Henry IV seigneur d'Avaugour-Goëllo et Mayenne et de Jeanne d'Harcourt dame de l'Aigle, desquels Jeanne eut touttes les terres.

Mariée 1318.

Morte avant son mary.

Jean IV dit de Montfort soy disant duc de Bretagne contre sa niepce.

S'empara des principales places à la mort du duc Jean III son frère, et se mit sous la protection du fameux Roy d'Angletterre Edouard III à qui il fit hommage de la Bretagne.

1. Nota. C'est ce qu'il suffit de remarquer icy pour conserver cette suitte qui va estre reprise et expliquée. Remarquer seulement que ce duc de Bretagne et Guy de Chastillon père de Charles de Chastillon duc de Bretagne, avoient espousé les deux sœurs dont le Roy Philippe de Valois estoit frère.

Fait aussytost après prisonnier à la prise de Nantes, puis amené à Paris au Louvre dans la tour deux ans après à Noël 1343, où il refusa la liberté pour se désister de ses prétentions à la Bretagne.

Se sauva deux ans après par le moyen d'un marchand et passa en Angletterre, et rentra avec quelque secours en Bretagne sans succès.

Mort de chagrin à Hennebon, 16 septembre de la mesme année 1345 à cinquante deux ans.

Espousa, 1329, à Chartres Jeanne fille de Louis de Flandres comte de Nevers et de Jeanne comtesse de Rhétel.

Héroïne qui soustint son mary et restablit son fils comme il va estre courtement expliqué.

Anne duchesse héritière de Bretagne, née à Nantes 17 janvier 1476. Promise 1481 au Prince de Galles tué 1483. Reconnue légitime héritière de Bretagne par les Estats en février 1487 à Rennes, si le duc son père mouroit sans fils.

Espouse par procureur, 1490, de l'Archiduc d'Austriche, depuis Empereur Maximilien I, qui espousa l'héritière de Bourgogne.

Mariée au Roy Charles VIII le mesme jour que leur contract fut dressé à Langeais, 13 décembre 1491, qui la préféra à l'héritière de Bourgogne.

Vefve sans enfans, 7 avril 1498, le samedi de la Passion, subitement sur les onze heures du soir au chasteau d'Amboise.

Remariée au Roy Louis XII successeur, 8 janvier suivant, trois semaines après avoir fait déclarer nul son mariage fait dès 1476 avec la bienheureuse Jeanne, fille de Louis XI et sœur de Charles VIII. Alexandre VI Borgia fit tout ce qu'on voulut, moyennant le duché de Valentinois et

la sœur du Roy Jean de Navarre donnés en mariage à son fameux bastard César Borgia, ce qui fut fait sans en avoir parlé à Alain d'Albret père du Roy Jean et de la fille qui en fut au désespoir.

Morte à Blois, 9 janvier 1513, à trente huit ans. Princesse de grande vertu et chasteté, pieuse et aumosnière, aimant et récompensant le mérite, mais altière et vindicative, de grand et haut courage, ayant toujours disposé de tout en Bretagne sans participation aucune des Rois ses marys et en totale indépendance.

Aimoit passionemment la Bretagne et les Bretons, avoit toujours regret de n'avoir pas espousé l'Empereur Maximilien I et vouloit donner sa fille à Charles V, qui fut depuis simple duchesse de Ferrare. Son penchant pour la Maison d'Austriche ne se pouvoit cacher. Elle ne pouvoit souffrir ce qui restoit de la branche de Chastillon Penthièvre, et aimoit fort la Maison de Grailly Foix dont estoit sa mère. Elle ne se consola point de la perte de deux garçons qu'elle eut et qui moururent en bas aage, et ne porta plus de santé depuis sa dernière couche de cette duchesse de Ferrare. Elle eut grande répugnance au mariage de sa fille aisnée avec le comte d'Angoulesme dont elle haïssoit la célèbre mère, et on ne put de son vivant aller au delà du contract qui fut passé et signé aux Montils lez Tours 22 may 1506, à la demande des Estats Généraux du royaume qui y estoient lors assemblés; et il fut exécuté plus d'un an après la mort de la Reine.

Mariage de Claude fille aisnée d'Anne de Bretagne et de Louis XII avec François I son successeur à Saint-Germain en Laye 18 may 1514. Elle mourut à Blois, 20 juillet 1525, et laissa Henry II et Margueritte qui en 1559 espousa

Emanuel Philbert duc de Savoye et fut mère du fameux duc Charles Emanuel I. C'est au tournoy de ces nopces qu'Henry II fut tué en joustant avec Montgommery capitaine de ses gardes.

En 1532, le 14 aoust, François I, remarié à la sœur de Charles V à qui les deux filles d'Anne de Bretagne avoient successivement esté promises, fit couronner son fils aisné duc de Bretagne en pleins Estats du Duché, et le mesme jour à leur réquisition réunit incommutablement la Bretagne à la Couronne par lettres patentes qui portent aussy les privilèges des Estats et des Bretons. Elles furent enregistrées au Parlement en septembre suivant, et en décembre de la mesme année au Conseil de Bretagne. Ce Dauphin fut empoisonné à Tournon, dont il mourut sans avoir esté marié, 10 aoust 1536; par quoy son frère devint Dauphin duc de Bretagne et enfin roy sous le nom d'Henry II: Catherine de Médicis son espouse, Charles V et surtout le comte de Montecuculli ont esté violemment soupçonnés de ce crime.

Renée seconde fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, née 25 octobre 1510, accordée 1513 à Charles V, promise depuis à Joachim Électeur de Brandebourg, fut enfin mariée, 30 juillet 1527, à Hercules d'Est duc de Ferrare et de Modène. Vefve 3 octobre 1558, elle revint en France où elle avoit un grand appannage habiter en son chasteau de Montargis le reste de sa vie, et y mourut 12 juin 1575. Elle fut mère d'Alphonse II d'Est duc de Ferrare et de Modène et de la duchesse de Guise mère des duc et cardinal de Guise tués à Blois, du duc de Mayenne, etc., et du second lit du duc de Nemours et du marquis de Saint-Sorlin qui devint duc de Nemours après son frère. Alphonse III mourut sans postérité de ses trois femmes, et fit passer

après luy Modène, Reghio et ses autres biens relevans de l'Empire à César d'Est son cousin, du consentement de l'Empereur. Mais Clément VIII Adobrandin ne voulut pas accorder la mesme grâce pour Ferrare qu'il réincamera comme fief de l'Église. Alphonse III mourut, 27 octobre 1597, à soixante trois ans.

Renée sa mère aimoit passionemment la France et sa Maison, et abhorroit tellement la Ligue dont le duc de Guise son gendre avoit jetté les fondements, qu'elle reconnut bientost par la pénétration de son esprit, que quoyque très bonne catholique, elle favorisa constament les Huguenots à découvert qui vivoient dans ses appannages plus en seureté que partout ailleurs. Son haut courage ne craignoit rien à dire ny à faire, comme l'esprouvoit sans cesse le duc de Guise qui, désespéré des avantages que les Huguenots tiroient de cette protection contre son parti et de quelques chefs de guerre et de consistoire réfugiés chez elle en attendant l'occasion de sortir en seureté, alla en personne avec des trouppes vers Montargis et les luy fit demander. Renée picquée de cette audace les refusa avec la dernière hauteur, et M. de Guise à son tour eschauffé fit approcher ses trouppes pour assiéger Montargis. Comme il alloit reconnoistre le chasteau, Renée parut sur le rempart, et en luy monstrant sa poictrine, luy cria qu'il n'entreroit qu'à travers, et qu'elle demeureroit sur le rempart pour voir s'il oseroit faire tirer sur la fille de ses Rois. Cette fierté accabla M. de Guise qui tourna bride, remmena ses trouppes et ne s'en rapprocha jamais plus; de sorte que le reste de sa vie Renée demeura en paix et en liberté. C'est d'elle qu'on appelle encore à Fontainebleau une vaste et antique maison vis à vis de la cour du Cheval Blanc, connue sous le nom du Grand Ferrare qu'elle porte

encore aujourd'huy, qu'elle y avoit fait bastir et qui est de main en main tombée à M. le duc d'Orléans.

On se contente de ce court précis de la succession des ducs de Bretagne, l'entrée de ce grand fief dans la Maison régnante, un mot de chacun de ces princes qui l'ont gouverné, l'élévation et la catastrophe, enfin l'extinction de cette fameuse branche de la Maison de Chastillon sur Marne si connue sous le nom de Penthièvre et en qui fondue, enfin la grandeur de ces restes et en mesme temps celle de la Noblesse françoise d'alors, par la grandeur et la communauté de ses alliances. Et pour ne pas mesme parler de ceux de cette mesme Noblesse qui n'ont pas deux cents ans durant imaginé autre lustre que d'en estre, et qui ont depuis trouvé moyen de se faire princes sans estre masculinement sortis de pas un souverain, on voit icy et dans les dernières duchesses de Bretagne, deux filles de Roy, l'un de Sicile duc d'Anjou, l'autre d'Escosse et Stuart, belles sœurs d'une autre duchesse qui estoit Amboise. Et dans les Penthièvres redevenus particuliers une Clisson belle fille de la fameuse Jeanne la Boîteuse, mariée comme héritière de Bretagne et qui ne cessa de l'estre que par la perte de la bataille d'Auray suivie du traitté de Guerrande, et cette mesme Clisson belle mère d'une fille de Bourgogne fille du duc Jean sœur de Philippe le Bon et en mesme temps d'une Chauvigny et d'une Vivonne. Et depuis que ces Penthièvres furent fondus dans la Maison de Brosse par l'héritière Nicole dernière de tous les Penthièvres, cette Nicole maria son fils à une Laval; et ses filles, l'une au comte de Nevers fils du troisiesme fils de Philippe le Hardy duc de Bourgogne, et ce ne fut pas merveilles puisque ce comte de Nevers estoit veuf d'une Ailly et sans garçons; une

autre à un duc de Savoye de qui les autres ducs sont sortis; et les deux autres à deux Paleologues, tous deux marquis de Montferrat. Touttes fois ces princesses estoient Brosse. Leurs niepces filles de leur frère descendirent. L'une espousa un puisné de Savoye, qui se ravala après au bastard du dernier duc de Bretagne; une autre espousa un Rieux; la troisiesme le baron du Pont. Telles furent les grandes tantes et les tantes propres et touttes paternelles de nostre duc d'Estàmpes à qui on va retourner. Si on avoit pu donner la généalogie entière de la Maison de Bretagne et qu'on voulust esplucher les plus illustrement grandes, on y trouverroit le mesme meslange. Mais ces temps sont finis pour la Noblesse de France. Le comment et le pourquoy n'est pas ignoré, mais il n'est pas matière de ces Nottes. Reprenons les enfans du mareschal de Brosse; on vient d'en voir la descendance femelle qu'il est inutile de répéter, voyons seulement la masculine.

Nicole, héritière et dernière des Chastillons-Bretagne-Penthièvre, espousa, 18 juin 1437, de l'avis de toutte sa famille, Jean II de Brosse fils du mareschal de Brosse et de Jeanne de Naillac parente proche des Penthièvres. Il estoit unique; son père estoit mort, et ses sœurs espousèrent ensuitte, l'une, Germain de Vivonne sieur d'Aubigny à qui elle porta la terre de la Chastaigneraye dont les Vivonnes portèrent souvent le nom dans la suitte; l'autre, Jean de Roye sieur de Beausault chambellan de Charles VII. De ce mariage de l'héritière de Penthièvre avec Jean II de Brosse, outre les filles si grandement mariées, un fils unique:

Jean II de Brosse dit de Bretagne. Le traitté de Guerrande avoit privé les Penthièvres de ce grand nom ainsy que des armes pleines. Ils s'y estoient soumis solemnellement. Les Rois Jean et Charles V l'avoient ratifié, le traistreux

attentat commis sur le duc de Bretagne Jean VI par Olivier comte de Penthièvre et son frère Charles sieur d'Avaugour père de l'héritière, les avoit de plus en plus privés de ce nom qui monstroit leurs prétensions toujours vivantes en eux, et les avoit de plus fait condamner à perdre la teste et despouillés de ce qui leur estoit resté de biens en Bretagne qui demeurèrent confisqués. Malgré tant de raisons accumulées, aucun des Penthièvres tant masles que femelles ne put se résoudre à quitter le nom et les armes pleines de Bretagne sans les mesler de rien; et on voit icy avec quel soin l'héritière les transmit à la Maison où elle entra. Il est pourtant vray qu'aucun des Brosse ne quitta son nom ny ses armes. Ils escartellèrent au deuxiesme et troisiesme de Bretagne et ne joignirent mesme qu'en second le nom de Bretagne au leur. Ce fils unique de l'héritière porta le nom de comte de Penthièvre. Il espousa, 15 may 1468, Louise fille de Guy XIII ou XIV de Laval comte de Laval et d'Isabelle fille du duc Jean VI de Bretagne et de Jeanne fille et sœur des Rois Charles VI et Charles VII. Il la perdit en 1480, et luy mourut en 1502 sans rien de marqué dans sa vie que l'inutile poursuitte de la restitution des biens maternels confisqués en Bretagne, qui ne luy valut qu'une pension de douze cents francs que Charles VIII luy donna enfin en 1492 sur son trésor. Nous avons veu ses filles. Il eut aussy un fils unique qui fut :

René de Brosse dit de Bretagne, qui poursuivit la restitution des biens confisqués en Bretagne sur les Penthièvres, avec aussy peu de succès qu'avoit fait son père. Louis XII le receut pourtant à luy en faire hommage à Lyon le 20 janvier 1503, mais il n'en obtint pas davantage. François I ne le traitta pas mieux là dessus et le désespoir qu'il en

conceut le fit passer en Italie avec le malheureux Connestable de Bourbon au service de Charles V, et il y fut tué à la bataille de Pavie 24 février 1524. Il se maria deux fois. La première, 13 aoust 1504 à Jeanne fille unique du célèbre Philippe de Commines, dont le véritable nom est la Clitte, et de Hélène de Chambes-Montsoreau dont il eut un fils unique qui est nostre duc d'Estampes et trois filles : Charlotte mariée à François II de Luxembourg vicomte de Martigues qui en eut le célèbre Sébastien duc de Penthièvre (Voir le tiltre de *Penthièvre* aux Duchés Pairies Esteints, tome V, page 227), de qui la fille unique espousa le duc de Mercœur frère de la Reine Louise et père de l'héritière qu'Henri IV fit espouser à son César duc de Vendosme. C'est par ce mariage de cette sœur du duc d'Estampes que tous les biens de sa Maison et de celle des Penthièvres passèrent dans Luxembourg-Martigues. L'autre sœur Jeanne espousa en 1531 René de Laval seigneur de Bressuyre.

René, devenu veuf en 1513, se remaria à Jeanne de Compeys ditte de Gruffi dont il n'eut qu'une fille qui fut mariée au Louvre, 23 décembre 1545, à Claude Gouffier duc à brevet de Roannois grand escuyer de France, veuf d'une la Trémoille et fils de M. de Boisy grand maistre de France.

Telles furent les sœurs de nostre duc d'Estampes. Il est enfin temps de venir à luy.

lier Michel. nois, is , mort r 1564 térité.

Jean IV de Brosse et de Bretagne né avec droit à de très grands biens, s'en trouva dépouillé par la fortune. Ceux de Penthièvre avoient entraisné ceux de sa Maison dans le fisc. On vient de voir que son père passa sa vie à la

Anne fille de Guillaume de Pisseleu seigneur d'Heilly et d'Anne Sanguin sa seconde femme, eut trente frères ou sœurs des trois mariages de son père. Elle fut fille d'honneur de Louise de Savoye mère de François, trop

poursuitte de la restitution des grands biens de l'héritière de Penthièvre sa mère, confisqués pour le crime du père et de l'oncle de cette héritière contre le duc Jean de Bretagne, et que le fils de celuy là et père du duc d'Estampes fut plus malheureux encore que luy, puisque le désespoir de n'avoir pu retirer quoy que ce fust de ces biens de Penthièvre le précipita dans la retraitte du Connestable de Bourbon et luy cousta la vie, portant les armes pour Charles V contre François I en personne. Cette retraitte aux ennemis le fit condamner, par arrest du Parlement de Paris du 13 aoust 1522, à la confiscation de tous ses biens et à estre décapité; et notre duc d'Estampes implora en vain le bénéfice du traitté de Madrid qui délivra François I de prison, pour rentrer dans les biens confisqués sur son père. Il ne luy restoit presque que de passer pour estre de la Maison de connue sous le nom de Madame la Régente, et donna de l'amour à ce Prince tout en arrivant de sa prison de Madrid à Bordeaux, qui quitta pour elle Diane de Poictiers qui fut depuis connue sous le nom de la duchesse de Valentinois, maistresse d'Henry II.

Elle espousa Jean de Brosse qu'elle fit faire duc d'Estampes par les raisons qu'on voit cy à costé, et obtint encore en 1545, un an avant la mort de François I, l'érection de Chevreuse en duché pour elle et pour son mary, mais qui ne fut point enregistrée.

La Cour de François I estoit partagée en deux puissantes cabales, chacune sous l'une des maistresses du Roy et du Dauphin, dont la haine l'une pour l'autre estoit extresme. La duchesse d'Estampes portoit par cette raison les intérests du duc d'Orléans, contre le Dauphin son frère qui fut depuis Henry II. C'est ce duc d'Orléans qui mourut à 23 ans en septem-

Bretagne et d'en signer le nom seul quoyque prohibé à ceux mesme de Penthièvre par les traittés de Guerrande et postérieurs après leur attentat sur le duc Jean VI et que les Brosses n'eussent de prétendu droit que par l'héritière de Penthièvre. Il estoit d'ailleurs libéral et magnifique, sage et avisé, et n'avoit ny en biens ny autre fortune de quoy faire valoir ses talents. Cette impuissance et le désespoir si confirmé d'en sortir l'engageá dans un plus profond précipice. Ce fut d'espouser la touttc puissante maistresse de François I, qui par ce mariage luy fit rendre presque tous ses biens; le fit faire Duc pour elle mesme estre Duchesse et luy fit donner, 1537, le Gouvernement d'Auvergne, Bourbonnois et Beaujollois vacant par la mort du duc d'Albanie, qu'elle luy fit rendre depuis pour celuy de Bretagne, le dernier de tous qu'on auroit deu luy donner bre 1545 à l'abbaye de Forestmoustiers par Abbeville d'une pleurésie sans avoir esté marié et qui avec de grands establissements, une grande volonté et le comandement des armées où il s'estoit acquis de la réputation, s'estoit attaché des créatures et avoit donné de la jalousie à son frère. Charles V avoit pénétré en France en 1544 et s'y estoit engagé si avant que son armée périssoit faute de vivres. Il eut recours à sa ruse ordinaire pour se retirer d'un si mauvais pas, et proposa sa fille ou celle de son frère, avec le Duché de Milan pour le duc d'Orléans. Le Dauphin qui le costoyoit la Marne entre deux, et qui comptoit bien qu'il ne luy eschapperoit pas et qu'il se vengeroit enfin de Pavie et de ses suittes, craignoit sur touttes choses le trompeur appast d'un traitté qui luy arrachoit sa proye et qui au mieux aller, s'il eust esté fidèle, donnoit à son frère le Milanois à ses despends. Ce

avec ses chimères de prétentions. Qui n'auroit cru ce seigneur plus que réconcilié avec la fortune dans cette inespérable splendeur? Il n'en estoit pourtant que plus misérable. Il ne possédoit rien que de nom et ne servoit que de tiltre à sa femme qui le traittoit indignement et qui l'accabloit de sa toutte puissance en mesme temps que ce mariage honteux l'accabloit de mespris. La haine extresme qui estoit entre les deux maistresses du père et du fils avoit jetté le duc d'Estampes au Dauphin depuis Henry II pour y chercher protection contre sa femme. La preuve de touttes ces choses est fournie par un trait si singulier qu'on ne peut obmettre icy cette curiosité unique.

La duchesse d'Estampes avoit une sœur favoritte entre les autres qu'elle avoit mariée en présence de toutte la Cour à Moulins, 1537, à François baron d'Avaugour. fut aussy ces mesmes raisons qui engagèrent la duchesse d'Estampes de s'y intéresser jusque là que de craindre assez la gloire du Dauphin pour faire avertir les Impériaux qu'il y avoit un grand dépost de vivres à Espernay et un autre à Chasteauthierry et des moyens de s'en emparer. Longueval son confident et sa créature leur donna cet avis, et empescha de plus que les ordres du Dauphin ne fussent exécutés qui avoit commandé d'emporter tout ce qui pourroit l'estre d'Espernay et de jetter tout le reste dans la rivière. De manière que les Impériaux s'emparèrent de ces deux places et de tout ce qui estoit dedans, raffraischirent leur armée qui estoit sans cela perdue sans ressource, saccagèrent Meaux et tous ces païs là, et mirent par l'effroy la dernière confusion dans Paris où le cardinal de Meudon oncle de Madame d'Estampes fut envoyé gouverneur. La paix de

Il estoit fils aisné d'autre François et d'une Astarac, et petit fils d'autre François encore bastard du duc de Bretagne, François II et d'Antoine de Maignelets vefve d'un Villequier. Lequel bastard estoit frère de la duchesse Anne héritière de Bretagne, deux fois Reine de France et mère de la mère d'Henry II. Ce mesme bastard de Bretagne avoit espousé Magdeleine de Brosse vefve de Jean de Savoye comte de Genève, sœur du père du duc d'Estampes, laquelle estoit grand'mère du baron d'Avaugour qui avoit espousé la sœur de la duchesse d'Estampes. Celle cy pour l'amour de sa sœur prenoit fort hautement le party du baron d'Avaugour sur ce qu'il prétendoit des biens de sa grand'mère contre le duc d'Estampes lequel fut obligé d'en passer par tout ce qu'elle voulut. Mais après la mort de François I, Henry II auquel estant Dauphin il avoit toujours eu re- Crespy en Valois termina ou plustost suspendit bientost après cette guerre.

La duchesse d'Estampes éleva tant qu'elle put sa famille. Trois de ses frères eurent les éveschés de Condom, d'Amiens et de Pamiers et de belles abbayes; deux de ses sœurs en eurent aussy. Trois autres espousèrent MM. de Cani Barbançon, Jarnac-Chabot et d'Avaugour. Ce baron de Jarnac est le mesme qui se rendit célèbre par son fameux duel contre François de Vivonne seigneur de la Chastaigneraye, 10 juillet 1547, en présence d'Henry II et de toutte sa cour, et où la victoire luy demeura par ce coup de Jarnac dont la mémoire a passé d'aage en aage jusqu'à nous. Il estoit chevalier de l'Ordre, gouverneur de la Rochelle, du païs d'Aulnis, du chasteau du Ha et maire perpétuel de Bordeaux, et premier gentilhomme de la Chambre de Charles IX. Il estoit fils du frère aisné de l'amiral Chabot

cours, luy accorda, 3 juin 1556, une révision, et luy fit de plus la grâce inouïe de consentir tout Roy qu'il estoit à estre luy mesme juridiquement interrogé sur faits et articles concernant cette affaire. Il le subit le 12 du mesme mois de juin mesme année, à Paris dans ce qui s'appelloit alors la maison Maigret qu'il donna depuis au Connestable Anne et qui est devenue enfin la maison de Messieurs de Mesmes rue Sainte-Avoye, que le premier président de Mesme a vendue. De cet interrogatoire qui fut long, voicy ce qu'il contient de plus curieux.

Henry II y répondit que le duc d'Estampes luy avoit souvent dit qu'il craignoit bien que le mariage de sa belle sœur que sa femme aimoit passionément, ne se fist à ses despends. Qu'il s'est souvent plaint à luy que Longueval qui manioit touttes les affaires de sa femme, qui estoit son confident et qu'elle avoit fort avancé, luy faisoit ou de Brion. Ce fut la cause de sa résurrection après sa condamnation estrange et son retour en autorité, en emplois, charges et crédit, et en mesme temps la ruine et la perte du chancelier Poyet le persécuteur et le juge inique de cet amiral qu'il avoit dégradé. Madame d'Estampes entreprit cette affaire pour l'amour de sa sœur et en vint à bout. Son règne dura autant que la vie de François I, mais à sa mort elle fut honteusement chassée par la maistresse d'Henry II sa plus mortelle ennemie, et avec elle tous ses parents et clients. Longueval Bossu qui lui estoit le plus intimement attaché de tous, y auroit laissé la vie pour l'affaire d'Espernay et de Chasteau-thierry sans le cardinal de Lorraine alors archevesque de Rheims, qui le sauva moyennant le don qu'il en prit de sa belle maison de Marchez près de Laon. La duchesse d'Estampes se retira dans une de ses maisons

faire bien des choses à son désavantage. Qu'il ne recevoit rien de ses apointements de gouverneur de Bretagne et que sa femme jouissoit de tout. Qu'il se plaignoit surtout de plusieurs actes et contrats que Longueval et les autres ministres de sa femme luy faisoient faire à son désavantage à luy et à sa volonté à elle, et qu'elle avoit fait esloigner de la Cour la dame de Bressuyre sa sœur. Sur quoy luy lors Dauphin lui avoit toujours dit et comandé de temporiser en ce qu'ils voudroient, qu'autrement il se ruineroit et ses amis, et qu'il en auroit meilleur moyen de faire service à luy Dauphin, qui luy avoit souvent dit que ce qu'il faisoit au désavantage de sa Maison estoit par force et contrainte et n'entendoit qu'il eut lieu, et le Duc l'avoit prié s'en souvenir. Ajouste Henry II que la duchesse d'Estampes avoit un crédit si avant sur François I que personne n'en mesprisée et abandonnée de tout le monde et de son mary plus que d'aucun; elle y vescut fort obscurément dans l'exercice de la religion nouvelle et y fit une longue et dure pénitence, puisqu'elle y vivoit encore en 1575 près de trente ans depuis François I et sa fortune.

Elle fit celle du frère de sa mère le cardinal de Meudon. Sa connoissance et encore plus son extraction ne sera pas sans curiosité; elle en excusera la disgression.

Il s'appeloit Antoine Sanguin fils d'Antoine maistre des eaux et forests de Champagne dont il fut désappointé en 1474, et petit fils de Jean lequel estoit bastard de Guillaume Sanguin bourgeois de Paris fort riche qui fut annobli avec son frère, et leur père estoit changeur à Paris. Ce Guilaume son fils servit le duc de Bourgogne avec dix neuf escuyers dans sa compagnie et estoit son maistre d'hostel, et outre

pouvoit doutter. Que le feu Roy s'estoit plusieures fois élevé contre ledit Duc et qu'entrautres il le vit estant à la Baume en Dauphiné user de menaces en parlant à M. le cardinal de Lorraine, qui le lendemain dit à luy Dauphin et audit Duc qu'il falloit qu'il regardast à contenter sa femme. Que depuis le Roy continua, en sorte que le Duc une fois à son lever luy présentant ses chausses, il luy refusa et luy fit défendre sa chambre, et le Duc se retira en sa maison de Boussac en Berry, où d'Escars et plusieurs autres de sa maison à luy Dauphin le furent trouver puis se retirèrent à Moulins.

Voilà certes un rare interrogatoire d'un Roy de France qui le preste et qui sert par une démarche si fort au dessous de luy et devant et depuis inouïe, la passion de sa maistresse contre la duchesse d'Estampes, toutte anéantie qu'estoit lors cette dernière. On y voit encore qu'acela escuyer et eschanson du Roy, ce qui fait voir en passant que ces emplois estoient dès lors bien meslés. Ce Guillaume presta de grandes sommes au duc de Bourgogne. On ignore s'il fut marié, mais il est asseuré qu'il ne laissa que deux bastards, une fille qui espousa un Longueil, et un fils nommé Jean né vers 1340, légitimé 1401, annobli 1414 et qui pourtant espousa 1425 Yonne de Seurre dame de Gavre dont la mère estoit l'Isle-Adam. Guillaume Sanguin donna à ce bastard de quoi vivre et asseura tous ses grands biens à ses petits fils enfans de ce bastard, lesquels tous vescurent et fort riches.

L'aisné espousa une Rubempré dont il ne laissa qu'une fille qui espousa un Moy seigneur de la Mailleraye, puis un Mottier la Fayette.

Le second ne se maria pas si noblement. Il fut gendre de Jean Hébert général des finances, et fut un des mais-

lors et longtemps depuis les ducs présentoient le service en l'absence des charges qui le donnent, et dont les emplois militaires privoient souvent la Cour et peut estre mesme en leur présence.

Ny M. d'Estampes ny M. d'Avaugour son beau-frère n'eurent aucuns enfans. Et lors de cet interrogatoire, ce procès estoit entre M. d'Estampes et Odet d'Avaugour qui dès 1547 avoit succédé à son frère aisné et en demandoit les droits qui luy estoient dévolus. D'une Coëme il eut un fils qui en eut un autre et une fille d'une Sainte-Amadour. La fille espousa trois maris: le prince de Guemené-Rohan, M. du Bellay et M. de Sourdis-Escoubleau. Le fils fut gendre du fameux la Varenne qui de garçon de cuisine d'Henry IV devint son portemanteau, son mercure, négotiateur d'affaires plus sérieuses, protecteur des Jésuittes qu'il fit rappeller et à qui il tres des comptes institués en 1485; mais deux ans après il en fut chassé. Ses fils n'eurent point d'enfans, mais ses filles furent aussy bien mariées que leurs cousines. L'une espousa Louis de Melun seigneur de Normanville; l'autre Jacques de Renti seigneur de Montigny, puis Jean le Vasseur sieur de Cognée; la troisiesme le baron d'Orbé. Cela fait bien voir et trop que les mésalliances estoient dès lors en vogue, puisque de telles Maisons espousoient les petittes filles d'un bastard dont rien n'avoit relevé le père ny le grand'père; bastard encore d'un riche bourgeois annobli et dont le père ne fut jamais que changeur de Paris. La Rubempré belle fille du bastard en est encore une autre preuve.

Le troisiesme se maria encore moins bien, mais il s'éleva plus que ses deux aisnés. Il espousa une Simon, fut maistre des eaux et forests de Champagne, dont il

procura ce bel establissement de la Flèche, et qui Lieutenant de Roy du païs s'y estoit retiré et qui volant la pie mourut en deux jours de la frayeur de ce que la pie qu'il voloit cria plusieures fois maquereau, maquereau, d'un arbre où elle s'estoit relaissée, sans qu'on pust jamais luy faire comprendre que c'estoit quelque pie domestique qui s'estoit envolée et qui sçavoit parler. Il fut frappé de ce prétendu reproche miraculeux de son péché et de tous les biens immenses qu'il luy avoit valu, en sorte que rien ne le put sauver. M. d'Avaugour son gendre eut quantité de filles dont une seule mariée au duc de Montbazon et est mère de M. de Soubise père du prince et du cardinal de Rohan. Des fils un seul eut postérité qui est le grand père de M. d'Avaugour et de Vertus d'aujourd'huy.

Pour revenir au duc d'Estampes, il fut moins malfut désappointé en 74. Il eut de sa femme Meudon et Angervilliers et deux fils. L'aisné devint maistre d'hostel du Roy et lieutenant au Gouvernement de Paris, 1534, espousa Margueritte de Sains et mourut sans enfans vers 1540. Le cadet qui hérita de tous ces biens fut nostre cardinal de Meudon. Outre ces deux fils, il y eut deux filles qui furent très différemment mariées. L'aisnée espousa Guillaume de Lauvin sieur de Blérencourt, et la cadette Guillaume de Pisseleu seigneur d'Heilly, de qui la duchesse d'Estampes fut fille. Ce n'est pourtant pas que la Maison de Pisseleu ne fust grande par elle mesme et ne fut accoustumée aux plus grandes alliances puisque le père de Guillaume de Pisseleu ayant des enfans et ce mesme Guillaume d'une première femme espousa en secondes nopces une Dreux du sang Royal et en pleine jouissance d'en estre.

heureux depuis la mort de François I. Il fit quelques petittes expéditions en Bretagne et en basse Normandie, et en 1550 Henry II le mit de son Conseil estroit. Au voyage de Bayonne où Catherine de Médicis alla voir la Reine d'Espagne sa fille il fut plus que soubçonné d'estre entré dans un parti avec le duc d'Aumale et quelques autres grands, mais cela n'eut pas de suitte. Il avoit entièrement abandonné sa femme à la mort de François I et la haine de la duchesse de Valentinois pour elle et l'intime liaison de celle cy avec les Guises l'avoit tourné de ce costé là d'où il tira toutte sa protection, mais il ne put revenir à la considération et mourut enfin à Lamballe en Bretagne sans postérité, 27 janvier 1564.

Enfin le quatriesme espousa la fille de Jean du Fresnoy conseiller au Parlement et de Catherine Boullanger dont il eut un fils et deux filles mariées à M. de Voisins et à M. d'Avron.

Leur frère espousa Estiennette de Martines et mourut, 1545. Il laissa un fils unique muet qui demeura en perpétuelle curatelle, et deux filles. Marie aisnée espousa Jean de la Lande sieur de Montpoulain ; Catherine la cadette espousa Claude des Mazis. Le muet leur frère ne laissa pas de se marier à la fille de Jean de Corbie sieur de Jagny et d'en avoir deux fils. Mais ils moururent tout jeunes en 1590 et leurs biens passèrent à leur cousin germain Gédéon des Mazis qui prit le surnom de Sanguin. Le fils de son fils fit connoistre son mérite à la Cour dans la charge de maistre d'hostel ordinaire, où il se mesla de beaucoup de choses avec probité et capacité et se fit des amis considérables. Tellement que la charge de premier maistre d'hostel estant tombée au mareschal de Bellefonds déjà mareschal de France et

qui estoit pauvre et en vouloit faire le plus d'argent qu'il pourroit, tout cela ensemble en fit donner l'agrément à Sanguin qui estoit fort riche et considéré. Cette prodigieuse fortune n'en fut que le comencement. Il obtint la survivance pour Livry son fils, et avec cette survivance une fille du duc de Saint-Mignan fort laide et qui n'avoit quoy que ce fust vaillant. Cette inespérable alliance les décora et les soustint beaucoup. Le duc de Beauvilliers beau frère de Livry l'empescha tout à la fin de la vie du feu Roy de perdre sa charge pour des détails qu'on ressassa. Le fils de Livry eut aussy la charge de premier maistre d'hostel, et plus que favory de madame de Prie qui gouvernoit tout pendant le premier Ministère de M. le Duc, elle l'obligea de le faire chevalier de l'Ordre en 1724. En voilà assez sur les Sanguins légitimes et bastards. Disons pourtant un mot de celuy qui a profité de leur fortune[1] . . . .

. . . .

Revenons au cardinal de Meudon qui nous a mis sur ce chapitre. On a veu cy dessus qu'il estoit seigneur de ce lieu dont il commença le chasteau dans sa fortune qu'il abandonna dans sa disgrâce au cardinal de Lorraine qui l'embellit fort, que M. Servien surintendant des finances eut longtemps par acquisition de la Maison de Lorraine. Celuy cy en fit la magnifique avantcour toutte en terrasse par dessus les maisons du village, dont la hauteur et la longueur du revestement tesmoigne l'immense quantité de terres qui y ont esté raportées et par conséquent la dépense immense qui y est entrée. Longtemps après sa mort, son fils qui portoit le nom de Sablé et qui passa sa vie dans la débauche et dans le célibat vendit Meudon à M. de Lou-

[1] Saint-Simon avait d'abord écrit: *qui nous a mis sur ce chapitre*, au lieu de: *qui a profité de leur fortune*. Puis vient un blanc dans le manuscrit.

vois qui acheva de le rendre superbe et qui en fit une magnifique terre par tout ce qu'il acquit tout autour. On voit encor sur le chemin de Paris à Versailles joignant le chemin et fort au dessous des murailles de ce parc une petitte maison avec sa courte et précipitée avenue et son jardin enfermés au plus bas du vallon fort estroit et qui est sans aucun fief ny seigneurie. C'estoit la maison du père et peut-estre du grand père du chancelier le Tellier qui s'en défit et acquit Chaville justement au dessus. Il n'en fit point une terre et se contenta d'y ajouter quelque revenu : dans les suittes de sa fortune, il l'enferma d'un parc et se contenta de jardins et de meubles fort simples. L'acquisition de Meudon fut si peu de son goust et encore moins les trésors que son fils y despensa qu'il fut des années sans se pouvoir résoudre d'y aller quoyque si fort à sa portée. C'est ce que le premier mareschal de la Feuillade appelloit si librement devant le Roy la province de Meudonnois, et en effet les mouvances et les jonctions en furent estendues fort au loin par M. de Louvois à qui la mort de son père acheva d'oster toutte contrainte là dessus. Après la sienne, le Roy qui n'aimoit pas à voir Monseigneur s'esloigner tant de Versailles et qui avoit pris goust pour la belle maison de Choisy que Mademoiselle luy avoit donnée en mourant en 1693, n'eut rien de plus pressé que d'en faire l'eschange avec un grand retour dont madame de Louvois fut fort aise par le grand entretien de Meudon devenu aussy trop vaste pour elle et pour sa famille. Tirons-nous enfin de tant de disgressions où la curiosité entraisne.

Le cardinal de Meudon porté par la duchesse d'Estampes sa toutte puissante niepce eut d'abord des abbayes et la charge de maistre de la chappelle du Roy. Il fut en 1533

évesque d'Orléans d'où il passa à l'archevesché de Tolose. Paul III Farnèse résista tant qu'il put à luy donner la pourpre, mais forcé par François I il la luy accorda enfin en décembre 1539 et compensa ses délais par l'honneur de luy faire donner le chapeau dans Nostre Dame de Paris le jour de la Pentecoste suivante par son neveu le cardinal Farnèse alors Légat en France. Honneur depuis longtemps retranché aux plus grands Princes et aux plus puissants Ministres qui ne peuvent plus ainsy que tous les Cardinaux, recevoir le chapeau ailleurs qu'à Rome et en personne. Incontinent après la mort du cardinal le Veneur en 1543, il fut fait grand Aumosnier, non du Roy comme estoit leur tiltre jusqu'alors ou simplement Aumosnier de France, mais grand Aumosnier de France, et depuis luy cette qualité a tellement passé à tous ceux qui ont eu cette mesme charge que par insensible transpiration ils s'en sont dits et prétendus officiers de la Couronne. Nous l'avons veu cy dessus gouverneur de Paris en récompense et à l'occasion du trouble qui avoit mis la duchesse d'Estampes par ses perfides avis aux Impériaux, et il fut après employé dans les négotiations qui suivirent. Il fut meslé dans les affaires jusqu'à la mort de François I. Mais alors les parents de la duchesse d'Estampes partagèrent sa chutte comme ils avoient partagé sa faveur. Le cardinal de Meudon fut obligé de céder sa charge dont il se démit en 1547 à Philippe de Cossé évesque de Coustances, puis de s'en aller à Rome où il se trouva à l'élection de Jules III Marie del Monté 15... Il revint après en France et mourut à Paris, 22 décembre 1559, à soixante-neuf ans.

VI

1555. CHEVREUSE POUR CHARLES, CARDINAL
ESTEINT 1574 DE LORRAINE

C'est le grand cardinal de Lorraine du Colloque de Poissy et du Concile de Trente, le Pape d'en deça les Monts, le premier solide fondateur de la future Ligue et des actuels desseins de sa Maison sur la Couronne, fils et frère des deux premiers ducs de Guise. Voir le tiltre de *Guise* [tome V, page 67], et celuy de *Chevreuse Pairrie* [tome VI, page 65]. Il estoit archevesque duc de Rheims et tout ce qu'on peut estre en tout genre, et touttesfois il voulut estre Duc de son chef et poursuivit cette érection, sans mesme de Pairrie, avec toutte l'ardeur d'un homme qui s'en sentoit fort flatté. Ce fut de plus une pierre d'attente qui longtemps après fit le petit fils de son frère duc et pair à ce tiltre après l'avoir esté longtemps à brevet, tant la soif de la dignité de duc estoit grande dans la Maison de Lorraine, qui monta par elle à tout, et qui ne la surmonta dans les suittes qu'en mesme temps qu'elle mit les deux mains sur la Couronne. La vie de ce cardinal est si fortement entrelacée avec celle du duc de Guise son frère tué par Poltrot devant Orléans, qu'elle a esté placée plustost qu'icy à costé de la sienne où il faut retourner la chercher. On l'a mis avant les deux suivants de suitte à celuy d'Estampes, parce que la duchesse d'Estampes en avoit l'érection en 1545 pour elle et pour son mary qui ne put

estre enregistrée, parce que le cardinal de Lorraine profita de cette terre à sa déroutte, et parce que cette érection finit avec sa vie et qu'estant archevesque duc de Rheims, elle ne luy acquit aucun rang.

VII

7 II. avril. **CHASTELLERAULT** POUR **JACQUES HAMILTON**

ESTEINT 1563 COMTE D'ARRAN,

TUTEUR UNIQUE DE LA REINE D'ESCOSSE, PROTECTEUR GOUVERNEUR ET SECONDE PERSONNE DUDIT ROYAUME.

Les qualités cy à costé sont celles que le brevet donne au comte d'Arran, et auxquelles les lettres patentes et l'enregistrement qui suivirent un mois après, ajoustent que c'est pour avoir fait le mariage de la Reine d'Escosse avec Monseigneur le Dauphin, prévenu les entreprises formées au contraire, fait consentir les Estats d'Escosse et livré les places fortes.

C'estoit de l'infortunée et trop célèbre Marie Stuart qu'il s'agissoit et du Dauphin qui fut depuis François II. Les Guises frères de la Reine douairière d'Escosse et oncles de Marie Stuart, avoient plus d'intérest de faire ce mariage à beaucoup près que l'Estat, dont ils recueillirent dans sa courte durée tant de grandeur et de puissance, et la France tant de guerres et despenses pour l'Escosse, et nul autre fruit.

On se dispensera d'une généalogie fort exacte de cette grande Maison. Elle est estrangère, elle a paru des instants en France, et à la manière d'Angletterre elle peut passer pour esteinte puisqu'il n'y a plus de masles sortis de cette branche illustre dont il est icy question, et qui après

Marie Stuart avoit le premier droit à la Couronne d'Escosse. Mais les curiosités historiques suppléront avec usure à une généalogie éloignée ou estendue.

Jacques Hamilton créé comte d'Arran par Jacques II Stuart Roy d'Escosse dont le père Jacques I luy fit espouser Marie sa fille, 1468, qu'il obligea de quitter Robert Bondius comte d'Arran son premier mary. Arran est une isle dans le golphe de Cluyd sur les costes d'Escosse. La mère de cette princesse estoit Marie d'Egmont-Gueldres. De ce mariage si grand pour Hamilton, sortirent deux fils et une fille. L'aisné espousa une fille de J. Stuart comte de Lenox seigneur de Darnley; le cadet espousa la fille de Jean Stuart duc d'Albanie, et ce cadet fut tué dans un combat donné entre le comte d'Angus et son frère aisné Jacques Hamilton comte d'Arran. Le duc d'Albanie beau père de son frère et Régent d'Escosse sous Jacques V, ayant soumis David et Guillaume Humiers proscripts pour leur révolte, confia leur garde au comte d'Arran, qui gaigné par le mariage de leur sœur les laissa aller, forma un party dans lequel il engagea le comte de Lenox fils de sa sœur et demanda la Régence comme estant le plus prochain de la Couronne par sa mère, sœur du père du Roy. Le Régent le soumit bientost, se le réconcilia et s'en allant en France le nomma un des Commissaires pour gouverner en son absence, lesquels l'élurent après pour leur chef. Il répudia sa femme pour espouser Jeanne Beton, tante du cardinal Beton archevesque de Saint-André. Il se brouilla avec Douglas comte d'Angus. La haine s'augmenta lorsque Jacques V ayant pris les resnes du gouvernement se laissa conduire par sa mère et par le comte d'Arran. Ils se combattirent puis se réconcilièrent. Il ne laissa que deux fils. L'aisné fut nostre duc de Chastellerault, le cadet fut

archevesque de Saint-André après son cousin le cardinal Beton. Ce cadet fut très méchant, très vicieux, très ambitieux et fut enfin pendu pour avoir eu part au meurtre du comte de Mourray.

I

Jacques Hamilton comte d'Arran puis duc de Chastellerault, espousa une fille du comte de Morton. L'hérésie entra en Escosse en 1530. Un Hamilton neveu du comte d'Arran et du duc d'Albanie y fut bruslé le premier. Son frère et sa sœur y couroient la mesme fortune si le Roy Jacques V ne les eust fait absenter. On a veu tiltre de *Guise* [tome V, page 83] que ce Roy ayant perdu la fille de François I sans enfans, il vint en personne avec ses trouppes à son secours sans avoir esté mandé ny prié, ce qui le brouilla avec Henry VIII Roy d'Angletterre frère de sa mère, et qu'il ne voulut estre remarié que de la main de François I et encore à une Françoise, qui à faute d'autres luy donna la sœur des Guises vefve du duc de Longueville duquel les enfans ne vescurent pas. Jacques V ne fut pas plus heureux que les autres quatre Jacques ses pères en droitte ligne. Jacques I Roy d'Escosse mourut en Angletterre au bout de dix huit ans de prison. Jacques II son fils et son successeur fut assassiné et laissa son fils Jacques III qui périt dans une bataille contre Jacques IV son propre fils, et celui cy mourut de rage d'avoir esté vaincu par Henry VIII à son avènement à la Couronne d'Angletterre. Jacques V fils et successeur de ce dernier eut précisément le mesme sort en 1542, et laissa Marie Stuart sa fille unique aagée de huit jours, fameuse par la singularité de sa vie et encore plus par l'excès et le comble de ses malheurs.

L'Escosse de tout temps protégée par la France, estoit partagée entre la faction angloise et la françoise qui eut pour but de gouverner et de marier la petitte Reine au petit Dauphin qui fut depuis le Roy François II. Beton archevesque de Saint-André après son oncle chancelier d'Escosse, estoit fils du baron Beton de Balfour d'une Maison ancienne. Il avoit esté ambassadeur d'Escosse en 1534 auprès de François I qui le fit évesque de Mirepoix et luy procura le chapeau de cardinal, de Paul III Farnèse en 1538. Devenu Légat en son païs et Primat il se mit à la teste de la faction françoise et se saisit du gouvernement pendant l'absence des principaux seigneurs prisonniers des Anglois à la bataille qui fit périr Jacques V. Mais bientost après la Noblesse assemblée à Édimbourg le convainquit d'avoir supposé un faux testament à ce Prince qui le nommoit Régent, le destitua et mit en sa place avec tiltre de Viceroy Jacques Hamilton comte d'Arran. Il estoit le plus prochain de la Couronne après la petitte Reine, enclin aux opinions nouvelles sur la religion et fut confirmé par le Parlement qu'il s'attacha par la prompte convocation qu'il en fit à Édimbourg. Henry VIII qui vouloit réunir l'Escosse à l'Angletterre par le mariage de la petitte Reine avec son fils, cajolla le Viceroy et luy fit offrir sa fille Élizabeth. Le Viceroy balança et conclut enfin ce traitté avec Henry en 1543. Beton échapé à ses gardes n'oublia rien pour le traverser et pour profiter de la foiblesse du Viceroy peu versé encore dans les affaires et dont il estoit cousin germain. La France luy envoya le jeune comte de Lenox Mathieu Stuart qui sortoit d'une fille de Marie fille du Roy Jacques III et du bisayeul du Viceroy. Il sçavoit bien que Stuart n'avoit droit à la Couronne qu'après cette branche d'Hamilton et ces deux Maisons estoient si enne-

mics que Lenox s'estoit réfugié en France contre la persécution de l'autre et y comandoit la garde escossoise. Ce compétiteur qui n'aspiroit à rien moins qu'à espouser la Reine Douairière fut aidé par la trahison du propre frère du Viceroy gaigné par le cardinal Beton à l'archevesché duquel il succéda depuis, et celuy cy fit peur à son frère de l'irrégularité du mariage de leur père qui avoit espousé leur mère du vivant de sa première femme qu'il avoit répudiée. Celuy de leur grand père avoit encore plus le mesme défaut, puisque Marie fille du Roy Jacques II avoit aussy répudié son mary pour l'espouser. Le Viceroy eut peur du Pape s'il l'irritoit, et qu'il ne vinst à casser ces mariages et à rendre par là son estat doutteux qui ne l'avoit jamais esté; et il fut séduit jusqu'à passer de la résolution qu'il avoit prise de faire passer la petitte Reine en Angletterre, à celle de se réconcilier avec le Cardinal et de faire abjuration entre ses mains en présence de la Reine Douairière de la nouvelle Religion qu'il professoit. Beton voulut un gage plus seur de sa stabilité, il luy demanda son fils en ostage; le Viceroy l'accorda et Beton le mit en seureté au chasteau d'Édimbourg.

Beton laissant au comte d'Arran le nom de Viceroy, en usurpa l'autorité et ne pensa plus qu'à se mettre au large en se délivrant du comte de Lenox, qui ne luy estoit plus nécessaire et qui avoit esté envoyé à son secours contre le Viceroy. Il n'oublia rien pour le perdre auprès de la Reine Douairière en Escosse et de ses frères en France, et il y réussit si promptement et si bien que le jeune Comte n'eut d'autre ressource que de s'enfuir en Angletterre. Henry VIII l'y receut bien et luy fit espouser sa propre niepce fille de sa sœur et du comte de Douglas sœur de la duchesse de Suffolck-Brandon vefve sans enfans du Roy Louis XII. De

ce mariage de la Douglas avec le comte de Lenox vint mylord Darnley qui dans les suittes espousa la jeune Reine d'Escosse dont ils eurent Jacques I Roy de la Grande Bretagne et qui réunit sous le mesme sceptre les Couronnes d'Angletterre et d'Escosse pour ne se plus séparer. D'Aubigny frère de Lenox partit en France où, sur la retraitte de son frère en Angletterre, il fut mis en prison. Mais Montgommery quoyqu'ennemy des deux frères eut la générosité à son retour en France d'y découvrir les artifices du cardinal de Beton et procura la liberté à d'Aubigny. Ce cardinal persécutoit la nouvelle Religion à feu et à sang et ne se rassasioit point des supplices. Il dominoit le Viceroy dont il entraisnoit la foiblesse, ou agissoit malgré luy. La fureur et la cruauté de ses exécutions excitèrent à tel point contre luy qu'il fut résolu de s'en défaire, et bientost après il fut assassiné dans son palais à Saint-André, et puis pendu aux grilles de ses fenestres en 1545.

Le Viceroy essuya bien des orages et une grande défaitte par les Anglois. Les Guises, devenus plus puissants en France par l'avènement d'Henry II à la Couronne qu'ils l'avoient jamais esté, envoyèrent deux secours en Escosse l'un après l'autre et y sceurent si bien mesnager les affaires que moyennant le don et l'érection de Chastellerault en Duché pour le comte d'Arran ils emportèrent sur les Anglois le mariage d'Escosse et l'envoy de la petitte Reine en France. La Reine sa mère l'avoit menée à Dumbritton où Villegagnon l'embarqua, trompa heureusement la flotte angloise qui le guettoit au passage, et arriva heureusement en Bretagne, 1548, d'où elle fut conduitte à la Cour.

Deux ans après le Viceroy gouverné par l'archevesque de Saint-André son frère qui d'ailleurs menoit une vie très

desbordée, demeura si fortement brouillé avec la Reine Douairière, que celle cy n'y pouvant plus tenir et ne tirant pas de ses frères tout l'appuy qu'elle désiroit, résolut de passer en France pour y agir par elle-mesme. Elle y resta un an et emmena avec elle Clutin d'Oisel célèbre dans son temps par l'espée et par sa capacité en négociations. Il eut la qualité de Général et celle d'Ambassadeur desquelles il s'acquitta avec grande réputation, mais d'abord il ne fut qu'Ambassadeur. La Douairière trouva l'archevesque de Saint-André assez malade pour ne pouvoir donner de conseils à son frère qui se laissa effrayer d'une part et séduire de l'autre. On luy portoit une pension de 12000 livres, bien forte pour ce temps là et un écrit signé d'Henry II et du Dauphin son fils et des deux Reines d'Escosse mère et et fille, par lequel le Viceroy estoit reconnu et déclaré héritier présomptif de la Couronne d'Escosse au deffaut de la jeune Reine et de sa postérité. Mais arrestons nous icy un moment sur une anecdotte curieuse.

Le mariage réel ne fut bien décidé qu'en ce voyage de la Douairière d'Escosse, quoyque les Guises ses frères ne cessassent de l'appuyer des plus flatteuses raisons de l'acquisition si aisée d'une Couronne et des droits certains sur celle d'Angletterre au défaut des enfans d'Henry VIII dont l'estat mesme estoit très susceptible d'estre attaqué par la qualité de ses divers mariages. Le Connestable, jaloux de la grandeur nouvelle où ce mariage alloit porter les Guises, mais plus encore en digne citoyen comme il le monstra bien envers ces Guises mesmes quand la Religion et l'Estat l'obligèrent à se sacrifier en pleine connoissance de cause en se réunissant à eux, tiltre de *Montmorency* [tome V, page 141], le Connestable, dis je, représentoit au contraire l'exemple de l'Espagne affoiblie par ses Estats séparés quoy-

que si riches, et dont la pluspart ne l'estoient d'elle que par la Méditerranée. Que l'Escosse estoit un païs très pauvre, ennemy de toutte apparence de tribut et de joug dont on ne tireroit rien et où il faudroit envoyer sans cesse à travers l'Océan et passant devant l'Angletterre. Que ce païs estoit plein de partis et de factions que l'Angletterre ne cessoit et cesseroit encore moins d'allumer et d'entretenir par la jalousie du voisinage et par celle encore des prétentions possibles sur elle mesme, et traverseroit de touttes ses forces et de toutte son industrie les passages des secours qu'il y faudroit continuellement envoyer. Qu'il seroit donc bien plus sage et plus utile de ne se charger point d'un tel fardeau sous le nom flatteur d'une Couronne, mais de marier à quelque prince françois la petitte Reine d'Escosse, les y renvoyer et leur continuer les assistances que la France avoit toujours données aux précédents Rois d'Escosse, s'en asseurer l'alliance et par là donner assés d'inquiétude à l'Angletterre chez elle pour la destourner de troubler autruy. Ce simple exposé fait l'éloge du grand sens du Connestable et le malheureux succès de l'avis opposé qui fut suivy n'y laisse rien à répliquer. Luy mesme a raconté ce trait historique du secret du cabinet d'Henry II au chevalier Melvill gentilhomme escossais que le célèbre Montluc évesque de Valence en ramena de son ambassade. Le Connestable le prit à luy d'où il passa chez l'Électeur Palatin qui l'employa en diverses négotiations. Il a esté finir ses jours dans sa patrie où il s'occupa à escrire des mémoires fort estimés, et où il n'a pas oublié d'insérer ce curieux morceau.

La Douairière d'Escosse retournée en ce Royaume à la fin de 1551, y dépouilla bientost après comme on vient de voir le Viceroy de son tiltre, de sa puissance et des mar-

ques mesme de son autorité qu'il luy remit publiquement en cérémonie en luy faisant sa démission. Son frère qui exerçoit toutte sa puissance sous son nom et qui n'y pouvoit survivre n'avoit pas esté à temps de l'en empescher. Il s'emporta contre sa foiblesse et se tourna à faire un parti contre la nouvelle Régente. Le prieur de Saint-André bastard du feu Roy d'Escosse et beau frère bastard de la Régente se rangea de son costé. C'est luy qui fut si connu depuis sous le nom de comte de Mourray; et ce fut là l'époque des cruelles inimitiés entre l'archevesque et luy qui les firent enfin périr, l'un par la main d'un assassin et l'archevesque par celle du bourreau. Pour le duc de Chastellerault qui depuis sa démission n'estoit plus rien en Escosse et qui ne se plaisoit pas parmy tant de troubles, il quitta la partie et vint en France avec le jeune comte d'Arran son fils.

Cependant les troubles augmentèrent en Escosse, les Anglois s'en meslèrent, et les Guises y firent envoyer des secours à diverses reprises. Leur grandeur, leur puissance se trouvoit à son comble depuis l'avènement de François II à la Couronne; elle n'avoit pas mesme le contrepoids de Catherine de Médicis dont le fils enfant ne voyoit que par les yeux de sa femme qui en fut la victime par la jalousie et la haine implacable que sa belle mère en conceut, qui la conduisirent par degré jusque sur l'eschaffaut. Sa santé estoit délicate et la paroissoit encore plus qu'elle ne l'estoit en effet. Celle de François II n'estoit pas plus robuste; il n'y avoit point eu encore d'apparence d'enfans. Les Guises crurent qu'ils n'en auroient point, et que moyennant la Régence de leur sœur en Escosse et l'appuy du party catholique ils pourroient s'en procurer la Couronne. L'avis du Connestable l'eust aisément donnée à un

de leurs enfans, mais le comble de leur grandeur en France leur estoit plus cher, pour ce qu'ils y médittoient déjà, et il leur estoit trop capital d'y faire régner leur niepce, c'est à dire eux mesmes comme ils firent en plein et à descouvert sous François II. Mais au cas de mort de leur niepce sans enfans et accrus comme ils estoient en France, ils voulurent revenir à la Couronne d'Escosse qui les barroit en rien leurs autres desseins. Le duc de Chastellerault les embarassoit et ses enfans avec leur droit d'héritiers présomptifs. Ils essayèrent sur eux ce qu'ils tentèrent bientost après sur les Bourbons par l'Inquisition d'Espagne, par de semblables veues sur la Couronne de France, par qui les Bourbons eschapés d'Orléans par la mort soudaine de François II, pensèrent estre enlevés et expédiés et ne deurent leur double salut qu'à deux miracles. Des panneaux sur la Religion furent tendus aux Hamiltons. Le père prudent et timide s'en alla sans dire adieu en Escosse, et le fils qui le voulut suivre se trouva arresté à Chastellerault où on luy voulut faire le procès comme à un hérétique. Il trouva moyen de se sauver et de gagner l'Escosse où il trouva son père auprès de la Régente. Son frère le marquis d'Elbœuf y venoit d'arriver ensuitte du bonhomme la Brosse créature des Guises, chacun avec un secours, et une recrue de missionnaires menés par leur trop fameux confident l'évesque d'Amiens si connu depuis sous le nom du cardinal de Pellevé. Le comte d'Arran plus avisé que son père ne voulut pas se monstrer dans une Cour si dangereuse pour eux après ce qui venoit de leur arriver en France par les Guises. Il en remonstra le danger à son père qui l'en crut et qui passa aussytost dans le camp des confédérés avec qui les Guises venoient de faire rompre la trève par touttes

sortes d'insultes à Trogmorton ambassadeur d'Elizabeth en France.

Le duc de Chastellerault se trouva à la teste de tous les chefs Protestants dont il ne tarda pas à reprendre la Religion, et avec eux publia un manifeste très injurieux au gouvernement de la Régente et qui alloit à la dépouiller de toutte autorité. C'estoit l'année 1559; la Régente mourut en 1560 moins d'une année après, et les deux partis firent la paix par l'entremise d'Elizabeth. Souverains et particuliers fort distingués aspiroient au mariage de cette grande Reine et les seigneurs d'Escosse luy proposoient le comte d'Arran. Il fut écouté mais éconduit comme tant d'autres, et il tourna ses pensées vers la Reine d'Escosse qui venoit de perdre le Roy François II son époux sans enfans et que sa cruelle belle mère s'estoit hastée de renvoyer en Escosse. Lenox disputoit le premier droit à la succession à la Couronne. Il estoit Stuart, mais le duc de Chastellerault quoyqu'Hamilton, avoit sur luy l'aisnesse à la compter par les femmes qui en Escosse comme en Angletterre excluent par aisnesse sans distinction de sexe. La Reine par le choix qu'elle fit enfin en 1565 de mylord Darnley fils de ce comte de Lenox décida de cette concurrence, et le fils qu'elle eut de ce mariage régna depuis sur l'Angletterre, l'Escosse et l'Irlande sous le nom de Jacques I. Le duc de Chastellerault et son fils outrés de ce mariage se laissèrent aller au prieur de Saint-André devenu comte de Mourray, qui y perdoit toutte son autorité, et au prétexte que le nouveau Roy estoit Catholique. Ils armèrent et furent battus et réduits à se sauver en Angletterre avant que le secours leur en fust arrivé. Le nouveau Roy ne jouit pas longtemps de sa grandeur. Il fut assassiné en 1567 dans Edimbourg par le comte de Bothuel qui trois

mois après espousa sa vefve. Ce mariage de la Reine souleva tout contre elle et avec tant de force qu'elle fut obligée d'abdiquer la Couronne, de la résigner à son fils encore dans la plus petitte enfance, et la Régence au comte de Mourray qui s'estoit retiré en France. Les Hamiltons firent leurs protestations lors du couronnement du petit Roy Jacques à Sterlin, 29 juillet 1567, pour conserver leur droit à la Couronne sur ceux de Lenox; et déclarèrent qu'ils ne la cédoient point au jeune Roy en considération de celuy de son père, mais uniquement au droit de la Reine sa mère. Peu de jours après le comte de Mourray arriva de France en Escosse, et le duc de Chastellerault passa d'Escosse en France de dépit de n'estre pas Régent. Mourray ne tarda pas à se brouiller avec la Reine d'Escosse qui se sauva au chasteau de Loevin où elle estoit gardée et qui assembla des trouppes. Le Régent en fit autant de son costé. Hamilton archevesque de Saint-André qui vouloit faire monter le comte d'Arran sur le trosne en luy faisant espouser la Reine abandonnée par Bothuel qui s'estoit sauvé en Suède, opiniastra le combat. Il fut donné le 13 may 1568. Le party de la Reine fut défait, elle se sauva par mer en Angletterre où elle eut ordre d'Élizabeth de s'arrester à Carlisle. De là les conférences d'York où Élizabeth se constitua juge de touttes les affaires d'Escosse, et n'y trouva point de difficulté.

Toutte la conduitte de la Reine d'Escosse y fut contradictoirement discutée devant les commissaires d'Angletterre par ceux de la Reine d'Escosse et par ceux de ses ennemis sous le nom du Roy son fils, qui avoient le Régent à leur teste. A ce Régent le duc de Chastellerault vint disputer la Régence, comme le plus proche héritier de la Couronne à un bastard. Le bastard répondoit qu'il avoit esté choisi et

élu à la Régence comme l'avoient esté tous les Régents précédents qui n'avoient tous obtenu ce pouvoir qu'à tiltre indépendant de leur naissance, et il fut maintenu par Élizabeth. Tel fut le commencement de la captivité de l'infortunée Marie Stuart, Reine héréditaire d'Escosse et Douairière de France, qui fut de plus en plus resserrée, et qui au bout de dix huit ans la conduisit sur un échaffaut.

Dès que le Régent d'Escosse fut retourné d'York à Édimbourg, il assembla le Clergé et les Seigneurs. Le duc de Chastelleraullt l'y suivit de près, muni d'un acte de la Reine d'Escosse par lequel elle l'adoptoit pour son père, le nommoit Viceroy et défendoit aux Escossois d'obéir à un autre. Cette sorte d'adoption avoit esté autrefois en usage en Escosse et s'appelloit une Arrogation ; mais elle y estoit hors d'usage et comme abolie depuis plusieurs siècles. Aussy ne fit on aucun cas de celle cy. Le duc de Chastellerault y renonça mesme, et envoya un long écrit contre le Régent à l'Assemblée du Clergé, qui répondit qu'elle n'avoit pas pouvoir de connoistre de cette contestation et envoya l'écrit au Régent. La foiblesse ou la facilité si ordinaire du duc de Chastellerault le fit bientost mollir puis se rendre aux reproches de quelques seigneurs qui luy estoient unis, en sorte que nageant entre deux eaux et ne contentant personne, les seigneurs assemblés consentirent à l'envoyer en prison au chasteau d'Édimbourg où il demeura près d'un an. Cependant il y eut de grands troubles parmy lesquels le Régent fut assassiné. Tout aussytost le party de la Reine d'Escosse se souleva et fit une course en Angletterre qui fut cruellement vengée par les ravages des Anglois en Escosse, pendant lesquels le duc de Chastellerault fut mis en liberté avec les deux ou trois seigneurs associés à sa fortune. Ceux cy s'assemblèrent

inutilement. Le party contraire avoit toutte la supériorité et déclara Régent le comte de Lenox père du feu Roy assassiné. L'autre party eut recours au fameux duc d'Albe gouverneur alors des Païs Bas qui leur envoya de tout en abondance, et le duc de Chastellerault demeura des principaux de ce party. Sa douceur naturelle ne permit pas de le croire complice de la mort du comte de Mourray quoyqu'exécuté dans Lithquo qui luy appartenoit et par un Hamilton son parent proche qui se sauva en France, outre que le duc estoit alors en prison. On crut reconnoistre l'arme et le cheval du meurtrier pour appartenir à un fils du duc abbé d'Arbroth ; et l'archevesque de Saint-André son frère ne se défendit pas d'y avoir trempé lorsque son procès luy fut fait par les suittes. Mais comme il n'y eut aucune preuve contre le duc ny contre ses enfans, ils furent restablis presqu'aussytost après par le Parlement qui les avoit condamnés par contumace. Dans la continuation de ces désordres, le duc de Chastellerault eut en 1571 la douleur de voir son frère l'archevesque de Saint-André pendu presque sans forme de justice comme complice du meurtre du Roy et du Régent, et accomplir ainsy la prédiction funeste que le célèbre Cardan luy en avoit faitte beaucoup d'années auparavant lorsqu'il le guérit de cette hydropisie dont la Reine Douairière d'Escosse se prévalut à son retour de France pour se faire céder la Régence par le duc de Chastellerault. Ce prélat estoit homme de teste et d'exécution, d'une ambition qui se permettoit tout et d'une débauche outrée. Point ignorant, courageux, ferme, suivi, et plein de ressources.

Cette mesme année 1571, en juin, le duc de Chastellerault et quelques autres seigneurs furent condamnés par le Parlement et leurs biens confisqués pour la suitte

de ces troubles. Claude Hamilton le troisiesme de ses fils, bisayeul de la comtesse de Gramont, outré de cette confiscation se saisit peu de jours après de Sterlin avec autant de conduitte que de courage où il prit prisonniers le Régent et quelques seigneurs qui y estoient avec luy. Mais le comte de Marr le défit au sortir du chasteau, ce qui n'empescha pas que le Régent ne fust blessé à mort malgré ceux à qui il s'estoit rendu, dont il mourut peu d'heures après. Le comte de Marr eut la Régence. Il mourut naturellement un an après et eut pour successeur le comte de Morton, beau frère ou neveu ou cousin germain du duc de Chastelleraull.

Les troubles de Religion et d'Estat continuoient toujours et la Reine Elizabeth s'en mesloit avec succès pour ses desseins contre l'ancienne Religion et contre la Reine d'Escosse sa prisonnière. Il estoit question de réunir ce qui estoit attaché à cette dernière, ou qui sous ce nom servoient leurs haines et leurs jalousies particulières, au party qui sous le nom du petit Roy estoit celuy du Régent et du gros de l'Escosse sous l'influence d'Élizabeth. Le duc de Chastelleraull estoit le plus considérable de ceux qui s'estoient opposés aux Régents, mais celuy cy estoit peut estre son beau frère ou son parent le plus proche, sa femme mère de ses enfans estant fille d'un comte de Morton. Il se réunit à luy et luy ramena encore plusieurs autres seigneurs. Élizabeth envoya des trouppes, fit peur à l'Escosse de celles que la France y destinoit, surtout de l'exemple récent de la Saint-Barthélemy, et acheva par l'Assemblée de Perth en 1575 de réunir les partisans de la Reine d'Escosse à ceux du Roy son fils et du Régent. Le duc de Chastelleraull y travailla plus qu'aucun autre et y fit entrer Jean et Claude ses fils. Il ne survescut

guères qu'un an à cet ouvrage, et il mourut en Escosse en 1575.

Les Guises qui s'estoient si utilement servis de luy pour le mariage de la petitte Reine d'Escosse leur niepce avec François II et qui pour cela luy avoient fait donner Chastellerault et l'en avoient fait faire Duc, ayant depuis changé d'intérest et projetté de se défaire de luy et de ses enfans comme on l'a veu cy dessus, ne les regardèrent plus que comme des ennemis qui leur avoient échapé et qui pour cela mesme méritoient toutte leur indignation. Ils saisirent donc l'occasion de la paix faitte entre les deux partis d'Escosse à la mort de la Reine leur sœur par l'entremise de la reine Elizabeth et des liaisons que le duc de Chastelleráult et son fils qui aspira au mariage d'Elizabeth prirent en Angletterre, à quoy la passion extresme de Catherine de Médicis de luy faire espouser le duc d'Alençon son troisiesme fils ne contribua pas peu. Le Duché de Chastellerault fut donc confisqué et réuni à la Couronne comme sur un rebelle et par cela mesme esteint, et pour que la chose tînt mieux le présent à vie en fut fait et enregistré en 1563 à la mareschale de Montmorency femme du fils aisné du Connestable Anne qui estoit bastarde d'Henry II. Le duc de Chastelleraull vint en 1567 faire un voyage en France de dépit de la préférence que le comte de Mourray avoit eu sur luy pour la Régence d'Escosse, il y réclama son Duché et sa Dignité. La mort du Connestable Anne tué la mesme année à la bataille de Saint-Denis luy fit concevoir des espérances, mais les Guises qui n'en devinrent que plus puissants et dont son dépouillement estoit l'ouvrage le sceurent bien maintenir, en sorte que ny le duc de Chastelleráult ny aucun de sa postérité n'ont jamais pu y revenir depuis.

Ainsy fut esteint le duché de Chastellerault sur la mesme teste pour laquelle il avoit esté érigé douze ou treize ans auparavent, nonobstant la postérité ; et cet exemple est unique y ayant postérité.

Elle fut de quatre fils et de deux filles dont l'une espousa Georges Gordon comte de Huntley, l'autre Jacques Fleming.

L'aisné des fils devint insensé et après quinze ans de démence il eut pour tuteur le capitaine Stuart qui s'empara de l'isle d'Arran dont Jacques I le fit comte. On verra cy dessous le capitaine Stuart et mylord Ochiltry son fils, et leur haine contre les Hamiltons.

Le second ainsy devenu l'aisné fut Jean comte d'Arran dont on parlera après ses frères.

Claude le troisiesme, baron de Paslay, fut celuy qui se saisit de Sterlin et du comte de Lenox Régent qui estoit dedans et à qui il en cousta la vie. Il se réfugia auprès de la Reine Élizabeth avec son frère en 1579 et fut restabli six ans après par son autorité en Escosse, et fut fait marquis de Paslay par Jacques I en 1599. Il laissa un fils qui de Marie Boyd en eut un autre nommé George qui d'une Butler eut plusieurs enfans, entrautres la comtesse de Gramont dont il sera parlé tiltre de *Gramont* aux Duchés Pairries Existants.

David fut le quatriesme et dernier fils desquels tous la race est finie.

Jacques Hamilton second fils du duc de Chastellerault, devenu aisné et comte d'Arran par la démence de son frère, est celuy qui eschapa de sa prison de Chastellerault où les Guises le vouloient faire périr pour s'en défaire sous prétexte de Religion, qui se sauva en Escosse, qui y fit changer de party et de Religion à son père, qui aspira au mariage de la Reine Élizabeth, puis à celuy de la Reine

d'Escosse, et qu'on a veu à l'article précédent un homme tout autrement ferme et résolu que son père. Il eut le mesme sort que Claude son frère pour leur retraitte en Angleterre et leur restablissement en Escosse. Jacques I le créa marquis d'Hamilton en 1599; il ne laissa qu'une fille dont le mary baron Maxwell eut le col coupé en 1613, et un fils qui fut :

Jacques marquis d'Hamilton fut très bien auprès du Roy Jacques I qui luy donna son ordre de la Jarretière et le créa en 1619 baron d'Ennerdale et comte de Cambridge pour le faire pair d'Angleterre. Il eut aussy une charge de chambellan, et celle de séneschal du Palais. Il mourut 2 mars 1624 non sans soupçon de poison, amèrement regretté du roy Jacques I. De la fille de Jacques Cunningham comte de Glaincairne, il laissa deux fils. Le cadet fut comte de Lanerick et fut tué combattant pour le Roy Charles II à la bataille de Worcester, 13 septembre 1651, et laissa d'Élizabeth Maxwell un fils unique qui mourut sans avoir esté marié et des filles mariées au comte de Diriton, à Robert Carnegie comte de Southeske, à Jacques Cunningham baron de Kilmores fils du comte de Glaincairne, à Jacques baron d'Almont comte de Clarendar et au baron de Blair. L'aisné fut :

Jacques marquis puis duc d'Hamilton et le dernier de sa maison fut très bien auprès du Roy Charles I qui le fit son chambellan et chevalier de la Jarretière. Il conclut en 1630 un traitté pour Charles I avec le grand Gustave Roy de Suède contre la Maison d'Austriche, et pour la protection des princes d'Allemagne, et surtout du Palatin prétendu Roy de Bohême vaincu et chassé, dégradé et proscript et beau frère de Charles I. Ce qui fut estrange c'est que Charles I n'y fut point nommé. Le marquis d'Hamilton

fut soubçonné d'avoir voulu s'unir luy mesme avec Gustave pour faire valoir ses prétentions sur l'Escosse, qui touttefois ne pouvoient exister de droit ny mesme d'apparence contre celuy des descendants de Jacques Ier fils de Marie Stuart Reine d'Escosse et père de Charles I et de la Palatine. Ce silence du nom de Charles I vint de ce qu'il traittoit en mesme temps sur les errements du Roy son père avec l'Espagne, et par ce ricochet avec l'Empereur en faveur du Palatin avec lesquels il ne vouloit pas se brouiller, et de la folle idée qu'un traitté où son nom ne paroistroit pas ne pourroit luy estre imputé. Il fut donc tout au nom seul de Jacques marquis d'Hamilton grand escuyer de Sa Majesté Britannique, qui s'estoit dévoué à la cause publique de la liberté de l'Allemagne contre l'oppression de la Maison d'Austriche, et qui promettoit 6000 Anglois. Ce traitté portoit de la part de la Suède touttes les conditions pour ce secours, et de ne faire point de paix sans y faire comprendre le Marquis qu'il recevoit pour un des chefs de ses armées comme il le fut en effet. L'instrument en fut signé à Stockholm le dernier may 1630 par le colonel Hamilton, parent du Marquis, et par Ramsey gentilhomme de la chambre de Charles I, et ratifié par un escrit de la main du Marquis du premier mars 1631. L'année suivante, mylord Rey, colonel escossois au service de Suède et qui avoit esté employé au traitté, revint avec le colonel Hamilton, et l'accusa d'avoir concerté l'invasion de l'Escosse avec le Roy de Suède et les trouppes que Charles I luy fournissoit dans une autre veue. L'accusation fut instruitte et receue non dans un tribunal ordinaire mais dans celuy du grand mareschal d'Angletterre purement militaire, qui ne pouvoit ordonner que le duel que Rey demandoit et que Ramsey ne fuyoit pas; et on ne voit pas

pourquoy la querelle tomba plustost sur luy que sur le colonel Hamilton. Faute de preuves il ne fut rien jugé, et ce qui est encore plus extraordinaire c'est qu'il n'y fut en tout fait mention aucune du marquis d'Hamilton, premier personnage, et tellement principal dans cette affaire qui n'eut point de suitte pour lors. Mais bientost après il parut un autre délateur plus hardi. Ce fut mylord Ochiltry fils de ce capitaine Stuart célèbre par ses crimes, sa faveur, ses disgrâces, sa fin tragique sous Jean I, qui avoit usurpé l'isle d'Arran sur son pupille et qui en garda le bien et le tiltre qu'il porta toujours comme on a veu cy dessus, ce qui avoit mis une grande haine entre les familles. Mais Ochiltry manqua aussy de preuves au tribunal du Lord Chef de Justice, qui le condamna à une prison perpétuelle dont il ne sortit qu'au bout de vingt ans. Le marquis d'Hamilton, seur de la confience de Charles I par les tesmoignages les plus tendres, suivit son traitté et se distingua sous Gustave avec les Suédois.

Il se trouva en Escosse au funeste voyage qu'y fit Charles Ier et qui fut la cause prochaine de tous ses malheurs. Une querelle meue pendant la séance des Estats entre le marquis d'Hamilton et le comte d'Argyle qui s'accusèrent l'un et l'autre de trahison pensa tout mettre en feu. Mais elle n'eut d'autre suitte que la satisfaction que Charles Ier eut la facilité de donner à leur ambition. Il fit le marquis d'Hamilton duc et le comte d'Argyle marquis. Ce dernier fut un ingrat qui se distingua entre les plus furieux ennemis du Roy qu'Hamilton servit en touttes façons d'une manière signalée. Mais la cavalerie royale gaignée par Cromwell se mutina le 22 aoust 1648 et luy livra ses chefs avec le duc d'Hamilton à leur teste, qui fut envoyé prisonnier au chasteau de Windsor. Il trouva

moyen de s'en sauver, mais frappant à la porte d'une auberge dans le fauxbourg de Southwarck il fut reconnu par un soldat et mené à la Tour de Londres. Le Roy avoit péri sur l'eschaffaut le mardy 30 janvier 1649 à une heure après midy. Un autre tribunal fit perdre la teste au duc d'Hamilton, le 9 mars suivant, et à quatre autres seigneurs avec luy. Ny sa qualité d'Escossois qu'il réclama pour estre renvoyé devant les Pairs en Escosse, qui fut combattue par celle qu'il avoit de comte de Cambridge en Angletterre, ny celle de prisonnier de guerre dont on se mocqua, ne luy servirent de rien. Il fut exécuté le premier de ceux qui le furent avec luy, et leur donna l'exemple d'une grande fermeté et d'une grande douceur. Il estoit brave et habile, il s'estoit fait de la réputation dans les armes et dans les affaires. Il avoit paru avec éclat parmy les Suédois à la teste de ses 6000 hommes, à la teste des Estats et des armées d'Escosse, et en Angletterre à la teste des trouppes du Roy ; mais son ambition, son inconstance, sa méchante conduitte l'avoient rendu suspect aux deux partis. Le Roy l'avoit fait mettre en prison en 1644 ; ils s'estoient réconciliés et il mourut pour luy.

Il n'avoit que quarante trois ans. De son espouse qui estoit morte dès 1638 et qui estoit fille de Guillaume Fielding comte de Dinbigh, il eut trois fils morts tout jeunes et deux filles. L'aisné espousa Guillaume Douglas marquis de Douglas, fait duc d'Hamilton par Charles II après son restablissement, et de luy descendent les ducs d'Hamilton d'aujourd'huy. L'autre fille espousa Jean Kendée comte de Cassils.

Ainsy finit la Maison d'Hamilton, au moins dans ce qu'elle avoit de plus illustre par la proximité à la succession à la Couronne et par toutte la grandeur qu'elle en receut. Elle

subsiste encore en Escosse dans des branches esloignées de celle cy et qui n'ont point eu part à son lustre. Elles sont néantmoins en dignité convenable à l'ancienneté et à la distinction de ce grand nom. Les chefs de ces branches sont connus en Escosse sous les tiltres de comtes d'Abercon et d'Hadington, et de barons de Bargeny et de Bilhaven.

VIII

y II.
e, 1548.

VALENTINOIS A VIE POUR DIANE DE POICTIERS
ESTEINT VEFVE DE LOUIS DE BRÉSÉ
1571 COMTE DE MAULEVRIER
MORT EN 1531

Voir le tiltre d'*Aumale* [tome V, page 115].

On a expliqué cy devant tiltre de *Chevreuse* [tome VI, page 53] la raison de convenance qui l'a fait placer avant Chastellerault et Valentinois quoyque seulement de 1555, et qui en ce cas particulier ne touche point au rang.

Cette fameuse maistresse d'Henry II et peut estre aussy de François Ier son père, fut si unie de fortune, d'intérest, d'amitié, d'intrigues avec le premier duc d'Aumale son gendre tué, 1573, au premier siége de la Rochelle, et par conséquent avec les autres Guises ses frères, qu'on n'a pu se dispenser de l'anticiper beaucoup au tiltre d'*Aumale* [tome V, page 115]. On y renvoye donc pour sa généalogie et la plus proche famille de son mary et d'elle, et pour ses deux filles Madame de Floranges la Marck ou la mareschale de Bouillon première belle mère du dernier connestable de Montmorency, et la duchesse d'Aumale-Lorraine qui bien que la cadette eut presque tout. On y trouverra aussy sa vie et sa mort qui contiennent beaucoup de choses curieuses. Il s'en trouve aussy quelque peu de meslé au tiltre d'*Estampes* [page 144 ci-dessus] par la connexité de ces deux furieuses rivales qui par la passion extresme du père et du fils pour elles partageoient la Cour en deux partis qui nuisirent fort à l'Estat et qui firent et défirent beaucoup

de fortunes. Il faut donc avouer qu'entraisnés par la matière, il ne reste pour ce lieu que ce qui s'est échapé des autres, encore qu'il eust esté plus dans l'ordre et dans l'agrément d'y trouver le tout ensemble, ce qui ne se pourroit maintenant qu'avec une ennuyeuse répétition.

François Ier l'avoit aimée à ce que l'on prétend et ne l'avoit pas trouvée cruelle. On dit encore qu'après la mort du Dauphin se plaignant à elle du peu de vivacité d'esprit qu'il trouvoit dans le nouveau Dauphin depuis Henry II et luy en tesmoignant sa peine, elle luy répondit qu'il le falloit rendre amoureux et que s'il vouloit elle le rendroit son galant. On ajouste que François Ier y consentit, mais l'amour n'éclatta qu'au retour d'Espagne. François Ier la quitta en arrivant pour la duchesse d'Estampes que cet amour maria et fit duchesse, et le Dauphin de retour ensuitte trouvant le Roy bien attaché ailleurs ne fit pas scrupule de se livrer à Diane de Poictiers qui le posséda tant qu'il vescut sans mesure et qui sans mesure aussy régna, domina, maistrisa le Connestable et tous les Guises et s'enrichit à touttes mains. Malgré des marques si certaines, il y en a qui ont prétendu que cet amour n'avoit jamais passé la galanterie, et se fondent sur ce qu'Henry II ayant eu des enfans d'autres maistresses, n'en a jamais eu de celle cy. Peut estre n'en estoit elle plus en aage car elle avoit plus de trente cinq ans quand Henry II l'aima. On ne laissa pas d'avoir la hardiesse de jetter dans la chambre d'Henry II l'imprécation de Ruben, ce qui fait voir que la Cour d'alors ne douttoit guères qu'elle n'eust accordé touttes ses faveurs au père et au fils. Sa beauté usée fut suppléée par l'artifice et l'agrément de l'esprit qui entraisna sans obstacle Henry II à tout ce qu'elle voulut toutte sa vie, à tel point qu'on l'a cru ensorcellé par cette femme,

ou par la grossièreté des esprits ou pour exprimer plus fortement à quel point elle le possédoit. On a veu tiltre de *Guise* [tome V, page 61] quelle fut l'instruction et la recommendation de François Ier mourant à son fils sur ces Princes, et les suittes ont plus que prouvé à quel point elle estoit judicieuse et la prévoyance exactement littérale. Mais elle n'avoit garde de porter coup. François Ier mourut dans le point du mariage du duc d'Aumale avec la fille de Diane et de sa plus intime liaison avec les Guises qui avoient sceu de bonne heure se la mesnager, et qui moyennant leur souple dépendance d'elle fit toutte leur puissance et leur grandeur qui s'accrut continuellement dans tout ce règne. François Ier recommanda en mesme temps à son fils de continuer à se servir du cardinal de Tournon et de l'amiral d'Annebault dont il luy fit de grands éloges et de laisser le Connestable à Chantilly où il estoit. A peine eut il les yeux fermés que ces deux grands personnages furent chassés. Ils portoient trop d'ombrage aux Guises qu'ils connoissoient trop bien, et à qui Diane en fit le sacrifice. Pour le Connestable c'estoit l'amy du cœur d'Henry II, et quoyque le père et le fils eussent toujours vescu fort unis, cette raison contribua peut estre plus à son esloignement que la querelle qu'on luy chercha sur le passage de Charles V en France et sur le manquement à touttes les paroles que cette nécessité d'y passer luy avoit arrachées pour estre plus promptement en Flandres à portée d'arrester la dangereuse révolte des Gandois. Ce fut donc à Henry II seul que le Connestable eut l'obligation de son prompt et radieux retour qui ne plut guères aux Guises mais qu'ils ne purent empescher; mais il est vray aussy que pour se maintenir dans l'intime faveur et dans l'entière confience de touttes les affaires à la teste desquelles

estoit le Connestable il eut besoin de mesnager Diane et pour elle seule de se démentir un peu de son caractère. Elle rompit le col à jamais à M. de Taix capitaine célèbre pour une raillerie qu'il avoit fait d'elle, et la prison fut le salaire de Bayard secrétaire d'Estat qui estoit un gausseur et qui y mourut mesme de desplaisir. Villeroy aussy secrétaire d'Estat fut esloigné un temps, mais il s'attacha aux Guises et peu à peu devint un de leurs plus utiles instruments. Diane fit main basse sur la duchesse d'Estampes et sur tous ses adhérants excepté son mary qu'elle avoit toujours protégé par cette mesme haine et en faveur duquel [comme] on a veu tiltre d'*Estampes* [page 148 ci-dessus] elle prostitua le Roy contr'elle. Tels furent les commencements de cette impérieuse maistresse à quoy tout le reste de son règne répondit. Elle fit chasser le chancelier Olivier sous prétexte de mauvaise santé qui l'empeschoit de faire assiduement ses fonctions. C'estoit un personnage doux, docte, intègre, qui avoit brillé dans les premiers emplois de la magistrature et des négotiations et qui estoit attaché à Margueritte Reine de Navarre qui le protégea toujours auprès de François I son bon frère. Il avoit succédé en 1545 au chancelier Poyet, et il ne crut pas devoir faire sa santé meilleure que ne le vouloit la toutte puissante maistresse. Les sceaux furent donnés à Bertrandi qui avoit esté premier président du Parlement de Tolose dont il estoit, et s'estoit acquis la protection du Connestable qui l'attira en celuy de Paris où il succéda au premier président Liset que les Guises chassèrent 1550, et un an après il eut les sceaux. Il plut tant à Diane dans l'exercice de cette grande place qu'il conserva tout son règne, qu'elle le fit après estre devenu veuf évesque de Cominges en 1555, deux ans après cardinal et

archevesque de Sens. Paul IV Caraffe y résista longtemps et vouloit au moins qu'il quittast les sceaux qu'il estimoit peu compatibles avec la pourpre, mais à la fin il fallut céder. La mort d'Henry II fut la fin de sa place. Il fut chassé avec sa bienfaictrice et Olivier restabli. Il mourut à Venise en 1560 revenant de Rome en décembre; et le chancelier Olivier estoit mort à Amboise 30 mars de la mesme année, auquel Michel de l'Hospital succéda. Il ne faut pas oublier qu'au commencement de la mesme année le cardinal Bertrandi avant d'aller à Rome s'estoit trouvé aux Estats d'Orléans qui sans la subite mort de François II auroient esté si funestes aux Bourbons. Ce cardinal devoit trop aux Guises pour leur manquer dans une occasion aussy décisive.

Pour revenir à nostre Diane on a veu, tiltre d'*Aumale*, [tome V, page 118] quelle fut sa disgrâce, la force et la fierté de son courage et ce qu'elle devint jusqu'à sa mort en 1571 à soixante et onze ans, qui esteignit ce Duché de Valentinois dont l'érection n'estoit que pour sa seule personne et qui dura vingt deux ans.

IX

Charles IX. 1566.

ROANNOIS POUR CLAUDE GOUFFIER

ESTEINT 1667

Gouffier est un nom que le mérite, la vertu, la faveur, les plus brillants emplois, les offices de la Couronne ont rendu fort illustre, et dont l'alliance et l'appuy en a élevé et illustré d'autres, comme il l'a esté luy mesme par les siennes. Il est pourtant vray qu'avant Charles VIII on ne voit chez les Gouffier ny alliances que très communes, ny terres que des morceaux, ny emplois. On ne les connoist guère que depuis 1340 qu'Aymonet Gouffier estoit chevalier, et que Jean son neveu, en 1371, fut restabli par le prince de Galles dans sa terre de Bonnivet, qu'ils ont toujours conservée et dont ils ont illustré le nom en le portant, quoyque peu considérable. La femme de ce Jean Gouffier estoit Jeanne de Chardonchamps. Leur fille espousa Tibault Maveau ; leur cadet fut escuyer d'escurie du Roy et du duc de Bourbon, et de Jeanne de Néez laissa un fils qui n'eut ny suitte ny emplois. L'aisné fut :

Jean II Gouffier estoit chevalier et servit aux guerres d'Espagne sous le connestable du Guesclin. On n'en sçait que cela et qu'il estoit mort en 1414. Ils prétendent qu'il espousa une Allsigny, mais le nom de cette femme est incertain. Les enfans qu'il en eut n'eurent ny emplois ny alliances. Il espousa en secondes nopces Jeanne Fretard dame de Pussé. Leur fils aisné servit Charles VII avec quatorze escuyers en 1418. Il espousa deux femmes. De Jeanne Chauderon il n'eut que deux filles qui, apparem-

ment, espousèrent les deux frères, car leurs maris s'appeloient Arch. et Guillaume Prouvereau. La seconde femme fut un peu plus estoffée. Elle estoit vefve de Jean de Roffignac et fille d'Amaury sieur de Linières chevalier, et dame de Bouquen et de Linières. L'aisné de ce mariage fut eschanson du Roy et ne se maria point, et fut unique. Ses sœurs espousèrent Jean Frétard sieur de la Baffatrière, et Jean Briant sieur d'Orval.

Le fils aisné du premier mariage de Jean II Gouffier fut Aimery, dont on ne connoist aucun employ ny possession, non pas mesme le nom de sa femme. Son fils fut plus heureux que ses prédécesseurs. Il s'appela :

Guillaume Gouffier, qui espousa à Tours, 8 avril 1450, Louise fille de Pierre d'Amboise seigneur de Chaumont et d'Anne de Bueil et sœur du cardinal d'Amboise qui fut depuis premier ministre de Louis XII, mais il falloit qu'il y eust une grande disproportion d'aage entre la sœur et le frère, puisque celuy cy ne nasquit que dix ans après ce mariage, et Louis XII, sous qui il fit une si grande figure et la fit faire aux siens, douze ans et ne parvint à la Couronne que quarante huit ans après ce mesme mariage, et trois ans après la mort de ce marié. De ce mariage il eut un fils tué à la bataille de Marignan, 1515, sans avoir esté marié, et une fille qui la fut avec René le Roy seigneur de Chauvigny, chambellan de Louis XI.

Il espousa en secondes nopces Ph. vefve de Charles de Melun seigneur de Normanville et de Nantouillet grand maistre de France décapité, 1468. Elle l'avoit espousé 1465, la mesme année qu'il fut grand maistre, et n'en eut point d'enfans, mais il en laissa de sa première femme qui estoit la Rochefoucauld. Celle cy sa vefve, qu'espousa notre Guillaume Gouffier en secondes nopces, 1463, estoit fille

de Jean de Montmorency grand chambellan de France, et de Margueritte d'Orgemont dame de Chantilly sa seconde femme. De sa première femme dame de Fosseux il eut deux fils, les seigneurs de Nivelle et de Fosseux [voir le tiltre de *Montmorency*, tome V, page 128], qui suivirent malgré luy le party de Bourgogne. De cette seconde il eust l'espouse de nostre Guillaume Gouffier; celle de N. d'Anglure seigneur de Bourlaimont, mariée 1471 et morte 1498 dix huit ans avant sa sœur; et Guillaume, père du Connestable Anne de Montmorency, lequel Guillaume eut tous les biens de son père situés en France (ses aisnés déshérités et maudits du père), et qui fut toujours si bien auprès de Charles VIII, Louis XII et François I, qui l'honorèrent de plusieurs emplois considérables; il mourut en 1531. Nostre Guillaume Gouffier fut seigneur de Boisy baron de Roannois et de Maulevrier, acquit plusieures terres, entre autres Bonnivet, d'un autre Gouffier, fut séneschal de Saintonge, chambellan de Charles VII, et à la mort du seigneur de Villequier premier chambellan il eut sa charge. A la mort de Charles VII fut désappointé de tout, comme la pluspart des serviteurs particuliers de ce Roy, et se retira mesme vers le duc de Bourgogne. Il fit après si bien sa paix que la pluspart de ses charges luy furent rendues, 1465, avec le gouvernement de Touraine. Il obtint en don plusieures terres et biens des Rois par confiscation et autrement. Ce qui est extraordinaire est qu'il demeure incertain s'il fut gouverneur de l'oncle ou du neveu, du duc de Guyenne ou du Roy Charles VIII. Il mourut à Amboise, 1495, trois ans avant que Louis XII parvînt à la Couronne. S'il sceut s'aider de la faveur des Montmorency père et frère de sa seconde femme, les enfans qu'il laissa s'en servirent encore mieux. Les voicy :

Artus Gouffier sieur de Boisy, grand maistre de France.

Adrien Gouffier, cardinal de Boisy, grand aumosnier de France.

Guillaume Gouffier seigneur de Bonivet, amiral de France.

Charlotte Gouffier femme, 1503, de René de Cossé seigneur de Brissac, gouvernante et luy gouverneur des enfans de France.

Louis Gouffier abbé de Saint-Maixant, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, protonotaire et conseiller au Parlement 1497, mort 1503.

Pierre Gouffier, religieux de Cluny, abbé de Saint-Denis, de Saint-Pierre sur Dive, et de Saint-Maixant après son frère. Mort 1516.

Aymar Gouffier, religieux et abbé de Cluny, de Saint-Jouin de Marne, et après son frère de Saint-Denis; enfin évesque d'Alby 1523. Mort 1528.

Anne Gouffier femme, 1507, de Raoul Vernon sieur de Montreuil-Bonin et grand fauconnier de France, gouvernante du dernier fils et des filles de François I. Elle fut vefve 1516.

Une religieuse de Sainte-Claire à Saint-Pierre de Moulins,

Le grand maistre, le cardinal et l'amiral méritent bien d'estre traittés chacun à part avant de passer à la descendance. Mais il faut remarquer en passant que Guillaume leur père, qui commença la splendeur de sa Maison par ses deux alliances et par ses emplois et par les terres qu'il s'accumula en dons, obtint en 1470 le droit de justice du duc de Bourbon en la seigneurie de Boisy, et 1475, la haute justice en la seigneurie d'Oiron de Louis XI, laquelle encore aujourd'huy relève si cruellement de Thouars, que touttes et quantes fois sans limitation qu'il plaist au seigneur de Thouars, il fait abattre le nombre de toises des

murs du parc d'Oiron pour y entrer chassant avec ses chiens du costé qui luy plaist, aux despends du seigneur d'Oiron ; et que Bonnivet est une très médiocre terre relevante de Chastellerault et tout auprès. Venons maintenant aux trois célèbres fils de ce Guillaume qui l'ont bien porté plus loin et plus haut que luy. Ils estoient cousins germains du Connestable Anne de Montmorency, fils de la sœur de son père, qui vescut en continuelle faveur jusqu'en 1531.

Artus Gouffier sieur de Boisy s'intituloit comte d'Estampes que la Reine Claude de France mère d'Henry II luy donna à vie 1514 ; seigneur de Boisy, d'Oiron, de Maulevrier, de Bourgcharente, de Villedieu que François I luy donna 1514 ; de Casal Major, Valence et autres lieux du Milanois, que François I encore luy donna avec Caravas au mesme païs qu'il érigea en comté, et de Roannois dont la duchesse de Bourbon luy transporta tous les droits qu'elle y avoit et la moitié de la Chastellenie en 1515.

Il fut enfant d'honneur de Charles VIII qu'il suivit au voyage de Naples, 1495 ; et en 1499 Louis XII au voyage d'Italie, qui le fit un de ses chambellans 1512, estant dès 1503 bailly de Vermandois puis gouverneur de Chinon 1514, et le nomma gouverneur de la personne du duc de Valois, qui fut depuis le Roy François I, qui combla luy et sa Maison. Il fut aussy bailly et gouverneur de Valois et surintendant des biens et affaires de ce prince, héritier présomptif de la Couronne. Il le fut aussy de tout ce qu'avoit en France Marie sœur d'Henry VIII Roy d'Angleterre, qui ne fut mariée que trois mois à Louis XII, qui n'en fut que trois mois vefve, et qui espousa à Paris, le dernier mars 1515, après Pasques, Charles Brandon duc

de Suffolck, avec qui elle repassa en Angletterre et y mourut 1534, à 37 ans.

C'est de M. de Boisy ce mot célèbre à son pupille qui avoit déjà pris l'essor. Il le rencontra qui alloit à un rendez vous d'Anne de Bretagne, et il le sçavoit bien, alors femme de Louis XII, dont il estoit amoureux et aimé malgré la disproportion des aages. « Où allés vous, luy dit Boisy, vous faire un maistre et vous empescher de le devenir ? Il faut que vous soyés fou. » Ces sages paroles frappèrent si à propos le jeune prince qu'il ne passa pas plus avant, et qu'il ne les oublia jamais.

Il les luy rendit bien par la façon tendre et galante dont il le fit grand Maistre de France. Jacques de Chabannes sieur de la Palice l'estoit à la mort de Louis XII. A l'instant François I luy osta cet office en luy donnant celuy de mareschal de France, et ne dit mot. M. de Boisy peu après arriva et le saluant Roy luy embrassa la cuisse. Alors François I l'embrassa et luy dit : « Relevés vous, M. le grand Maistre » ; et ne cessa depuis de le combler de biens. Il fut en mesme temps gouverneur et capitaine d'Amboise et capitaine de cinquante lances, ce qui estoit considérable alors, avec lesquelles il accompagna le Roy à la conqueste de Milan et se distingua à la bataille de Marignan que François I gaigna contre les Suisses, 1515. L'année suivante il fut choisy pour traitter le mariage d'Espagne (Charles V) et de Louise fille de François Ier, laquelle mourut un an après et qui ne faisoit que de naistre, et incontinent après gouverneur de Dauphiné avec don des 4000 ducats de rente que le Briançonnois payoit au Roy.

En 1518, ambassadeur en Allemagne pour l'élection à l'Empire, où Charles V fut mieux servi et plus heureux. M. de Boisy, lors de la proposition du mariage de la Fille

de France d'un an qui ne pouvoit guères avoir lieu, avoit conclu un traitté à Noyon avec M. de Chièvres. Tous deux avoient esté gouverneurs de leurs princes, tous deux comblés par eux, tous deux s'en estoient bien acquittés, mais le Flamand en avoit mieux profité. Tous deux avoient l'intime confience de leurs maistres et l'eurent toujours. Ces maistres n'estoient pas nés pour le repos du monde ny pour le leur propre. Il renaissoit toujours des divisions entre eux. Leurs gouverneurs se rassemblèrent à Montpellier pour y traitter la paix que tous deux souhaitoient et dont on se persuada qu'ils seroient venus à bout par leur autorité respective sans la mort qui surprit M. de Boisy à Montpellier, en may 1519, après une courte maladie et sans avoir eu la joye de recevoir ses lettres de Duc et Pair, qui n'arrivèrent qu'après sa mort à Montpellier, et qui n'ont point esté enregistrées. Il laissa une grande réputation et beaucoup de regrets. Le comte de Tende, frère bastard de la mère de François Ier et des ducs de Savoye, fut fait grand maistre de France après luy. Il mourut à la bataille de Pavie cinq ou six ans après, et son gendre luy succéda dans cette grande charge qui y en joignit après une plus haute. Ce fut le Connestable Anne de Montmorency.

Adrien Gouffier cardinal de Boisy fut abbé de Déols, Fescamp, Bourgueil, Cormery, Saint-Florent de Saumur, Saint-Nicolas d'Angers, évesque de Coustances 1510, grand aumosnier octobre 1515 par la mort de François le Roy Chavigny, et trois mois après cardinal à la recommandation de François Ier à son entreveue de Boulogne avec Léon X Médicis; enfin légat en France, 1519, et évesque d'Alby. Il se démit alors de sa charge de grand aumosnier en faveur de François des Moulins dit de Rochefort, à la recom-

mandation de la mère de François I, duquel il avoit esté précepteur et estoit encore aumosnier, lequel fut nommé à l'évesché de Condom et ne put l'obtenir. Le cardinal de Boisy mourut au chasteau de Villendren en Touraine, 24 juillet 1523.

Guillaume Gouffier, seigneur de Bonivet, admiral de France, beau, bien fait, adroit en tous exercices, spirituel, galant, audacieux, dangereux, fin et habile courtisan, servit la mère de François I dans sa haine contre le malheureux Connestable de Bourbon, qui s'irrita comme d'une insulte de la magnificence du chasteau de Bonivet que l'admiral bastit en veue de celuy de Chastellerault appartenant au Connestable duquel l'autre relevoit, et encore plus des manières hautes et insolentes de favory à son égard qui comblèrent la mesure de la haine.

Bonivet se signala au siège de Gennes, 1507, et en la journée des Esperons, 1513, et fut meslé dans touttes les affaires de la Cour et de l'Estat de son temps. Admiral, dernier décembre 1517, par la mort du célèbre Louis Malet de Graville sans postérité. Envoyé, 1518, aux Électeurs pour l'élection de François I à l'Empire où il ne fut pas heureux; puis, 1519, en Angleterre pour la paix et l'alliance, et fut la mesme année gouverneur du Dauphiné et désigné gouverneur de la personne du Dauphin lors aagé de deux ans, dont Charles V d'une part et Catherine de Médicis de l'autre pour devenir Reine, furent soubçonnés de s'estre sceu défaire par le poison que Sébastien Montecuculi luy donna à Tournon en 1536.

L'admiral moyenna l'entreveue de François I et d'Henri VIII entre Ardres et Calais en 1520, et fut l'année suivante gouverneur de Guyenne et général de l'armée de Navarre,

où il prit Fontarabie. Il passa ensuitte en Italie comme lieutenant général du Roy de là les monts, où son orgueil et le mespris de l'avis des autres luy fit faire des fautes qui causèrent de grands malheurs. Il leva le siège de Milan en 1523, et fut après battu en Piedmont. Il fut la principale cause de ce que François I repassa les monts, et on prétendit que ce qui le rendit si ardent à ce conseil fut l'amour qu'il avoit pour une signora Clarice qu'il avoit veue à Milan, et qu'il ne pouvoit revoir que par la conqueste de cette ville que la France avoit perdue. Il fut aussy le principal instigateur de la funeste bataille de Pavie qui se pouvoit prendre sans la donner, et il l'emporta de fougue auprès de François I contre l'avis de MM. de la Trémoille, de la Palice, Louis d'Ars, S. Severin, Trivulce, Galliot et des autres principaux capitaines, qui fut donnée 24 février 1524 que nous compterions 1525. Aussy la voyant perdue et n'ayant pu rallier ny la cavalerie ny les Suisses, il haussa la visière de sa salade en s'escriant qu'il ne pouvoit survivre à un si grand et honteux désastre et se fit tuer. Le Connestable de Bourbon qui l'avoit fort recommandé aux siens pour le prendre vif et luy faire un traittement ignominieux, le rencontra mort et luy reprocha d'estre cause de ses malheurs et de tous ceux de la France, car il fut très affligé de ce désastre et de la prise de François I, tout poussé à bout qu'il eust esté, et se comporta avec luy en cette occasion avec toutte la circonspection, le respect et la décence possibles. Ainsy périt l'admiral, non seulement avec les malédictions de cet infortuné Connestable, mais avec l'exécration publique pour avoir seul et contre tous entraisné le Roy en ce conseil de bataille qui eut de si déplorables suittes. Philippe Chabot, célèbre par sa disgrâce et son retour, fut admiral après luy. Il estoit

comte de Charny et s'appelloit le seigneur de Brion, dont le fils fut grand escuyer.

I

Claude Gouffier, duc de Roannois, grand escuyer de France, premier gentilhomme de la Chambre, capitaine des cent gentilshommes, chevalier de Saint-Michel, etc., mort 1570, estoit fils du grand Maistre de Boisy et d'Hélène, fille de Jacques d'Hangest, sieur de Genlis, chambellan du Roy, et de Jeanne de Moÿ, mariée 1499, et morte 1537.

Il fut capitaine de Chinon et d'Amboise à la mort de son père et bailly de Vermandois, puis capitaine des cent gentilshommes de la Maison du Roy par la mort de Louis de Clèves en 1545 ; premier gentilhomme de la Chambre du Roy, chevalier de Saint-Michel comme son père et son oncle, grand escuyer de France par la mort du célèbre Galliot de Genoüillac sieur d'Acier qui estoit

I. Jacqueline, dame de Jonvelle, fille de Georges de la Trémoille et de Magdeleine d'Azay, mariée à Saint-Denis en France, 13 janvier 1526. M. de la Trémoille son oncle figura beaucoup, espousa une Bourbon-Montpensier puis une Borgia, et fut tué à la bataille de Pavie.

Jacqueline estoit aussy niepce du cardinal de la Trémoille. Cela n'empescha pas qu'elle ne fust arrestée par ordre d'Henry II, 1544, et enfermée au chasteau de Chinon, apparemment à la prière de son mary, et y mourut.

II. Françoise de Brosse, ditte de Bretagne, sœur de père du duc d'Estampes et seule fille de Jeanne de Compeys, ditte de Gruffi, dont elle eut tous les biens. Mariée au Louvre, 13 décembre 1545. Morte en couches au chasteau d'Oiron, 26 novembre 1558.

aussy grand maistre de l'artillerie. Enfin M. de Roannois fut duc, et en 1568 capitaine de cinquante lances quoyque vieux et comblé d'honneurs et de charges.

Il servit François I, Henry II, François II et Charles IX en plusieures expéditions de guerre, fut prisonnier à la bataille de Pavie, servit utilement en Champagne comme lieutenant du duc d'Orléans gouverneur en 1544.

Il achepta Chinon du Roy et fit ériger pour luy Maulevrier en comté, Boisy en marquisat, et plus heureux que son père, Roannois en duché et enregistré par une seconde érection qu'il obtint, mais non en pairie comme la première qui ne fut point enregistrée. Il se maria sans cesse et mourut en 1570 à Villers-Cotterets. Sa charge de grand escuyer fut donnée au comte de Charny, fils de l'admiral Chabot ou de Brion.

Ce duc de Roannois eut une sœur unique et point de frères. On ne compte pas III. Marie, fille de Jean de Gaignon, sieur de Saint-Bohaire, et de Margueritte Chastaigner, mariée au chasteau de Blois 25 juin 1559; morte 1565.

IV. Claude, vefve de Louis Burgensis, premier médecin du Roy, fille de Guillaume de Beaune, sieur de Semblençay, et de Bonne Cottereau; mariée 16 janvier 1567. Elle mourut sans enfans, assés tost pour laisser le temps à son mary de se remarier encore.

On la dit une des dames de la Reine, Mère aparament, car en 1567 il n'y en avoit point d'autre. Il y avoit donc alors différentes sortes de dames et de places auprès de la Reine. On y estoit beaucoup plus délicat qu'aujourd'huy, où la vefve d'un premier médecin ne songeroit pas à l'estre telles qu'elles sont de ce temps cy. Elle estoit petitte fille de Jacques de Beaune baron de Semblançay, célèbre par sa vertu et par sa fin tragique, sur-

une religieuse de Fontevrauld. La sœur mariée espousa : 1° en 1517 Louis de Vendosme, vidame de Chartres, dont elle devint vefve dix ans après; 2° François de Clermont seigneur de Traves en 1527, septembre, qui estoit maistre d'hostel du Roy et vice admiral de France.

Du premier lit une fille unique qui avoit nom Claude et qui espousa, 15 février 1549, Léonor Chabot comte de Charny, fils de l'admiral Chabot ou de Brion, et qui fut grand escuyer de France : on ajoute, à condition de quitter son nom et ses armes pour prendre celles de Gouffier. La clause eust esté bien estrange; au moins si elle a esté, elle n'a eu aucune exécution.

Du second lit, trois fils. L'aisné duc après luy; le second mort sans postérité; le troisième, chef de la branche de Caravas.

Du troisième, six fils tous morts sans avoir figuré ny pris d'alliance.

intendant des finances de François I qui l'appelloit son père, et que sa cruelle mère sacrifia avec l'Estat à son ambition pour son frère bastard. Cette Claude estoit sœur du célèbre archevesque de Bourges qui donna l'absolution à Saint-Denis à Henry IV. Il en sera parlé plus au long à la fin de ce tiltre.

V. Antoinette, vefve : 1° de René le Porc de la Porte, baron de Vezins en Anjou; 2° de Claude de la Trémoille, baron de Noirmoustier, et fille de Jean de la Tour, baron de la Tour-Landry, morte 1585. On la dit dame d'honneur de Catherine de Médicis. Il est plus certain qu'elle n'eut point d'enfans du duc de Roannois.

La branche de Caravas subsiste dans la quatrième génération. Elle n'a eu ny illustration en emplois, ny grands biens, ny alliances que très communes. Le petit fils du chef de cette branche estant cornette des chevaux légers de M. le Prince le Hé-

Du quatrième et du cinquième lit, point d'enfans.

ros et engagé avec luy en Flandres, y espousa, 1656, Elizabeth, fille de Guillaume de....

II.

Gilbert, duc de Roannois, chevalier de Saint-Michel, 1560, capitaine de cinquante lances, 1568, survivant de son père au gouvernement et capitainerie d'Amboise, mort 16 octobre 1582 en son chasteau d'Oiron, à vingt huit ans.

Jeanne de Cossé, dame de Gonnor, fille du mareschal de Gonnor, chevalier du Saint-Esprit, surintendant des finances, gouverneur d'Anjou, frère cadet du célèbre mareschal de Brissac de Piedmont, et de Françoise du Bouchet.

Mariée, 1572 ; remariée, 1592, à Antoine de Silly chevalier du Saint-Esprit, comte de la Rochepot, puisné du comte de la Rocheguyon. Elle estoit sœur de la duchesse et admirale de Damville-Montmorency, et de la première femme de Jacques de l'Hospital, chevalier de Saint-Louis, marquis de Choisy, séneschal et gouverneur d'Auvergne.

III.

Poictou. Mort 1642.

Louis, duc de Roannois, servit à la guerre avec distinction.

Obtint, 1612, l'érection de son duché en pairie qui ne fut point enregistrée. Fut nommé chevalier du Saint-Esprit, fit ses preuves 1616,

Claude Éléonor, fille de Charles I de Lorraine, duc d'Elbœuf et de Margueritte Chabot de Charny, fille du grand escuyer.

Mariée 6 juillet 1600. Morte premier juillet 1654, à soixante deux ans.

et toutesfois ne le fut jamais.

Il avoit esté soubçonné dès 1608 d'avoir fait quelques assemblées en Anjou contre l'Estat. Longtemps depuis il fut accusé d'avoir voulu introduire le prince de Condé dans Poictiers dont il estoit gouverneur et de la province, et pour ce condamné à estre décapité en effigie et ses biens confisqués, 15 octobre 1631 ; puis cela s'acommoda. Mort en son chasteau d'Oiron 16 décembre 1642 à soixante deux ans. Il avoit esté entraisné contre l'Estat par la famille de sa femme. [D'où sont issus :]

Elle estoit sœur du second duc d'Elbœuf et du célèbre comte d'Harcourt grand escuyer de France, père du comte d'Armagnac et chef de cette branche.

La marquise d'Argenton-Chastillon.

Le comte de Gonnor qui espousa, 1645, la fille de Gabriel d'Absac, marquis de la Douze, mourut 1671 et laissa deux fils. L'aisné ne laissa point d'enfans d'une Gassion; le cadet, connu sous le nom de chevalier de Roannois, ne s'est point marié et vit encore lieutenant général des galères et commandant du port de Marseille. Il n'y a jamais eu qu'un unique lieutenant général des galères jusqu'à la Régence dernière. Cette charge estoit vénale et remplie par le marquis de Roye et son fils en survivance. Le chevalier de Rancé s'estoit distingué dans ce service, estoit premier chef d'escadre et commandant du port de Marseille, extrêmement vieux, mais la teste et la santé entières. Il estoit de plus frère de feu M. l'abbé réformateur de la Trappe, dont le duc de Saint-Simon avoit esté intimement amy et pour la mémoire duquel il conservoit un attachement extresme. Il imagina de mettre son crédit à faire lieutenant général le chevalier de Rancé qu'il n'avoit jamais veu ny eu le moindre com-

merce, s'adjoignit l'ancien évesque de Troyes, fils de leur cousin germain, et ils l'obtinrent avec stipulation que ce seroit pour luy seul et sans tirer à conséquence. Après luy le chevalier de Roannois en a profité. Telle est l'origine de cette seconde charge qui n'est point vénale.

IV.

Henry, marquis de Boisy, tué à trente quatre ans au combat de Saint-Iberquerque, 14 aoust 1639, du vivant de son père.

Anne Marie Hennequin de père et de mère, fille d'un président au grand Conseil. Mariée, 4 fév. 1625. Morte à Oiron, 2 avril 1676. [D'où :]

La première mareschale duchesse de la Feuillade.

Mariée, 9 avril 1667, morte 14 février 1683. Voir le tiltre de *Roannois-Aubusson* tome VI, page 376.

L'abbesse de la Trinité de Caen, puis de Reaulieu, enfin d'Origny, retirée plusieures années à Port-Royal, où elle est morte 1703 à soixante dix sept ans.

V.

Poictou. Représenta le comte de Flandres. Mort 1696.

Artus, duc de Roannois, fut après son père gouverneur de Poictou, et faute de Pairs il représenta au sacre de Louis XIV le comte de Flandres. Il prit un habit et des manières singulières, vescut dans une grande retraitte et dans un commerce intime avec MM. de Port-Royal dont rien ne le sépara jamais, et voulut s'unir à ceux qui pensèrent à une acquisition dans l'Amérique pour s'y aller stablir et à laquelle il devoit beaucoup fournir, et que la Cour rompit. Embrassa enfin l'estat ecclésiastique sans néantmoins s'engager dans aucuns ordres, et passa sa vie dans une grande

piété, dans la solitude, dans l'estude et dans l'exercice de touttes sortes de bonnes œuvres, mais toujours avec une grande singularité. On a veu au tiltre de *Roannois-Aubusson* quelle estoit sa sœur, et comme en la mariant il luy donna tout, et procura une érection nouvelle de son duché en s'en démettant en faveur de son beau frère le premier mareschal duc de la Feuillade, avec qui il ne conserva pas grand commerce et qu'il survescut de cinq ans et sa sœur de quinze. Il s'estoit presque tout à fait retiré à Saint-Just près Méry sur Seine, et il y mourut fort aagé, 4 octobre 1696. Ainsy s'esteignit le premier duché de Roannois.

En cent ans, V générations ; IV ducs ; IV duchesses ; chevaliers de Saint-Michel 2 ; officier de la Couronne 1 ; ayant eu une grande fonction 1 ; gouverneurs de province 2 ; charges 2. Précédemment officiers de la Couronne 3 ; ambassadeurs, 4 ; emplois plusieurs ; gouverneurs de province 2 ; cardinal 1 ; chevaliers de Saint-Michel 2.

De l'admiral de Bonivet sont sorties touttes les branches existantes de cette Maison, excepté celle de Caravas. Deux de ses fils s'élevèrent. L'un fut colonel général de l'infanterie en Piedmont, et y mourut sans avoir esté marié, avec grande réputation, en 1556, devant Ulpian. L'autre obtint un brevet d'asseurance de la seconde place de mareschal de France qui vaqueroit et qui n'eut point d'exécution. Le fils de celui là fut général des Vénitiens. Il n'y a rien eu depuis que de fort ordinaire dans cette Maison, excepté quelques alliances distinguées meslées de beaucoup d'autres.

Il faut maintenant dire un mot de la représentation au sacre de Louis XIV du dernier duc de Roannois pour le

comte de Flandres, et de sa démission qui procura l'érection nouvelle de Roannois en faveur du mariage de sa sœur au premier mareschal de la Feuillade.

Pour commencer par le sacre de Louis XIV, il faut expliquer quels estoient les Ducs existants lors, ceux qui furent choisis pour y représenter les anciens pairs, et les raisons venues jusqu'à nous de la préférence.

Monsieur frère du Roy servit de duc de Bourgogne.

M. de Vendosme, de duc de Normandie.

M. d'Elbœuf, de duc de Guyenne.

M. de Candale, de comte de Tolose.

M. de Roannois, de comte de Flandres.

M. de Bournonville, de comte de Champagne.

Le mareschal d'Estrées servit de Connestable, comme doyen des mareschaux de France.

M. Séguier, chancelier.

Le mareschal de Villeroy servit de grand maistre.

Le duc de Joyeuse, grand chambellan.

Le cardinal Grimaldi servit de grand aumosnier.

Le comte de Vivonne, premier gentilhomme de la Chambre.

Sang royal.

Pairs et ducs existants lors de ce sacre, 1654.

Monsieur frère du Roy.
Monsieur oncle du Roy.
MM. les princes de Condé,
Duc d'Anguyen,
Prince de Conti.

Ducs de Guise,
Uzès,
Joyeuse,

Espernon,
Luxembourg,
Elbœuf,

Retz, beau père,	Chaulnes,
Ventadour,	Richelieu,
Montbazon,	Candale,
Vendosme,	Retz, gendre,
Beaufort,	Saint-Simon,
la Trémoille,	la Rochefoucauld,
Sully,	la Force,
Luynes,	Aiguillon,
Lesdiguières,	Monaco,
Brissac,	Rohan, Ch.
Schomberg,	28. Bouillon.

Ducs vérifiés :

Longueville,
Nemours,
Roannois,
Pont de Vaux,
5. Brancas.

Et puisque M. de Bournonville a représenté un des six anciens Pairs en ce sacre, il faut donner ceux qui estoient lors ducs non vérifiés, dits à brevet :

Le mareschal de la Mothe,
M. de Damville,
Le mareschal de Villeroy,
M. de Verneuil,
M. de Créquy,

Le mareschal d'Estrées, Le mareschal de Gramont, M. de Tresmes, M. de Mortemart,	Ces quatre derrière les crochets et les trois cy dessus furent faits, enregistrés et receus ducs et pairs en lit de justice, décembre 1663.

Le chancelier Séguier,
M. de Noirmoustier,
M. de Vitry,
MM. de la Vieuville père et fils,
MM. de Navailles père et fils,
M. d'Arpajon,
M. de Bournonville,
Le mareschal de l'Hospital,
M. de Roquelaure père,
19. M. d'Orval.

Il faut se rappeler la situation de la Cour d'alors et des troubles qui avoient causé la guerre civile, et le combat que M. le Prince avoit donné contre les troupes du Roy et sous ses yeux à la porte et dans le fauxbourg Saint-Antoine le 2 juillet 1652, d'où il se retira peu après en Flandres, ne se trouvant pas assés fort depuis que Monsieur Gaston eut fait son acommodement qui rendit le cardinal Mazzarin le maistre, après lequel Gaston demeura confiné le reste de ses jours à Blois, sans aucune sorte de considération.

Gaston estoit donc à Blois lors du sacre. M. le Prince, qui estoit grand Maistre de France et Monsieur son fils en Flandres les armes à la main conjointement avec les Espagnols, ayant M. de Turenne en teste qui le 15 aoust de cette mesme année 1654, deux mois après le sacre, força les lignes d'Arras, en fit lever le siége par cette grande action, et ne laissa pas d'envier à M. le Prince la gloire de sa sçavante retraitte. M. le prince de Conti son frère, lassé de la domination que M. le Prince et Madame de Longueville exerçoient sur luy et du peu de figure qu'il avoit toujours faitte dans leur party, désireux de gloire et ennuyé de ses bénéfices qui l'en esloignoient, s'estoit laissé aller aux négotiations et aux promesses du Cardinal, venoit d'es-

pouser sa niepce Martinozzi le 22 février précédent, et se trouvoit à la teste de l'armée de Catalogne.

M. de Guise, à qui son expédition manquée de Naples avoit cousté une longue prison en Espagne et à qui cette prison n'avoit pas fait perdre le désir ny l'espérance d'y réussir une autre fois, venoit de partir pour monter une flotte que le Cardinal fit armer en Provence et avec laquelle M. de Guise se présenta inutilement devant Naples. M. de Joyeuse son frère estoit grand chambellan et en servit, puis alla faire sa charge de colonel général de la cavalerie; et mourut au mois de septembre d'une blesseure qu'il réceut auprès d'Arras.

M. de Vendosme, battu des tempestes publiques et de celles de sa famille, avoit depuis longtemps abandonné M. de Beaufort son second fils au gré des vents et des orages et perdu les grandes espérances qu'il avoit d'abord conceues de sa grande faveur auprès de la Reine, puis de celle du peuple et de la Fronde, et avoit consenti au mariage du duc de Mercœur son fils aisné avec l'aisnée des Mancini niepces du Cardinal. M. de Mercœur gémissoit sous le poids de la figure que la Fronde faisoit faire à son frère et presta l'oreille aux désirs du Cardinal de s'appuyer de son père et de luy. Son père fatigué des hauts et bas périlleux de sa vie, y entra d'autant plus volontiers qu'en habile homme il reconnut que le Roy deviendroit enfin le maistre, que la Reine sa mère demeureroit en pleine autorité sur luy et le Cardinal sur tous les deux. Le mariage s'estoit donc fait avec d'autant plus de joye du Cardinal, que se trouvant fort avancé lorsque l'orage le fit sortir une seconde fois du Royaume en 1651, le père et le fils en saisirent la conjoncture pour se le dévouer à jamais en accomplissant ce mariage pendant cet esloignement, et

réussirent. Le Cardinal ne l'oublia jamais, et ils en tirèrent depuis touttes sortes d'avantages. C'est ce qui fit donner à M. de Vendosme la représentation du duc de Normandie au sacre, et à M. d'Elbœuf qui avoit espousé sa sœur celle du duc de Guyenne. Par là M. de Vendosme, moins ancien que M. d'Elbœuf, le précédoit, et quoyque le choix soit libre pour cette représentation, sans égard à l'ancienneté des Pairs, il est néantmoins vray qu'entre ceux qui représentent, ils doivent et ont toujours représenté par ancienneté entre eux. Ainsy ce fut un grand avantage à M. de Vendosme sur son beau frère. M. d'Elbœuf battu de l'oiseau, dont tout l'attachement estoit à Gaston qu'il avoit toujours suivi, le voyoit irréconciliable avec le Cardinal qu'il avoit voulu perdre, et confiné à Blois sans retour. Il voyoit aussy par la raison contraire M. de Vendosme et M. de Mercœur sur le pinacle, et M. de Beaufort sans ressource que la leur. Cette considération luy fit passer carrière pour se sauver par M. de Vendosme et le rang qu'il luy sacrifioit; on le flatta de le luy faire retrouver par sa préférence sur M. d'Uzès, que sa vieillesse confinoit en Languedoc depuis bien des années, et qui en mourut trois ans après, dans cette province d'où il ne sortit plus. C'est luy dont la fille avoit espousé en premières nopces le marquis de Portes-Budos frère de la Connestable de Montmorency, et en secondes nopces le marquis de Saint-Simon frère du Duc. Mais ce qui flatta le plus M. d'Elbœuf fut de précéder M. d'Espernon son ancien qui fut choisi pour représenter le comte de Tolose.

M. d'Espernon estoit intimement avec le Cardinal : les premières guerres de Bordeaux en sont une preuve éclatantte que l'histoire n'a eu garde d'oublier, puisqu'elles n'eurent d'autre cause que le désespoir de la dureté et de la fierté

personnelle de ce Gouverneur de Guyenne, de ses entreprises, de sa conduitte avec les Bourdelois sans nul trait au service du Roy et sans égard encore aux avertissemens de la Cour ny au soulèvement du Conseil et au cry public contre luy. Il compta entièrement sur le Cardinal, qui fut le seul qui le soutint, et il entreprit cette guerre dont Madame la Princesse profita pour se jetter après dans Bordeaux pendant la prison de M. le Prince; et le Cardinal poussa cette protection au point qu'on ne put jamais obtenir de faire changer de gouvernement à M. d'Espernon qui eut l'opiniastreté de n'y vouloir point consentir, quoyqu'il y fallust bien venir enfin dans les suittes, et de n'accorder paix et amnistie qu'en maintenant M. d'Espernon jusque dans ses plus petittes prétentions, et le vengeant par l'exil de ceux qui luy avoient le plus résisté. Le Cardinal crut donc qu'en reconnoissance M. d'Espernon ne luy refuseroit pas de céder à M. d'Elbœuf oncle de Madame de Mercœur sa niepce, et de luy donner lieu de faire un double plaisir à M. de Vendosme à qui il estoit si redevable et si lié, et qui voulant contre tout droit tirer sur le temps pour précéder son beau frère, luy en vouloit à toutte force adoucir l'amertume aux despends d'autruy. Mais cet autruy se trouvoit le fils de ce grand et si fier duc d'Espernon qui, quoyque fort dissemblable à luy, ne put se résoudre à taster de cette bassesse. Sa résistance causa un grand embarras, d'où le Cardinal sortit avec un de ses expédients qui ne luy manquoient guères. M. d'Espernon, du vivant de son père et de son frère aisné, avoit esté fait duc et pair de la Valette, et son enregistrement et sa réception s'estoient faittes en cette qualité en 1633. Par la mort de ce frère aisné sans postérité, il estoit devenu duc d'Espernon à la mort de son père qui n'arriva qu'après, comme tout cela

se voit tiltre d'*Espernon*, en avoit pris le tiltre et quitté celuy de duc de la Valette. Il estoit ainsy deux fois duc et pair, de 1633 de la Valette érigé pour luy, et de 1581 d'Espernon par la mort de son père. Il avoit cédé à son fils unique son duché pairie de la Valette par démission du 5 novembre 1649; lequel en conséquence s'estoit fait recevoir au Parlement en cette dignité en 1651 à vingt quatre ans, et avoit pris le nom de duc de Candale au lieu de celuy de comte de Candale qu'il portoit avant la démission de son père. C'est ce brillant M. de Candale, la fleur de la Cour et du monde, si galant et si aimable, et qui mourut sans avoir esté marié en 1658, commandant déjà en chef les armées et ayant toutles les survivances de son père. Cet éclat estoit relevé par les alliances que luy donnoit sa mère bastarde d'Henry IV et de la marquise de Verneuil, qui le lioit de si près avec toutte la bastardise. M. de Verneuil estoit frère de sa mère, M. de Vendosme l'estoit aussy, et le vieux M. d'Angoulesme bastard de Charles IX père de M. d'Angoulesme d'alors, estoit frère de la marquise de Verneuil, grand'mère de M. de Candale. On prit donc l'expédient qu'il représenteroit le comte de Tolose au lieu de son père, que cela ne blessoit plus, puisque M. de Candale, dont la date d'ancienneté n'estoit que de 1633, ne pouvoit rien disputer à MM. d'Elbœuf et de Vendosme ses oncles; mais aussy pour leur conserver autant qu'il estoit possible l'avantage qu'ils avoient espéré prendre sur M. d'Espernon, il fut convenu que le fils seroit censé tenir le rang de son père. M. de Vendosme avoit évité la concurrence de M. de Guise par son entreprise seconde sur Naples, et on avoit aisément persuadé M. de Joyeuse qui estoit le meilleur homme du monde de se contenter de faire son propre office de grand chambellan. L'aage et la

retraitte de M. d'Uzès en Languedoc avoit débarrassé de luy. Mr. de Luxembourg qui avoit vingt deux ans, estoit un imbécille déjà interdit et confiné à Saint-Lazare, où on le fit diacre, [voir le tiltre de *Piney*, tome V, page 396,] Mr. de Retz s'estoit démis à son gendre avec lettres et rang nouveau. On estoit alors aux plus fortes prises avec le cardinal de Retz, neveu de l'un, frère de l'autre. Ce fameux Cardinal, l'âme de la Fronde, avoit esté arresté au Palais Royal le 19 décembre 1652 et conduit au bois de Vincennes, et y estoit actuellement prisonnier. Son oncle, le premier archevesque de Paris, venoit de mourir. Il estoit son coadjuteur, et tout prisonnier qu'il estoit, il faisoit rage tant par luy que par ses grands vicaires et par le reste de son party. La Cour ne vouloit pas le reconnoistre archevesque; luy ne cessoit d'en faire tous les actes et d'essayer de soulever contre la prison et l'oppression où il estoit retenu ; et les ducs de Retz, son oncle vieux et retiré en Bretagne et son frère qui y fut chassé, partageoient sa disgrâce que ces suittes avoient fort augmentée depuis le mois de mars de cette année, que l'archevesque son oncle estoit mort; tellement que pour l'esloigner de Paris, on le transféra en aoust suivant au chasteau de Nantes d'où il se sauva en Espagne et puis à Rome.

Mr. de Ventadour, en qui le duché s'est esteint, estoit un enfant dont la mère avoit esté mariée en 1645, et estoit devenue vefve en 1649. Mr. de Montbazon avoit quatre vingt six ans, estoit depuis longtemps retiré en sa maison de Couzières en Touraine, où il mourut en octobre de cette année. Il ne s'estoit point démis, et on verra au tiltre de *Montbazon* [Voir tome V, p. 419] tout ce qu'il y avoit gaigné.

Mr. de Beaufort estoit second fils de Mr. de Vendosme, et aussy en disgrâce que son père et son frère estoient en faveur, lequel frère content du rang qu'on destinoit à son

père pour le sacre, n'avoit garde de s'y présenter pour rien. Mr. de la Trémoille retiré à Thouars depuis longtemps avoit son fils engagé au service des Estats Généraux, et ce n'eust pas esté luy qu'on eust esté chercher en Poictou.

On s'adressa donc à MM. de Sully, de Luynes et de Chaulnes, qui tous trois refusèrent de représenter un Pair moins ancien que celuy que Mr. de Candale devoit représenter, et tinrent ferme à ne point taster de cette idée qu'il tiendroit le rang de Mr. d'Espernon, puisque le père ne s'estoit démis que du duché pairie de la Valette et ne se vouloit point démettre de l'autre. Madame d'Aiguillon fière de ce qu'elle avoit esté et des mesnagements infinis que le Cardinal se faisoit un honneur d'avoir pour elle, ne se laissa pas entamer sur le jeune duc de Richelieu son neveu dont elle disposoit; et pour elle qui estoit femelle, on ne luy pouvoit rien proposer. MM. de Lesdiguières et de Schomberg estoient dans leurs gouvernements de Dauphiné et de Metz, où ils estoient retenus par la guerre et par tout ce qui fumoit encore au dedans de la dernière guerre civile. Cette raison arrestoit le duc de Saint-Simon dans le sien de Blaye, où il avoit rendu de si grands services qu'on l'y croyoit encore nécessaire à ne l'en pas laisser éloigner. Mr. de la Rochefoucauld estoit avec Mr. le Prince, Mr. de la Force huguenot, Mr. de Monaco confiné chés luy toutte sa vie et dans un lieu de plus où il estoit cru nécessaire. Tous ceux cy, c'est à dire Retz gendre, Saint-Simon, la Rochefoucauld, la Force, Aiguillon, Monaco et Rohan. estoient moins anciens que Mr. de Candale et n'auroient point eu de difficulté là dessus. On vient de voir ce qui les empescha de se trouver au sacre, excepté Mr. de Rohan. Celuy cy avoit obtenu en 1648 de nouvelles lettres de Duc et Pair avec rang de leur datte, en faveur de son mariage

fait en 1645 avec l'héritière duchesse de Rohan. Mais elles n'avoient esté enregistrées qu'en 1652, au plus fort des troubles, malgré la Cour chassée de Paris, où Gaston et Mr. le Prince estoient demeurés les maistres avec le Parlement, et qui y allèrent exprès à main forte pour cet enregistrement qu'ils firent faire, et recevoir tout de suitte Mr. de Rohan. Mr. le Prince alors estoit avec les Espagnols en Flandres, Gaston à Blois dans la plus profonde disgrâce, et Mr. de Rohan rien moins que racommodé à la Cour. Mr. de Bouillon en faisant son eschange en 1651, avoit esté fait Duc et Pair. Il estoit mort l'année suivante, sans que les troubles luy eussent permis de les faire enregistrer, tellement que lors du sacre elles ne l'estoient pas encore, et son fils extresmement jeune.

Tels estoient tous les Ducs et Pairs alors existants, et telles les raisons pour lesquelles aucun d'eux ne servit au sacre. Il fallut donc avoir recours à ce qui en approchoit de plus près par une sorte de ressemblance. C'estoient les Ducs Vérifiés non Pairs qui alors estoient cinq. MM. de Longueville et de Nemours, jaloux de voir Mr. de Vendosme représenter hors de rang sur Mr. d'Elbœuf, n'auroient voulu céder ny à luy ny l'un à l'autre, du moment que la reigle estoit intervertie. Le dernier duc d'Angoulesme estoit mort l'année précédente. Des trois restants, Roannois estoit l'ancien; ny Pont de Vaux ny Brancas n'estoient enregistrés au Parlement de Paris, ce qui estoit alors considérable, et l'un et l'autre passoient leur vie chés eux avec une considération médiocre. Ces raisons donnèrent au duc de Roannois la représentation du comte de Flandres, et fit chercher dans un plus grand esloignement, ou plustost dans une ressemblance idéale pour la représentation du comte de Champagne. Ce fut parmy les Ducs non

Vérifiés, improprement dits à brevet, puisqu'ils ont des lettres comme tous les autres. Comme ils n'ont que des honneurs et aucun rang, ny fonction, ny succession, ils n'ont point aussy d'ancienneté parmy eux, et de ce costé là le Cardinal fut libre. Il faut seulement se souvenir en passant de toutte la prédilection d'Henry IV pour son fils César, voir tiltre de *Vendosme*, et que son fils de Verneuil n'en partagea rien avec luy. Celuy là estoit alors de ces ducs à brevet, voir tiltre de *Verneuil*, sans prétension quelconque. Le Cardinal donc parfaitement libre d'en choisir un parmy eux, et qui aimoit fort M. Foucquet ce célèbre et infortuné surintendant des finances, choisit à sa prière Mr. de Bournonville, son amy si intime qu'il luy valut peu après le gouvernement de Paris et la charge de chevalier d'honneur de la Reine à son mariage. Cette fortune ne dura guères. La mort du Cardinal, en 1661, fut presque immédiatement suivie de la perte du surintendant qui entraisna celle de ses amis les plus attachés, et Mr. de Bournonville fut chassé et dépouillé de son gouvernement et de sa charge. Sa disgrâce mesme fut sans retour; il maria sa fille unique à Mr. de Noailles, depuis duc pair, mareschal de France, etc., se fit prestre et mourut dans une grande piété et dans une extresme retraitte. Toutesfois Mr. de Mortemart, duc à brevet aussy, et qui en 1663 fut fait Duc et Pair, picqué de cette préférence, ne voulut point servir au sacre de premier gentilhomme de la Chambre, quoyqu'il fust en année, et que la fonction en soit si relevée et si uniquement belle par son entière ressemblance avec les officiers de la Couronne, et il y fit servir en sa place le comte de Vivonne son fils et son survivancier, qui depuis vendit cette charge pour estre général des galères, et devint mareschal de France.

Ne sortons pas du sacre sans une remarque également nécessaire et icy en sa place. Peu avant le sacre du Roy fait à Rheims le 25 octobre 1722, on publia un petit in-12 du sacre de Louis XIV, dont on data la réimpression de l'année 1717, bien qu'il n'ait paru que beaucoup plus tard. On ne relèvera point icy beaucoup de choses qui le mériteroient, mais qui passeroient de trop loin les bornes qu'on s'est prescrittes dans ces courtes Nottes. On se contentera d'observer que dans le dessein formé d'intervertir tout ordre dans le sacre qu'on alloit faire, et d'y mettre tout à l'unisson, excepté les princes du Sang et les cardinaux, on en prépara la voye par une fausseté insigne et grossière, qu'on inséra comme par mégarde dans ce petit livre du sacre de Louis XIV, dont on se douta bien que chacun seroit avide, et par là persuadé d'avance. Ce fut la volontaire mesprise d'y substituer le duc de Saint-Simon au marquis son frère, pour porter à l'offrande le vin, qui est la dernière des quatre offrandes qui sont portées par quatre chevaliers de l'Ordre non ducs ny officiers de la Couronne. Il suffiroit de prouver l'alibi du duc de Saint-Simon lors en son gouvernement de Blaye, et cette preuve seroit bien aisée outre la notoriété. Il y avoit longtemps qu'il y demeuroit ; il n'en sortit point alors, et il y demeura encore longtemps depuis. Mais la grossièreté de la malice veut estre mise dans tout son jour. Cette fonction appartient aux chevaliers de l'Ordre, et ils y marchent entre eux suivant le rang de leur réception dans l'Ordre. On sçait que ceux qui sont ou qui deviennent ducs et pairs, comme Mr. de Saint-Simon l'estoit dès 1635, ne marchent plus nulle part que comme ducs en leur rang d'ancienneté de ducs, et précèdent dans l'Ordre mesme et dans touttes ses cérémonies, ainsy que

dans toutte autre, les chevaliers de l'Ordre non ducs, mesme leurs anciens dans l'Ordre. Cela ne fut jamais douteux, et les statuts de l'Ordre y sont exprès et en vigueur en ce point. Comment donc des quatre offrandes le duc de Saint-Simon auroit porté la moins honorable avec trois autres chevaliers de l'Ordre non ducs? Ces chevaliers marqués dans ce livre. sont : pour la première offrande qui est la bourse, M^r^. de Souvré, chevalier de l'Ordre de la promotion de 1619 ; pour la seconde qui est le pain d'or, M^r^. de Sourdis ; pour la troisième qui est le pain d'argent, M^r^. le duc d'Orval, qui depuis deux ans estoit duc non vérifié ou à brevet, et on sçait que ceux là n'ont ny dans l'Ordre, ny en pas une cérémonie, de rang ny de préférence sur les gens sans tiltre. Ces deux derniers estoient le 27e et le 29e de la promotion de 1633, et le duc de Saint-Simon le 30e de la mesme promotion, n'ayant esté fait Duc et Pair que plus de dix huit mois après. A la vérité, comme il estoit rare alors de faire les deux frères en mesme promotion, ny mesme deux parents proches de mesme nom, l'un des deux avoit la queue, et c'est ce qui estoit arrivé au duc de Marigny frère du duc de Montbazon, qui fut le 55e de la promotion de 1619 et n'en eut que quatre après luy, son neveu le prince de Guemené non Duc encore, ayant eu l'Ordre en cette mesme promotion par la faveur de M^r^. de Luynes son beau frère, le premier après les Ducs. Ainsy en celle de 1633, le marquis de Saint-Simon, quoyque l'aisné des deux frères, eut la dernière place et son cadet la 30e, estant lors premier gentilhomme de la Chambre, premier escuyer et grand louvetier. Ainsy le marquis de Saint-Simon ne pouvoit qu'avoir aussy la dernière offrande avec un chevalier de l'Ordre de 1619, et deux de la sienne de 1633. Les

mareschaux de l'Hospital, du Plessis et d'Aumont sont marqués dans ce mesme livre portant : le premier, la grande couronne de Charlemagne ; le second le sceptre, et le troisième la main de justice ; et ils estoient ainsy en rang d'ancienneté entre eux, le premier estant mareschal de France du 13 avril 1643, le second de 1645, et le troisième de 1651. Mais les honneurs à porter estant fort au dessus de l'offrande, comment des mareschaux de France y auroient ils été préférés à un Duc et Pair, à qui ils ne peuvent rien contester? Outre que les mareschaux du Plessis et d'Aumont furent précédés par le mareschal de l'Hospital leur ancien, c'est qu'ils ne furent faits Ducs et Pairs l'un et l'autre qu'en 1665. Mais en voilà trop sur une gentillesse qui a servi de fondement à faire porter une offrande au sacre du Roy, comme simple chevalier de l'Ordre, à Mr. de Tallard, duc vérifié et mareschal de France, mais toutesfois la première ; aussy sçavoit on bien qu'il n'y regarderoit pas de si près. Le cardinal du Bois, tout puissant alors et dignement servi par le grand Maistre des cérémonies et par le Maistre, tous trois de mesme estoffe et alloy, en firent bien d'autres, et pour la première fois que cela fut imaginé par un prélat de la naissance, du mérite et du poids de Languet, lors évesque de Soissons, et que sa plus qu'industrie a depuis poussé à Sens, les suffragants de Rheims non Pairs furent en tout égalés aux pairs ecclésiastiques. Mais que n'y auroit il pas à dire sur tout ce qui s'y passa de monstrueux en touttes sortes et en tout genre, et dont la nouveauté égale l'hardiesse et le désordre?

Passons maintenant à la transmission du duché de Roannois à Mr. de la Feuillade.

Le marquis de Boisy aisné et le comte de Gonnor cadet

estoient fils du troisième duc de Roannois. L'aisné, mort avant son père, laissa le dernier duc de Roannois et Madame de la Feuillade ; Mr. de Gonnor, un aisné mort sans enfans, et un cadet qui est le comte de Roannois lieutenant des galères, encore vivant et non marié. Tel est l'estat de la famille qu'il faut se rappeler. Par cet estat, il est visible que si le comte de Roannois eust pu recueillir par voye de succession le duché de Roannois, il auroit en mesme temps recueilli la Dignité, puisqu'il y estoit appelé le plus proche des appelés, cousin germain du dernier duc et petit fils du troisième. Mais Madame de la Feuillade et ses enfans après elle, comme plus proches, elle sœur, son fils neveu du dernier duc, excluoient le cousin germain de l'héritage du duché, conséquemment de la Dignité, puisqu'on ne peut estre duc qu'estant possesseur héritier nécessaire de la terre érigée. Tel fut le cas de Retz, tiltre du dernier Retz, que le duc de Roannois eust bien fait d'imiter en donnant sa sœur à son cousin germain, comme fit le duc de Retz pour sa fille aisnée. Mais ne l'ayant pas fait, ce cousin germain, tout appelé qu'il est par les lettres, n'en a pu profiter faute d'estre l'héritier de la terre érigée, et s'il est à plaindre de ce malheur, on ne peut en accuser l'injustice. La sœur, héritière naturelle et nécessaire, a porté la terre à un mary estranger, et par là en a esteint le tiltre, parce que son sexe en estoit incapable d'une part, et que de l'autre ce mary estranger à sa famille n'y estoit point appelé. Que cela se soit fait en avancement d'hoirie par la démission et la donation du frère dernier duc, ne change rien au droit qui eust esté le mesme à sa mort sans enfans ; cela n'a fait qu'en avancer l'effet. Qu'alors le Roy, par érection nouvelle de ce duché dont Mr. de Roannois s'est démis et despouillé en

faveur de sa sœur, le mary de cette sœur devienne duc de Roannois avec rang nouveau de l'enregistrement de ces nouvelles lettres, c'est grâce du Roy, comme quand il fait toutte autre nouvelle érection; c'est bonheur au beau frère de Mr. de Roannois qui profite de sa bonne volonté et de celle du Roy qui concourent à l'élever de la sorte; c'est juste et grande douleur au comte de Roannois d'une préférence du frère et de la sœur d'un estranger à luy, mais ce n'est injustice ny dans celuy qui se dépouille et donne, ny dans celuy qui reçoit le don, ny dans le Roy qui le décore d'une nouvelle érection; par conséquent, pas la moindre matière à prétension ny à procès. C'estoit 24 [ans] avant l'édit de 1711, qui a si sagement pourveu pour les suittes à ce terrible inconvénient des femelles héritières en faveur des masles appelés. Ce qui est dit icy sur le comte de Roannois, le plus proche des appelés, est la mesme chose luy manquant pour tous les autres qui sont par les mesmes raisons hors de toute sorte, mesme d'apparence de droit, et totalement exclus.

On vient de voir que la quatriesme femme du premier duc de Roannois estoit Beaune-Semblançay, qui n'en eut point d'enfans. Ce nom donnera lieu icy à une curiosité d'histoire, qui bien que fort connue, monstre tellement comment, pourquoy, et jusque par qui les Rois sont cruellement trompés, et quelques fois avec quelles vastes suittes, que ce terrible trait trouvera bien sa place icy. On ne rappellera point les causes de la guerre d'Italie en 1521 ; ce morceau d'histoire mèneroit trop loin. Lautrec, connu icy, tiltre de *Nemours* [tome V, p. 17] et de *Randan* [tome V, p. 180], avoit le gouvernement de Milanois et commandoit en chef les armes françoises de delà les monts, où François I, trop occupé de ses plaisirs, avoit laissé dépérir

les trouppes et les places. Louise de Savoye, sa mère et qui avoit un grand pouvoir sur son esprit et conséquemment dans la Cour et dans les affaires, ne pouvoit souffrir Lautrec trop fier à son gré et qui ne se rangeoit pas à touttes ses volontés. Picquée de le voir dans un si grand em ploy et poussée d'ambition pour le comte de Tende son frère bastard, qu'elle venoit de faire grand Maistre par la mort de M. de Boisy, dont le contrepoids l'avoit souvent arrestée, elle résolut de perdre Lautrec, mesme aux despends de l'Estat, et de faire mettre le comte de Tende en sa place. Pour y réussir elle fit en sorte que Lautrec ne receust aucune sorte de secours ; mais celuy cy cria si haut et représenta si souvent l'extrémité des affaires, que François I luy destina trois cent mil escus qu'il défendit bien expressément à Semblançay de destourner à aucun usage. Celuy cy estoit surintendant des finances et les exerçoit avec la satisfaction publique et une probité reconnue. Le Roy l'aimoit et l'estimoit tellement qu'il l'appelloit toujours son père par bonté et familiarité. Louise informée du besoin et de l'ordre en profita. Elle voulut mettre la main sur cette somme, et voyant qu'elle n'en pouvoit venir à bout, elle prit son temps d'une absence du Roy son fils, alla chez Semblançay elle mesme, et de force se la fit compter. Semblançay eut beau luy représenter le besoin extresme de l'Italie, les ordres précis du Roy, tout fut inutile, jusqu'à ses larmes. Il se rabattit du moins à un ordre par escrit qui pust luy servir de descharge; mais cette furieuse femme luy refusa. Semblançay luy représenta encore l'ordre du Roy, qu'il avoit receu en sa présence à elle ce matin là mesme avant que le Roy partist, et qu'il y alloit de sa teste. Elle le menaça de le perdre, et ajousta qu'elle avoit assés de crédit pour le tirer

d'affaire, et qu'il n'auroit qu'à répondre qu'il luy avoit remis cette somme par son ordre. Le succès fut tel que Louise se l'estoit proposé sur Lautrec, mais non pour le comte de Tende. Lautrec destitué de tout manqua Milan qu'il estoit sur le point de prendre à la fin de 1521, et ne put soustenir le siége de Pavie qu'il avoit formé depuis, parce qu'il ne fut pas assés fort pour empescher un grand secours d'y entrer, ny en espérance après de prendre la place. Il se retira donc comme il put de poste en poste comme le plus feible, mais en lieux propres à recevoir les secours qu'il attendoit toujours de France, et d'en profiter dès qu'il les auroit receus, et qui enfin avoient esté pettitement refaits et arrivés presque à portée de luy. Prosper Colonne croyant que les François vouloient gaigner Milan, s'en mit à une lieue, dans une vaste métairie d'un gentilhomme à tenir 20,000 hommes, bien fossoyée et pleine de ces canaux factices pour abreuver les terres, si communs en Lombardie, qu'ils appellent des naviglio. Faute de vivres, il n'y pouvoit durer longtemps, et de l'y attaquer c'estoit folie. Mais les Suisses de Lautrec, furieux de leurs monstres et espérant du butin, menacèrent si ferme de s'en aller si on ne les menoit au combat, qu'il n'y eut moyen aucun de les en dissuader; et Lautrec, plustost que demeurer à découvert en les perdant, attaqua ce lieu qu'on appeloit la Bicoque. Mais ces Suisses si altérés du combat laschèrent pied dans le temps qu'il passoit toutte espérance, et abandonnèrent les François avec la mesme opiniastreté qu'ils avoient voulu attaquer. La perte fut donc complète. On n'estoit qu'en avril 1522, et Lautrec fut contraint de repasser les monts.

On peut juger de la douleur de François I et du triste accueil qu'il fit à Lautrec. Enfin ils s'expliquèrent, et la

colère du Roy fut extresme quand il apprit de luy que tous les malheurs n'estoient arrivés que faute des 300 000 escus qui luy avoient esté destinés et jamais envoyés. François I passa chés sa mère, où il envoya quérir Semblançay qui lui conta modestement ce qui s'estoit passé. Louise avoua bien avoir pris cette somme, mais nia qu'elle eust jamais sceu que ce fussent les 300 000 escus destinés à Lautrec. Elle maintint au contraire que cet argent estoit son douaire, ses pensions, ses revenus des duchés de Valois, d'Anjou et de Touraine dont elle jouissoit ; et entra dans une telle colère qu'elle demanda justice à son fils de Semblançay qui, pour couvrir d'avoir destourné une telle somme, l'en accusoit elle et la vouloit rendre criminelle de lèse majesté. La modestie du surintendant qui né l'empescha pas d'énoncer et de soutenir hardiment à Louise tous les faits qui s'estoient passés entre elle et luy là dessus, la mirent dans une telle rage, qu'elle n'eut point de repos qu'elle n'eut obtenu que son procès luy seroit fait par des commissaires qu'elle choisit et qui firent pendre à Montfaucon ce vieillard innocent et vénérable. Tel est l'empire des femmes et le fruit des bastards et des estrangers dans un Estat.

Mais ce ne fut pas tout que l'Italie perdue. Cette pernicieuse Louise estoit devenue amoureuse à son aage du Connestable de Bourbon, prince accompli, et si différent du sien. C'estoit un cadet comte de Montpensier, qui avoit recueilly tous les biens de sa Maison par son mariage avec l'héritière Suzanne fille de Pierre II duc de Bourbon et de la célèbre Madame de Beaujeu fille de Louis XI et Régente pendant la minorité de Charles VIII son frère ; et ce Pierre de Bourbon, connu sous le nom de seigneur de Beaujeu pendant la vie de son frère aisné, en avoit pareillement hérité. Pierre II estoit cousin germain des enfans des deux

frères de Gilbert comte de Montpensier, père du Connestable. Ce Connestable venoit de perdre sa femme; il en estoit tendrement affligé, et rejetta avec indignation les propositions que la mère du Roy luy fit faire de l'espouser. L'amour mesprisé se tourne en rage, et quand elle se vit hors de toutte espérance de contenter sa passion, elle ne songea qu'à en satisfaire une autre. Sa mère estoit sœur de Pierre II duc de Bourbon beau père du Connestable. Elle lui intenta un procès pour la restitution de tous les biens de Bourbon qui n'estoient pas des apanages, lesquels François I remit dans sa main. Elle gaigna son procès; Poyet, son avocat, en fut fait dans les suittes chancelier de France; et le Connestable, ruiné, persécuté, désespéré, se jetta à Charles V en 1523, lequel maistre de l'Italie par soy ou par ses alliés, vint faire au commencement de 1524 cette fameuse course en Provence que la sagacité d'Anne de Montmorency, lors mareschal de France, tourna à sa confusion, et qui à la fin de l'année fit repasser les monts à François I qui le paya chèrement bientost après à Pavie. Tel est l'enchaisnement des malheurs, et telle leur plus fréquente origine. Mais retournons un moment au malheureux Semblançay, qui fut plaint avec indignation et regretté de toutte la France.

Son père estoit un riche bourgeois de Tours, puissant en négoce, et qui fut argentier de Louis XI et de Charles VIII. Il estoit mort en 1490, et avoit marié quatre filles: à Jean Questier eschevin de Tours, à Charles Bec de Lièvre élu de Chinon, et à deux Briconnets, dont l'un estoit général des finances, et l'autre, après avoir perdu sa femme, devint chancelier de France, archevesque duc de Rheims, cardinal et premier ministre de Charles VIII. Le surintendant leur frère eut encore un frère trésorier de Poictou

qui eut des enfans. Le surintendant sortit de bonne heure de son petit estat. Il fut vicomte, c'est à dire juge de Tours, puis bailly et gouverneur de la province en 1516, estant lors chambellan de François I qui luy donna l'année suivante l'administration des finances. Il fut d'abord poursuivi civilement pour rendre compte en 1523; mais la prison du Roy ayant laissé le champ libre un an après à la Régente sa mère, elle mit toutte son autorité à tourner l'affaire criminellement et à le faire pendre. Il ne fut pourtant condamné que le 9 aoust, tant ses juges, tout choisis et corrompus qu'ils estoient, trouvèrent de difficulté au sacrifice de cet innocent, et le 12 suivant exécuté. Pour Lautrec, son excuse si avérée et si nette ne luy servit de rien. Il fut renvoyé dans ses maisons en Guyenne, et ne fut rappelé en 1528 que par le besoin qu'on eut de luy. Mais son sort estoit de périr faute de secours luy et les armées qu'il commandoit, et il le remplit enfin pleinement devant Naples. A l'égard du comte de Tende, son ambitieuse sœur n'eut pas le temps de pousser ce bastard plus haut; il fut tué à la bataille de Pavie, et Anne de Montmorency son gendre, déjà mareschal de France et depuis connestable, eut son office de grand Maistre.

Le surintendant laissa deux filles et trois fils. L'aisnée des filles espousa René du Chesnel sieur d'Auge, avec la charge de bailly de Touraine, et l'autre fut mère du chancelier de Cheverny. Des fils, l'un fut archevesque de Tours, l'autre évesque de Vannes, et l'aisné sieur de Semblançay et général des finances, perdit toute sa fortune et fut banni par le mesme arrest qui condamna son malheureux père. Mais la mémoire de son père fut réhabilitée, son innocence déclarée, ses obsèques solennelles ordonnées, et ce fils aisné restabli en tous ses biens et charges par lettres pa-

tentes d'avril 1529, où François I regretta vainement un si bon serviteur et une si cruelle iniquité, quoyque celle qui l'avoit commise fust encore vivante, qui ne mourut que deux ans après. Ce fils aisné du surintendant estoit mort en 1534, et laissa un autre sieur de Semblançay, un autre fils qui n'eut qu'une fille mariée à un Montmorency-Thury, un troisième riche en belles abbayes et chancelier de la Reine Catherine de Médicis, le célèbre archevesque de Bourges puis de Sens, et nostre duchesse de Roannois vefve de Burgensis, premier médecin, laquelle fit ainsy deux mariages bien inégaux. Semblançay leur frère aisné fut honoré de l'ordre de Saint-Michel et de l'ambassade en Suisse. Il fut aussy gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy et chambellan de M^r. d'Anjou son frère. Il laissa d'une Sade un fils, chambellan de M^r. d'Alençon, qui tua en duel le sieur de Saint-Sulpice en 1576 et mourut sans alliance, et la célèbre Charlotte de Beaune mariée : 1° à Simon Fizes sieur de Sauves secrétaire d'Estat; 2° à François de la Trémoille marquis de Noirmoustier, qui gouverna la Cour de son temps et qui sous ces deux noms se mesla de touttes les intrigues et de touttes les affaires.

Son oncle, Renault de Beaune, mérite une mention particulière par sa fidélité, son attachement, ses grands services à sa patrie, et pour avoir esté un des plus doctes et des plus éloquents de son temps, avec un esprit agréable et autant fait pour le grand monde que pour les plus sérieuses estudes. Il passa avec réputation par les charges de conseiller et de président aux enquestes du Parlement et de chancelier du duc d'Alençon, dernier fils d'Henry II. Il prit ensuitte les ordres, eut des abbayes, la nomination à l'évesché de Mandes, et fut en 1581 archevesque de Bourges. C'est en cette qualité qu'il parut avec tant d'éclat

et de succès pour Henry IV à la fameuse conférence de Suresnes en may 1593. Il eut après la principale part à la conversion d'Henry IV, et voyant la nécessité de son absolution publique pour la pacification de l'Estat, et les efforts des Espagnols et des restes mourants de la Ligue pour empescher ce dernier coup de sa ruine, et les délais dangereux et sans fin de Rome, il prit sur luy de la donner solennellement à Henry IV dans l'abbaye de Saint-Denis, et de le communier à la messe qu'il célébra pontificalement en mesme temps le dimanche 25 juillet 1593, estant depuis deux ans grand aumosnier de France. Ce service, qu'aucun autre prélat n'osa rendre, accabla la Ligue et réunit tout au Roy, surtout depuis son sacre, et mit Rome en furie comme d'une entreprise sur son autorité. Mais son intervention estoit par là devenue presque inutile ; et la tranquillité avec laquelle elle fut attendue la hasta, de peur qu'à la fin on ne vinst à s'en passer après deux ans de cérémonies qu'elle estoit plus pressée de finir qu'on ne l'estoit en France. Mais le dépit d'avoir esté prévenue empescha ce grand et digne prélat de parvenir à la pourpre qu'Henry IV lui destinoit, lequel eut grand peine à obtenir sa translation à Sens en 1602. Il mourut à Paris quatre ans après, à soixante dix neuf ans, dans une grande distinction à la Cour et dans une considération générale. Il vivoit en grand seigneur, quoyque grand et bon évesque ; et ce qu'on a peine à comprendre d'un homme si sçavant et si appliqué à l'estude toutte sa vie au milieu de la Cour et des affaires, c'estoit le plus grand mangeur de son temps. Il donnoit à disner et à souper chés luy tous les jours, déjeunoit et faisoit collation en viande et un cinquiesme repas aussy de viande sur les deux heures après minuit. Et pour ne pas manger seul, il partageoit ses gentilshommes, ses

familiers et les ecclésiastiques de sa suitte pour luy tenir compagnie tous les jours en ces trois repas qui luy estoient particuliers. Ce n'estoit pas encore qu'il mangeast peu à chacun. Le prince de Condé l'avoit souvent prié à disner; il s'estoit toujours excusé. A la fin, pressé outre mesure, il avoua qu'on pressoit trop chez luy les services, et qu'il avouoit qu'il n'y avoit pas le temps de manger à sa faim. Mr. le Prince luy promit qu'on ne desserviroit point que par son ordre, et sur cette parole il y alla. Mais il est temps de finir les disgressions.

X

Henry III. 1580.

LOUDUN	POUR	FRANÇOISE DE ROHAN
A VIE SEULEMENT	ESTEINT	DITTE MADEMOISELLE DE LA GARNACHE

On remet au tiltre de *Montbazon* à parler de la *Maison de Rohan.*

On se contentera pour celuy cy de faire connoistre celle qui obtint cette grâce singulière, et de faire remarquer que la beauté a heureusement esté fatale à cette Maison, qu'elle en a sceu tirer les plus grands avantages, et qu'il ne tint pas à elle de faire passer pour un rang et une distinction par naissance, le rang que cette fille n'obtint qu'à tiltre de Duchesse. Mais il n'est pas nouveau à ceux qui jouissent sans autre tiltre que de faveur des avantages que cette Maison s'est enfin acquis de nos jours, de chercher à confondre ce qui ne leur est pas utile qui soit éclairci, et de tirer avantage des choses mesme les moins avantageuses et de celles mesme qui ne doivent désirer que les ténèbres et le plus profond oubli.

Mademoiselle de la Garnache estoit fille de René I, vicomte de Rohan, et d'Isabelle fille de Jean d'Albret Roy de Navarre, sœur d'Henry II Roy de Navarre, lequel fut père de l'héritière Jeanne Reine de Navarre mère de nostre Roy Henry IV. Ainsy mademoiselle de la Garnache et la mère d'Henry IV estoient enfans du frère et de la sœur. A l'égard de son père, c'estoit un arrière cadet de la Maison de Rohan fils du troisiesme fils du mareschal de Gié et qui espousa l'héritière de Rohan. Mademoiselle de la Garnache estoit sœur d'Henry I vicomte

de Rohan mort 1575, mary d'une Tourneminc, d'un autre frère mort aussy sans postérité, et de René II vicomte de Rohan qui d'une Parthenay laissa ce célèbre duc de Rohan, chef des Huguenots puis des armées de Louis XIII en Valteline où il mourut 1636, et dont l'unique fille héritière espousa Henry Chabot. En voilà assés pour faire connoistre mademoiselle de la Garnache, tante paternelle du grand duc de Rohan et cousine germaine de la Reine Jeanne d'Albret héritière de Navarre, mère de nostre Roy Henry IV. Elle avoit perdu son père tué près de Metz en 1552, et perdit aparament sa mère d'assés bonne heure pour estre de bonne heure sur sa bonne foy. Elle plut à Jacques de Savoye duc de Nemours et Mr. de Nemours luy plut. Il estoit lors la fleur de la galanterie de la Cour et de la chevalerie. Voir tiltre de *Nemours*, [page 101 ci-dessus]. Il luy donna une promesse de mariage et prit en attendant un pain sur la fournée d'où vint un fils. Pressé par cette avanture d'effectuer sa promesse, l'avanture mesme l'en dégousta et il s'en alla en Piedmont où estoient lors les plus beaux faits d'armes; mais de retour, la demoiselle désespérant de l'espouser de gré luy intenta un procès. Il le tira en longueur, se défendit par qu'elle estoit huguenotte et luy catholique, et fit si bien qu'il ne fut point jugé de tout le règne d'Henry II. Les Guises après, devenus les maistres de plus en plus et qui par les intérêts de leurs vastes veües supportoient fort Mr. de Nemours, à cause de Mr. de Savoye et qu'il estoit gendre d'Espagne, tirèrent encore l'affaire en longueur parce qu'elle ne valoit rien et que le Roy de Navarre Antoine de Bourbon protégeoit sa cousine germaine. Mais après sa mort devant Rouen 1562, Mr. de Nemours voulut se dépestrer de cette fascheuse affaire. Mr. de Guise ayant esté assassiné par Poltrot devant Orléans, 18 février 1563,

Mr. de Nemours eut encore plus d'empressement d'en sortir pour se trouver libre dans ses amours avec Madame de Guise et elle avec luy, afin de se marier ensemble avec tant de grandeur de si proches alliances royales pour Mr. de Nemours, et d'accomplissement de désirs de tous les deux, comme il se voit tiltre de *Guise* [tome V, page 73]. La Reine de Navarre estoit revenue de Guyenne accompagnant la Cour pour appuyer puissamment sa cousine, où il y alloit de l'estime de son crédit et de l'honneur de tout le party huguenot. Mais ses efforts furent inutiles contre la passion de la petitte fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Le Médiquin Pie IV tout à la fin de son Pontificat avoit déclaré la promesse nulle et peu de mois [après] en 1566, le Parlement ainsy que le Pape cassa ce mariage ou plustost ce lien par la promesse, et déclara bastard le fils qui en estoit venu. La Reine de Navarre s'en retourna fort irritée en Béarn. Cependant Madame de Guise remariée, en mesme temps pour appaiser un peu la parenté et faire taire mademoiselle de la Garnache, luy fit longtemps après donner des lettres de Duchesse et procura ensuitte l'enregistrement de ces lettres qui ne furent qu'à vie et sans pouvoir avoir aucun effet au delà.

Le fils déclaré bastard vescut et mourut obscur, et mourut sans alliance en 1596, laissant un bastard nommé le sieur de Villeman, encore plus enfoui que le père. Pour la duchesse de Loudun il ne paroist plus mention d'elle, ny mesme où elle vescut depuis, ny quand elle mourut.

XI

IV. 98. CROY pour CHARLES DE CROY
esteint 1612 duc D'ARSCHOT

On a veu cy devant au tiltre d'*Eu* sur les Porcien la généalogie abrégée de cette vaste et heureuse Maison. Il suffira donc d'en reprendre icy la branche dont il s'agit, et de dire que Henry sire de Croy, frère aisné du célèbre Chièvres gouverneur de Charles V, estoit comte de Porcean et seigneur de Renty et d'Arschot; qu'il mourut en 1514, qu'il avoit espousé Charlotte de Chasteaubriant dame de Loigny au Perche où elle mourut en couches en 1509; et qu'il laissa Philippe II fait duc d'Arschot, le cardinal de Croy, le père du prince de Porcean fait comte d'Eu, pair de France par son mariage avec Catherine fille de François de la Marck dit Clèves, duc de Nevers, qui se remaria au duc de Guise; les évesques de Cambray et de Tournay, la marquise de Berg op Zoom et Madame de Fiennes-Luxembourg.

Philippe II, premier duc d'Arschot, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur et grand bailly d'Haynault, hérita de tous les biens du célèbre Chièvres son oncle paternel; eut en don plusieurs terres de Germaine de Foix en 1519, entrautres Colomiers en Brie; eut Avesnes du Roy de Navarre en eschange d'autres terres en Périgord, et obtint pour des terres en Italie que Charles V luy reprit, l'érection d'Arschot en Duché, 1533. Il bastit les chasteaux de Beaumont et de Clairefontaine où il receut Charles V et Philippe II avec leur suitte en 1540; et mourut à Bruxelles 1549. Il espousa deux femmes : Anne de Croy aisnée et

principale héritière du prince de Chimay, et Anne fille d'Antoine duc de Lorraine vefve du prince d'Orange René de Nassau. De cette dernière il n'y eut qu'un fils posthume qui fut tige de la branche d'Havrech. De la première femme il laissa Philippe III duc d'Arschot, le marquis de Renty qui ne laissa qu'une fille, et Marie de Croy, qui espousa deux bastards de Bourgogne l'un après l'autre. L'aisné de tous mourut, 1551, sans enfans de ses deux femmes, l'une fille du premier duc de Guise, l'autre bastarde de Bourgogne-Beures.

Philippe III duc d'Arschot, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur de Flandres, général des trouppes des Païs Bas au secours de Charles V contre le duc de Gueldres, et ambassadeur de Philippe II, 1563, à la Diette de Francfort où l'Empereur Maximilien I fit couronner Roy des Romains Maximilien II son fils. Ce duc d'Arschot mourut en 1595, et de la fille héritière de Jean III d'Halluyn ne laissa qu'un fils unique Charles, qui est nostre duc de Croy, et deux filles.

Charles duc d'Arschot puis de Croy en France, estoit prince de Chimay, comte de Beaumont, Porcean, etc.; chevalier de la Toison d'Or. Il vint en France de la part de Philippe II pour la confirmation de la paix de Vervins, et ce fut à cette occasion qu'Henry IV le fit duc de Croy. Il s'en retourna en Flandres et mourut chés luy à Beaufort en Artois, 13 janvier 1612, sans postérité de ses deux femmes, la première héritière de Brimeu mariée 1580, morte 1605, l'autre Croy Havrech sa cousine germaine. Ainsy fut esteint le Duché de Croy: il dura treize ou quatorze ans. I Duc, II Duchesses.

La sœur aisnée du duc de Croy fut sa principale héritière. Elle avoit espousé, 1587, Charles de Ligne prince

d'Aremberg, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur des **Païs Bas** après le comte de Mansfeldt. L'autre sœur espousa, **1588**, Pierre d'Hennin comte de Bossu, puis un comte de **Furstemberg**.

XII

Louis XIII. 1620.

ANGOULESME POUR CHARLES BASTARD DE
ESTEINT 1653 CHARLES IX
DIT LE COMTE D'AUVERGNE
Voir le tiltre de *Verneuil*,
page 101 [tome VI].

Il faut se souvenir du destail des trois frères d'Entragues expliqué au tiltre de *Verneuil* et l'avoir présent pour bien entendre celuy cy.

I

Charles, bastard de Charles IX et de Marie Touchet, connu d'abord sous le nom de Grand Prieur, puis de comte d'Auvergne, enfin de duc d'Angoulesme. Cette Marie Touchet fut tellement aimée de Charles IX qu'on soubçonna fort que cet amour avoit avancé sa fin dans sa dernière maladie, et que son principal soin fut de la recommander elle et son fils qui n'avoit guères qu'un an à ses plus affidés serviteurs : ne marquant presque de regret et d'inquiétude que pour cette

I. Charlotte, fille d'Henry duc de Montmorency, Connestable de France, et d'Antoinette de la Marck-Bouillon sa première femme; sœur de père et de mère de la duchesse de Ventadour, et de père du dernier duc de Montmorency mareschal de France exécuté sans postérité à Tolose 1632, et de la mère du prince de Condé le héros, du prince de Conty et de la dernière duchesse de Longueville.

Mariée à Pézenas 6 may 1591.

Morte à Paris 12 aoust

maistresse et l'enfant qu'il en avoit eu. Mr. d'Entragues, gouverneur d'Orléans, chevalier du Saint-Esprit, qui eut occasion de la connoistre parce qu'elle estoit fille du lieutenant particulier d'Orléans, et qui estoit veuf d'une Rohan, se déshonora en l'espousant et en eut deux filles fort semblables à la mère en vertu. L'aisnée eut d'Henry IV le duc de Verneuil; et la cadette l'évesque de Saintes du mareschal de Bassompierre. Ny l'une ny l'autre ne deurent rien au père et à la mère en pernicieux esprit pour les brouilleries, les desseins, les cabales de Cour et les factions d'Estat. Elles ne se marièrent point. L'aisnée porta le nom de marquise de Verneuil qu'Henry IV luy donna, la cadette celuy de Mlle d'Entragues; et ne s'en tinrent ny à Henry IV ny au mareschal de Bassompierre. Telles furent les sœurs, le beau père et la mère de nostre duc d'An-1636 à soixante quatre ans.

II. Françoise, fille de Charles de Nargonne baron de Mareuil et de Léonor de la Rivière.

Mariée 25 février 1644.

Elle avoit un frère page de Mr. d'Angoulesme qui estoit alors vieux et retiré dans son domestique et souvent à sa maison de Grosbois. Il vit cette fille qui estoit également belle et vertueuse; il en devint amoureux, et ne pouvant satisfaire sa passion qu'en l'espousant, il en fit sa femme et mourut six ans après, sans en avoir eu d'enfans. Il est surprenant d'estre si susceptible d'amour à soixante dix ans passés. Elle n'avoit rien vaillant et il luy donna fort peu de chose. Sa conduitte et sa vertu l'ont fait constamment respecter toutte sa vie, et adoucirent à la famille de Mr. d'Angoulesme le dégoust de ce mariage.

Louis XIV le choisit en 1661 pour conduire à Flo-

goulesme, tous aussy intéressés, aussy factieux, aussy méchants, aussy débauchés de cœur, de corps et d'esprit les uns que les autres, et qui firent un merveilleux usage du duc d'Angoulesme qui ne valoit pas mieux qu'eux et qui se monstra de bonne heure fort capable des plus dangereuses faciendes.

Henry III légitima ce bastard du Roy son frère et le destina à l'Église puis à l'Ordre de Malthe, comme jusqu'alors tous ses pareils les plus grandement traittés. Il eut des bénéfices, le surnom de Valois luy fut permis, grandeur estrange qui sans luy donner rien de réel luy enfla le courage au grand malheur de l'Estat et le destourna de la profession qu'on luy avoit fait embrasser. Il fut fait en 1587 Grand Prieur de France.

rence Madame la Grande Duchesse fille de Gaston.

Elle vescut quatre vingt douze ans et soixante trois vefve toujours fort retirée et dans une grande piété. Un maintien doux, honneste, modeste au dernier point avec une mesure si bienséante en toutte sa conduitte, faisoit murmurer de l'indigence où on la laissa et qu'elle suportoit avec dignité et avec une extresme patience. Elle conserva de la beauté sans art jusqu'à la dernière vieillesse, et mourut, il se peut dire de faim, dans une campagne où une de ses femmes l'avoit retirée, ne pouvant plus vivre à Paris. Ce fut à Montmor en Champagne, 10 aoust 1703, sans avoir eu aucune part aux distinctions qu'elle vit donner à la duchesse de Verneuil.

On ne sçait quelle prédilection Henry III eut pour luy, luy qui avoit si peu aimé et esté aimé de Charles IX et qui estoit si esloigné d'avoir des bastards, et trop accusé

de bien pis. Quoy qu'il en soit, ce Grand Prieur ne le fut pas deux ans qu'il voulut estre relevé de ses vœux et libre de se marier. Henry III et Catherine de Médicis y consentirent et l'obtinrent mesme de Sixte V le fameux Peretti. Ils y adjoustèrent des dons fonciers considérables, entrautres les comtés de Clermont, de Lauraguais et d'Auvergne; et ce Grand Prieur défroqué prit aussytost le nom de comte d'Auvergne. Quoyque ce soit une terre en Auvergne de médiocre estendue et sans rien de différent des autres terres ordinaires, le nom le flatta et il le prit. Catherine de Médicis luy fit d'autres biens par son testament, et Henry III mourant le recommanda particulièrement à Henry IV lequel sans balancer et sans conditions il reconnut tout le premier, et qui le servit bien par tout dans ces commencements et se signala aux batailles d'Arques, d'Ivry et de Fontaine Françoise. Il en eut aussy le gouvernement d'Auvergne et la charge de colonel général de la cavalerie.

Il fut le premier bastard de Roy de France séculièrement establi et marié; et l'usage pernicieux qu'il en fit tant qu'il le put, n'auroit pas deu convier aux mesmes et bien plus grands establissements des autres. Son grand mariage luy donna les plus proches et les plus puissantes alliances. Le Connestable son beau père tenoit à Henry IV par les liens des plus constants et des plus signalés services, et sa sœur utérine par d'autres de cœur encore bien plus forts. Avec ces appuis il se crut en estat de tout espérer, et bientost après de tout oser sans en craindre les suittes.

Dès avant l'amour d'Henry IV, le comte d'Auvergne estoit entré dans beaucoup de mauvaises faciendes avec sa sœur, sa mère et son beau père dont la maison estoit

en mauvaise réputation. Henry IV les fit tous sortir de Paris comme mauvais bagage en tout genre et puis se trouva pris dans des filets qu'il sçavoit bien luy mesme n'estre pas neufs. Il luy en cousta cent mil escus d'entrée de jeu, et si n'eut rien au bout. Mademoiselle d'Entragues toujours observée par son père ou par sa mère faisoit semblant de ne s'en pouvoir dérober, et quand ils le virent bien amoureux à leur point, elle luy déclara avec tous les artifices où elle estoit maistresse passée, qu'elle ne luy pouvoit rien accorder sans avoir de luy une promesse de mariage par écrit. Elle ajousta que leur disproportion et sa Couronne luy faisoient sentir de reste combien peu il seroit en prise à un procès à l'Officialité à ce sujet, mais que c'estoit une folie de Mr. et de Madame d'Entragues de qui elle dépendoit si fort qu'elle ne pouvoit passer outre. Henry IV la luy donna, et c'est cette promesse que nous verrons au tiltre de *Sully*, qui a deu rendre le premier duc de Sully si cher aux vrais François et qui l'a illustré d'une si insigne manière, autant que par la suitte elle fit de bruit par toutte l'Europe et de honte et de mal. Cette énorme pièce toutte de la main du Roy fut conditionnée *au cas qu'il en eust un fils dans un an* et le cas arriva, Mr. de Verneuil estant né en octobre 1601. Tout cela se brassoit pendant la négotiation du démariage du Roy et aussytost presque après la mort de la belle Gabrielle d'Estrées arrivée le vendredy saint de 1599. Les Entragues n'ignoroient pas qu'Henry IV en vouloit faire une Reine et de son César un Dauphin ; ils se flattèrent par cette belle pièce d'esloigner le démariage et en mesme temps le mariage du Roy, et cependant de l'embarquer si bien qu'il espousast la d'Entragues, dont la naissance ne devoit rien pour le moins à celle de Gabrielle. Touttesfois

ils se trompèrent dans la folie de leurs projets. Le démariage auquel la Reine Margueritte consentit de bonne grâce dès que Gabrielle fut morte, fut prononcé; le mariage de Toscane conclu en avril 1600 et fait et consommé à Lyon le 27 décembre suivant. Les Entragues furent assés impudemment fous pour en estre outrés comme d'une mortelle injure, et de se conduire toujours depuis en conséquence, quoyque la d'Entragues demeurast toujours maistresse du Roy qui passa sa vie à estre agité de ses complots, et qui s'en tenoit quitte à bon marché quand ce n'estoit que des brouilleries de Cour et des intrigues domestiques, sans pouvoir vivre avec elle ny moins encor sans elle. Rien n'est plus estonnant que ce peu qui s'en trouve espars dans les Mémoires de Sully. De là ses liaisons avec les ennemis personnels d'Henry IV et les railleries et les impudents propos qui s'en faisoient chez elle; de là ses picotteries et ses artifices continuels avec luy, ses insolences sur la Reine qui ne finissoient point, et cette monstrueuse égalité qu'elle affectoit entre son bastard et le petit Dauphin tout autant qu'il luy estoit possible.

De là ses craintes de la Reine si le Roy venoit à manquer; de là enfin ses intelligences continuelles avec les Espagnols, ses complots contre l'Estat et contre celuy des enfans de la Reine, ses trahisons à découvrir aux Espagnols les desseins et les pensées du Roy les plus secrettes tant qu'il vescut, dont elle fut toujours soubçonnée et souvent convaincue, sans qu'Henry IV outré se pust jamais résoudre à la quitter. Mais ces dégousts et ces défiences perpétuelles la bornèrent à demeurer la marquise de Verneuil, et entretinrent dans le Roy cette prédilection si marquée pour César de Vendosme, dont

Mr. de Verneuil ne partagea jamais aucun des avantages. Autres coups de poignards pour les Entragues.

Le comte d'Auvergne leur estoit encore plus intimement uni par les mesmes inclinations que par le sang. Ces quatre testes n'en faisoient qu'une quoyqu'il y eust souvent des brouilleries entreux. L'affaire du duc de Biron estoit commune à luy, à Mr. de Bouillon et au comte d'Auvergne ; il fut arresté à Fontainebleau au mesme moment que Biron et conduits à la Bastille. Mr. de Bouillon accoustumé à vivre et à s'agrandir de conspirations avoit tenu le large et se tira d'affaires en faisant bouclier des Protestants. Biron périt à force de fermeté à refuser de mériter la clémence offerte en avouant tout ce qu'on sçavoit sans luy, et le comte d'Auvergne croupier des deux autres, frère de la maistresse et gendre de ce fidelle et magnanime Connestable qui se jetta aux pieds du Roy avec toutte sa famille, obtint grâce de la vie. Cela ne luy suffit pas. Il promit de révéler tant de choses importantes qu'on le sortit de prison, et quand ce fut à parler il n'apprit rien de considérable, mais il s'offrit à faire le pigeon privé ; et quelqu'horreur qu'en conceust Henry IV, quelque convaincu qu'il fust que ce seroit à son dommage et à celuy de l'Estat, il le luy permit. Par cette adresse le comte d'Auvergne sauva tous ses establissements, sous prétexte de n'estre pas en estat sans cette marque d'estre pleinement rentré en grâce et que les Espagnols et Mr. de Savoye fissent cas de son commerce ny de ce qu'il pourroit pour eux. Il voulut davantage, et le Roy luy fit expédier un brevet portant permission d'entretenir intelligence avec eux et de leur mander contre sa personne et son service tout ce qu'il jugeroit à propos, mesme d'envoyer vers eux des personnes à luy affidées, pourveu qu'il rendist compte de tout au Roy. Il

en arriva ce qu'il en avoit préveu, et agissoit à bon escient contre le Roy qu'il amusoit et contre l'Estat. Luy, sa sœur, Entragues et sa femme se mirent dans la teste de passer aux Païs Bas avec le petit Verneuil, et là avec l'appuy d'Espagne et de Savoye, de mettre tout en combustion en contestant la validité du mariage du Roy et l'estat des enfans de la Reine, au moyen de leur promesse de mariage dont ils avoient instruit Rome et toutte l'Europe. Pour cela picotteries et plaintes amères de la maistresse, insolences redoublées sur la Reine et à elle mesme pour la faire eschaper. Elle s'eschappa en effet, et dès lors ils déclarèrent au Roy que s'il venoit à manquer il n'y avoit plus de seureté pour eux après de telles menaces. Cependant tout estoit arrangé et leur traitté fait avec l'ambassadeur d'Espagne. Taxis l'avoit dressé avec eux; Zuniga qui le releva l'acheva. Un Anglois catholique, fugitif d'Angleterre pour la religion, ce disoit il, avoit esté l'entremetteur, et tout à la fin Entragues et le comte d'Auvergne et séparément et ensemble avoient esté à pied et inconnus chez ces ambassadeurs et y avoient passé des nuits. Le Roy harassé d'une si fascheuse maistresse et des colères continuelles de la Reine et de ses Italiens, avoit consenti à sa retraitte et de Mr. et Madame d'Entragues, ne douttant pas qu'ils ne passassent en Angleterre, païs amy alors d'Henry IV, où le duc de Lenox et d'Aubigny son frère, parens d'Entragues, estoient fort en faveur. A la fin tout fut descouvert. Le comte d'Auvergne fulmina contre sa sœur et son beau père, mais se retira en Auvergne, et on eut l'œil si ouvert sur les Entragues et sur le petit Verneuil qu'ils ne purent s'évader. Il fallut encor les mesnager et ne paroistre pas trop instruit, mais leur faire assés de peur pour parvenir à faire rendre la fatale promesse. C'est ce qui demanda du manège et du

temps et qui donna au comte d'Auvergne celuy de demeurer dans son gouvernement et d'essayer à s'y cantonner, et cependant de faire force de rames pour estre secouru des Espagnols et de Mr. de Savoye où il envoya et où il escrivit des choses estranges qu'au moyen de ce beau brevet il ne craignit point de monstrer à d'Escures qui se tenoit auprès de luy de la part d'Henry IV pour estre tesmoin de ses actions, et qui se récria vainement contre ses dépesches. Cependant Mr. de Savoye ny les Espagnols ne branslant point ny personne dans le royaume, les Entragues eurent peur; ils espérèrent qu'on ne sçavoit pas tout, ils craignirent qu'on n'en sceust assés pour les mettre bien en peine, et le Roy qui avec raison comptoit leurs personnes et leur punition pour rien s'il ne s'asseuroit d'une si dangereuse promesse qu'il ne sçavoit où prendre et qu'ils pouvoient avoir si bien cachée qu'elle leur survescut, temporisoit et n'oublioit rien pour se la faire remettre. A la fin il y parvint, et le 2 juillet 1604 Mr. d'Entragues la rendit au Roy en présence du comte de Soissons, du duc de Montpensier, du chancelier de Bellièvre, du président Jeannin, de la Guesle procureur général au Parlement, de Villeroy et de Gesvres secrétaire d'Estat, lequel dressa un acte comme quoy c'estoit la vraye et seule promesse de mariage, avec tout ce qui falloit pour qu'on n'en pust fabriquer une autre. Cela fait, le Roy eut encore patience; et la maistresse parloit toujours de sortir de France mais vouloit un fonds de cent mil livres de rente qui la suivist. Le comte d'Auvergne continuoit toujours ses menées et le Roy ne cessoit de le presser de revenir à la Cour. Il n'avoit garde, quoyque depuis la promesse rendue, luy et les Entragues se connussent bien déchus auprès des Espagnols et de Mr. de Savoye. Mais il espéroit toujours leurs secours en leur donnant

lieu de se flatter de la révolte de beaucoup de gens considérables. Il se retrancha contre le Roy sur l'insuffisance d'un brevet à faire de telles menées, et déclara qu'il ne se raprocheroit point sans des lettres d'abolition bien enregistrées au Parlement. La dispute dura longtemps là dessus, tant qu'enfin elles luy furent accordées telles mesme qu'il les voulut. Mais quand il fut question d'enregistrement mesmes difficultés. A la fin le Roy nanti de touttes les lettres et les preuves les plus claires, craignit tout d'un plus long délay et fit arrester le comte d'Auvergne en Auvergne, par d'Escures et Nerestang qui l'amenèrent à la Bastille; et en mesme temps fit conduire Entragues à la Conciergerie et garder la marquise de Verneuil chés elle par le chevalier du Guet. Tout cela se fit en novembre 1604. Le procès leur fut fait en plein Parlement sans aucune différence du comte d'Auvergne à M. d'Entragues, parce qu'il n'estoit ny pair, ny duc, ny officier de la Couronne; et ils furent condamnés à avoir la teste coupée. L'arrest qui est du premier février 1605 ne fut pas prononcé, par défense d'Henry IV qui commua la peine en prison perpétuelle pour le comte d'Auvergne et Entragues, leurs biens laissés, mais privés de leurs charges et de leur gouvernement; en bannissement du royaume à toujours pour Morgan; et à l'égard de la marquise de Verneuil qui avec un plus amplement informé du procureur général avoit esté condamnée à estre conduitte et enfermée en l'abbaye de Beaumont près Tours, elle fut envoyée chés elle à Verneuil près Chantilly. Son père bientost après eut permission d'aller chés luy à Malesherbes pas loin de Fontainebleau et de Paris; et enfin l'un et l'autre revinrent à la Cour, enragés de leur promesse rendue et ulcérés de leur desconvenue, où ils firent du pis qu'ils purent au Roy et à ses serviteurs

et continuèrent dans leurs mesmes errements. Le Roy se plaignoit sans cesse de ses liaisons avec ses ennemis personnels, des appuis qu'elle cherchoit dans la Maison de Guise, des vacarmes et des querelles qu'elle excitoit dans sa Cour, de ses picotteries et de ses réserves avec luy tandis qu'elle n'avoit pas de ces scrupules avec d'autres; des soubçons plus périlleux qu'elle luy donnoit; et ce qui ne se peut comprendre, c'est qu'avec ces mescontentements si continuels et si sérieux l'amour du Roy et le crédit estrange de la maistresse durèrent autant que la vie de ce Prince.

La remise à Henry IV de sa promesse de mariage à la marquise de Verneuil auroit esté trop longue dans le récit de l'affaire, et est aussy trop curieuse pour être obmise. Voicy comme les Additions si estimées aux mémoires de Castelnau la racontent. On n'a point de honte de les copier icy; de telles menées qui ne vont à rien moins qu'à se servir de deux bastards pour ruiner l'Estat et la Maison Royale veulent un appuy solide, et on n'a pas cru s'en devoir dispenser en cas si grave, quoyqu'à la quantité de choses courtes la plupart et si différentes entr'elles qui font la matière de ces Nottes, on ait cru pouvoir se dispenser des citations qui auroient presque égalé le volume du texte. Voicy donc ce qu'on lit aux pages 652, 653, 654 et 655 de ces importantes et solides Additions :

« François de Balsac, l'un des chefs du premier siége de Sancerre et connu à la Cour sous le nom de sieur d'Entragues, n'en possédoit pourtant pas la terre qui fut portée en mariage par Jeanne de Balsac sa tante à Claude d'Urfé bailly de Forez; mais il l'affecta en mémoire de ses ancestres qui l'avoient rendu illustre, et le préféra à celuy de Marcoussis et d'autres plus grandes seigneuries. Guillaume de Balsac son père s'estant attaché à la Maison de Lorraine

à cause de la charge de lieutenant de la compagnie des gens d'armes de François duc de Guise, il suivit la mesme inclination envers le duc Henry son fils, et s'y engagea d'autant plus qu'il n'estoit que d'avoir un patron de sa vigueur à la Cour, dans un temps auquel un mérite sans faction estoit sans lustre et sans estime, et que par ce moyen il parvint aux premiers honneurs, ayant esté fait chevalier du Saint-Esprit dès la première création. Estant revenu à l'obéissance du Roy Henry IV, il devint encore plus puissant et plus considéré par le moyen de la marquise de Verneuil sa fille; mais comme il n'avoit souffert les amours du Roy avec elle que sur l'espérance d'un mariage dont il luy donna la promesse par escrit, s'en estant voulu prévaloir contre la puissance d'un Prince qui n'avoit eu d'autre intention que de flatter l'ambition du père et de favoriser la bonne foy de la fille. »

(Un mot d'interruption. Ce raisonnement n'est pas des faits comme ce qui va suivre. On voit dans les mémoires de Sully combien la fille comptoit peu cette promesse dès en la demandant, et qu'Henry IV pendant le siége de Laon avoit comandé à M. de Sully de faire sortir de Paris le comte d'Auvergne, Entragues, sa femme et ses filles, appellant cela bagage. De plus la sœur de la marquise de Verneuil avoit elle jamais eu ny demandé une semblable promesse au mareschal de Bassompierre, pour avoir un enfant de luy qui a esté évesque de Saintes; et M. d'Entragues qui avoit espousé Marie Touchet fille du lieutenant particulier d'Orléans, qui avoit eu le comte d'Auvergne de Charles IX, et ses deux filles de leur mariage, pouvoit il imaginer qu'Henry IV s'avilist jamais jusqu'à se faire le gendre d'une telle belle mère? Disons donc avec plus de vraysemblance que ce Ligueur qui à la mort du duc et du cardinal de

Guise, se voulut saisir d'Orléans dont il estoit gouverneur et ne venoit que de quitter, mesme couvertement, la Ligue par le mécontentement qu'il y avoit receu, eut des veues plus vraisemblables mais bien criminelles quand il demanda par les beaux yeux de sa fille cette promesse de mariage dont il n'espéra jamais l'accomplissement mais bien d'en tirer touttes sortes d'autres grands partis. Continuons.)

« Il (M. d'Entragues) se laissa enfin persuader de faire un party dans l'Estat sous le nom du fils qu'elle avoit eu du Roy. Les avis que ce Prince en eut ne le mirent pas tant en peine que les refus desdaigneux de la Marquise, et il ne s'en servit que pour soumettre cet esprit altier par la nécessité de sauver son père et sa Maison d'une ruine inévitable. C'estoit une querelle d'amour desguisée en affaire d'Estat, et poussée de toutte l'autorité d'un Roy qui ne croyoit pas estre si heureux dans le dessein qu'il avoit de trouver quelque crime sous la poursuitte duquel il se pust faire rendre sa promesse et réduire cette famille, mais principalement la Marquise, à sa discrétion. Il communiqua secrettement cette affaire au prévost Defunctis, avec des tesmoignages d'une passion estresme de pouvoir perdre le sieur d'Entragues lors retiré dans sa maison de Marcoussis où il se tenoit sur ses gardes, mais qui n'estoit pas un lieu pour estre à l'abry d'une si grande puissance, ny pour receler des trésors de l'importance de ceux qui s'y trouvèrent. Il luy offrit dans la chaleur de son dessein dix canons et cinq régiments pour emporter cette place de force; mais le Prévost plus prudent en ce qui regardoit la fonction de sa charge, luy fit entendre qu'il falloit plus d'adresse que de force, et que croyant opprimer un coupable, il le rendroit innocent en luy donnant du temps pour prendre résolution sur le sujet du siége,

pour brusler tout ce qui pourroit servir à sa condamnation, et excuser la violence qu'on luy auroit faitte.

« Le Roy contraint d'avouer qu'il n'estoit pas si habile au mestier de prévost qu'en celuy de conquérant, luy laisse la conduitte de cette affaire; luy accorde quinze jours pour l'exécution de ses ordres, et luy promet de n'en parler à personne non pas mesme à la Reine. Pendant ce temps là le Prévost instruit un archer qui fait le soldat estropié, et qui sous le masque d'une feinte jaunisse, gueuse huit jours au village de Marcoussis, espie ce qui s'y passe, voit les trois ponts toujours levés, et observe qu'aux jours maigres on abattoit la planchette pour prendre du beurre frais et des œufs de quelques femmes qui en apportoient. Sur cela Defunctis fait son dessein. Il envoye quérir à Jouy chés le marquis de Sourdis quatre habits de villageoises. Il vient après luy mesme à Jouy avec quarante archers, et y prend un guide qui le meine droit au bois qui joint le parc de Marcoussis où il dresse une embuscade; et pour plus grande seureté retient le guide, et fait partir quatre archers déguisés en paysannes qui viennent de grand matin au premier pont avec leur beurre et leurs œufs. Le cuisinier leur abat les planchettes, mais avec le beurre qu'on luy monstre on luy présente aussy le pistolet à la gorge avec menace de le tuer s'il ose dire un mot. La porte ainsy saisie sans bruit, le Prévost arrive avec partie de ses gens, se coule de la cour à la montée, où il arreste le valet de chambre qui descendoit et qui avoit laissé la chambre ouverte; il luy deffend sur la vie de parler et le meine avec luy suivi de quatre archers, après en avoir laissé huit dans la salle et quatre dans l'antichambre. Il laisse ces quatre cy à la porte de la chambre où il entre seul avec le valet et attend une heure que le sieur d'Entragues s'éveille,

lequel criant qui est là, il répond et en mesme temps tire le rideau. Si jamais prisonnier d'Estat fut consterné ce fut ce seigneur qui crut que le Roy avoit résolu sa perte et qui fit tout ce qu'il put pour gaigner le Prévost, qui de sa part fit tout ce qu'il put aussy pour le consoler, le priant néantmoins de se vouloir habiller, et ayant fait vuider les poches de l'habit qui luy estoit préparé retint les papiers et lui rendit ses clefs.

« Le sieur d'Entragues s'estant levé voulut fouiller dans une armoire qui estoit dans l'espaisseur du mur derrière la tapisserie vis à vis de son lit; et en estant refusé, il dit avec mil instances que c'estoit pour en tirer un bail de bois qui luy importoit de vingt mil escus s'il ne le délivroit dans trois jours et qu'il l'avoit destiné au mariage de sa fille. Il luy déclara enfin que la fortune luy avoit ce jour là mis en main son honneur et sa vie et le salut de toutte sa Maison, et qu'il trouverroit dans une cassette qui estoit sur sa table pour cinquante mil escus de pierreries appartenantes à sa fille, qu'il luy donneroit de grand cœur avec serment qu'âme vivante n'en sçauroit jamais rien et de luy en estre toutte sa vie infiniment obligé pour la seule grâce de luy laisser prendre le papier qu'il demandoit. Le Prévost inflexible s'en estant excusé sur son devoir y mit le scellé, laissa garnison au chasteau, et le conduisant à Paris envoya en poste avertir le Roy, qui luy manda de le mener droit à la Conciergerie du Palais, et ensuitte luy ordonna d'aller prendre les papiers. Comme il en avoit laissé les clefs au sieur d'Entragues il les luy alla demander; mais pour éviter le reproche d'avoir rien suposé, il voulut encore obtenir de luy qu'il luy nommast un des siens en présence duquel il pust faire l'ouverture de l'armoire et la description des papiers,

comme il fit en présence de Gautier secrétaire dudit sieur d'Entragues. Il y en avoit de diverses sortes, mais la première liasse sur laquelle il mit la main estoit la plus importante qui contenoit cinq pièces : sçavoir, le chiffre du Roy d'Espagne ; une lettre du mesme Roy en françois adressante à M. d'Entragues signée « Yo el Rey » ; une autre toutte pareille à la marquise de Verneuil ; et une troisiesme au comte d'Auvergne. La dernière signée tout de mesme estoit une promesse de ce Roy en françois avec serment solemnel qu'en luy remettant entre les mains la personne de Monsieur de Verneuil, il le feroit reconnoistre pour Dauphin, vray et légitime successeur de la Couronne de France, luy donneroit cinq forteresses en Portugal avec une administration honorable et cinquante mil ducats de pension, et donneroit aussy au sieur d'Entragues et comte d'Auvergne deux places fortes et à chacun vingt mil ducats de pension, et les assisteroit de touttes ses forces quand l'occasion s'en présenteroit.

« Tout cela parafé de la main de Gautier et porté au Roy qui reconnut d'abord les chiffres d'Espagne ; il tressaillit de joye et embrassa par cinq fois le Prévost comme celuy qui luy avoit rendu le plus signalé service qu'il pouvoit souhaitter, et envoya les pièces au Procureur Général pour haster le procès. Cependant le sieur d'Entragues qui sceut que tout estoit descouvert, tomba dans le désespoir, et ayant mandé Defunctis qui y vint avec permission, il luy dit qu'il estoit perdu si le Roy ne se vouloit contenter du papier qu'il avoit eu tant d'envie de retirer de ses mains, et qu'il luy rendroit enfin sur l'asseurance de sa vie. Le Roy l'ayant pris au mot et averti du lieu où il estoit, y envoya sur le champ le sieur de Loménie secrétaire d'Estat, qui trouva la promesse de mariage dans une bouteille

de verre sur du cotton, le tout bien bouché et muré dans une chambre de Marcoussis. Après cela ce Prince satisfait d'avoir ce qu'il demandoit et de voir à sa mercy la Marquise qu'il aimoit encore, voulut assoupir l'affaire ; et le Parlement au contraire voulant sous prétexte de punir un crime d'Estat rompre cette amitié qui se renouoit, s'opiniastra jusqu'à donner arrest de mort contre le sieur d'Entragues et ses complices, et à ordonner que la Marquise seroit rasée et confinée entre quatre murailles ; mais il n'en fut autre chose, et il n'en cousta à cette dame qu'une rosée de larmes au lieu du sang de son père, qui furent bientost essuyées du soleil de la Cour, et toutte cette tragédie se termina par un incident tragi comique. »

Icy finit le récit des Additions de Castelnau, où ne luy en desplaise, il n'y a rien moins que de comique à voir un Estat sur le point d'une secousse pareille par l'inconcevable facilité d'un grand Roy, l'incroyable abus qu'en tente avec succès la dernière impudence, et l'énorme fruit sur le point d'en estre tiré par la plus abominable trahison. On voit des traces de ce qui s'en préparoit dans les dépesches du cardinal d'Ossat, et combien Rome, l'Espagne, la Savoye et les restes palpittants de la Ligue toutte écrasée qu'elle estoit se tenoient tous pour faire valoir cette promesse de mariage, monstrée sourdement à Rome par un capucin nullement désadvoué par son Ordre et dont ce cardinal eut grand'peine à se débarasser. Il est tout aussy peu comique de voir ce Roy si continuellement et en tant de façons prest à estre la victime de la Ligue, en estre à peine venu comme miraculeusement à bout, qu'il s'abandonne à cet excès d'amour dans un lieu si décrié en tout genre, si dévoué à la Ligue et aux Ligueurs, découvrir par un autre miracle un complot si noir de

cette cruelle maistresse et de toutte sa famille pour faire servir le fruit de son amour au renversement de l'Estat et de sa Royale famille, n'avoir de plus aucun lieu d'espérer mieux d'eux à l'avenir, et continuer à vivre avec cette Verneuil dans le mesme abandon où il avoit si bien pensé se perdre. Avant d'en revenir au comte d'Auvergne suivons encore le récit des Additions de Castelnau sur un trait de la marquise de Verneuil d'un autre genre. Il continue ainsy :

« Peu avant la mort du Roy la marquise de Verneuil ayant besoin de protection contre les ressentiments de la Reine pour demeurer à la Cour en quelque considération, elle escouta les propositions de mariage que luy fit le duc de Chevreuse qui la paya de son inconstance ordinaire. Le duc de Guise vint après, et la chose alla jusqu'au contract de mariage. Il prétendit depuis qu'il estoit faux; mais le 15 septembre 1610 elle le représenta en original chés le comte de Soissons en présence du cardinal de Joyeuse et du duc d'Espernon, signé de deux notaires, d'un prestre et des parties. Il est vray que les deux notaires estoient fort vieux soit qu'on les eust choisis à dessein ou non ; que l'un estoit mort, et que l'autre encore vivant mais moribond, désavouoit d'y avoir assisté. Quoy qu'il en soit, la Marquise réclamoit sa bonne foy, et troubloit le traitté de son mariage avec la douairière de Montpensier qu'il espousa néantmoins, après qu'on eut assoupy ce diférend par les remonstrances qu'on fit à cette dame de ne se point commettre à l'extrémité avec un Prince qu'elle pouvoit conserver pour d'autres intérests, et qui estoit assés puissant pour disputter ce party contre le comte de Soissons qui s'y opposoit dans la crainte qu'il ne traversast, en faveur du comte de Vaudemont son parent, l'alliance

qu'il méditoit entre son fils et l'héritière du duc de Montpensier. La Reine qui n'aimoit pas le comte de Soissons et qui apréhendoit la grandeur de sa Maison, portoit de toutte son autorité la recherche du Duc jusqu'à dire tout haut que M. le Comte avoit tort de vouloir oster à M. d'Orléans sa femme après luy avoir osté son gouvernement.

(La Reine estoit toutte Espagnole comme on le vit à l'instant de la mort d'Henry IV, et toujours depuis tant qu'elle gouverna encline aux Guises, et fit espouser l'héritière de Montpensier à Gaston malgré luy, ce qui causa d'estranges avantures de Cour qui coustèrent des vies. Les Additions continuent.)

« Pour cette raison elle menaçoit la Marquise, et elle mania tellement l'affaire par l'adresse du président Jeannin qui s'en entremit, qu'elle l'obligea de souffrir l'injure et de cesser ses instances sur un droit qu'elle ne pouvoit maintenir avec si peu de crédit. Bien en prit à M. de Guise que ce procès se vuida sous une Régence; car le Roy Henry IV n'eust pas manqué d'intérests pour rendre valide un mariage si peu avantageux pour les biens, et pour abattre par les loix la puissance d'une Maison qu'il n'avoit pu destruire par les armes, et de laquelle il avoit de fascheux souvenirs. »

Ces Additions dépeignent Marie Touchet comme une beauté et un esprit incomparables et qui en faisoit un important usage. Ils nous apprennent encore qu'elle estoit fille bastarde d'Orable Mathy Flamand de nation et médecin du Roy, qui luy donna deux mil escus en mariage, somme considérable alors. Ainsy la mère du comte d'Auvergne bastard et de la marquise de Verneuil estoit fille d'une bastarde. Quoyque la marquise de Verneuil fust légitime et de bonne Maison, cela auroit fait une belle alliance à Henry IV et de son bastard de Ver-

neuil un honorable Dauphin. Mais revenons au comte d'Auvergne.

Il n'en fut pas quitte cette fois à si bon marché comme le plus dangereux et le plus habile. Il demeura à la Bastille tant qu'Henry IV vescut et six années au delà. La Reine Margueritte establie lors à Paris, depuis longtemps revenue d'Usson, n'avoit jamais aimé le comte d'Auvergne et profita du temps. Elle luy intenta un procès sur les dons à luy faits par la Reine Catherine de Médicis sa mère substitués par le contract de mariage de Catherine à ses filles au défaut de ses fils et de leur postérité. Elle le gaigna pour le Comté de Lauraguais au Parlement de Tolose, et le gaigna au Parlement de Paris pour le Comté d'Auvergne, tous biens maternels, et ces Cours n'eurent point d'égard aux créanciers de Catherine ny aux prétentions de l'Archiduchesse, fille de la sœur de cette Reine, comme estant estrangère. Tellement que le comte d'Auvergne se trouva despouillé de ces deux terres, et continua cependant à porter le nom de comte d'Auvergne jusqu'à ce qu'il fust duc d'Angoulesme quatorze ans après.

Il demeura à la Bastille jusqu'en juin 1616, que le mareschal d'Ancre ayant tout souslevé contre luy et voyant les Princes et les plus considérables seigneurs ligués contre luy et en armes, ne sceut mieux faire que de persuader à la Reine qu'il gouvernoit de tirer le comte d'Auvergne de prison et de l'opposer aux mescontents à la teste de son armée. Cette guerre ne fut pas longue. La mort du mareschal d'Ancre tué à l'entrée du Louvre le matin du 25 avril 1617, fit à l'instant mesme tomber les armes des mains sans condition ny traitté à ceux qui les avoient prises et les ramena tous à la Cour, qui par là par le rapel des anciens ministres d'Henry IV et l'esloignement

de la Reine et des siens, prit une face tranquille et entièrement nouvelle.

Le comte d'Auvergne en plus de dix ans de prison avoit eu le temps de faire des réflections sur soy mesme. Il avoit passé sa vie dans des agitations continuelles et fort périlleuses, pouvant en mener une honorable et tranquille. Il avoit par deux fois frisé l'eschaffaut; il avoit esté longtemps pressé par Henry IV d'aller passer trois ans à Constantinople et de n'en revenir que par sa permission, avant de l'estre de se rendre à la Cour, sur son refus constant de ce lointain voyage qu'Henry IV ne désiroit que pour s'en défaire sans le perdre. Toutte la recomandation d'Henry III mourant à Henry IV, la considération de ses premiers services, celle du Connestable son beau père qui estoit infinie, celle enfin de sa perfide sœur mais toujours aimée, tout cela ensemble n'avoit fait que commuer sa peine de mort en prison perpétuelle qu'il avoit veu prolonger bien des années après la mort d'Henry IV; et il avoit quarante trois ans quand la conjoncture de l'embarras du mareschal d'Ancre le tira de prison, despouillé d'une partie de son bien et de son gouvernement sans espérance de retour. Tout cela enfin le rendit sage pour le reste de ses jours. Il fut en 1619 dans cet inintelligible rang des huit premiers de cette promotion dont il fut le septiesme et qui est discuttée tiltre de *Vendosme;* et Diane bastarde d'Henry II vefve sans enfans du mareschal duc de Montmorency, fils et frère des deux derniers Connestables de ce nom, estant morte à quatre vingts ans, 11 janvier de cette mesme année, on luy donna ce qu'elle n'avoit eu qu'à vie, sçavoir Cognac, le duché d'Angoulesme, le comté de Ponthieu et d'autres terres qui le desdomagèrent plus que magnifiquement de celles que la Reine Margueritte luy

avoit enlevées. Devenu ainsy duc d'Angoulesme il en prit le nom, et incontinent après il fut envoyé avec M. de Béthune frère du premier duc de Sully et M. de Chasteauneuf depuis garde des sceaux, en ambassade vers l'Empereur Ferdinand III, divers princes d'Allemagne et celuy de Transylvanie pour tascher d'adoucir les affaires déplorées du malheureux Électeur Palatin qui s'estoit fait Roy de Bohême, et d'en composer quelques autres qui ne purent réussir. Il se trouva ensuitte avec réputation, et le plus souvent à la suitte de Louis XIII, en touttes les guerres qui se firent en divers endroits; passa ses dernières années assés retiré en sa maison de Grosbois près Paris, et y mourut dans son hostel à soixante dix sept ans et demi, 24 septembre 1650, sans avoir eu d'autre distinction par sa naissance que celle qu'il eut en l'Ordre du Saint-Esprit.

Il eut la douleur de voir son fils aisné devenir fou dès son enfance. Il portoit le nom de comte de Lauraguais et mourut, en 1668, sans alliance à Montigny-Lancoup où il avoit esté enfermé cinquante ans.

Et de perdre son troisiesme fils à la fleur de son aage, en 1622, à Pezenas, qui avoit la survivance de sa charge de colonel général de la cavalerie qui luy avoit esté rendue, et qui ne laissa point de postérité de la fille et petitte fille des mareschaux de la Chastre, qu'il venoit d'espouser. Elle se remaria à François de Crussol duc d'Uzès dont elle fut démariée, et espousa depuis Claude Pot sieur de Rhodes grand maistre des Cérémonies de France, dont elle eut une fille unique. Ainsy le second fils de M. d'Angoulesme luy succéda, qui du vivant de son père portoit le nom de comte d'Alais.

II

Chevalier du Saint-Esprit. Provence. Cavalerie légère. Mort 1653.

Louis duc d'Angoulesme servit avec réputation en la pluspart des guerres de son temps. Chevalier du Saint-Esprit, 1633, après le duc de Longueville et le comte d'Harcourt, et avant les ducs de la Trémoille et d'Uzès, etc., rang encore qui ne se peut définir et la seule distinction qu'il ait eue par naissance. Il eut en 1637 la charge de colonel général de la cavalerie de son père, et bientost après le gouvernement de Provence, où à la fin du règne de Louis XIII il fit le traitté de M. de Monaco (voir page 90 [tome VI], tiltre de *Valentinois*), et où il eut plusieurs desmeslés avec les Provençaux pendant la minorité de Louis XIV.

Il perdit trois fils dans l'enfance et ne laissa qu'une fille unique mère du dernier duc de Guise, longtemps folle, et morte enfermée. Voir le tiltre de *Guise* [tome V]. Il ne survescut son père que trois ans et mourut

Henriette fille aisnée de Philbert de la Guiche chevalier du Saint-Esprit, grand maistre de l'artillerie, gouverneur de Lyon, Lyonnois, Forez et Beaujollois, et d'Antoinette de Daillon.

Mariée en premières nopces 1619 à Charles Goyon fils du fils du mareschal de Mattignon et de la Longueville, tué en duel sans postérité en 1625 par M. de Boutteville père du mareschal de Luxembourg.

Remariée 8 février 1629.

Morte à Paris, 22 may 1682, à quatre vingt quatre ans.

Elle estoit sœur de la seconde femme du premier mareschal de Schomberg, mère de la duchesse de Montbazon, grand'mère de MM. de Guemené, de Montauban et de l'archevesque duc de Rheims d'aujourd'huy.

à Paris 13 novembre 1653. Il avoit eu l'évesché d'Agde et d'autres bénéfices qu'il conserva jusqu'en 1629, quoyqu'il allast à la guerre. Son père avoit conservé les siens, mesme estant marié. Ainsy s'esteignit le duché d'Angoulesme avec cette bastardise.

En trente trois ans, deux Générations, deux Ducs, trois Duchesses. Provinces, deux; charges, deux; ambassade, une; chevaliers du Saint-Esprit, deux; général d'armée et emplois, plusieurs.

XIII

Louis XIII. 1627. Dijon.

PONT DE VAUX EN BRESSE POUR ESTEINT 1681 CHARLES EMMANUEL ET PHILIPPE EUGÈNE DE GORREVOD

Gorrevod est un chasteau en Bresse, duquel cette Maison a pris son nom, à demi quart de lieue de Pont de Vaux. Elle est connue dès 1200, et trente sept ans après par une charte de la chartreuse de Montmerle. Ponce de Gorrevod dont la mère estoit Byviers, la femme Chavannes en Bresse, estoit chevalier, et ils le furent tous de père en fils. Un de ses fils rendit hommage de sa maison forte de Gorrevod à Amé de Savoye seigneur de Beaugé et de Bresse; un autre en reccut un d'un damoiseau de Jocart qui tenoit un fief de luy, et les bonnes alliances de la Province continuent. Le fils de son arrière petit fils Jean I de Gorrevod eut d'Alix de Vienne deux fils: Jean II qui continua la branche aisnée à laquelle on reviendra, et Hugonin qu'il faut voir et ses deux illustres petits fils auparavent qui finirent cette branche puisnée. Hugonin espousa 1415 Girarde de Chasteauregnard et en eut Jean qui de Jeanne de Loriol eut Laurent et Louis cardinal.

Laurent comte de Pont de Vaux et riche en terres fut élevé jeune en Espagne où il fut du célèbre tournoy de Valladolid, 1506. De retour chés luy fut grand escuyer du duc de Savoye et chevalier d'honneur de la duchesse douairière Margueritte d'Austriche, qui en 1508 le fit exécuteur de son testament. Gouverneur de Bresse, 1516, et chevalier de la Toison d'Or au chapitre tenu la mesme année à Bruxelles, où il assista comme chambellan de

Charles V, aux obsèques qui y furent faittes de son grand père maternel le Roy d'Arragon Ferdinand le Catholique. Fut aussy en 1520 mareschal du comté de Bourgogne. L'année suivante le duc de Savoye eschangea avec luy plusieures terres pour celles de Pont de Vaux qu'il érigea pour luy en comté, et la baronie de Montanay. Le dernier may 1522 Charles V le fit son grand maistre d'hostel, par la mort de Ferry de Croy comte de Rœux. François Sforce duc de Milan luy donna deux mil escus de pension en 1523, les mines de Biscaye et le duché de Nole qui fut un présent d'un million en récompense de ses services. Il mourut vers 1532 à Barcelone, ayant donné tous ses biens à Jean de Gorrevod sieur de Salins, grand père du premier duc de Pont de Vaux. Il n'avoit point d'enfans de ses deux femmes, Philberte de la Palue fille du comte de Varax chevalier de l'Annonciade, mareschal de Savoye et gouverneur de Dauphiné, et Claude de Rivoire dame d'honneur de la duchesse Margueritte d'Austriche. Elle mourut 1535.

Louis Cardinal de Gorrevod, frère du précédent, fut abbé d'Ambronay, évesque de Saint-Jean de Maurienne et premier évesque de Bourg en Bresse, 1515, establi par Léon X Médicis, qui ne subsista pas longtemps. Il l'eut avec l'autre lorsqu'il estoit ambassadeur de Savoye au concile de Latran, estant évesque depuis seize ans. Enfin cardinal de Clément VII Médicis, 30 mars 1530, et l'année suivante légat *à latere* dans tous les Estats du duc de Savoye. Il n'en jouit pas longtemps et mourut en 1537.

Revenons à Jean II de Gorrevod cy dessus qui continua la branche aisnée. Il laissa d'une Cornon :

Louis de Gorrevod grand escuyer de la duchesse Yoland de Savoye, 1462, qui fut père de Claude et de Jean de

Gorrevod. Claude n'eut qu'un fils mort sans alliance, et Jean frère de Claude fut père d'autre Jean qui fut chambellan de Charles V et celuy à qui Laurent comte de Pont de Vaux, grand maistre de Charles V, donna tous ses biens. De Claude de Semur il laissa Laurent II de Gorrevod comte de Pont de Vaux à qui on reviendra; Antoine évesque de Lausanne mort 1598 après avoir esté cinquante un ans abbé de Saint-Paul de Besançon; François vicomte de Salins gentilhomme de la bouche du Roy d'Espagne, et capitaine de cinquante lances des ordonnances du duc de Savoye, mort sans enfans d'une Malain fille du baron de Lux; et trois filles : Jeanne mariée à Philippe de la Chambre; Antoinette à Charles de Busseul bailly de Mascon dont une fille espousa, 1580, un Thyard sieur de Bissy; puis Antoinette se remaria à Antoine de Vichy; Hélène, femme de Jean de Rosières.

Laurent II de Gorrevod leur frère aisné fut comte de Pont de Vaux et riche en terres. Il fut page de Charles V, le suivit à la guerre de Saxe et au siége de Metz, eut quelque commandement dans ses trouppes, se distingua aux batailles de Saint-Quentin et de Gravelines. Il fut chambellan du duc de Savoye, gouverneur de Bresse, Bugey et Valromey et chevalier de l'Annonciade. Se retirant du quartier du duc de Savoye devant Genève au sien, il se noya dans un torrent. De Perronne fille de Claude de la Baume-Montrevel chevalier de la Toison d'Or, mareschal et gouverneur du comté de Bourgogne qu'il avoit espousée en 1590 il ne laissa qu'un seul fils et point de filles, qui fut:

Charles Emanuel de Gorrevod comte puis duc de Pont de Vaux, qui ne put estre vérifié de son vivant. Il fut filleul et page de Charles Emanuel duc de Savoye, puis menin du Roy d'Espagne Philippe III lors Infant, d'où il

revint avec l'Infante Catherine duchesse de Savoye; et commanda deux fois à dix sept ans la cavalerie de Savoye à l'entreprise de Genève. Ayant perdu son père il retourna en Espagne où le Roy Philippe III luy donna la Toison d'Or. Il s'attacha à l'Archiduc Albert dont il fut somelier du corps ou grand chambellan, et qui luy donna le gouvernement de Limbourg. Il se signala à la journée de Nieuport où l'Archiduc ayant esté desmonté il le remonta, et tua celuy qui le poursuivoit. Il figura aux obsèques de ce Prince, 1621, où les quatre coins du poisle furent portés par le duc d'Aumale dégradé effigié à Paris et retiré pour sa vie à Bruxelles, le prince de Baden, le comte d'Egmont dit le prince de Gavre, et luy. Il n'avoit jamais paru à la Cour de France, encore moins avoit il servi dans ses troupes. Touttefois il obtint des lettres de duc de Pont de Vaux en février 1623. Louis XIII après avoir soumis le Languedoc les armes à la main en personne, 1622, passa à la fin de l'année à Avignon, où le célèbre Charles Emanuel duc de Savoye luy vint faire sa cour. De là le Roy fut à Lyon où le prince et la princesse de Piedmont sa sœur vinrent luy rendre leurs respects. De ces visittes nasquit un traitté qui fut signé à Paris en février 1623 entre la France, la République de Venise et Charles Emanuel contre la Maison d'Austriche, et ce fut en ce mesme mois et an que ces lettres de Duc furent accordées à Mr. de Pont de Vaux. Il avoit alors cinquante trois ans. Dans l'ignorance de ce qui pust opérer une élévation encore si rare à un estranger qui par ses attachements et ses services en estoit si peu susceptible, il est apparent qu'après la mort de l'Archiduc Albert il s'estoit retiré chés luy auprès de son ancien et naturel maistre qui dans ce moment d'union avec Louis XIII obtint cette grâce pour luy, qui ne fut

enregistrée qu'après la mort de Mr. de Pont de Vaux. Il obtint le mois suivant une grâce de l'Empereur Ferdinand III, peu consonante avec celle cy aux termes où en estoit lors le duc de Savoye avec la Maison d'Austriche. Ce fut celle de Prince de l'Empire pour luy et pour les siens, avec droit de voix délibérative aux Diettes Impériales. Peut estre l'Empereur ignoroit il encore alors où Mr. de Savoye en estoit avec la France et cherchoit il à le gratifier d'une demande peut estre ancienne pour le retenir ; peut estre fut ce une faveur purement personnelle en considération de l'attachement que Mr. de Pont de Vaux avoit eu toutte sa vie et celuy de son père pour la Maison d'Austriche. Il ne jouit pas longtemps de ces honneurs si contradictoires et si près à près receus. Il mourut en Franche Comté en son chasteau de Marnay, 4 novembre 1625, à cinquante six ans. Il avoit espousé à Bruxelles en 1621 Isabelle fille d'Herman des bastards de Bourgogne, comte de Falais sieur de Sommerdyck gouverneur de Limbourg arrière petit fils de Philippe le Bon dernier de ce rameau bastard, et d'Yoland de Longueval-Bucquoy sœur de deux jésuittes et de la femme du comte de Noyelles chef des finances des Païs Bas. Mr. de Pont de Vaux n'en laissa que deux fils en maillot et point de filles. Le cadet devint archevesque de Besançon fort jeune et mourut à trente six ans à Madrid, 20 juillet 1659. L'aisné fut :

Philippe Eugène de Gorrevod, duc de Pont de Vaux, dont les lettres de Duc accordées à son père furent vérifiées au Parlement de Dijon seulement en 1627. C'est une autre singularité que cela ne s'estant pas fait durant la vie du père se fist dans la première enfance du fils. S'il faut encore deviner, il faut que Charles Emanuel ait pris cette affaire à cœur et qu'on l'ait voulu mesnager dans un

temps où l'imminente ouverture de la succession de Mantoue le rendoit d'autant plus considérable que l'expédition si importante et si difficile de la Rochelle ne vouloit pas estre divertie par d'autres guerres. Le duc de Pont de Vaux servit sous Mr. le Prince, receut plusieures blessures au siége de Mardick en 1646, et se trouva deux ans après à la bataille de Lens. Il ne parut guères depuis nulle part dans le monde, mena une vie fort particulière retiré chés luy et y mourut, 26 juillet 1681, sans s'estre marié, le dernier de sa Maison à qui tant d'illustration ne dura guères. Il ne fit pas mesme de testament, celuy qui fut produit en faveur du marquis de Chianges ayant esté déclaré faux. Ainsy fut esteinte la Maison de Gorrevod, et avec elle le duché de Pont de Vaux, après quarante quatre ans de durée.

XIV

Louis XIV.
29 octobre 1661,
à Metz.

IVOY DIT CARIGNAN POUR EUGÈNE MAURICE DE SAVOYE ESTEINT PAR FELONIE COMTE DE SOISSONS PUIS NATURELLEMENT

On a veu cy devant, tiltre de *Nemours* page 60, la généalogie de la Maison de Savoye abrégée sous un coup d'œil, et plus estendue dans les pages voisines de celles là. Il suffira donc de dire icy que la branche de Nemours estoit esteinte deux ans avant l'érection dont il s'agit, et que le prince de Carignan chef de cette branche dont on va parler icy et les trois frères successivement ducs de Nemours en qui la branche de Nemours s'esteignit, estoient petits enfans des issus de germains.

Le célèbre duc de Savoye Charles Emanuel I qui se saisit en pleine paix du Marquisat de Saluces pendant les derniers Estats de Blois, qui eut tant d'envie de partager la France dans les désordres de la Ligue, qui d'adresse et de force résista si longtemps à Henry IV affermi, et qui fut si rudement humilié au Pas de Suze par Louis XIII en personne, qu'il n'y put survivre, et mourut moins d'un an après sans se laisser voir qu'à ses ministres les plus nécessaires; ce Prince, dis je, qui régna si longtemps et qui fit toujours tant de bruit dans le monde, eut de la fille de Philippe II Roy d'Espagne cinq fils et deux filles. L'aisnée fut duchesse de Mantoue, et à Lisbonne gouvernante de Portugal lorsque la révolution arriva qui chassa les Espagnols, et mit sur le trosne le duc de Bragance dont la postérité s'y est maintenue après luy. L'autre fut duchesse de Modène, et son mary fut si touché de sa mort

qu'il se fit capucin. Les fils furent cinq Princes. L'aisné mourut à dix neuf ans sans alliance. Le second fut Victor Amé qui succéda au duc de Savoye son père, et qui avoit dès auparavent eu l'honneur d'espouser une sœur de Louis XIII. Un grand prieur de Castille qui vescut peu. Le cardinal de Savoye qui dans la suitte quitta le chapeau pour espouser la fille du duc son frère dont il n'eut point d'enfans, et mourut 1657. Enfin Thomas prince de Carignan chef de cette branche et père de nostre Impétrant.

Ce prince fut homme de guerre et de cabinet, et sa vie fut extresmement meslée. Il apprit l'une et l'autre sous son père si capable en tous les deux; et il avoit trente quatre ans lorsqu'il le perdit en 1630. Six ans auparavent il avoit espousé à Saint-Germain en présence de toutte la Cour la fille et sœur des deux seuls comtes de Soissons Princes du Sang, de laquelle la mère estoit Piedmontoise de la Maison de Montafié. Mécontent de la France, il se retira aux Païs Bas où il servit les Espagnols avec divers succès. Il estoit à leur teste lorsqu'ils firent tant de ravages en Picardie, et qu'ils prirent jusqu'à Corbie, dont la valeur personnelle et la fermeté d'âme de Louis XIII les sceut bientost repousser chez eux malgré l'estonnement général et les conseils alors timides du cardinal de Richelieu. Il y avoit trois ans que le prince de Carignan estoit aux Païs Bas lorsque la mort du duc de Savoye Victor Amé son frère, arrivée en 1637, et la minorité des enfans qu'il laissoit, le rappellèrent en Italie. Uni avec le cardinal son frère, et soustenu des armes du Milanez, il disputa la Régence à la duchesse sa belle sœur appuyée de celles du Roy son frère. Leur paix se fit tout à la fin de 1640, qui fut aussytost troublée et ne se fit solidement qu'en juillet 1642 conjointement avec la France, à la teste

des armées de laquelle il passa presque tout le reste de sa vie en Italie contre l'Espagne. Après la retraitte aux Païs Bas de Mr. le Prince parmi les Espagnols, sa charge de grand maistre de France fut donnée au prince Thomas en 1654, et il mourut à Turin en janvier 1656 à soixante ans. La princesse sa femme, dont la vie avoit esté partagée entre sa suitte et Paris, y fixa son séjour après l'avoir perdu, et y mourut en juin 1692 à quatre vingt sept ans, ayant conservé jusqu'à sa fin une grande santé, un appétit qui tenoit du prodige, et toujours uniforme, toutte sa teste et beaucoup d'esprit, de grandeur, de considération et de haine très marquée pour la branche de Condé.

Leurs enfans furent Emanuel Philbert, Anne de Carignan, et Eugène Maurice comte de Soissons occasion de ce tiltre. On parlera de luy et de sa postérité après son frère aisné et la sienne. On remarquera seulement en passant que ces deux frères estoient cousins germains de Charles Emanuel II duc de Savoye, fils de la sœur de Louis XIII, que ce duc n'eut point d'enfans de la fille aisnée de Gaston duc d'Orléans frère de Louis XIII avec laquelle il fut peu de temps ; et qu'il espousa ensuitte la fille aisnée du duc de Nemours tué par le duc de Beaufort frère de sa femme, et sœur de cette Reine de Portugal qui détrosna et répudia son mary qu'elle fit enfermer pour espouser son beau frère. De ce second mariage avec la fille de Nemours est venu le premier Roy de Sardaigne, dont le règne a fait tant de bruit dans le monde et la fin encore plus, qui estoit ainsy cousin issu de germain des enfans de ces deux frères le prince de Carignan et le comte de Soissons.

Le prince de Carignan a pu justement passer pour un prodige. Né sourd et muet, il se trouva un homme qui promit de le mettre en estat de comprendre et de s'expri-

mer pourveu qu'on le laissast absolument le maistre, et qu'on se fiast de tout à sa discrétion. Le Prince fut entièrement livré à ce maistre qui s'y prit avec luy comme l'on fait avec les animaux qu'on dresse, c'est à dire par la faim et par les coups. Cette terrible méthode trouva un sujet plein d'esprit, de lumière et de conception qui répondit à ses leçons au delà de ses espérances. En un mot le prince de Carignan fut en peu d'années en estat de connoistre et de demander touttes les choses d'usage, puis de conversation suivie et soustenue par signes, de lire des yeux et de comprendre assés pour répondre, après d'escrire ce qu'il vouloit; enfin de raisonner et avec tant de justesse et de facilité qu'il fut admis avec succès dans les affaires d'Estat par le duc de Savoye, et qu'indépendament de sa naissance, il fut tant qu'il vescut un des personnages de la Cour de Turin des plus comptés. Il y voyoit le monde chés luy, et il avouoit qu'encore que ce qu'il avoit souffert des traittements de son maistre ne fust pas croyable tant ils avoient esté excessifs, il luy sçavoit gré de son industrie, de sa patience et de sa dureté, puisqu'il leur devoit d'estre rendu à l'intelligence et presque à touttes les fonctions des autres hommes. Il se maria tard à une Este-Scandian, et mourut très considéré et regreté en 1709 à soixante dix neuf ans, et ne laissa qu'un fils unique qui est le prince de Carignan d'aujourd'huy.

Élevé à la Cour de Turin et ayant perdu son père, il devint amoureux d'une fille que le Roy de Sardaigne avoit eue de la comtesse de Verüe fille du duc de Luynes. Ce Prince en avoit usé à cet égard comme Louis XIV avoit fait à l'égard de Madame de Montespan, et quoyque Madame de Verüe lasse enfin de luy, et de ses contraintes et jalou-

sies, se fust sauvée de ses Estats conduitte par le chevalier de Luynes son frère, et se fust retirée à Paris, ce Prince l'aimoit toujours, et avoit la plus grande tendresse pour cette fille qu'il en avoit eue, et qu'il faisoit élever par sa propre femme sous ses yeux. Il en usa encore pour son mariage comme avoit fait Louis XIV et il le faisoit avec joye. M. de Carignan comblé de faveurs et de bienfaits par son beau père, se lassa bientost des contraintes qu'éprouvoit sa jeunesse, et sans dire adieu se sauva en France, déjà très brouillé avec le Roy de Sardaigne. Tout fut inutile pour le faire retourner. Sa femme qui l'aimoit fort n'en pouvant plus suporter l'absence, mit son père au désespoir en le venant trouver. Il n'oublia rien pour les rappeller auprès de luy l'un et l'autre, et ce fut toujours inutilement.

Je ne sçay si on s'est repenti en France d'une protection si déclarée ; mais la voix publique la regrette beaucoup. L'obscurité du mary et l'intrigue prodigieuse de la femme, les trésors qu'elle en tire sans cesse à touttes mains, les dissipations qu'ils en font, les cris des créanciers pour le moins inutiles, un crédit que rien n'émousse, qui se mesle de tout, et dont tout montre le danger et l'abus sans mesure, les fait régner parmy les cris publics. Le rare est que par prétension ils se présentent incognito sous le nom de comte et de comtesse de Basque, malgré lequel le mary fait lieutenant général tout à coup en a servi ces deux campagnes sur le Rhin, et la femme va à la Cour et est assise, est de tous les Marlis, et va par tout en princesse de Carignan. Rien de si abandonné aux comédiennes que le mary, rien de si dévoué à la dévotion que la femme qui comunie sans cesse, et en courant la poste, et qui prend à touttes mains. Ils se sont saisis de

l'opéra qui tombe tous les jours sous leur entreprise, et tirent un revenu immense d'un jeu public qui est un coupe gorge, que les représentations de M. le duc d'Orléans, que les plaintes des mareschaux de France qui en voyent tous les jours des suittes funestes et continuelles, que les cris d'une infinité de familles ruinées, n'ont pu jusqu'à présent entamer. Ils ont un fils et une fille fort jeunes qui sont élevés à Turin. Ils y firent un voyage entre l'abdication et la prison du feu Roy de Sardaigne, qui dans sa retraitte ne voulut voir qu'une seule fois sa fille, et son gendre point du tout, dans l'indignation de leur conduitte. L'aversion du Roy régnant pour cette sœur ne leur permit pas de rester longtemps à sa Cour, et beaucoup moins touttes les intrigues de cette femme à la nostre qu'elle ne vouloit point perdre de veüe trop longtemps.

Mais un fait de son voyage en allant en Piedmont mérite d'estre raporté. Elle arrive en poste vers midy à Lyon. Sortant de sa chaise elle demande s'il n'y auroit point encore une Messe. On luy en enseigne une; elle y va tout de suitte, et la trouve qui va commencer. Vers la Communion du prestre elle s'approche du balustre, et lorsqu'il en est temps elle communie. La Messe ditte elle s'en va, disne en compagnie avec Perichon, prévost des marchands, qui luy faisoit les honneurs de la ville, qui a veu tout ce court passage, de la bouche immédiate de qui on le tient, et qui ne sort point du premier estonnement. Après disner conversation et amusement. Sur les cinq heures elle demande d'aller aux Jésuittes. On l'y conduit. Elle entre dans l'église, demande un confesseur, se met dans un confessionnal. Tout cela dure demie heure. Au sortir de là, dit qu'elle voudroit se baigner; on la mène

chés une baigneuse, au sortir d'où elle retourne avec la compagnie jusqu'à minuit. Elle avoit demandé une Messe à cette heure là et sa chaise au sortir de l'église. Les grands vicaires crurent ne devoir pas refuser à son rang et moins à sa faveur la Messe à heure si indue. Elle l'entend, y comunie à la surprise extresme de tous les assistants, et la Messe finie leur dit adieu, monte en chaise et continue son voyage. Une autre fois relayant à Essone allant en poste à Fontainebleau où la Cour estoit, elle entendit sonner une Messe, y alla et y communia, remonta tout aussytost en chaise, fit ses affaires à Fontainebleau puis s'en alla coucher à Saint-Port où Madame de Verũe se tenoit pendant le voyage de Fontainebleau, d'où la fine compagnie alloit à ses oracles. On ne finiroit point sur Madame de Carignan, l'amie de tout le monde, sautant au col de chacun, entrant dans tout, et ayant des relais fixes à Sève et dans divers quartiers de Paris qu'elle met très ordinairement à bout. De galanterie elle n'en est point accusée. C'en seroit aussy beaucoup à la fois. Ses liaisons et ses alleures sont si connues qu'il seroit superflu de s'y estendre. Pour Mr. son mary qui fait de l'hostel de Soissons une maison de bohêmes, on ne le voit jamais nulle part, et ne fréquente personne qui puisse estre nommé.

Venons maintenant à la branche de Soissons.

I

Eugène Maurice comte de Soissons, frère cadet du prince de Carignan muet et sourd, s'establit en France

Olympe Mancini sœur du duc de Nevers, des duchesses de Mercœur, de la Connestable Colonne et des

sous la protection de la princesse de Carignan leur mère qui estoit comme on l'a dit Princesse du Sang et la dernière de la branche de Bourbon-Soissons. Il se maria à vingt deux ans, un an après la mort de son père; combla de joye le cardinal Mazzarin par cette grande alliance; en eut le gouvernement de Champagne et Brie, et la charge de colonel général des Suisses et Grisons, que la mort du mareschal duc de Schomberg fit alors vacquer fort à propos, et dont son fameux fils le Prince Eugène conserva toutte sa vie la plus vive rancune comme on verra au tiltre de *Biron*.

duchesses Mazzarini et de Bouillon, et niepce comme elles du cardinal Mazzarini. Surintendante de la Maison de la Reine.

Mariée 1657.

Sortie du Royaume 1678.

Morte à Bruxelles 1708.

Ce qui la regarde se trouve cy à costé dans l'article de Mr. son mary.

Avant d'aller plus loin, il faut dire que le prince de Carignan muet et sourd demeuré à Turin, et son frère le comte de Soissons dont il s'agit icy, avoient une sœur unique mariée en 1653 à Ferdinand Maximilien marquis de Bade Badé, frère aisné du prince Herman de Bade; mareschal général des armées de l'Empereur Léopold et de l'Empire, et l'émule perpétuel du fameux duc de Lorraine et qui mourut à Vienne sans s'estre marié en 1691. Son aisné qui s'estoit marié à Paris, y vescut cinq ans avec sa femme, puis la quitta, s'en retourna dans les Estats de son père, juge principal de la Chambre Impériale de Spire, qui ne mourut qu'en 1677 à quatre vingt quatre ans. Son fils aisné ne la fit pas si longue. Il se perça le bras de deux balles en s'appuyant sur son fusil à la chasse en octobre 1669 et en mourut, laissant un fils unique qui

sous le nom de prince Louis de Bade s'est acquis dans le dernier siècle une grande réputation à la teste des armées de l'Empereur et de l'Empire en Hongrie et sur le Rhin. Il estoit né à Paris où il fut élevé, et avoit eu le Roy pour parrain. Il fit magnifiquement rebastir son chasteau de Rastadt, et mourut depuis longtemps mareschal général des armées de l'Empereur et de l'Empire en janvier 1707 dans ce chasteau, à cinquante deux ans. Il laissa de sa femme restée avec la Grande Duchesse de Toscane sa sœur les dernières de cette ancienne Maison de Saxe-Lawenbourg, différente de celle de Saxe d'aujourd'huy, deux fils et une fille, de laquelle Mr. le duc d'Orléans est veuf, et en a eu Mr. le duc de Chartres. Les deux fils vivent dans leur Estat. L'aisné près de faire un mariage très avancé de quelqu'une qui alors le regardoit comme une grande fortune, et qui ignoroit alors l'incroyable qui l'attendoit, la remercia pour espouser une Schwartzenberg, unique d'un père et d'une mère extrêmement brouillés, et qui par l'estat de la famille, faute de masles, devoit hériter de grands biens, chose si rare en Allemagne. Le mariage accompli, Madame de Bade la mère entreprit par esprit de piété de racomoder ce mesnage, et en vint à bout par delà peut estre ses espérances, puisqu'il en est venu depuis filles et garçons. La princesse de Bade sœur du comte de Soissons, et grand'mère de feue Madame la duchesse d'Orléans, vescut à la Cour et dans le monde sans prétentions qui n'estoient pas encore si fort devenues à la mode, assise, mais parmy touttes celles qui l'estoient sans affecter de distinctions et sans difficulté. Ellé fut dame du palais de la Reine faisant son service avec les autres dames du palais sans le moindre embarras et tout à l'unisson des autres, jusqu'à ce qu'elle fut chassée comme

on le verra. Elle revint longtemps depuis, mais sans estre dame du palais, et mourut en 1689.

Mr. le comte de Soissons et madame sa femme vescurent plusieures années fort bien ensemble, et dans tout l'éclat qu'ajoustoit à leurs grands biens, à leurs establissements et à leur naissance, l'honneur d'une mère Princesse du Sang, et la faveur d'un oncle plustost Roy que Premier Ministre, qui outré de la mort de sa niepce aisnée de Mercœur à vingt et un ans, avoit mis toutte sa consolation et sa grandeur en ce mariage de sa seconde niepce qu'il fit vingt jours après. Le Roy qui avoit alors dix huit ans et qui estoit le jeune homme de son Royaume le plus beau, le mieux fait et le plus aimable, estoit tenu de fort court par la Reine sa mère et par le cardinal Mazzarin. Il ne voyoit presque de jeunes dames que les niepces du Cardinal qui estoient élevées à la Cour ; et les histoires et les mémoires de ces temps là sont pleins des frayeurs qu'eurent la Mère et le Premier Ministre qu'il n'espousast la troisiesme dont il estoit passionnément amoureux : tellement que cela fit esloigner les niepces et haster le mariage de cette troisiesme si tost qu'on le put, qui espousa en 1661 le connestable Colonne, tant on la craignoit encore, mesme après le mariage du Roy. Pour la comtesse de Soissons qui se trouvoit mariée, elle demeura à la Cour, et bientost après elle en devint le centre. Le Roy ne bougeoit de chez elle tous les jours avec l'élite des jeunes seigneurs de la Cour. Là fut l'école de la galanterie, de l'esprit, des modes, des festes et de l'intrigue ; et c'est là où le Roy commença à se former à cette galanterie et à cette politesse qu'il a conservée toutte sa vie au plus haut point le plus délicat, le plus distinctif, et qu'il a toujours sceu parfaitement joindre avec toutte la majesté

d'un grand Roy, et touttes les grâces d'un homme qui sçait plaire.

Au mariage du Roy le cardinal Mazzarin, maistre absolu de l'Estat et de la Cour, ne songea qu'à se venger de touttes les traverses qu'il avoit essuyées et qui pensèrent bouleverser entièrement la Franee pour son seul intérest qui l'emporta enfin sur tout. C'est ce qui luy fit sacrifier les avantages solides et réels du royaume à sa satisfaction personelle d'humilier Mr. le Prince, et ce qui l'engagea à défigurer la Cour pour en abaisser les grands qu'il n'osa dégrader que par degrés. C'est ce qui mit la confusion dans les cérémonies et les festes du mariage du Roy, dont il exclut tout ordre, toutte distinction et tout rang, dans la supposition de la concurrence des ducs avec les véritables princes estrangers dont les singes n'avoient encore osé se mettre à ce niveau. Par ce moyen luy seul brilloit dans un rang unique, tandis que tout le reste meslé et en confusion n'estoit que peuple. De Fils de France il n'y avoit que Monsieur, et Mademoiselle de Petitte Fille de France. Et des trois seuls Princes du Sang, Mr. le Prince et Mr. le Duc n'estoient pas à portée de s'y trouver, et Mr. le prince de Conty estoit marié depuis six ans à la fille de la sœur aisnée du Cardinal, laquelle estoit ainsy cousine germaine des cinq Mancini. Non content de la splendeur de ses niepces, il imagina un moyen de tirer la comtesse de Soissons de pair d'avec les duchesses et les princesses estrangères qu'il avoit réduittes avec leurs maris à la simple foule au mariage. Ce fut de créer une charge inouïe de surintendante de la Maison de la Reine, à laquelle il attacha touttes les prérogatives qu'il luy plut, et que la faveur de la Comtesse si déclarée auprès du Roy mit au point qu'elle put désirer. Par là au dessus de la dame

d'honneur en tout et pour tout, la première chés la Reine, elle eut touttes les préférences qu'elle voulut sans disputte avec personne comme sans conséquence, parce que ce fut toujours à tiltre de charge et de fonctions ; et ajousta ainsy le comble au grand vol que luy avoit fait prendre l'autorité du Cardinal et l'habitude du Roy chés elle, dont elle estoit en possession de reigler et de présider à tous ses amusements et à ses plaisirs, et de dominer sur toutte la Cour par y faire admettre ou exclurre à son gré. L'attachement du Cardinal pour la Reine mère, le besoin qu'il ne laissoit pas de s'en sentir encore quelquefois, et peut estre encore plus que tout cela, sa passion d'élever le comte et la comtesse de Soissons, l'obligea à ne pas distinguer la Reine d'avec la Reine mère par la création de cette nouvelle charge. Il en fit donc une pareille chés elle, et y mit sa niepce la princesse de Conty dont l'extresme piété, les devoirs auprès de Mr. son mary à qui elle estoit fort attachée, et la foible santé, s'accomoderoient plus aisément des fonctions auprès de la Reine mère qu'auprès d'une jeune Reine ; et comme le Roy voulut que son espouse cédast par tout à sa mère, à qui luy mesme céda toujours avec toutte sorte de respect, cela osta l'odieux d'une préférence sur une Princesse du Sang, et ne laissa entre les deux surintendantes qu'une égalité de charge qui rehaussoit infiniment la comtesse de Soissons. Telle fut l'origine de ces surintendantes, que l'intérest de Mr. le Duc maistre de l'Estat et de la Cour au mariage du Roy, a fait renouveller en 1725 pour Mademoiselle de Clermont sa sœur.

Le Cardinal si aisément venu à bout de faire tout disparoistre au mariage de Louis XIV, hors soy et les siens, car ses autres niepces n'estoient pas encore mariées excepté la duchesse de Modène sœur de la princesse de Conty,

et qui estoit en Italie, crut après ce grand coup d'essay pouvoir tout oser. On vit donc tout à coup le comte de Soissons prétendre précéder tout à l'entrée du Roy et de la Reine dans Paris le 26 aoust 1660, en arrivant du voyage des Pyrénées. Les ducs essayèrent de maintenir leur rang et leur préséance et ne furent pas écoutés. Leur ressource fut dans les protestations et dans l'absence. Pas un d'eux ne voulut se trouver à l'entrée, ny pas une duchesse. Plusieurs la virent des fenestres de l'hostel de Sully et de quelques autres, et le Cardinal outré de cette résistance, en exila trois ou quatre hommes et femmes. Pas un ne se plaignit. Ils tinrent tous ce chastiment à honneur, et ceux qui ne l'essuyèrent pas l'envièrent publiquement aux autres. Le Cardinal qui s'attendoit aux excuses et aux prières pour le retour, et qui ne pouvoit rien mesler d'Estat à cette affaire particulière et personnelle, se trouva fort peiné de cet éclat; et en moins de deux mois non seulement il rappella ces exilés, mais il négotia pour qu'ils voulussent bien revenir. Il avoit eu ce qu'il vouloit pour le comte de Soissons, il chercha à en affoiblir la haine. Elle ne put durer longtemps contre luy, puisque six mois après cette pompeuse entrée, Dieu délivra la France d'un ministre si tout puissant, qui pour son seul intérest avoit mis le dedans et le dehors en feu par une guerre estrangère et civile presque continuelle; qui pour se maintenir ou se restablir, avoit risqué l'Estat bien des fois ; qui pour régner toujours avoit tenu le Roy dans la plus entière ignorance et la plus honteuse dépendance; qui avoit brisé les loix, les reigles, les droits, les usages les plus consacrés; qui avoit mis le feu dans la Maison royale, et entre touttes les parties de l'Estat; qui avoit persécuté toutte grandeur, toutte vertu, tout talent, tout mérite, et ces

derniers dans tout ce qui n'estoit pas ses créatures; qui vendoit publiquement touttes les grâces, jusqu'aux éveschés; qui non content de prendre à touttes mains, trompoit encore au plus gros jeu du monde, et trouvoit des financiers et d'autres gens mesmes qui en estoient sciemment et volontairement les duppes pour luy faire leur cour; qui haïssoit et méprisoit la nation, qui détestoit la noblesse, qui se jouoit du clergé, qui avoit comme le Roy ses gardes, ses gendarmes, ses chevaux légers et ses mousquetaires, et qui mesloit en nombre égal ses gardes avec ceux du Roy touttes les fois qu'il alloit chés luy, ou qu'il recevoit le Roy qui le visitoit bien plus souvent qu'il n'en estoit visité; qui possédoit sept ou huit archeveschés ou éveschés sans avoir jamais esté sous diacre, et douze ou quinze des plus grandes abbayes; en un mot qui ne gouvernoit que pour soy, et qui ouvertement se mocquoit du Roy, de la Reine mère qu'il traittoit souvent fort mal, de l'Estat et de tout ce qui le composoit; qui de compte fait et prouvé entre ses héritiers, laissa plus de cinquante millions, sans ce qui a esté ignoré, avec les plus grands gouvernements et les plus grandes charges entre leurs mains, et qui avec une grande connoissance des hommes, une grande profondeur de politique, une sagacité et une dextérité peu commune, une timidité qui a eu cela de bon qu'elle l'a esloigné de répandre du sang, a esté à tout prendre un grand ministre, mais le plus pernicieux que la France ait eu et aura jamais, et dont elle se sentira cruellement tant qu'elle durera, pour avoir renversé les fondements de ses loix, de ses maximes, de son gouvernement, et achevé de la mettre en proye aux financiers et à l'autorité unique, abaissé tout ce qui estoit grand, avili la majesté de la Couronne par l'égalité des Rois qu'il passa

le premier, et qui jusqu'à luy avoit esté inconnue aux nostres, et n'avoit esté attentée par aucun, mais inutilement tentée par l'Espagne, c'est à dire par Philippe II lié alors avec le cardinal de Lorraine et les Guises.

Ces derniers rappellent à leur postérité, et à la conduitte qu'elle tint à l'occasion de l'entrée. Ils ne furent pas plus heureux que les ducs contre le comte de Soissons. Ils crièrent, ils contestèrent; mais intérieurement très satisfaits d'un exemple si nouveau en faveur d'un prince estranger sur les ducs, quoyque blessés de n'y avoir aucune part, et de voir la Maison de Savoye l'emporter si fort sur la leur, ils n'osèrent s'exposer à pis; et l'absence opiniastre des ducs leur laissant le champ libre, ils laissèrent triompher le comte de Soissons, et marchèrent autour du char de la Reine sans ordre et en confusion.

Le bruit de toutte cette affaire, suivi si tost après de la mort du Cardinal, fit désirer au comte de Soissons la ressource en cas de hazards d'estre duc. Il imita les Longuevilles et la branche de Nemours de sa Maison. Il fut comme eux Duc héréditaire ou vérifié, et ne fut point Pair. De cette manière il tascha de confondre l'usurpation de la faveur avec le droit, et il évita de mettre l'un et l'autre au net dans les séances au Parlement et dans celles qui se pouvoient trouver aux grandes cérémonies de l'Estat. C'est ainsy que les princes les plus accrédités et les plus establis en France quoyque de Maison souveraine, ont cru n'y avoir rien de solide s'ils n'obtenoient d'estre faits Ducs pour estat fixe et dignité permanente, ressource à tout, qu'ils ont après fait servir comme ils ont pu à touttes leurs usurpations.

Le comte et la comtesse de Soissons vescurent ainsy dix ans en coulant des jours filés d'or et de soye. Le centre

de la Cour estoit avec le Roy chés la Comtesse, et son mary jouissoit d'une splendeur que n'avoit pas le chef de sa Maison dans le sein de la souveraineté. Les premières amours du Roy contraintes sous le joug de la bienséance, n'ostèrent rien à la comtesse de Soissons. Madame de la Valière éprise du Roy et honteuse de l'estre, ne se soucioit que de luy, et ne pensoit point à régner. Douce, respectueuse, timide, honneste autant que sa foiblesse le pouvoit estre, elle n'envioit rien à la Comtesse et l'aimoit au lieu de la traverser, parce que le Roy l'aimoit et la considéroit. Madame de Montespan dans les commencements ne songeoit qu'à triompher de la Valière, contraignoit avec tout le reste son naturel capricieux et encore plus impérieux. Madame dont l'esprit, la douceur et les grâces avoient capté toutte la Cour et enlevé le Roy, donnoit le ton à beaucoup de choses. Ses mesnagements forcés pour Monsieur rendoient le goust du Roy pour elle plus retenu, et touttes ces choses concouroient à conserver la comtesse de Soissons dans la possession d'estre le centre de la Cour auquel elle aboutissoit de touttes parts. Les préférences de Madame de Montespan aidèrent à la force de la grâce à arracher Madame de la Valière à un amour trop fidèle, trop désintéressé, trop maltraitté, et à la jetter dans les grandes Carmélites où son humilité et sa constante persévérance ont esté un spectacle plus édifiant que sa foiblesse ne l'avoit esté scandaleux. Madame admise aux principales affaires d'Estat entre les Rois son beau frère et son frère dont elle estoit le lien tout puissant, disparut tout à coup du monde de la manière dont chacun l'a sceu; celle cy en 1670, la tendre maistresse en 1674 pour la dernière fois.

Madame de Montespan déjà funestement féconde, débarrassée d'une aimable rivale, et d'une princesse charmante

qui estoit l'âme des plaisirs et devenoit celle des affaires, s'abandonna aux douceurs de la domination. La comtesse de Soissons avoit déjà perdu du terrain entre la mort de Madame et la retraitte de Madame de la Valière. Son mary estoit devenu jaloux. La Comtesse n'avoit pas résolu de devenir complaisante, ny luy de continuer d'estre tesmoin de ce qu'il ne vouloit pas voir. Ils en estoient là l'un et l'autre lorsqu'il partit pour l'armée en 1673. Une mort prompte l'enleva pendant le cours de la campagne à la fleur de son aage, de sa force, de sa santé, et fut sinistrement interprétée. La Comtesse fière de sa faveur et de sa situation à la Cour, ne diminua pas les soupçons par sa contenance, et dès lors elle donna sur elle des prises d'autant plus dangereuses, qu'il ne fut pas difficile de faire naistre la peur. Elle fut d'autant plus imprudente qu'elle avoit déjà essuyé une disgrâce. Jalouse de l'ascendant que Madame de Montespan prenoit, elle complotta avec le comte de Guiche, Vardes, et quelque peu de leurs plus confidents, de forcer le Roy par un éclat à se défaire de Madame de Montespan. Ils composèrent donc une lettre comme écritte d'Espagne à la Reine, la plus envenimée qu'il fust possible contre la maistresse personnellement, contre le scandale estrange du fracas public de ce double adultère, et sur le mépris qui en résultoit sur la Reine et sur l'Espagne mesme, qui ne se pouvoit supporter. La pièce ajoustoit des conseils pour une conduitte suivie à profiter de l'indignation publique, qui conduisist le Roy dans peu à chasser nécessairement Madame de Montespan. Vardes qui avoit beaucoup d'esprit, du sçavoir, et qui, espèce de favory par l'appuy de la comtesse de Soissons, et admis dans touttes les privances de galanteries, connoissoit le Roy à fond, s'estoit chargé de faire la lettre, le comte

de Guiche de la tourner en espagnol, et la Comtesse de la mettre sur la toilette de la Reine par la facilité que sa charge luy en donnoit. La Molina, sœur bastarde non reconnue de la Reine, venue d'Espagne avec elle et sa première femme de chambre, trouva la lettre sur la toilette. Elle avoit de l'esprit et du sens. Elle le dit à la Reine, et luy conseilla en mesme temps d'en faire au Roy la confidence toutte entière, et de luy donner la lettre sans l'ouvrir. L'avis estoit salutaire. Il fut incontinent suivi. Le Roy en sceut le meilleur gré du monde à la Reine, mais il entra en fureur contre les auteurs. Ils furent du temps à découvrir, mais à la fin le Roy le sceut. Le comte de Guiche fut chassé pour la dernière fois et hors du royaume sans retour. Vardes découvert plus tard, fut exilé en son gouvernement d'Aiguesmortes, et à la fin la comtesse de Soissons éloignée de la Cour. Son retour n'eut pas le premier brillant dont elle avoit joui. Ses envieux, tout ce qui craignoit ou espéroit en Madame de Montespan s'esloignoit de la surintendante. Les soupçons sur la mort de son mary portoient à plomb sur elle. Sa belle sœur, la princesse de Bade chassée de son costé, n'avoit pu se racrocher. Mr. de Louvois acharné à la charge de Vardes, estoit devenu son ennemy et des siens. L'orage bien loin de se dissiper se fortifioit peu à peu, lorsque la conduitte de la comtesse de Soissons donna lieu à son entière perte.

Une diseuse de bonne aventure nommée la Voysin fit du bruit dans Paris. Plusieures personnes du premier rang la consultèrent. Des indices de poison la firent arrester, et ses déclarations nuisirent à bien du monde. Dans les premières inquiétudes, et avant aucun éclat contre personne, la Comtesse voulant appaiser Madame de Montespan, se rendit enfin à ses désirs qu'elle éludoit depuis plusieures

années. Elle brusloit d'estre assise, et son mary qui avoit fait les plus grands éclats ne vouloit point ouïr parler de recevoir aucune grâce du Roy, et bien moins de celle d'estre fait Duc, qui portoit sur sa femme que d'aucune autre. Le Roy ne sçavoit comment s'y prendre pour la faire asseoir. On imagina donc un droit de tabouret à la charge de surintendante de la Reine, créée et formée pour la première fois en faveur de la comtesse de Soissons, et par concomitance en faveur de la princesse de Conty pour la Reine mère, lesquelles par elles mesmes estoient assises, et cette dernière bien plus puisqu'elle estoit Princesse du Sang. Ce fut donc dans cette veüe de faire asseoir Madame de Montespan sous ce frivole prétexte indépendamment de son mary, que la comtesse de Soissons estoit pressée de donner la démission de sa charge. Cette occasion la détermina moyennant huit cent mil francs que le Roy luy en paya comptant. Rasseurée de la sorte, elle laissa démesler la fusée de la Voysin et de ses connoissances. Mr. de Luxembourg qui a tant brillé depuis à la Cour et à la teste des armées, fut mis à la Bastille, interrogé sur la selette, et vit l'échaffaut de fort près. Madame de Bouillon, Madame d'Alluye, Madame de Polignac mère du Cardinal prirent la fuitte; quantité de gens furent arrestés. A la fin la comtesse de Soissons fut avertie qu'il ne faisoit plus bon à Paris pour elle, et les avis furent si forts et si redoublés qu'elle gaigna les Païs Bas déguisée, au moment qu'elle alloit estre arrestée. Si sa personne se sauva, sa dignité y demeura toutte entière. Elle fut trompettée publiquement par les carrefours de Paris par arrest du Parlement; et si sa vertu avoit jusqu'alors paru moins qu'équivoque, les soubçons de crime ne devinrent guères moins forts, et ceux cy réveillèrent tous les anciens de la mort de son mary. Elle fut d'abord

bien receue aux Pays Bas espagnols et y passa quelques années. Elle voyagea ensuitte en divers lieux. Elle estoit sortie de France en 1678. La Cour de Turin et l'austérité d'humeur de Mr. de Savoye l'avoit esloignée de cette retraitte naturelle, dont le théâtre luy avoit paru trop petit et trop contraint. Sa maison fort ouverte à Bruxelles luy avoit procuré quantité de différentes connoissances, et la liaison intime des deux branches de la Maison d'Austriche luy avoit donné occasion de cultiver les Allemands et les Espagnols autant que les Flamands. Elle le fit avec d'autant plus de succès, qu'on la sçavoit irréconciliable en France, et qu'un de ses fils qui a depuis esté le premier capitaine de son temps, s'estoit retiré à Vienne où il est parvenu par ses grandes actions à faire la première figure dans les armées et dans les conseils. Touttes ces choses ensemble portèrent son inquiétude naturelle à aller chercher en Espagne quelque ressource à son ennuy de ne plus faire de figure dans une Cour brillante, dont l'habitude et la privation la tourmentoient toujours. Elle se flattoit que ses anciennes liaisons avec Monsieur, et surtout avec feue Madame, que leur fille avoit veües de si près et qui n'avoit espousé le roy d'Espagne qu'un an après sa fuitte, feroient recevoir à bras ouverts une ancienne connoissance qui ne pouvoit estre suspecte aux Austrichiens, à une princesse qu'ils tenoient si resserrée surtout à l'égard de tout ce qui sentoit la France, et que l'ascendant qu'elle prenoit sur le cœur et sur l'esprit du Roy son mary luy applaniroit par elle touttes choses. La Comtesse alla donc en Espagne remplie de ces belles espérances, dont fort peu de jours dans Madrid commencèrent fort à la détromper. Presque personne ne se soucia de la voir, encore moins de luy rendre des devoirs, et qui que ce fust ne voulut ny luy

céder, ny quant aux femmes et aux belles filles aisnées des grands admettre avec elle aucune compétence. Cet obstacle qui encore jusqu'à aujourd'huy n'a jamais pu estre entamé en rien par aucun prince ou princesse estrangère, les manières graves et peu sociables du païs la jettèrent dans une solitude et dans une contrainte qu'elle n'avoit rien moins qu'imaginées. Elle ne laissa pas de réussir dans son projet de capter la Reine, qui ravie de pouvoir parler à quelqu'un qui entendist son langage, et avec qui elle pust s'entretenir de ce qu'elle regrettoit toujours, obtint du Roy d'Espagne la liberté de la voir en particulier, mais jamais en public où elle ne pouvoit jouir du rang des femmes et belles filles aisnées des grands, ny entrer chés la Reine qu'à certaines heures et comme à la dérobée. Elle vit mesme fort peu et fort rarement le Roy chés la Reine et toujours fort seichement. Elle fut donc réduitte à ce peu d'estrangers qui se trouvèrent à Madrid et aux ministres estrangers, excepté celuy de France qui ne la vit point et qui estoit Rebenac frère de Feuquières.

Mansfeldt alors estoit ambassadeur de l'Empereur, et par la liaison des deux branches estoit lié avec les principaux du Gouvernement sur lequel il avoit une grande influence. Il eut un commerce fort grand, puis très étroit avec la Comtesse. Le Conseil de Vienne s'appercevoit avec autant d'embarras que de despit du pouvoir que la Reine prenoit tous les jours sur le Roy son mary, qui dérangeoit souvent les veues de ses ministres. La guerre déclarée à la fin de 1688 et dès lors vivement commencée par la France à l'occasion de l'élection du cardinal de Furstemberg et du prince Clément de Bavière à l'archevesché de Cologne, et de l'invasion de l'Angletterre par le prince d'Orange, rendoit le roy d'Espagne fort nécessaire à l'Em-

pereur, et le contrepoids du crédit de la Reine fort dangereux. On ne le diroit pas icy si la chose n'avoit esté publique par toutte l'Europe, et d'une notoriété reconnue. Faute d'autres moyens de pouvoir s'asseurer du roy d'Espagne, le Conseil de Vienne conclut à empoisonner la Reine pour se défaire d'un si fascheux obstacle, et pour remarier après le roy d'Espagne au gré de l'Empereur; et l'ordre pour l'exécution fut envoyé à Mansfeldt. Les grands crimes ont leurs difficultés. Celles qui se rencontrèrent à celuy cy donnèrent lieu à des soubçons, puis à des certitudes. La Reine estoit fort aimée en Espagne où sa mémoire est encore prétieuse. Elle fut avertie. Le Roy le fut de son costé. Monsieur envoya plusieures sortes de contrepoisons à la Reine sa fille, et les soubçons furent tellement avérés, que le Roy d'Espagne deffendit à la Reine de boire ny de manger de rien qu'avec luy, et dont luy mesme n'eust bu et mangé le premier. On se contraint d'abord, mais enfin on se relasche dans une si grande gesne. La comtesse de Soissons entroit avec attachement dans touttes les peines de la Reine qui se seroit défiée de tout autre plustost que d'elle; et ce fut d'elle qu'elle receut le poison une après disnée dans des eaux glacées qu'elle crut pouvoir prendre de sa main pour s'amuser et se raffraischir. L'effet en fut aussy prompt, aussy violent, aussy peu douteux que l'avoit esté celuy de Madame sa mère. Le Roy d'Espagne outré de douleur, de désespoir et de fureur, fit touttes les recherches qu'il put. La comtesse de Soissons fit l'outrée; mais effrayée des perquisitions, elle disparut peu de jours après, s'enfuit vers la mer, s'embarqua et gaigna comme elle put une terre moins ennemie. On n'osa pourtant la recevoir nulle part chez l'Empereur. Elle erra où elle put longtemps, évitant les terres de la domination

d'Espagne. A la fin elle fut si adroitement servie par ceux qui l'avoient mise en œuvre, qu'elle osa revenir dans les Païs Bas et se fixer à Bruxelles. Elle y a moins vescu depuis que langui dans le mespris, dans l'éloignement qui suit de si affreuses avantures, si on ne les veut pas dire forfaits parce qu'ils ne sont pas juridiquement prouvés, sans que l'éclat de son radieux fils, mesme victorieux en Flandres, ait pu diminuer en rien cet estat d'abaissement; ny que luy mesme content des devoirs de fils les plus seichement mesurés ait voulu jamais y contribuer la moindre chose. Elle essuya mesme souvent les angoisses de la pauvreté, et mourut de la sorte et fort vieille à Bruxelles en 1708.

Ses enfans furent : le comte de Soissons auquel on reviendra; le prince Philippe mort en France à trente quatre ans en 1693 comblé de bénéfices, de débauches et de debtes; le chevalier de Soissons qui malgré ses abbayes alla mourir au siége de Vienne à vingt trois ans en 1683, et le fameux Prince Eugène mort subitement à Vienne 21 avril 1736, à soixante treize ans, qui a tellement rempli l'Europe de son nom qu'il est inutile icy de s'y estendre. Leurs sœurs furent Mesdemoiselles de Carignan et de Soissons. Leur conduitte les fit mespriser et les rendit obscures. Elles n'estoient point sorties de France lorsque la dernière Dauphine y arriva. Elles eurent deffense de la voir. Il y avoit longues années qu'elles n'avoient paru à la Cour ny dans un honneste monde. Peu après cet événement elles se retirèrent à Bruxelles auprès de leur mère. L'une y mourut bientost; l'autre s'en alla en Piedmont où elle demeura dans un couvent hors de Turin par ordre du Roy de Sardaigne, où elle est restée jusqu'à présent.

II.

Thomas Louis de Savoye comte de Soissons, né 16 octobre 1657, servit avec beaucoup de valeur dans les armées du Roy, colonel du régiment d'infanterie de Soissons, brigadier, enfin mareschal de camp. Devenu passionnément amoureux

Uranie bastarde non légitimée du sieur de Beauvais la Cropte, escuyer de M. le Prince.

Mariée 17 décembre 1682, morte en Piedmont 14 novembre 1717 à soixante un ans.

d'une bastarde d'un escuyer de Mr. le Prince, et trouvant autant de résistance en sa vertu que d'attraits tout puissants en sa beauté, qui en effet estoit parfaitte, il fit la folie de l'espouser, et l'extravagance de déclarer son mariage. L'esprit répondoit peu à la naissance de l'un et aux charmes de l'autre. On peut juger du désespoir de la famille du Comte, des fureurs de la princesse de Carignan sa grand'mère qui le chassa de l'hostel de Soissons, et de l'indignation de M. de Savoye. Le Roy par leurs prières à tous fut longtemps sans permettre à la Comtesse de se présenter à la Cour, mais à la fin cette faute d'amour qui ne luy parut jamais un crime, trouva grâce devant luy. La Comtesse surprit tous les yeux qui la virent, et sa conduitte qui cherchant à plaire fut constament soustenue d'une vertu sans soubçon fit le reste, et la mit dans le monde sur le pied de l'espouse du comte de Soissons, qui fut plus plaint que blasmé quand on l'eut veüe. Il faut pourtant dire que son père qui estoit un brave gentilhomme de tout temps à Mr. le Prince le Héros dont il estoit aimé, et estimé, et qui mourut quelques années avant luy, ne voulut jamais légitimer cette fille en espou-

sant la mère, qui pour l'amour de sa fille l'en faisoit presser par tous ses amis. Au lit de la mort à Paris dans l'hostel de Condé, Mr. le Prince vint luy mesme dans la chambre de son escuyer qu'il exhorta par tout ce qu'il put de plus touchant à espouser cette créature, mais Beauvais toujours ferme, maintint qu'il ne le luy avoit jamais ny promis ny laissé espérer en aucun temps, et ne put jamais estre esbranlé par aucune sorte de considération, et mourut en bon chrestien et en honneste homme.

Mr. le comte de Soissons eut plusieurs hauts et bas en sa vie, comme tout homme qui compte sur des ressources ailleurs. Ses incertitudes le mirent mal avec le Roy sans le racomoder avec le chef de sa Maison, qui à la fin ne voulut de luy pour rien. Il erra quelque temps avec Madame sa femme jusqu'à la rupture causée par l'avènement de Philippe V à la Monarchie d'Espagne. Très mal à la Cour de France, rejetté à Turin, le Prince Eugène le fit admettre au service de l'Empereur. Il ne luy en rendit pas de longs. Il fut tué au siège de Landaw formé par le frère aisné de l'Empereur d'aujourd'huy en personne, et y mourut le 25 aoust 1702 à quarante quatre ans, peu regretté mesme des siens. L'Annonciade qu'il avoit l'empescha comme son père et son grand père de prétendre à l'Ordre du Saint-Esprit et sa conduitte de s'avancer et de figurer nulle part. Le jeu et la débauche avoient mis beaucoup de debtes et de désordre dans ses affaires. Les joueurs se cachoient à luy d'avoir gaigné parce qu'il leur empruntoit et rendoit point, et cela s'appelloit entreux la forest de Soissons.

Par son attachement au service de l'Empereur ses biens de France furent confisqués et son Duché esteint par félonnie. Il laissa trois fils et deux filles. Tous en Piedmont

lors de sa mort. A mesure que les trois fils furent en aage ils allèrent à Vienne se mettre au service de l'Empereur, sous la protection du Prince Eugène leur oncle. L'aisné mourut sans enfans bientost après avoir eu un régiment, la Toison d'Or de l'Empereur, et avoir espousé une princesse de Lichtenstein. Le second qui succéda en tout à cet aisné fut accordé avec une niepce du cardinal Cibo seule héritière du petit Estat de Malle et de Carrare près la Toscane, et il est mort à Manheim en 1734 sans avoir achevé ce mariage. Le troisiesme mourut à Londres en voyageant dès 1712 tout jeune. Une de leurs sœurs est morte, l'autre est à Turin dans un couvent, qui héritera seule des grands biens et des rares et nombreuses curiositez en tout genre qu'a laissés le Prince Eugène, trouvé mort dans son lit sans avoir fait de testament.

Ainsy outre la félonnie, le Duché vérifié de Carignan est mesme naturellement esteint par la mort du seul fils restant du comte de Soissons en 1734 sans alliance, et cette branche masculine esteinte.

Le comte de Soissons, père de celuy cy qui en suivit l'exemple, est le premier des princes de Maison Souveraine qui ait négligé de ne pas porter le tiltre et le nom de Duc depuis qu'il l'a esté fait. On verra aux Ducs Pairs esteints et existants le très peu d'imitateurs qu'ils ont eu en cela, et quels encore. Le troisiesme est de tout présentement, mais il s'agit icy seulement du comte de Soissons. On a veu tiltre de *Montmorency* page 25, aux Duchés Pairies esteints, l'origine, le progrès et l'abus des noms singuliers de Mr. le Prince, Mr. le Duc et Mr. le Comte, et par quel bas hazard ce dernier nom avoit esté usurpé par ce comte de Soissons-Savoye au moyen de sa femme devenue l'idole de la Cour, parce qu'elle estoit le centre de la faveur et de

la galanterie. Tout est mode en France, tout sans réflection, ne refusons pas d'avouer cette triste vérité, tout est bassesse. D'adresse à abuser naist l'entreprise, puis la sourde prétention, et dans cette splendeur de la comtesse de Soissons, qui auroit osé à la fin ajouster son nom au tiltre, et par concomitance à son mary? La crainte donc de faire tomber cet usage que personne n'avoit contredit en l'absence de M^r. le Prince et de M^r. le Duc, que M^r. le prince de Conty devenu plus que neveu du cardinal Mazzarin favorisoit par son exemple qui se trouvoit le seul Prince du Sang à la Cour, et que le retour chancelant de M^r. le Prince et de M^r. le Duc par la paix des Pyrénées n'osa contredire, cette crainte dis je du comte et de la comtesse de Soissons de faire tomber cet usage, qui très honteusement les parangonnoit aux Princes du Sang dans le style public, les persuada de ne point prendre le tiltre de Duc lors de l'érection de Carignan, et la faveur éclatante où ils estoient fit passer cette estrange nouveauté aussy aisément que leur nom de Comte et de Comtesse tout court. La mesme idée dont son fils se reput luy fit imiter cette conduitte. Personne n'y prit garde. On avoit comme oublié qu'il fust Duc parce qu'il ne se trouvoit en aucune cérémonie, tantost à cause des Ducs, tantost à cause de la Maison de Lorraine, et d'ailleurs exclus de l'Ordre par celuy de l'Annonciade. Mais il ne fut jamais M^r. le Comte que pour son domestique et pour le petit peuple du voisinage de l'hostel de Soissons tout au plus. Son père et sa mère avoient disparu, leur splendeur estoit esteinte sans qu'il en fust rien resté au fils, et s'il demeura Comte ce fut avec la queue de Soissons.

XV

MOUCHY DIT HUMIÈRES — POUR ESTEINT — LOUIS DE CREVANT DIT LE MARESCHAL D'HUMIÈRES; ET CELUY QUI ESPOUSERA JULIE SA FILLE PUISNÉE, ETC.

Ce Duché non esteint est icy mis au nombre des esteints, parce qu'aux termes de son érection il n'y a d'appellés que *celuy qui espousera Julie fille puisnée du mareschal d'Humières, et les enfans masles de ce mariage et leurs descendants*. Or, cette fille puisnée du mareschal d'Humières ayant espousé le second fils du duc d'Aumont, n'ayant qu'une fille unique de ce mariage et point de fils, et estant hors d'aage depuis longtemps d'avoir des enfans, ce Duché ne put subsister après le gendre et la fille du mareschal d'Humières, puisqu'encore que le gendre pust perdre sa femme, se remarier et avoir des enfans, ces enfans d'une autre que de cette fille puisnée du maréchal d'Humières ne seroient pas appellés par l'érection. Il paroît mesme par la clause de ces lettres que quand bien mesme le cas opposé pourroit arriver, les enfans d'un second lit de cette fille puisnée du mareschal d'Humières n'y sont point appellés, puisque la clause législative porte simplement et uniquement *celuy qui espousera*, et non pas *ceux*, ny dans la suitte quoy que ce soit qui puisse favoriser les enfans d'un second mariage, ny mesme un second mary. Et ce qui démonstre mesme cette exclusion d'un second mary, c'est que le premier est seul appellé. *Celuy*

qui espousera et non point du tout la fille puisnée du mareschal d'Humières, quoyque ce soit la considération de cette fille qui en fasse appeller le mary, et appeller sans en nommer la personne, pour en laisser le plein choix au père et à la fille. Mais cette fille n'ayant point de fils et n'en pouvant plus avoir, il n'est plus question d'autres cas, ny de difficulté quelconque que le Duché ne s'en aille esteint. Mais le plus décisif est cette clause nette : CELUY QUI ESPOUSERA EN PREMIÈRES NOPCES *laditte demoiselle Julie*, etc. *La Maison d'Humières estant totalement finie* longtemps avant cette érection n'a pas lieu d'estre traittée icy, et la Maison d'Aumont qui en a profité, mais seulement dans un puisné d'un duc d'Aumont, sera traittée au tiltre d'Aumont. C'est donc de la Maison de Crevant dont il est icy question. On en rapporte des connoissances dès avant 1200. Mais elles tiennent à rien de généalogique et de suivi jusqu'en 1306. Depuis lors, qui est la datte de la fondation de la chapelle de Bauché en Touraine par Archambault de Crevant seigneur de Bauché et Isabelle la Fauconnière sa femme, cette seigneurie paroist estre demeurée dans cette Maison ; et la filiation se voit par les mères quelques unes illustres et presque touttes bonnes. Le fils d'Archambault servit avec sept escuyers et il espousa Colette de Prie, leur fils avec dix escuyers, leur petit fils avec seize. Celuy là eut Jean de Crevant et deux filles mariées, l'une à Renier seigneur de l'Aage qui fut la mère du duc de Puylaurens, voir son tiltre page...., qui en eut plusieures excellentes. L'autre espousa René d'Alloigny.

Jean de Crevant leur frère fut chambellan de Louis XI. Il espousa Catherine fille de Jacques Brachet seigneur de Perruse et de Marie de Sully dont il n'eut que deux fils

qui eurent postérité, Jean II sieur de Bauché et Jacques sieur de Cingé tige du mareschal d'Humières.

Jean II sieur de Bauché continua la branche aisnée de Crevant qui finit à sa cinquiesme génération en 1681 ; qui eut de bonnes alliances et quelques unes illustres, mais qui ne fut pas plus heureuse que ses ancestres en terres, en charges et en emplois, celuy de chambellan de Louis XI estant en tout genre le seul qui s'y rencontre.

Jacques de Crevant sieur de Cingé, frère de Jean II sieur de Bauché et tige du mareschal d'Humières, eut la terre de Cingé par sa femme fille aisnée et héritière de Pons de Salignac, mariée 1484, et dont la mère estoit Sully. Leur fils François de Crevant espousa la sœur du célèbre poète Ronsard, 1532, dont le père estoit maistre d'hostel du Roy. Louis I de Crevant leur fils espousa, 1561, Jacq. dame de Brigueil fille de François de Reilhac et d'Anne de Mortemer, dont deux fils : Louis II de Crevant vicomte de Brigueil et René de Crevant sieur de Cingé. La troisiesme génération de celuy cy dure encore, dont la mère est Saint-Gelais ditte Lusignan. Et cette branche n'a pas esté plus heureuse en illustrations, en biens, en emplois, que ses prédécesseurs.

Louis II de Crevant vicomte de Brigueil eut tous les bonheurs qui avoient manqué aux autres. Il espousa, 18 février 1595, Jacqueline seconde fille de Jacques d'Humières chevalier du Saint-Esprit, gouverneur de Péronne, Mondidier et Roye, lieutenant général de Picardie, et de Renée d'Averton dame de Belin. Jacqueline estoit sœur de Charles d'Humières marquis d'Encre chevalier du Saint-Esprit, gouverneur de Compiègne durant la Ligue, aussy lieutenant général de Picardie, tué 10 juin 1595 à la prise de Ham sur les Espagnols, sans postérité de Magdeleine

d'Ognier fille du comte de Chaulnes. Anne d'Humières leur autre sœur mourut sans postérité de Louis comte de Chaulnes, tellement que Jacqueline d'Humières, femme de Louis II de Crevant vicomte de Brigueil, se trouva par l'évènement héritière de toutte sa Maison esteinte. Elle est connue depuis Jean d'Humières qui servoit en 1339 avec quatre escuyers. Son petit fils s'attacha au duc de Bourgogne, et Adrien petit fils de celuy là fut chevalier de la Toison d'Or en 1445. Guillaume petit fils de celuy là eut d'une Rubampré un fils aisné qui à la bataille de Cerisolles fut colonel de six mil hommes de pied, et mourut sans postérité ; et Jean II frère aisné de ce Guillaume eut de Jeanne fille de Jean de Hangest seigneur de Genlis et de Marie d'Amboise un fils et une fille mariée à Jean de Sainte de Maure marquis de Neelle. Le fils Jean III, seigneur d'Humières. s'éleva beaucoup. D'abord chambellan de François I, gouverneur de Péronne, Mondidier et Roye, chevalier de Saint-Michel puis lieutenant général de Dauphiné, envoyé en Angletterre, 1527, avec le grand maistre depuis connestable Anne de Montmorency, pour l'entretènement et la confirmation des alliances; enfin gouverneur du Dauphin, et mourut à Saint-Germain-en-Laye en 1550. Il avoit aussy esté lieutenant général du Roy en Savoye et Piedmont. Il avoit espousé en 1507 l'héritière de Contay dont il eut dix huit enfans, sept fils et onze filles. L'aisné fut capitaine des gardes du corps ; le second fut évesque de Bayeux et grand aumosnier en 1559 ; le troisiesme fut aussy capitaine des gardes du corps et gouverneur de Picardie. Son aisné n'eut point de garçons, ny celuy cy d'enfans. Ce fut le fatal père nourricier et le funeste arcboutant de la Ligue, le confident sans réserve des Guises, le plus ardent, le plus adroit, le plus profond et le pre-

mier instrument de la naissance et du progrès de ce monstre. Jacques son frère, aussy grand ligueur que luy et aussy avant dans les perfides secrets des Guises, fut le beau père du vicomte de Brigueil à l'occasion duquel on vient de parler de luy, de ses enfans et de l'extinction de sa Maison. Les trois autres frères moururent jeunes. Des onze sœurs six moururent sans alliances et une religieuse. Les quatre autres espousèrent 1524 M. de la Rochepot Montmorency gouverneur de l'Isle de France, frère du connestable Anne de Montmorency ; M. de Ricey Créquy ; M. de Balsac desquels le fils fut père de la marquise de Verneuil et duquel il a esté tant parlé tiltre d'Angoulesme; enfin M. de Saint-Amand Rochechouard. Tout cela frères et sœurs du père de la femme du vicomte de Brigueil, par l'évènement dernière et héritière de sa Maison.

Ce vicomte fut capitaine des cent gentilshommes de la Maison du Roy, chevalier du Saint-Esprit 1619, gouverneur de Ham puis de Compiègne, et mourut à quatre vingt trois ans en son chasteau d'Azay en Touraine, 2 novembre 1648. Il n'eut que deux fils. L'aisné fut tué sans alliance au siège de Royan 1622. Il avoit la survivance du gouvernement de Compiègne et estoit premier gentilhomme de la Chambre du Roy. Louis III de Crevant, son frère et père du mareschal d'Humières, eut la charge de son frère et celle des cent gentilshommes de la Maison du Roy de son père. Il mourut à Paris 20 mars 1648, sept mois avant son père qui depuis la succession de la Maison d'Humières esteinte, luy en avoit fait escarteller les armes au premier et quatriesme avec celles de Crevant au second et troisiesme et laisser entièrement le nom de Crevant pour porter et signer seul le nom d'Humières. Il avoit espousé en 1627 Isabelle fille de Raymond Phelypeaux sieur d'Her-

bault secrétaire d'Estat et de Marie Gobelin ; et en laissa six fils et trois filles religieuses, dont une est morte abbesse de Marquette près Lille en Flandres. Des cinq fils cadets aucun ne fut marié : deux portèrent successivement le nom de marquis de Preuilly, furent tous deux lieutenants généraux des armées navales ; l'un mourut avec des abbayes en 1675, l'autre en 1688, tous deux fort distingués dans la marine. Deux autres furent chevaliers de Malthe avec des commanderies tous deux ; l'aisné des deux, bailly Grand Croix mort 1687, l'autre avec des abbayes 1684, et le cinquiesme mort jeune. Venons maintenant à leur aisné si connu sous le nom de mareschal d'Humières et cause de ce tiltre.

I.

Mareschal de France, Chevalier du Saint-Esprit, Artois, Flandres, mort 1694.

Louis de Crevant dit d'Humières. Il eut après son père le gouvernement de Compiègne et la compagnie des cent gentilshommes de la Maison du Roy, et s'avança de bonne heure à la guerre et à la Cour pour laquelle il avoit beaucoup de talens ; et toujours bien avec les maistresses et les ministres et sçachant en tous estats ployer à propos. Néantmoins homme d'honneur et de grande valeur sans s'en faire accroire, bon homme,

Louise Antoinette Thérèse, fille d'Edme de la Chastre comte de Nançay et de Françoise de Cugnac Dampierre.

Mariée 8 mars 1653, puis dame du Palais de la Reine Marie Thérèse d'Austriche.

Retirée depuis sa viduité aux dehors des Carmélites du fauxbourg Saint-Jacques. Elle avoit esté fort du monde et une de ces beautés agréables qui se défendent contre les années jusqu'à la fin et sans art.

Morte 2 décembre 1723 à

obligeant, poli, aimant fort ses plaisirs et ceux des autres, et s'élevant toujours

près de quatre vingt huit ans et toujours considérée.

mesme rapidement et fort jeune au faiste des honneurs militaires et à la familiarité du Roy sans jalousie et toujours universellement aimé; intimement avec Mr. de Louvois qui le poussa fort viste par touttes les distinctions de la guerre. Il fut lieutenant général et gouverneur de Bourbonnois 1667, et un an après mareschal de France et gouverneur de Flandres, de Lille et païs conquis. Il eut diverses fois le comandement des armées en chef et sous le Roy, et prit plusieures places. Il comandoit sous Monsieur, lorsque ce Prince donna en 1677 la bataille de Cassel qu'il gaigna contre le prince d'Orange, après laquelle le Roy son frère jugeant d'une autre armée où il estoit aussy en Flandres que Monsieur avoit acquis assés de gloire, ne luy donna plus d'armées à commander. Le mareschal d'Humières estoit partout magnifique, avoit partout chés luy l'élite de la meilleure compagnie à la Cour, à Paris, à l'armée, à Lille où il faisoit de grands séjours, et avec un air d'aisance et de supériorité qui sans luy aliéner personne luy donnait un air de grand seigneur que nul autre n'usurpa au mesme point. Il fut en Angleterre ambassadeur extraordinaire faire compliment à Jacques II de son avènement à la Couronne, et y fut accompagné de toutte la brillante jeunesse de la Cour. Céderons-nous à l'indécence ou à la singularité? Il y mena un gentilhomme de Flandres, abbé régulier d'Oudenhove, qui estoit de fort bonne compagnie et surtout très grand mangeur soir et matin, beuveur à l'avenant mais sans jamais s'enyvrer, et très bon convive. Les festins furent continuels en Angleterre pendant six semaines qu'y séjourna le Mareschal;

l'abbé d'Oudenhove fut de tous et il en rapporta tout ce qu'il y avoit porté sans en ressentir l'incommodité la plus légère. Il payoit trois ou quatre fois l'année au plus et petittement encore, le vilain tribut que chacun luy doit ordinairement une fois par jour; et avec cela mangeant toujours de mesme, il a vescu très sainement et très vieux. Le mareschal d'Humières fut chevalier du Saint-Esprit en 1688, et ne commença pas heureusement la guerre l'année suivante. Aussy ne commanda t il plus qu'en son gouvernement. Il fut général sous le Roy, Monseigneur, Monsieur et M^r^. le Prince au siège de Namur 1692, puis retourna à Lille; et l'année suivante il fut commander sous Monsieur en Normandie et en Bretagne. Dès 1685 il fut grand maistre de l'artillerie à la mort du duc du Lûde, et M^r^. de Louvois qui l'y servit fort, fut bien aise d'avoir affaire à un homme plus souple que ceux qui avoient possédé cet office de la Couronne, dont il démembra plusieures choses au profit de son autorité de secrétaire d'Estat de la guerre. Le Mareschal receut souvent le Roy à Mouchy où il despensa beaucoup et eut souvent du Roy des présens considérables pour y faire des embellissements que Sa Majesté se plaisoit quelquefois à ordonner ellemesme. Il eut la douleur de perdre son fils unique en 1684 au siège de Luxembourg, et il ne luy resta que trois filles. Il avoit marié l'aisnée en 1677 à Jean Villain dit de Gand prince d'Isemgheim seigneur flamand, pour peu de chose, par le crédit qu'il eut de luy faire donner un tabouret de grâce; et il en maria une autre en 1682 au vidame du Mans. Grognet de Vassé qui mourut deux ans après ayant laissé un fils; et sa vefve à l'insceu de son père et de toutte sa famille espousa le marquis de Surville cadet d'Hautefort qui n'avoit rien, et dont le fils par l'évè-

nement a recueilli tous les biens de sa Maison. Madame de Surville fut cinq ans sans voir son père, dont le prince d'Isemgheim mourant obtint le pardon. La dernière fille, belle comme les Anges, estoit l'idole du père et de la mère et toujours avec eux. Ils luy vouloient faire tous les avantages possibles; mais ils avoient toujours splendidement vescu avec peu d'ordre dans leurs affaires et un bien qui n'estoit pas fort grand, à quoy les bienfaits du Roy suppléoient. Il y avoit longtemps qu'il travailloit à se faire faire Duc, et son amy Mr. de Louvois l'y servit bien encore et à son point, puisqu'il en obtint les lettres avec la clause en faveur d'un mariage pour sa fille et sans spécifier personne pour luy laisser l'entière liberté du choix. On peut juger qu'ayant ainsy un Duc à faire en donnant en mariage une beauté singulière et s'il se peut encore plus agréable que belle, il y eut de l'empressement à en obtenir la préférence. Ce qui ne se conçoit pas, c'est la préférence qu'il donna à la Maison esteinte de sa grand'mère sur la sienne propre, et avec touttes les précautions que l'entestement d'un nom fournit pour le perpétuer. Il voulut que Mouchy qu'il fit ériger le fust sous le nom d'Humières, et il en fit une substitution mesme aux filles à faute de masles, à condition de porter uniquement le nom, les armes et les livrées d'Humières; et que si l'aisnée des filles leur cas avenant ne pouvoit ou ne vouloit en accepter la condition, ces biens substitués passeroient à celle qui la voudroit accepter. De manière que la fille unique de la duchesse d'Humières, qui a espousé le duc de Gramont, ne pouvant se soumettre à la condition, ces biens passeront à celuy des enfans de ses sœurs, toujours les aisnés préférés s'ils le veulent, qui prendront le nom et les armes d'Humières quoyque le Duché soit esteint.

Comme le mareschal d'Humières començoit à escouter les propositions du duc d'Aumont pour son second fils peut estre depuis deux jours, il leur arriva une bizarre avanture. Le mareschal estoit au disner du Roy à Versailles qui mangeoit à son petit couvert et le duc d'Aumont premier gentilhomme de la Chambre le servoit. Un vieux prestre de Noyon qu'on appelloit M. Marcot, zellé pour les pauvres et fort homme de bien, estoit connu du Roy et de toutte la Cour par les passages à Noyon où allant et venant de Flandres il tiroit des aumosnes. Mr. de Noyon Clermont Tonnerre, si familier avec le Roy, l'avoit fait valoir et ce bonhomme s'estoit mis sur le pied de venir passer tous les ans une quinzaine à Versailles depuis bien des années, quester le Roy et toutte la Cour et ne faisoit quartier à personne. Il parut à ce disner où le mareschal d'Humières tenoit d'ordinaire le dé, et bien aise de trouver à amuser le Roy se mit à plaisanter le prestre et à luy demander des nouvelles de sa queste. Le Roy se mit de la partie et proposa à Marcot de tirer une bonne estocade au Mareschal. Le bonhomme sourit ; le Roy le pressa ; il dit qu'il en espéroit bien quelque aumosne honneste et de M. d'Aumont aussy ; et bientost, en les regardant l'un après l'autre comme un homme qui ne veut pas tout dire. Le Mareschal se deffendit et badina de plus belle ; Marcot à monstrer de plus en plus par des demi mots qu'il sçavoit ce qu'il ne disoit pas, tant qu'enfin le Roy voulut sçavoir ce que ce pouvoit estre que cette occasion d'aumosne qu'il espéroit si tost et si seure. Marcot qui ne demandoit pas mieux, tout simple et sans finesse, que de les engager devant le Roy et asseurer son aumosne, baisse la voix en riochant et répond au Roy avec sa familiarité accoustumée : « Vous le sçavés mieux que moy ; ils vont marier leurs

enfans, et à cette occasion quand cela sera public il faut bien qu'ils me donnent ; et l'affaire est assés bonne pour que mes pauvres s'en sentent un peu grassement. » Ce fut ainsy que le Roy apprit la chose ; mais qui n'a point veu la Cour de ce temps là ne peut comprendre quel fut ce coup de foudre et l'estat du Duc et du Mareschal. Celuy cy en perdit la parole et toutte contenance ; le Duc lançoit du coin de l'œil des regards effroyables au pauvre Marcot. Le Roy baissa les yeux, ne parla plus et dépescha son disner. Ces Messieurs outrés de voir leur affaire publique aussytost que conceue, crurent que le diable l'avoit dit à Marcot, et plus confondus qu'on ne le peut exprimer d'en voir le Roy instruit sans eux. Ils taschèrent pourtant de reprendre leurs esprits et suivirent le Roy dans son cabinet au sortir de table où ils se tirèrent d'affaire comme ils purent. Il fallut encore pardonner et donner à Marcot qui estoit toujours dès qu'il arrivoit à l'affust de touttes les grâces et les mariages pour en tirer davantage, et qui se garda bien de dire où il avoit appris celuy là si matin. Ce fut une avanture qui fit du bruit, mais un bruit divertissant, et qui pressa fort les parties de conclure. Le Mareschal promit par un écrit séparé de se démettre un an après le mariage ; on ne put le faire démordre de cette fantaisie, et son gendre ne fut Duc que près d'un an après son mariage. Le Mareschal ne vescut que quatre ans depuis et mourut assés promptement à Versailles, assisté par le célèbre abbé de Fénelon, archevesque de Cambray, en aoust 1694, regretté du Roy et de tout le monde à... ans.

M. du Maine eut l'artillerie et M. de Boufflers la Flandres.

II.

Louis François duc d'Humières, second fils du second duc d'Aumont et unique de son second mariage. Survivancier de son beau père du gouvernement de Compiègne. Dans la suitte lieutenant général des armées du Roy; et à la mort du quatriesme duc d'Aumont son neveu, eut le gouvernement de Boulogne et du païs Boulonnois.

Anne Louise Julie de Crevant ditte d'Humières, mariée 15 may 1690.

XVI

i XIV. 92.

LAUSUN POUR **ANTOINE NOMPAR DE CAUMONT**

ESTEINT 19 NOVEMBRE 1723

La Maison de Caumont en Guyenne qui a donné l'origine aux ducs de la Force et de Lausun, est par rapport à ces deux branches un problesme illustre caché dans l'antiquité. Touttes deux se sont toujours reconnues pour estre de mesme Maison, touttes deux se sont disputé l'aisnesse que l'opinion a donnée à la branche de la Force, sans que celle de Lausun en soit jamais convenue; touttes deux ont toujours porté des armes et mesme des livrées, depuis qu'elles se distinguent, entièrement différentes; et pour en dire la vérité, opinion et consentement réciproque et sentiment général passé en droit de tout temps, que l'une et l'autre sortent de la mesme origine; mais de preuves, en aucune façon.

On rapporte des Geoffroy de Caumont et autres mentionnés comme on peut, depuis 1060 jusqu'en 1211; mais rien qui les distingue, qui les fasse connoistre, encore moins qui les lie entre eux ny qui marque descendance. Pas une femme nommée. Telle est l'origine commune à ces deux branches. On laisse icy celle de la Force qui aura son tiltre, et qui ne commence à estre bien connue qu'en 1226, et si encore point de femmes connues du reste de ce siècle. Celle de Lausun est plus heureuse, puisqu'elle est parfaittement connue dès 1211, avec touttes les femmes qui en prouvent la filiation.

Le nom de Nompar, qui n'est ny nom propre ny nom de baptesme, est inconnu dans la branche de la Force avant le premier Duc, si on en excepte un seul, qui testa en 1400 et qui s'appeloit tout court Nompar de Caumont. Pour la branche de Lausun, il n'en est aucun qui ne l'ait porté, et les deux premiers connus l'ont porté unique *Nompar de Caumont*. Depuis ces deux là, tous les autres l'ont fait précéder par un nom de baptesme, comme on le voit icy au duc de Lausun. Que peut ce estre que ce nom affecté avec une suitte jamais interrompue depuis quatre siècles et plus? C'est encore ce que l'antiquité cache dans ses ténèbres. Ceux qui l'ont si soigneusement conservé l'ont volontiers donné pour *Nompareil;* mais cette explication auroit elle esté receue par d'autres Gascons, et dans un païs où il y a eu tant de noblesse très distinguée et très ancienne, et d'illustres et de grandes Maisons?

Bec et Nompar frères ont donné origine aux branches de Caumont Bec, tige de la Force, Nompar de celle de Lausun. Mais encore une fois, on ne connoist point leur mère ny pas une de leurs grand'mères, oncles, tantes, ny sœurs; et ce malheur poursuit les deux premières générations que l'on donne à la descendance de Bec, quoyque d'ailleurs ces deux générations soyent bien plus éclairées que les supérieures, comme il se verra au tiltre de *la Force*. La tige de Lausun est plus heureuse.

Nompar I de Caumont, tige de Lausun, monstre à l'instant qu'il est connu, une illustre origine. Il est intitulé seigneur de Lausun et de plusieures autres terres, et vicomte de Montbaheut, dans des temps éloignés encore de plusieurs siècles de la plus légère licence dans l'attribution des tiltres, et de la plus petitte impureté de sang dans ceux qui les prenoient. Il est mentionné dans l'acte de

1211 au sujet de la donation faite par Bec son frère et par luy au couvent de Grammont du prieuré de Mérignac avec le territoire qui en compose la juridiction; et le mesme Nompar est qualifié noble baron dans le contract de mariage de son fils. Or, on ne voit point qu'il possédast aucune baronie. Cette qualification luy estoit donc acquise sans ce secours; on appelloit barons alors les plus grands et distingués seigneurs de chaque province, et hauts barons les Pairs et les premiers feudataires directs de la Couronne. On s'estendra moins dans la suitte, mais il falloit remarquer cette grandeur de première origine, et que depuis ce premier connu, Lausun n'est point sorti de cette race qui de père en fils l'a possédé, et qui n'est pas un petit fief, comme tous aussy ont porté le *Nompar*, qu'on ne répètera plus en leurs noms, sy ce n'est au suivant, parce qu'il l'a porté seul comme son père, qui le laissa de Guill. de Beauville son espouse, qui par des tiltres vivoient encore tous deux en 1273.

Nompar II de Caumont eut un frère, Anissand de Caumont, tige de la branche de Sainte-Baseille, qui espousa Aremburge, fille d'Archibald II comte de Périgord et de Marie Bermond d'Anduse, dont la branche finit en son petit fils dont la fille espousa, 1357, un Albret fils d'une Armagnac.

Le frère aisné susdit Nompar II de Caumont espousa, 1250, Agassen de Montpesat, dont le petit fils fut le premier baron de Lausun. Le fils de celuy là espousa, 1434, Jeanne d'Albret. On voit toujours une suitte de mères très nobles et quelquefois grandes, et des sœurs aussy noblement mariées. Le cinquième petit fils de cette Albret fut François, qui est le premier distingué par d'autres choses que par des actes ou des services ordinaires de

chevalerie ou des hommages aux Rois, etc. Il se trouve aussy plus riche en terres. Il fut gentilhomme de la Chambre de François Ier 1532, colonel de mille hommes de pied au voyage d'Avignon 1549, lieutenant pour Henry II des ville, chasteau et comté de Blaye, 1557. Charles IX luy donna l'ordre de Saint-Michel en 1563, une compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances en 1566, et en 1570 il luy érigea la baronie de Lausun en comté. Le nouveau comte mourut 5 janvier 1575, et laissa de Charlotte de la Roche Andry un fils unique qui fut :

Gabriel comte de Lausun, escuyer d'escurie du Roy puis gentilhomme de sa Chambre, capitaine de cinquante hommes des ordonnances, chevalier de Saint-Michel, puis du Saint-Esprit 1585. De Charlotte fille de Louis baron d'Estissac et d'Anne de Daillon il laissa trois filles mariées à François baron de Fumel, à Charles Élie de Coulanges seigneur de Bourdez, à Alexandre de Castelnau seigneur de Clermont Lodève marquis de Sessac, et un fils unique François comte de Lausun, mareschal de camp, député pour la noblesse d'Agénois aux derniers Estats Généraux de 1614 ; l'année suivante capitaine de cent gentilshommes de la Maison du Roy au bec de corbin, et chevalier du Saint-Esprit 1619. Il espousa la sœur du père du premier mareschal duc de Gramont, de laquelle estoit mère la belle Corisande d'Andouins, dont il laissa une fille mariée en 1611 à Frédéric de Grailly dit de Foix comte de Gurson, dont le fils estoit le mary de la comtesse de Fleix, dame d'honneur de la Reine mère Anne d'Austriche, et dont les deux ont esté l'un après l'autre ducs de Foix. Voir le tiltre de *Randan*. Outre cette fille, François comte de Lausun laissa un fils unique qui fut autre Gabriel comte

de Lausun qui sur la démission de son père, eut en 1616 la compagnie des cent gentilshommes de la Maison du Roy au bec de corbin. Il mourut 26 janvier 1660, et avoit espousé, 1630, Charlotte fille du troisiesme duc de la Force, fils et frère des mareschaux, et de Margueritte d'Escodeça, dont il laissa le duc de Lausun cause de ce tiltre, quatre autres fils, dont pas un ne s'est marié et dont un seul a peu paru. C'estoit un homme de valeur et d'esprit, mais fort extraordinaire, qui servit dans la gendarmerie, passa en Hongrie avec Mr. les princes de Conty, s'y attacha au service de l'Empereur, s'en dégousta après s'y estre avancé, et revint vivre à Paris assés obscurément et y mourut en 1707, à soixante ans. Ces frères avoient quatre sœurs, dont deux furent abbesses de Nostre Dame de Saintes et du Ronceray à Angers. Les deux autres qui n'avoient rien furent mariées comme elles purent : la cadette en Périgord à Mr. de Belsunce qui a fait la fortune de ses enfans par son frère ; l'aisnée, fille de la Reine, espousa en avril 1663 Louis Armand Bautru comte de Nogent, capitaine des gardes de la porte du Roy, lieutenant général, et lieutenant général d'Auvergne, que son esprit, sa valeur et sa familiarité avec le Roy et la Reine mère, dont il avoit hérité de son père, avoit mis à la mode, et qui s'éleva par cette grande alliance. Il se noya au passage du Rhin, 22 juin 1672. Il estoit frère de Vaubrun lieutenant général distingué commandant en Alsace, tué à la belle retraite que fit le mareschal de Lorges à Altenheim, à la mort de Mr. de Turenne. Il avoit espousé une femme de mesme famille que luy, et laissa l'abbé de Vaubrun et la duchesse d'Estrées. Mr. de Nogent laissa le comte de Nogent et la duchesse de Biron. On pourra dire quelque chose de cette famille au tiltre de *Biron;* c'en est assés icy pour

faire connoistre les frères et les sœurs du duc de Lausun, auquel il faut revenir.

I.

Antonin Nompar de Caumont, marquis de Puyguilhem pendant la vie de son père, puis comte de Lausun, et enfin duc de Lausun, fut un de ces prodiges de fortune et de singularité unique qui font la curiosité de leur temps et de ceux encore qui les suivent; et que personne n'a défini avec tant de précision et de justesse que le célèbre la Bruyère qui a écrit de luy qu'il n'est pas permis de resver comme il a vescu.

On ne peut avoir plus d'esprit, plus de pointes outre ce fond d'esprit, plus de singulier, de profond et d'extraordinaire dans l'esprit, et par conséquent dans la conduitte; et qui auroit recueilli ses faits et ses dits en ce genre en auroit un ample *Lausuniana*, mais toujours plein de sel et de plus fort historique, qui feroit honte à tous les livres de cette terminaison. Une valeur fine, une ambition sans bornes, une malice qui ne se pouvoit rien refuser, souvent maligne et méchante deprojet, une m agnificence extérieure en tout qui ne l'empeschoit pas de se sentir de

Geneviève Marie seconde fille de Guy de Durfort duc de Lorges, mareschal de France, chevalier du Saint-Esprit, capitaine des gardes du corps et gouverneur de Lorraine, et de Geneviève Frémont;

Sœur du duc de Lorges et de la duchesse de Saint-Simon;

Mariée à quinze ans, six semaines après sa sœur, 21 may 1695;

Vefve sans enfans, 19 novembre 1723.

l'avarice, et cette avarice ne l'empeschoit pas de prester très noblement et de donner mesme et gros aux siens et très libéralement; et personne n'eut l'air ny le fond d'un plus grand seigneur, ny aucune maison en tout genre plus l'air de grandeur que la sienne. Avec cela grand et noble joueur. L'humeur quelquefois guaye et plaisante, mais ordinairement sombre, l'esprit caché, jamais bien arresté, toujours occupé de projets et fort souvent de chimères. Bas et vil courtisan en effet; mais haut en apparence et en effet aussy dans des occasions où il croyoit pouvoir hazarder la hauteur avec succès; connoissant en perfection son monde, et faisant le doux, le simple, le complaisant avec un ton de voix qu'à peine entendoit on, et se plaignant toujours de ne voir ny n'entendre, avec des oreilles exquises et des yeux de lynx qu'il masquoit d'une très inutile lorgnette depuis son dernier retour à la Cour. Toujours des contours de la ruse, de l'artifice, avec un air de simplicité trop affectée et quelquefois jusque du niais, dont il rioit intérieurement en luy mesme. Toujours à descouvrir, à escumer, à aprofondir, à combiner, à tendre des panneaux avec discernement. Toujours après quelque intrigue. Envieux, haineux, surtout hardy et audacieux en tout genre, aimant peu de gens, mais bon amy et très bon parent, sans qu'aucun fust à l'abry de ses coups de langue et de patte. Impudent au dernier point avec les femmes, jusqu'à la dernière vieillesse; et cela sous le voile d'une politesse de l'ancienne Cour, et de ces politesses discernées et distinguées qu'on ne connoist plus. Dangereux en face et redouté des plus grands et des plus accrédités, qui le mesnageoient tous sans l'aimer, à commencer par le Roy mesme, dont il avoit esté longtemps le plus favory. Sa figure fut un problème. Il estoit petit,

mince, mais très bien fait et proportionné, et la plus belle jambe qu'on pust voir, jusqu'à la dernière vieillesse. Un visage couperosé et de chat escorché, de beaux yeux, et une physionomie fine, hardie, haute, avec un sourire qui démonstroit la profondeur et la fausseté. Ceux qui l'ont veu dans ses beaux jours asseurent qu'il n'avoit jamais esté mieux que ce qu'il estoit lors de son retour à la Cour, et qu'il avoit de plus des cheveux de filasse, qu'une perruque blonde cacha depuis. Il falloit donc d'ailleurs qu'il eust de grands talens pour estre couru des dames au point où il le fut, et des plus belles et des plus hautes, qui se l'arrachoient touttes et qui le combloient d'avances et de présens, qui forçoient l'indifférence avec laquelle il les attisoit après luy, et qui supportoient ses humeurs, ses jalousies, ses sorties épouvantables sur elles, ses infidélités, et le péril encore de demeurer brouillées avec luy. Il estoit adroit à tous les exercices du corps, extresmement propre, et affectoit la retraitte et la fuitte du monde dans ses plus brillantes années. Galant avec cela, et voulant touttes les dames à son char, sans avoir l'air de se soucier de pas une, et en faisant l'importuné. La vérité est qu'il n'estoit pas souvent d'accord avec luy mesme ; et qu'il s'importunoit de tout, jusque de sa faveur, qui estoit pourtant la chose à laquelle il estoit le plus attaché, et de la perte de laquelle il ne se consola de sa vie, sans en avoir manqué un seul jour à essayer de la regagner. Mais voilà trop de peinture, il faut revenir à des faits.

Il nasquit en 1633, cadet d'un aisné qui a passé sa vie dans sa province et y est mort sans alliance en 1677. On avoit encore alors des parens qui servoient à mieux qu'à donner part d'un mariage et à procurer un deuil jusqu'à la centième génération, comme aujourd'huy qu'ils servent

rarement et les plus proches mesme à autre chose. Alors on se reconnoissoit, on se soustenoit, et si l'amitié n'y estoit pas, la bienséance et l'honneur du monde en prenoit la place et produisoit le mesme effet. Le père de Mr. de Puyguilhem se trouvoit beau frère du beau père de la comtesse de Fleix, dame d'honneur fort considérée de la Reine mère, parent du comte du Lude, très bien à la Cour et premier gentilhomme de la chambre; et de plus il estoit cousin germain du mareschal de Gramont qui y faisoit une grande figure, et de Mr. de Turenne qui en faisoit une si principale; tellement que Mr. de Puyguilhem se trouvoit cousin germain de la comtesse de Fleix et neveu à la mode de Bretagne des mareschaux de Turenne et de Gramont. Il n'avoit point de bien, en cadet de Gascogne dont la mère avoit esté féconde; on prit le party de l'envoyer tout jeune au mareschal de Gramont qui le receut chés luy, l'y logea, et en prit soin comme de ses enfans.

Le mareschal estoit le centre de la plus considérable cour et ses enfans de la plus galante, dont le comte de Guiche son fils aisné, Madame de Monaco sa fille, et quoyque de loin après eux Louvigny son second fils et depuis duc de Gramont, donnoient le ton. Mr. de Puyguilhem ne négligea pas tant de moyens de se faire connoistre et de briller parmy les dames du plus beau monde. Il eut, en 1655, la charge des becs de corbin par la démission de son père; et sa sœur fille d'honneur de la Reine mère, et qui n'avoit pas moins d'esprit que luy, de veues et d'intrigues, luy fut d'un merveilleux usage. Il s'insinua auprès du Roy par le comte du Lude, premier gentilhomme de la chambre, favory qui estoit gouverneur et capitaine de Saint-Germain et de Versailles, lors le berceau des amours de Madame de la Valière. Vardes, l'ami intime du comte du

Lude, autre favory, luy aida à porter ce cousin qui fut admis aux parties les plus particulières de Versailles. Il servoit cependant avec distinction, et ne trouvoit pas moins de secours pour le faire valoir dans les armées qu'à la Cour. Le Roy l'y voyoit souvent et l'y distinguoit toujours, et sa faveur alla tellement croissant, qu'il eut les grandes entrées chés le Roy comme les premiers gentilshommes de la chambre. Ce vol auquel on ne s'attendoit pas, déplut fort aux envieux, et dans un neveu de Mr. de Turenne à Mr. de Louvois. Le marquis de Guitry qui fut tué depuis au passage du Rhin en 1672, estoit un véritable favory, et d'ailleurs une espèce de sauvage, ennemy presque de toute société et toujours renfermé chés luy où il ne voyoit personne. Puyguilhem avoit sceu l'apprivoiser au point de chambrer ensemble, tellement qu'il s'estoit peu à peu emparé des principales avenues du Roy. Mr. Colbert et luy estoient fort bien ensemble, et par l'amitié commune de Madame de la Valière, et par l'inimitié commune de Mr. de Louvois. La Reine mère, tant qu'elle vescut, le protégea à cause de la comtesse de Fleix. Madame, pour qui le Roy avoit tant de distinctions et de goust, et qu'on peut dire avoir esté la Reine de la Cour tant qu'on la laissa vivre, n'estoit qu'un avec Madame de Monaco et son frère le comte de Guiche; et pour combler tout, Puyguilhem sceut à temps estre bien et plus que bien avec Madame de Montespan.

Tout cela de sa part s'entassoit avec tant d'art, de mesure et de silence, un air si peu empressé, un but qui estoit le Roy, si exactement suivi que la fortune éclata presque avant que la faveur l'eust annoncée. Faute de vacances, il imagina de se faire créer la charge de colonel général des dragons, à l'instar de celuy de la cavalerie. Le Roy luy avoit donné son régiment de dragons à sa création; on

avoit multiplié ce corps; le Roy s'attachoit à cette nouveauté militaire dont Louvois l'amusoit et dont il ne prévoyoit pas le contre coup. Lausun, car son père estoit mort et il avoit pris ce nom, avoit fait son affaire sans ce ministre qui ne put le luy pardonner, et avec qui les fonctions et les prétentions de cette nouvelle charge luy donnèrent de fortes discussions où le favory gaignoit toujours.

L'année n'estoit pas résolue, qui estoit 1668, qu'il sceut par le Roy mesme que le duc Mazzarin vouloit quitter le monde et se défaire entre autres de sa charge de grand maistre de l'artillerie. Il la demanda, et à force de hardiesse elle luy fut promise à condition d'en garder le secret quelques jours. Celuy qu'il comptoit estre déclaré venu, il s'en alla dans une antichambre intérieure où il n'y avoit que Nyert premier valet de chambre, en attendant la levée du Conseil. Ce n'estoit guères là ses heures d'aller chés le Roy. Nyert en fut surpris, et Mr. de Lausun, dans la confience qu'il n'avoit plus que quelques moments, crut ne rien hazarder et s'obliger ce premier valet de chambre de luy en faire la confidence. Il estoit bien instruit de tout, mais il ignoroit pourtant que Nyert étoit entièrement gaigné à Mr. de Louvois et l'avertissoit de touttes choses. A l'instant que le mot fut lasché et le compliment en conséquence, Nyert feint d'avoir oublié quelque chose, laisse là Mr. de Lausun seul, et court chés Mr. de Louvois qui travailloit chés luy et n'estoit pas au Conseil, et l'avertit de ce qui va estre déclaré. En ces occasions les moments sont chers, et Louvois ne l'ignoroit pas. Il sçavoit aussy combien on déplaisoit au Roy en manquant à son secret; il prend donc une plume, et mande au Roy en deux mots qu'il vient d'apprendre par quelqu'un à qui Mr. de Lausun l'a dit, qu'il va estre dé-

claré grand maistre de l'artillerie ; qu'il n'a rien à dire aux grâces qu'il luy plaist de faire, mais que celle là a tant de rapports à sa charge de la guerre et qu'il a veu Mr. de Lausun si difficile dans l'exercice de celle des dragons, qu'il supplie Sa Majesté de vouloir bien différer cette déclaration jusqu'après qu'il aura eu l'honneur de travailler le soir avec elle. Nyert prend la lettre, s'en retourne, cause avec Mr. de Lausun qu'il retrouve où il l'avoit laissé, et ils attendent tous deux la fin du Conseil. Quelques moments après le Roy appelle, Nyert entre, donne son billet au Roy qui le lit pendant que les ministres s'ébranslent pour sortir. La colère luy prend de son secret révélé, et révélé à celuy justement pour qui il avoit voulu ce secret. Il sentoit bien la peine qu'auroit Louvois de ce choix, il en vouloit éviter les remonstrances sans toutesfois le désobliger ; et par ce mot lasché il se trouvoit entre son ministre et le favory à qui il avoit promis. Toutesfois le despit qu'il en eut l'arresta tout court, et sans rien faire paroistre, il différa. Lausun bien estonné, le fut encore plus quand quelques jours après le Roy luy dit que les rapports nécessaires de l'artillerie au secrétaire d'Estat de la guerre l'embarrasseroient et produiroient des querelles qu'il haïssoit et qu'il auroit tous les jours à juger. Qu'il auroit deu avoir fait cette réflexion plus tost, mais qu'il luy feroit plaisir de le délivrer d'un engagement qu'il avoit pris trop à la hâte, et de luy demander toutte autre chose. Mr. de Lausun tint ferme; et a prétendu qu'il refusa lors d'estre fait Duc en cédant l'artillerie. Le Roy et luy se séparèrent donc assés mescontents l'un de l'autre. Le recours de celuy cy fut à Madame de Montespan qu'il croyoit hors de termes de luy pouvoir rien refuser. En effet, elle luy promit tous ses efforts auprès

du Roy et dans la journée mesme. L'ardent Lausun voulut en avoir le cœur net. Le Roy venoit tous les jours au commencement du soir chés Madame de Montespan, et quelquefois dans l'après disnée, et en arrivant tous deux se déshabilloient et se mettoient au lit; puis quand ils vouloient compagnie, se rhabilloient et passoient dans un cabinet où les familiers en petit nombre venoient les amuser. Mr. de Lausun, qui n'estoit pas neuf dans la maison, avoit une principale femme de chambre entièrement à luy. Il eut la hardiesse de luy proposer de le laisser fourrer sous le lit, et elle la hardiesse d'y consentir. Le Roy devoit venir l'après disnée, parce que le soir il devoit y avoir chez luy une espèce de ballet. Il arrive, et tous deux se couchent ensemble. Après les moments les plus doux et quelques conversations à l'avenant, elle se tourna sur autre chose. Madame de Montespan conta au Roy ce que Mr. de Lausun estoit venu demander sur l'artillerie, et ce qu'elle luy avoit promis, mais pour se défaire de luy; et de là, comme elle estoit mocqueuse et malfaisante, et plaisante, avec ce tour charmant de Mortemart, elle enfile le diable de Mr. de Lausun, son indiscrétion d'avoir parlé, ses fougues et ses hauteurs avec Mr. de Louvois s'il avoit l'artillerie, dont le Roy seroit plus tourmenté qu'à gouverner touttes ses trouppes ensemble; le Roy à répondre aussy assés désagréablement pour le pauvre patient qui, de dessous eux, n'en perdoit pas une parole et suoit à grosses gouttes de male rage et d'effroyable contrainte. Enfin, les amants se levèrent et le prisonnier fut délivré. Il revint peu après à la porte de Madame de Montespan attendre qu'elle sortist pour le ballet. Il luy présenta la main et luy demanda s'il osoit se flatter d'avoir eu quelque part en son souvenir auprès du Roy. Elle luy respondit

qu'elle n'avoit eu garde d'y manquer, et luy estale ses charges et ses recharges et le peu qu'elle a avancé. Mr. de Lausun luy laissa tout dire, ayant soin seulement de la faire marcher à petits pas, puis luy dit doux et bas mot pour mot tout ce qui s'estoit passé entre eux, sans y manquer d'une syllabe; et de là, toujours doux et bas, l'appelle par tous les noms les plus infâmes, l'asseure qu'il luy coupera le visage, et la conduit quoy qu'elle pust faire, jusque dans le ballet où elle arriva plus morte que vive, se trouvant mal et ayant presque perdu toutte connoissance, aussy esperdue de l'exactitude de la répétition et si contiguë à la conversation, que des injures, des fureurs et des menaces. Le Roy et elle crurent que ce ne pouvoit estre que le diable qui luy eust rendu un compte si prompt et si fidèle de ce qui s'estoit passé, et néantmoins dans une colère horrible. Le Roy qui ne le sceut qu'après le ballet, fort tard, lava la teste le lendemain matin à M. de Lausun, qui pour toutte response rompit son espée en présence du Roy et luy dit qu'il ne s'en serviroit jamais pour le service d'un Roy qui pour une putain luy manquait de parole. Mais il faut icy dire la vérité, le Roy riposta d'une bien grande action. Il sentit toutte l'émotion d'une action qui ne peut estre qualifiée; il ouvrit la fenestre à l'instant et jetta en bas une canne qu'il tenoit à la main, et ne dit que cette seule parole : *De peur d'avoir à me reprocher d'avoir frappé un gentilhomme ;* tourna le dos, s'en alla, mais le fit arrester et mener à la Bastille. Qui ne l'y auroit cru pour le reste de ses jours? Mais voicy le merveilleux. L'artillerie est donnée au comte du Lude, sa charge de premier gentilhomme de la chambre au duc de Gesvres qui estoit capitaine des gardes, qui estoit incommodé d'une descente

dont il se servit pour ce changement, disant qu'il ne pouvoit plus souffrir la fatigue du cheval ; tout cela se fait en six semaines. Madame de Montespan a peur de Mr. de Lausun ou regret de l'avoir perdu, ayant esté si bien ensemble; elle en fait pitié au Roy, et luy dit tant que c'est un homme qui n'est devenu un moment fou que de désespoir de ne pouvoir plus compter sur ses anciennes bontés à luy et sur son ancienne amitié à elle; qu'il est de leur humanité de rappeler à la vie et à la raison, que le Roy le fait sortir, luy fait parler par ses amis, et enfin le revoit, et tout de suitte le fait capitaine de ses gardes.

Quel contraste dans un ambitieux et quel estonnement de la Cour! Voilà Mr. de Lausun mieux que jamais. Il n'est plus occuppé qu'à se faire donner des avis de gens qui ont dessein sur la personne du Roy et de faire sa cour de ces sornettes qui le rendoient nécessaire et augmentoient ses particuliers et sa faveur. Il n'avoit pas l'honneur de l'invention; mais il l'avoit veue pratiquer avec tant de succès par le bonhomme Noailles, que son fils le mareschal a si heureusement suivi depuis, que Mr. de Lausun, excellent en de telles inventions, les sceut mettre à grand profit. Il eut bientost après tout le commandement militaire à un voyage de la Cour en Flandres et des corps séparés à l'armée, et personne alors n'égaloit sa faveur qui du costé du Roy estoit devenue de la plus intime confience. Il eut le gouvernement de Berry et le commandement en chef de la maison du Roy.

C'estoit alors le fort de cette passion pour luy de Mademoiselle, qu'elle n'a pas eu honte de peindre toutte entière dans ses mémoires et d'en raconter toutte l'histoire d'un bout à l'autre. Elle le fait avec tant d'exactitude, et ces mémoires d'abord manuscrits et depuis imprimés sont tel-

lement publics et entre les mains de tout le monde, que ce seroit une perte volontaire de temps que de rien mettre icy de cette curieuse aventure. Qui a un peu connu Mr. de Lausun le reconnoistra en tout ce que Mademoiselle en raconte, et jusqu'à croire l'entendre parler. Mais qui ne s'escriera sur la folie consommée de manquer un si prodigieux mariage pour la confience de le retarder de deux jours et pour la vanité d'une riche livrée!

Ce fut sa perte. Les Princes du Sang pour leur vade, les envieux pour la leur, Mr. de Louvois qui en mouroit de frayeur et de rage, tout se réunit pour faire peur au Roy d'un homme tombé de si haut, qui avoit esté capable de l'emportement qui a esté raconté sur l'artillerie, et que sa charge et ses entrées personnelles approchoient si intimement du Roy. Ce mystère de Cour n'a jamais esté bien esclairci. Le Roy sembla redoubler d'amitié et de confience, et Mr. de Lausun d'attachement, car il soustint la rupture de son mariage avec un dehors héroïque; mais au bout de dix mois, comme il arrivoit de Paris pour une commission de pierreries auxquelles il se connoissoit fort bien, le marquis de Rochefort, aussy capitaine des gardes du corps, alors en quartier, et depuis mareschal de France, l'arresta dans sa chambre, d'où il fut conduit à la Bastille et deux jours après à Pignerol par un détachement de mousquetaires du Roy commandés par Maupertuis, qui en a depuis esté capitaine, et gardé avec tant de rigueur qu'il ne le luy a jamais bien pardonné. Mr. de la Rochefoucauld en eut le gouvernement de Berry, et Mr. de Luxembourg frais esmoulu aussy de la Bastille, sa compagnie des gardes du corps, comme s'il eust esté fatal à cette charge de sortir de prison pour la posséder. Mais il résista longtemps à donner ces démissions, et ce ne fut qu'à la

fin de 1673 qu'il s'y put résoudre, dix huit mois depuis qu'il eust esté arresté à Fontainebleau. Un capitaine des gardes du corps ne le peut estre que par un autre capitaine des gardes du corps. Rochefort estoit tout à M^r^. de Louvois, et sa femme encore plus, dont il fit la fortune, et Maupertuis tout au Roy d'une fidélité et d'une exactitude plus que littérale. Il fut traité dans sa prison avec la plus grande rigueur, sans parler à personne, et les premières années dans une espèce de basse voûte. Cinqmars, mort longtemps depuis gouverneur de la Bastille, estoit à Pignerol commis à la garde de M^r^. Foucquet, et le fut aussy à celle du comte de Lausun. Il fut pourtant au moment de se sauver, mais il fut aperceu se coulant d'une corde par une fenestre, et cruellement resserré, dont il tomba malade à l'extrémité. Il ne voulut jamais d'autre confesseur qu'un capucin, et de peur d'y estre trompé, il le prit à la barbe et la tira de toutte sa force, aux grands cris du Père, pour s'asseurer que ce n'estoit pas une barbe postiche.

Mais avant d'aller plus loin, il faut revenir à une aventure bien antérieure qui mérite de n'estre pas oubliée, du temps de sa faveur. Il estoit amoureux de Madame de Monaco, et son bonheur fut troublé par le Roy qui le devint aussy. Le voilà enragé. La partie n'estoit pas égale, mais il voulut se venger. Il sceut un rendés vous pris, et l'heure que Bontemps, premier valet de chambre mort bien des années après gouverneur de Versailles, la devoit conduire chés le Roy par les derrières à Saint-Germain. Le petit escalier qui y conduisoit avoit un privé vis à vis cette porte de derrière des cabinets du Roy. Il avoit touttes les entrées ; il devance un peu l'heure du rendés vous, et sort par cette porte sans qu'on s'en aperceust, la ferme

à double tour, en tire après la clef et la jette dans le privé où il s'embusque, s'enferme et se met l'œil contre le trou de la serrure. Un peu après arrive Bontemps et Madame de Monaco. Il veut tourner la clef et n'en trouve point. Le voilà bien estonné, et Mr. de Lausun bien aise qui le voit cherchant dans ses poches, croyant peut estre l'y avoir mise. Ne la trouvant point, grand embarras. Que faire de son gibier, s'il va faire le tour? S'il frappe, il craint le bruit et que quelqu'un ne passe. Il s'y résoud pourtant, et le Roy vient qui ne peut ouvrir de son costé. Colloque à travers la porte, dont le jaloux amant ne perdoit pas un mot et jouissoit de toutte sa malice avec un plaisir infini. Cependant la place n'estoit pas tenable, et il fallut se séparer sans se voir, en pestant bien fort d'un contre temps si estrange ; et Mr. de Lausun eut encore le plaisir, dans la privance où il estoit, de jouir de touttes les inquiétudes et des perquisitions qui furent faites sur cette clef perdue et qui ne se trouva plus. Le trait estoit hardy, mais il ne s'en contenta pas. Il se voulut venger de sa dame. Il la trouva un jour chez Madame, couchée sur le parquet avec d'autres par badinerie et parce qu'il faisoit fort chaud, et un bras estendu par terre. Il s'approche, tient de petits propos, et tout à coup lui met son talon de bois assés haut et aigu dans le creux de la main, et fait une pirouette. Madame de Monaco, qui le connoissoit et qui craignit encore pis, eut la force de n'en pas faire semblant, mais elle se crut estropiée et pensa s'évanouir. Luy se mit à sourire et puis sortit. Cela ne laissa pas de faire du bruit, mais il n'en fut rien de plus.

Retournons à Pignerol. Sa maladie luy procura une chambre plus douce que la basse voûte où on l'avoit renfermé, et cette chambre où on le mit avoit un tuyau de che-

minée commun avec une des pièces qui servoient au dessus à Mr. Foucquet, qui estant là pour le reste de ses jours estoit logé un peu plus au large. Les ruses des prisonniers sont incompréhensibles, et l'expérience apprend par ceux qui l'ont esté quelque temps, qu'ils découvrent mil choses fort promptement, et qu'ils ont entre eux des communications surprenantes. C'est ce qui arriva à ces deux cy. Ils s'escoutèrent, ils se respondirent, ils firent un trou au tuyau qui se refermoit avec justesse ; Mr. de Lausun y passa la teste, et peu à peu il s'enhardit à y passer le corps et à aller voir Mr. Foucquet dans sa chambre. Les premières questions roulent d'ordinaire sur les causes de la prison, et après sur ce qui s'est passé depuis qu'on y est. Foucquet avoit esté arresté le 5 septembre 1661, et tout le crédit des Telliers et des Colberts réuni pour le faire judiciairement périr n'en ayant pu venir à bout, ils eurent au moins celuy de l'envoyer à Pignerol en décembre 1664 et de l'y tenir toutte sa vie. Il avoit laissé Mr. de Lausun sur un pied fort agréable à la Cour ; mais sa charge des dragons, encore plus celle de capitaine des gardes, sa faveur, tout ce qu'il luy raconta de particulier le surprit au dernier point. L'artillerie, il ne la put croire ; mais quand ce vint à l'histoire de son mariage, il le crut fou tout à fait, et ne douta point que l'ambition ne luy eust tourné la teste, et qu'on ne l'eust confiné à Pignerol que par égard pour le cacher. Mr. de Lausun s'aperceut bientost de l'erreur de Foucquet. Plus il vouloit l'en tirer, plus l'autre s'y approfondissoit, et cela refroidit d'abord leur commerce, parce que Foucquet ne pouvoit gouster l'entretien d'un fou dont il ne croyoit plus un mot de vray, et qu'il n'osoit s'éclaircir avec ses geoliers. A la fin, ils eurent permission de se voir, et alors Mr. Foucquet connut son erreur et admira

celle de la fortune. L'estrange est que ces deux hommes qui n'en avoient point d'autre à voir, et qui devoient estre la consolation et l'amusement l'un de l'autre, se brouillèrent plus d'une fois, et si bien que c'estoit à Cinqmars à les raccommoder ensemble. Au caractère ambitieux et profond de Mr. de Lausun, on seroit tenté de croire qu'estant ami de Mr. Colbert et espérant d'autant plus de luy que son grand ennemy estoit Louvois qui l'avoit jeté dans cette fosse, et que l'un et l'autre y ayant enterré le malheureux Foucquet, quoyque d'ailleurs parfaitement ennemis, il ne voulut pas s'éloigner Colbert ny aigrir encore plus Louvois par l'amitié de Foucquet dont il sçavoit bien que Cinqmars rendroit exactement compte. Mais si ce fut politique, elle se tourna en vérité ; car après sa sortie et depuis son retour à la Cour, Foucquet mort dès 1681 dans sa mesme prison, Mr. de Lausun en dit toujours rage, et cette haine a porté jusque sur ses petits enfans.

Dans les derniers temps de sa prison, on la luy rendoit plus supportable. Il eut permission d'y voir Madame de Nogent et quelques amis très attachés d'un étage inférieur. Mademoiselle toujours occupée de luy, offroit tout pour son retour. Madame de Montespan, qu'il avoit assez mesnagée, en profita pour Mr. du Maine. Mais il falloit que Mr. de Lausun y consentist; elle luy avoit fait des donations immenses: Dombes, Eu, Montpensier et d'autres terres sans nombre et sans prix. Cela devenoit un establissement prodigieux pour Mr. du Maine, et sans bourse délier de la part du Roy. Madame de Nogent négocioit sur le plus ou sur le moins, et l'adroit prisonnier qui sentoit tout le poids de ses chaisnes et qui ne voyoit que cette porte à sa prison, la désiroit autant et plus que Madame de Montespan, mais tint ferme à négocier en personne avec elle, et pour sortir

par préalable de Pignerol et dans l'espérance encore de se raccrocher par son moyen auprès du Roy en faisant valoir ce sacrifice et la longueur et le peu de cause d'une si dure prison. L'artifice réussit, mais seulement en partie. On convint qu'il diroit avoir besoin des eaux de Bourbon, qu'il y seroit conduit par quelques mousquetaires du Roy qui l'y garderoient pour l'apparence, et que sous le mesme prétexte Madame de Montespan l'iroit trouver pour consommer l'ouvrage. Cela fut exécuté de la sorte, et il sortit de Pignerol un mois après y avoir veu mourir l'infortuné Foucquet d'une manière fort chrestienne. Il partit donc en avril 1681, estant depuis six mois en commerce assés peu resserré, et vint à Bourbon, où Madame de Montespan trouva plus de difficulté qu'elle ne pensoit, et luy fort esloigné de ses espérances. Il y eut force disputtes, force courriers, force longueurs. Enfin il en fallut passer par où le Roy voulut. Il craignoit le retour d'un homme si connu et qui le connoissoit si à fond, qui avoit eu tant de part à sa plus domestique confience, si cruellement traité sans crime et tombé sans cause de si haut. Louvois le redouttoit à l'excès, et Madame de Montespan guères moins après leurs aventures. Tout cela empescha son retour et luy en fit achepter l'espérance avec la liberté, du dépouillement de tout ce qu'il avoit d'asseuré de Mademoiselle, à quoy il renonça en bonne forme, et consentit que le tout passast à Mr. du Maine, à qui Mademoiselle en fit don pour après elle, tellement que d'une si incroyable fortune il ne demeura à Mr. de Lausun que Thiers et Saint-Fargeau, et l'exil à Amboise sans avoir plus de mousquetaires auprès de luy et la liberté de se promener à sept ou huit lieues autour de cette ville. Cet estat dura un an, au bout duquel il eut la liberté de tout le royaume et de Paris mesme où il revint, mais avec dé-

fense d'approcher la Cour plus près de deux lieues. Il s'y trouva fort riche par le prix de ses charges et par ses revenus accumulés pendant sa longue prison. Il mena à Paris une vie assés renfermée et se brouilla sans retour avec Mademoiselle, comme ses mémoires le tesmoignent. L'humeur et la jalousie y eurent grande part. Il se mit assés dans le jeu, où il fut heureux, et ne pouvant mieux, il joua avec Monsieur au Palais-Royal et à Saint-Cloud, voyoit Madame de Montespan où et quand il pouvoit, cultivoit Mr. de Seignelay, et s'amusoit d'autant avec des grisettes. Cette vie luy estoit insupportable. Il avoit perdu presque tous ses amis, dont il avoit toujours eu fort peu : les uns estoient morts; son malheur avoit escarté les autres. Son ambition et son désir de revenir sur l'eau ne luy donnoient point de repos : tout le repoussoit; il ne se voyoit point de ressource. Il passa cinq ou six ans de la sorte, plus à charge à soy mesme qu'il ne l'avoit esprouvé dans sa prison, où le courage l'avoit soustenu et l'espérance de se remettre à la Cour s'il avoit une fois sa liberté, qu'il voyoit alors sans apparence. Il fut souvent tenté de passer en Hongrie, encore plus de tascher d'estre général des Vénitiens. Ces desseins flattoient son impatience, mais ne satisfaisoient point son ambition, qui n'estoit que pour se restablir à la Cour. Il estoit flottant dans ses idées, lorsqu'il s'ouvrit une occasion qui ne pouvoit estre faite que pour servir à un modèle aussy singulier qu'il le fut toutte sa vie des jeux de la fortune les plus surprenans.

Ce fut la révolution d'Angletterre. Tout s'y brouilloit, et Mr. de Lausun, hors de mesure du costé de la Cour, et par conséquent du service de guerre si elle venoit à se déclarer, crut trouver un remède à son ennuy d'aller jouer à Londres, et peut estre à sa disgrâce en servant un Roy qui

auroit besoin de tout, peut estre des François par préférence qu'il trouveroit sous sa main par ses liaisons avec le nostre, et qui pourroit, s'il le servoit bien, s'intéresser utilement pour luy. Le succès passa ses espérances, et personne au monde ne pouvoit imaginer une chimère pareille à ce que la fortune luy présenta. Il obtint aisément une permission seiche de passer la mer. Dès qu'il fut arrivé, il vit Barillon nostre ambassadeur, salua le Roy et la Reine, se mesla par le jeu avec tous les partis, et reconnut bientost l'estat véritable des choses. On est bien plus accessible en Angletterre qu'en France, et les mouvemens convulsifs qui s'y faisoient apercevoir rendoient les audiences bien plus faciles. M^r^. de Lausun entretint souvent le Roy et la Reine de tout ce qu'il apercevoit, et en mesme temps de ce qu'il pensoit pour leur service. Cela leur fut aussy inutile que tous les autres bons avis et partis qui leur furent proposés d'ailleurs, mais cela insinua tellement M^r^. de Lausun dans leur confience, joint à l'abandon qui augmentoit tous les jours, que, les affaires réduites à l'extrémité, le Roy d'Angletterre confia la Reine et le prince de Galles au seul M^r^. de Lausun pour les passer en France. Touttes les histoires qui racontent ce rare évènement nous dispenseront de nous y estendre, ainsy que de la tendresse et de la magnificence que le Roy fit voir à la réception et à la protection de ces infortunées Majestés. Quel prodigieux moment pour un homme dans la situation et du caractère de M^r^. de Lausun! Abordé en France, il sceut se contenir aux seuls soins de la mère et du fils, et à ne pas écrire un mot à personne qu'un billet court, concis, modeste et plein de sa disgrâce à M^r^. de Seignelay, sans rien demander, sans monstrer mesme d'espérance. Il laissa faire le bonheur de son exécution et l'intercession de la Reine qui en donnant part

au Roy de son arrivée, n'oublia pas son libérateur. Mais quel transport fut celuy de Mr. de Lausun lorsqu'en réponse la Reine luy remit une lettre que le Roy luy écrivoit de sa main, par laquelle il luy mandoit que le bonheur de ce service luy faisoit tout oublier, qu'il désiroit que de sa part il oubliast tout de mesme, qu'il accompagnast la Reine, et qu'il avoit impatience de le revoir. Le Roy, en la fermant, ne put s'empescher de dire : « Il y a longtemps que Lausun n'a veu de mon escriture; il y estoit bien accoustumé autrefois; je crois qu'il aura une grande joie de recevoir une lettre de ma main. » Il suivit la Reine, qui sceut en chemin le Roy son mary abordé en France, qui fut pour Mr. de Lausun un surcroist d'espérance. Il fut receu à merveilles, présenté par la Reine, et celuy dont elle et les deux Rois se servirent le plus souvent entre eux. Il receut les applaudissemens de la Cour avec une modestie d'homme instruit par une profonde disgrâce, et employoit tout son esprit à se contenir et à parvenir. Peu de jours après le Roy, sans qu'il l'eust demandé, luy rendit les grandes entrées de premier gentilhomme de la chambre, qui estoit alors la chose la plus rare, la plus distinguée, et presque la plus unique à la Cour, et personne ne les avoit sans charge qui les donnast que Mr. de la Feuillade le père et Mr. Mazzarin, retiré dans ses terres et qui ne paraissoit jamais. Un logement au chasteau de Versailles et distingué suivit de près, et il fut le reste de sa vie de tous les voyages de Marly sans en manquer pas un, et très bien logé toujours à Fontainebleau. L'année suivante, 1689, il receut l'ordre de la Jarretière, avec permission du Roy, dans Nostre-Dame de Paris, des mains du Roy d'Angleterre, et en 1690 il commanda sous luy son armée en Irlande, dont après la perte de la bataille de la Boyne et la

retraite du Roy d'Angletterre en France il demeura quelque temps général en chef; puis repassa en France et fut bien receu à la Cour; et en 1692 il fut fait Duc, à l'instante prière du Roy et de la Reine d'Angletterre.

Qui ne seroit content du cachot de Pignerol à un si radieux retour? Mais l'est on jamais en ce monde, et M^r. de Lausun moins que personne? Il vouloit une faveur, une confience effective telle qu'il l'avoit eue autrefois, et tout se bornoit à des bienséances. Tout son art n'avoit pu tirer mieux; il chercha donc à se fortifier par d'autres mesures. Le mareschal de Lorges estoit capitaine des gardes du corps et commandoit tous les ans l'armée d'Allemagne. Il n'avoit qu'un fils unique, enfant, et deux filles, dont l'aisnée venoit d'espouser le duc de Saint-Simon à Pasques 1695, lequel n'avoit que vingt ans. Cette disposition de famille luy fit concevoir le dessein d'estre capitaine des gardes après le mareschal en espousant sa seconde fille, et de s'initier en attendant entre le Roy et luy sur les choses qui regarderoient les opérations et les courriers d'Allemagne. Il brusqua donc ce mariage, en ne demandant rien pour le présent et faisant beaucoup d'avantages à sa femme qui n'avoit que quinze ans et qui estoit jolie et très bien élevée. Ce mariage, qui se fit subitement six semaines après celuy de sa sœur, surprit estrangement tout le monde. Le Roy, qui connoissoit bien l'espoux, dit au mareschal de Lorges dès qu'il luy en parla qu'il ne doutoit pas que M^r. de Lausun n'eust ses veues pour le faire, mais qu'il luy défendoit bien expressément de luy dire jamais un mot de ses affaires à luy Roy, et luy prédit ce qui arriva : c'est que M^r. de Lausun n'ayant pu par touttes ses ruses et ses flatteries induire son beau père à aucune confience de celles où il tendoit, se brouilla avec

luy et défendit à sa femme de parler à son père et à sa mère et de voir personne de sa famille. Cet esclat fut poussé fort loin. Avec un peu de patience, il se le seroit espargné. Le mareschal fut à l'extrémité pendant la campagne, et vers la fin de l'hyver suivant il fut déclaré qu'il ne serviroit plus. A bout de voye de ce costé là, il chercha autre chose. Chamillart estoit parvenu à la plus haute faveur et au ministère le plus estendu. Il avoit encore une fille à marier, et rien à luy donner. Il luy mist dans la teste le fils du mareschal de Lorges qui estant mort sur ces entrefaites, et à l'occasion de sa maladie s'estant un peu rapproché, il s'empara du petit garçon à qui il fit voir les cieux ouverts par ce mariage. Sa mère le fit, et Chamillart qui ne donna et ne procura presque rien, en eut toutte l'obligation à Mr. de Lausun. C'estoit bien là son compte; mais ce n'en estoit que le commencement. Il se flattoit d'obtenir en grand par un ministre tout puissant ce qu'il n'avoit pu, en plus resserré, d'un général d'armée, et il le désiroit avec d'autant plus de passion qu'il se voyoit frustré de l'espérance de la charge de capitaine des gardes qui avoit esté donnée au duc d'Harcourt. Lassé de ne se point faire les ouvertures qu'il espéroit, il se tourna à tascher de se servir du désir qu'on avoit de la paix, et de celuy de Chamillart de la faire *all dispetto* de Torcy, secrétaire d'Estat des affaires estrangères. Il sçavoit que Chamillart, de concert avec le Roy, traitoit où il pouvoit à l'insceu de l'autre. Lausun voulut s'en mesler, et pour cela fit le malade et s'en alla aux eaux d'Aix-la-Chapelle, dans le dessein d'y faire des connoissances avec des estrangers dont il pust profiter pour ses veues. Les armées estoient en campagne, et à son retour il passa par celle du mareschal de Villeroy qu'il trouva en présence des ennemis. Il

y séjourna dans l'espérance d'une bataille. On luy en fit les honneurs, il se promena partout; elles se séparèrent sans rien faire; le mareschal en fut fort blasmé, et on ne parloit d'autre chose au retour de Mr. de Lausun. En arrivant à Versailles il alla chez Madame la princesse de Conti saluer Monseigneur qui, malgré son apathie, n'aimoit point le mareschal de Villars, et luy demanda d'abord des nouvelles de cette armée et pourquoy on avoit laissé retirer si paisiblement les ennemis. Mr. de Lausun, avec un sourire malin et une modestie affectée, se fit tirer l'un après l'autre qu'il avoit tout veu, et se mit à sa manière en de grands circuits qui ne disoient rien sur ce qui avoit empesché le mareschal, six jours durant, d'aller aux ennemis en présence. Point de rivières, point de bois, point de ravins entre deux, qu'il avoua l'un après l'autre et ce sembloit avec grande peine, et les gardes avancées à la portée de la carabine et à veue. Pressé enfin et à bout, il dit en béguayant exprès que, pour dire la vérité, il y avoit entre les deux armées une bruyère, mais haute cette bruyère en montrant sa tabatière, haute ouy bien haute à peu près comme cette boiste que je tiens là. On peut juger de l'effet de ce récit et de la plaisanterie qu'il excitta. Il entretint fort Mr. Chamillart et à plusieures reprises. Il avoit fait grande amitié à Aix-la-Chapelle avec Hompesch, un des principaux généraux des Hollandois, et se promettoit beaucoup du commerce d'amitié et de présens qu'il entretint avec luy. Mais Chamillart qui avoit la mesme défense du Roy qu'avoit eue autrefois le mareschal de Lorges, esquivoit les conversations, et ne disoit mot quand il ne les pouvoit esconduire. A la fin, Mr. de Lausun vit bien qu'il n'y avoit point d'espérance à aucune ouverture, et se tourna d'un autre biais. Il voyoit croistre le désir de la

paix et des négociations sourdement hazardées, et ne pouvant estre admis à rien de gré, il essaya de la force et de faire à Chamillart une telle frayeur qu'il l'obligeast de luy procurer quelque commission au dehors pour se mettre en asseurance. Il avoit un fils fort jeune qu'il appelloit Mr. de Cani, ny bien ny mal fait, et d'une figure très ordinaire. Mr. de Lausun en fit le jaloux, et comme son appartement avoit le degré commun avec celuy où Chamillart logeoit avec sa famille, il luy fit sourdement donner des avis qu'il tueroit son fils, et qu'il estoit assés fou pour cela. Il soutint ces avis de tout ce qui pouvoit en augmenter l'inquiétude, et garnit de plus un passage ouvert de sa chambre et qui se voyoit de tout ce qui entroit chés luy de rateliers de fusils et de pistolets. Rien ne luy rendit. Enfin, voulant pousser son projet à bout, il fit à Marly, au sortir du souper du Roy, une scène qui indigna toute la Cour et qui ne fit qu'augmenter la réputation de sa femme. Madame de Maintenon s'en mesla et luy lava cruellement la teste; le Roy le fit menacer. Luy, toujours doux et tranquille, ignoroit qu'il eust rien dit ny rien fait. Il s'excusa pourtant sur ce que c'estoit le temps où il avoit esté arresté autrefois par Rochefort, que cela luy rappelloit tous les ans ses malheurs et luy mettoit l'esprit hors de son assiette ordinaire, et il estoit vray que tous les ans il affectoit dans ces temps là un sombre et un extraordinaire qui s'esloignoit souvent du sens rassis, et qu'il fut tous les ans fidèle à cette sorte d'anniversaire. Là finit la scène sur Mr. de Cani, et désespérant de venir à bout du dessein qu'il s'estoit mis si avant dans la teste, il démeubla peu à peu son arsenal et abandonna cette jalousie, et se borna à se faire craindre et à se réjouir en mesme temps presque toujours aux despends de ceux qu'il ne craignoit point mais

excitoient son envie. Tel fut le tour qu'il joua au mareschal de Tessé.

On estoit à Compiègne, à ce camp fameux par la despense qu'il en cousta aux trouppes au sortir de dix années de guerre, où le Roy voulut estonner l'Europe par la magnificence du spectacle qu'il se donna et qui attira les estrangers de tous païs. Le mareschal de Tessé estoit encore brillant de la paix de Savoye et du mariage de Monseigneur le duc de Bourgogne qu'il avoit faits. Il estoit encore colonel général des dragons, et le Roy voyoit ses trouppes les unes après les autres. Mr. de Lausun, à qui il pesoit toujours de n'estre là que courtisan, demanda à Tessé comment il comptoit de paroistre devant le Roy à la teste des dragons, et sourit avec une douce pitié de ses responses. Quand il l'eut bien inquiété sur ce que signifioit sa question et son peu de satisfaction de ses responses, il se prit à rire et à luy faire toutte la honte qu'il put d'ignorer un usage distinctif de sa charge. L'autre le crut bonnement parce qu'elle avoit esté créée pour luy, et le pressa de le luy apprendre. Mr. de Lausun, après l'avoir suffisamment persuadé de l'obligation qu'il luy avoit d'une telle instruction, la luy déclara et luy promit de ne parler à personne de son ignorance; et cette instruction estoit qu'il estoit essentiel au colonel général des dragons paraissant en reveue devant le Roy à leur teste, d'avoir un chapeau gris. C'estoit la surveille de la reveue: personne depuis plus de quatre ans n'en portoit plus, et le bon estoit que c'estoit le Roy qui les avoit fait passer d'usage parce qu'il s'estoit pris d'aversion, de telle sorte qu'il s'en récrioit toujours quand, une fois en dix ans, il en rencontroit un parmy le peuple. Tessé, ravi d'un si important avis, ne fut en peine que d'en recouvrer un, et envoya

aussytost à Paris en poste. Le chapeau arriva à temps; on l'emplume, on le pare de coquardes, et Tessé arrive au lever du Roy avec son chapeau gris. Mr. de Lausun qui le sçavoit et qui sortoit toujours du lever quand les autres y entroient, y demeura et vit Tessé perçant peu à peu pour se faire voir et présentant son chapeau. Le Roy luy parla de la reveue qu'il alloit faire de ses dragons, puis avisant ce chapeau: — Hé! Tessé, luy dit il, qu'est ce que c'est que ce chapeau? Où diable avés vous pris cela? Tessé piétine, embarrassé et surpris, et tout le monde le regarde. — Mais, dites donc, recharge le Roy, que voulés vous faire de cela? — Mais, Sire, respondit le mareschal, vous nous faites l'honneur de nous voir aujourd'huy. — Hé bien! dit le Roy, qu'est ce que cela a de commun avec un chapeau gris? — Mr. de Lausun, reprit Tessé, qui m'a dit que c'estoit l'usage et la reigle que le colonel général eust ce jour là un chapeau gris. Le Roy moitié impatienté moitié riant, répliqua fort ferme: — Hé! Lausun s'est mocqué de vous; envoyés ce chapeau là au général des Prémontrés! Puis regarde la compagnie, qui se prit à rire tout haut. Mr. de Lausun se coula en arrière, ravi du succès de sa malice, et le mareschal aussy de son costé, très confondu. Les plaisanteries mouchèrent et durèrent; Mr. de Lausun rioit plus que pas un, et le mareschal outré n'osa encore se fascher. Il en fit un autre à Marsin, qui venoit d'estre fait mareschal de France et qui estoit lors fort à la mode, ce qui dura un instant. C'estoit un très petit homme, complimenteur et parleur à l'excès et qui, à force de parler à droite et à gauche, parloit souvent pour toutte une compagnie. Mr. de Lausun le vit descendant le grand degré du Roy à Versailles, dans un moment de beaucoup de monde; il s'en approche et luy présente res-

pectueusement la main. Marsin estonné se retire, et l'autre toujours la main gantée en avant. Marsin qui ne sçait ce que cela veut dire, la prend et luy dit qu'il est le maistre de faire ce qu'il luy plaist, et babille toujours descendant, et Mr. de Lausun cependant pas un mot. A la dernière marche il se récrie, se retire: — Ha! M. le mareschal, luy dit il, je vous demande pardon, je pensois que vous fussiés une dame, et luy tourne le dos. Mais il fit pis au mareschal de Tallard qui estoit une sorte de personnage et un homme de beaucoup d'esprit et de manège.

On estoit à Marly. Le Roy s'y promenoit fort dans un chariot poussé par quatre porteurs, deux devant et deux derrière. C'estoit avant qu'il eust trouvé l'invention d'un gouvernail qu'il dirigeoit luy mesme, et les quatre porteurs poussoient alors tous quatre par derrière. Un de ces porteurs de devant qui s'appelloit d'Aigremont estoit un grand drosle hardy et point sot qui peu à peu avoit usurpé la licence de se mesler dans la conversation, et à qui quelquefois mesme le Roy adressoit la parole. Cela le rendit familier, et il arriva un jour à Mr. de Lausun de surprendre de l'œil le mareschal de Tallard qui causoit avec d'Aigremont sur le rebord de la terrasse, et qui luy donnoit du tabac dans sa tabatière à l'écart. Il ne dit mot. Le Roy sortit, et luy rentra qui ne le suivoit guères. Les matins entre le lever et la messe, on se tenoit fort dans le salon à causer. Le lendemain, Mr. de Lausun n'y manqua pas, et attendit que Tallard se trouvast parmy bonne et grande compagnie. Il s'approche doucement, et un peu après il demande au Mareschal. Le Mareschal poli à merveilles, luy présente sa tabatière et luy dit qu'il souhaite qu'il le trouve bon. L'autre la repousse du doigt en souriant : « A d'autres, à d'autres, dit il en regardant l'assis-

tance, c'est là du chasse cousin ». — « Comment? dit le Mareschal, je n'en ay point d'autre ». — « Assés, assés, reprit Mr. de Lausun, ne vous faites point tant tirer l'oreille; donnés moy de vostre bon, de celuy que vous présentastes hier à d'Aigremont »; se met à rire et fait la pirouette. Qui fut estonné? Ce fut la compagnie, et le Mareschal outré à perdre toutte contenance. Cela courut tout Marly, puis à Paris et ne s'est point oublié, sans que le Mareschal osast se monstrer fasché, tant Mr. de Lauzun s'estoit establi sur le pied de dire et faire tout ce que bon luy sembloit, et de se faire craindre, quoyque ne tenant à rien.

Le Roy ne laissoit pas d'en avoir quelquefois sa part, depuis qu'il eut perdu toutte espérance. Il venoit de faire Mr. Voysin chancelier en luy laissant la charge de secrétaire d'Estat de la guerre. A Marly il alloit au conseil en robe de chancelier; après disner il alloit travailler avec le Roy en manteau court, et les soirs il paroissoit souvent à la promenade du Roy qui le luy ordonnoit, et alors il estoit sans manteau, avec la canne à la main et le cordon bleu en escharpe par dessus, qu'il portoit au col en pointe lorsqu'il estoit en robe ou en manteau, car il avoit un raspé d'officier de l'Ordre. Pour en dire le vray, ces changements d'habits estoient passablement ridicules; on le trouvoit, mais le Roy s'en amusoit. Mr. de Lausun vint faire un tour à Paris où on lui demanda des nouvelles. — Des nouvelles? Il n'y en a point, dit il; on joue fort à Marly et le Roy habille sa poupée. — Ce mot salé ne tomba pas; mais le Roy l'ignora ou n'en voulut pas faire semblant, et Voysin de mesme, auquel toutefois Mr. de Lausun faisoit sa cour.

Il en donna d'une autre à Desmarests, contrôleur général des finances dans le fort de la guerre, qu'il courtisoit

aussy beaucoup. Madame Desmarests parloit dans le salon de Marly de l'embarras de son mary et de la peine où il se trouvoit sans cesse, et adressant la parole à Mr. de Lausun : « — En vérité, Mon sieur, luy dit elle, chacun se plaint et on a raison, car on est bien pressé ; mais il n'y en a point de plus embarrassé que celuy qui tient la queue de la poisle, n'est-il pas vray? — Pardonnés moy, Madame, luy répondit Mr. de Lausun en toutte douceur ; ce sont ceux qui sont dedans. » Il estoit plein de ces reparties, et ne se les pouvoit refuser ; mais il y avoit un seul homme à la Cour qui le lui rendoit pour tout le monde, et qui s'estoit acquis on ne sçait comment un tel ascendant sur luy, qu'il luy disoit tout ce qui luy venoit dans la teste et souvent fort picquant, sans que Mr. de Lausun osast luy répondre autrement que par la fuite. Il ne l'appelloit jamais que petit Lausun, proposoit toujours à sa femme de le faire cocu, que c'estoit conscience d'y manquer tant il le méritoit bien, et cela en public et partout. Il tenoit de luy les propos les plus désagréables, souvent laschoit de luy les pointes les plus fascheuses sur luy devant le Roy, qu'il assaisonnoit de contes assés plaisants, et quelquefois en sa présence sans mesnagement aucun, sans que jamais Mr. de Lausun ait osé ny se fascher ny le luy rendre. C'estoit le vieux comte de Gramont. La vérité est qu'il avoit conservé un attachement de reconnoissance qui se marquoit en tout pour ce nom là. Le comte de Gramont estoit frère du Mareschal chés qui il avoit débarqué de province et chés qui il avoit commencé sa fortune, et ne l'a jamais oublié avec pas un d'eux, jeunes et vieux, avec un air de déférence et d'attention tout à fait estimables, et ne s'échappoit sur pas un.

Il estoit fort bon parent et vivoit avec Mr. et Madame de

aimoit fort qu'on vescust ainsi à sa Cour. Il obtint entre autres grâces une compagnie de gensdarmerie à Castelmoron, son neveu, qui mourut tost après, et l'eut pour son frère, tout jeune encore. Il le voulut présenter et luy donner un habit, dont le neveu fut comblé d'aise. Il le luy envoya tout fait et complet; mais quel habit! A peine eut il esté à la mode il y avoit cinquante ans. Il fallut pourtant l'endosser et courir tout Versailles avec, à la suite de son oncle, et chacun se le monstroit au doigt. Le Roy ne put s'empescher d'en rire, et le jeune homme en fut si honteux, qu'il vuida Paris. Il a depuis eu le détail et le commandement de la gensdarmerie avec réputation, et a eu plus d'un million de Mr. de Lausun tant de son vivant qu'après sa mort, et plus de deux autres que Mr. de Lausun sauva à la Chambre de justice à la famille où il l'avoit marié. Il avoit fait donner à son frère l'évesché de Marseille dans les derniers temps du Roy. Cet évesque fit des prodiges de charité, de piété et de courage à la peste qui ravagea Marseille surtout et une partie de la Provence, au commencement de la Régence. Quand tout fut fini, Mr. de Lausun demanda une fort grosse abbaye pour son neveu, et il n'estoit personne qui ne le crust digne de beaucoup plus. Outre sa vie tous les jours et à tous les moments prodiguée, il avoit donné sa vaisselle, son linge, ses meubles, ses grains, son argent, en un mot tout ce qu'il avoit, et s'estoit engagé pour beaucoup plus. Au lieu de la bonne abbaye, il n'en eut qu'une petitte. Mr. de Lausun, en allant remercier, dit pour tout compliment à Mr. le duc d'Orléans : « Monsieur, une autre fois Mr. de Marseille fera mieux »; et se retira tout de suite, et le compliment fut applaudi. Il luy fit donner après l'évesché de Laon. Mr. de Marseille le craignoit fort, comme touttes a

famille, mais il temporisa, et le voyant malade il différa toujours de se démettre de Marseille, et dès que son oncle fut mort il refusa Laon.

Mr. de Lausun fit un autre trait plaisant qui ne plut guères, à une volée de lieutenants généraux de Cour qui se flattoient bien d'estre incessamment faits mareschaux de France. On parloit fort d'en faire, et ils se remuoient de façon à n'estre pas oubliés. Mr. de Lausun le sceut et alla chez Mr. le duc d'Orléans à qui il dit les bruits d'une promotion, et tout de suitte que s'il faisoit par hazard des mareschaux de France inutiles, il le prioit de se souvenir qu'il y avoit plus de trente ans qu'il estoit le doyen des lieutenants généraux. Cette plaisanterie rendit si ridicules les mouvements et la prétention de ces lieutenants généraux de Cour, qu'ils furent exclus et que pour ne les point fascher, il n'y eut point de mareschaux de France. Mais le rare a esté que cela mesme qui s'estoit passé sous les yeux de Mr. le Duc, fut le tiltre sur lequel Broglio fit depuis donner le baston à son père, quand Mr. le Duc en fit en 1724, comme au plus ancien lieutenant général, mais il n'en avoit jamais servi et n'avoit pas esté à la guerre depuis la défaitte du mareschal de Créquy à Consarbruck, en 1675. Basville son beau frère, intendant de Languedoc avec une autorité du comte de Tolose, l'y obtint longues années après pour commandant et l'y fit faire lieutenant général. Mais il faut terminer ce qui n'est point purement domestique, curieux aussy dans un homme qui l'est tant, par un trait qui va montrer jusqu'où pousse le malheur d'une ambition qu'on n'a jamais retenue.

La comtesse de Poictiers, toutte jeune, venoit de perdre son mary. Sa grand'mère estoit sœur de Mr. le mareschal de Lorge, et M. et Madame de Lausun en avoient pris soin

comme de leur fille. Elle estoit chés eux dans une jolie maison à Passy, où elle ne pouvoit estre de rien à cause de son estat de vefve. Il devoit y avoir une reveue des gardes du corps tout près d'une des portes du bois de Boulogne. Madame de Lausun imagina d'en amuser Madame de Poictiers. Comme la partie s'arrangeoit pour le lendemain, Mr. de Lausun entra; sa femme le luy dit, et continua de raisonner de l'heure et de ce qui regardoit cette bagatelle. Tout à coup Mr. de Lausun entre non pas en colère, mais en rage, dit tout ce que la rage aussy peut vomir, insiste en redoublement de furie sur ce que c'est pour luy que voir sa femme aller à une reveue des gardes du corps, et glace la parole et tout maintien à la compagnie qui n'entendant point quel crime pouvoit renfermer l'amusement d'une reveue, prit cet emportement pour un accès de véritable folie. Aussy pour en dire le vray, ne s'en éloignoit il pas trop. Aussytost après il se retira dans sa chambre. C'estoit tout au soir. Le lendemain matin, Mr. de Saint-Simon qui avoit esté présent à la scène et qui n'en estoit pas content pour sa belle sœur, alla dans la chambre de Mr. de Lausun à dessein de luy en dire sa pensée. Il ne luy en donna pas le temps. Si tost qu'il l'aperceut, il courut se jetter à son col en luy criant ce qu'il avoit pu penser de luy la veille, qu'il estoit un fou qui ne devoit plus se monstrer; et après une longue et pathétique amende honorable, il luy dit qu'il le conjuroit de luy pardonner et d'avoir pitié de luy, et que pour l'obtenir, il alloit luy découvrir sa folie et sa foiblesse qui l'avoient outré la veille et mis si loin de toutte raison. Puis il ajousta qu'il avoit esté capitaine des gardes du corps; que ses malheurs luy avoient fait perdre cette charge; que jamais il n'avoit pu s'en consoler. Qu'il s'estoit dit mil fois à luy mesme tout ce qu'on luy

pouvoit dire là dessus et ce que luy mesme diroit à un autre en pareil estat que luy : son aage; point d'enfans, impuissance d'exercer cette charge, ses biens, ses entrées, sa Dignité. Qu'il n'avoit rien à souhaiter dans le monde, si près qu'il estoit de sa fin. Que touttes ces considérations si péremptoires glissoient sur luy comme de l'eau. Qu'il souffroit comme les damnés à chaque fois qu'il voyoit des gardes ou qu'il en entendoit parler; que cette playe de sa charge estoit en luy aussy fraische et aussy sensible qu'au jour qu'il l'avoit receue et que s'il estoit à l'aage de trente ans; et que d'ouïr parler que sa femme iroit à une reveue des gardes qu'il ne commandoit plus, l'avoit transporté d'une rage si violente qu'il en avoit perdu toutte raison. Les larmes accompagnèrent la plus vive éloquence, et larmes de sa folie et de son malheur de n'avoir jamais pu émousser cette ambition que luy mesme sentoit si insensée et si déplorable. Et voilà l'estat de beaucoup de vieux courtisans. Il aimoit les monuments de ce qu'il avoit esté. Il parut en manteau long, à la mort de Mademoiselle, devant le Roy qui le trouva mauvais, et il changea sa livrée pour en prendre une toutte mortuaire, d'un fond presque noir avec des galons d'argent, puis un bleu foncé et blanc quand l'or et l'argent furent défendus aux livrées; et il se plaisoit à porter quelquefois des habits bleus galonnés d'argent, non pas semblables, mais au plus près qu'il le pouvoit, de ceux d'ordonnance des capitaines des gardes du corps, et toujours beaucoup de singularité en ses habits et en touttes ses manières extresmement polies et nobles au dernier point; et tout jusqu'aux moindres chez luy sentoit la noblesse, l'esprit, la finesse, la délicatesse, et très souvent aussy la malice et la malignité la plus raffinée. On ne finiroit point

à en rapporter des traits; mais disons un mot de sa vie domestique.

On peut juger qu'il ne quittoit guères la Cour; mais partout il vivoit avec splendeur. Quoyqu'il eust toujours chez luy partout bonne et nombreuse compagnie, il la laissoit souvent avec sa femme et se retiroit seul dans sa chambre, et de temps en temps paroissoit des moments. La prison l'avoit accoustumé à la solitude, et comme il ruminoit souvent quelque projet, il se plaisoit avec luy mesme, et il passoit plusieurcs heures quelquefois de suite, et toujours longtemps dans la journée, ou dans son fauteuil ou à genoux appuyé contre le dossier, plongé dans une triste rêverie, car il n'estoit guay que par effort et n'aimoit pas mesme que les autres le fussent. Il ne lisoit point et avoit toutte l'ignorance ainsy que tous les soins et les souplesses des courtisans. Il contrefaisoit souvent le malade sans cesser pourtant sa vie ordinaire, ne parloit que tout bas, puis oublioit son extinction de voix et parloit comme un autre, rioit à demy de sa méprise et se remettoit à la mesme comédie. D'autres fois il se mettoit en robe de chambre et en manteau ordinaire par dessus, avec sa perruque, un bonnet de nuit, et son chapeau sur le tout, avoit tous ses gens dans sa chambre qui n'osoient souffler mot, et se promenoit des demies heures ainsy accoustré devant eux, et leur regardoit jusque dans l'âme; et si aucun d'eux estoit surpris souriant, il estoit chassé sans miséricorde; et quoyque tout plein de fantaisies, bon maistre et libéral. On peut croire que sa femme eut bien à souffrir avec luy. Il la tenta et tourna de touttes les façons; mais seur enfin de sa vertu, elle n'eut après que des humeurs à en essuyer, et à la fin devint assés la maistresse; aussy se conduisit elle merveilleusement et avec

luy et avec le monde. Sa santé fut aussy singulière que tout le reste. Il mangeoit de tout sans réserve matin et soir, et beaucoup surtout à disner, et sur la fin de l'entremets du soir quittoit la compagnie, s'alloit coucher et estoit endormi avant qu'on fust sorti de table. Se levoit matin, prenoit du chocolat; et toujours sur les huit heures du matin chez le Roy. L'après disnée mangeoit des fruits dans les saisons, ou des pastisseries qui estoient toujours sur des tables, et beuvoit un coup ou deux de cidre et ne beuvoit jamais assés frais. Jamais incommodé, jamais de remèdes, et un an avant sa mort manioit et dressoit encore des chevaux. Il eut pourtant une maladie quelques années avant sa mort. On crut qu'elle l'emporteroit, et dans son extrémité il fit mil tours de plaisanterie à ses héritiers dans sa chambre. Il y fit appeler le duc de la Force à qui il demanda sa bénédiction; l'autre le crut en rêverie, mais par ses propos suivis il luy monstra bien que non, et finalement le força à la lui donner; puis remerciant affectueusement le curé de Saint-Sulpice de tous ses soins, il luy donna la sienne. Il revint en pleine santé et à toutte sa vie ordinaire, et lisoit tout sans lunettes et les plus petittes escritures jusqu'à sa mort. Elle fut aussy singulière que sa vie, et luy vint par où il avoit le plus péché. Ce fut un mal à une dent qui arrachée laissa soupçonner une ulcère qui se tourna bientôt en cancer. Jusqu'alors il avoit joui d'une santé complète, et il avoit quatre vingt dix ans. Il fut longtemps sans vouloir s'avouer son mal et son danger, mais enfin il le comprit, et avec un courage et une fermeté en tout soustenue qui l'accompagna jusqu'à la fin. Deux mois auparavent, se sentant de pis en pis, il sortit de sa maison qui avoit esté l'hostel de Créquy, sur le quay, et s'en alla de son pied aux petits Augustins

dans l'intérieur desquels il s'estoit fait accommoder un très petit logement quelque temps auparavent, et dit qu'il ne vouloit point mourir en spectacle, ny qu'on luy apportast le Saint-Sacrement de la paroisse, ny que son cadavre fust promené par les rues; plus que tout cela, il vouloit éviter de voir personne, surtout Madame de Biron fille de Madame de Nogent sa sœur, laquelle estoit morte depuis quelques années. Il ne pouvoit souffrir Madame de Biron, mais il aimoit assés son mary et leur avoit déjà donné gros en diverses occasions. Madame de Lausun eut permission de l'archevesque d'entrer dans le couvent, et en fit très bien son devoir.

Dès qu'il y fut, il envoya chercher Dillon qui faisoit les affaires du Roy Jacques d'Angletterre et qui estoit un lieutenant général très estimé, et lui remit son collier de la Jarretière et un parfaitement beau George de pierreries que le feu Roy d'Angletterre luy avoit donné, fit un très sage testament et ne voulut plus songer qu'à mourir. Il receut plusieures fois Nostre Seigneur, se faisoit faire beaucoup de bonnes lectures, et par intervalles causoit avec des religieux ou avec une des quatre ou cinq personnes seules de sa famille qui le voyoient comme s'il n'eust pas esté malade, et avoit grand soin de les renvoyer bientost par égard pour eux. Jamais il ne luy eschappa la moindre plainte dans un mal si douloureux et si affreux, et d'une patience et d'une tranquillité, d'une facilité à servir jusqu'alors parfaitement à luy inconnue. Il dit à Biron, deux jours avant sa mort, les grands biens qu'il luy faisoit par son testament, et luy tesmoigna qu'il en avoit toutte l'obligation à Madame de Lausun dont il luy fit un complet éloge. Il ajousta que pour tous les biens qu'il luy avoit jamais faits, il luy demandoit en grâce, et que comme

son oncle et comme testateur il luy défendoit estroitement d'avoir jamais la moindre affaire, dispute ny difficulté avec Madame de Lausun après sa mort, et de luy faire le moindre embarras, encore moins de peine; mais qu'il luy demandoit et ordonnoit de l'aimer, la respecter et de vivre avec elle avec toutte la reconnoissance qu'il luy devoit, et luy en demanda sa parole, qu'il luy donna. Biron tout attendri rencontra Mr. de Saint-Simon qui entroit au couvent comme il en sortoit, et luy raconta tout ce détail qu'il fit encore à d'autres et qui luy fut depuis remis fortement devant les yeux et qu'il ne put désavouer. Cela ne l'empescha pas de se laisser aller à l'avidité de sa femme qui plaida largement Madame de Lausun, et luy fit du pis qu'elle put. Mr. de Lausun mourut deux jours après ce discours, avec le mesme courage et la mesme fermeté, et fut enterré dans le couvent comme il l'avoit ordonné, dans une simplicité entière. Comme il avoit beaucoup donné à Biron et rien à sa femme, tous ses biens estant des acquêts, il fut soubçonné d'estre mort aussy courtisan qu'il avoit vescu, et que la faveur de Biron avoit fort contribué à ce grand héritage. Si cela fut vray, Biron fut heureux puisqu'il perdit Mr. le duc d'Orléans le quatorzième jour après.

Avec Mr. de Lausun périt sa compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roy dits au bec de corbin. C'estoit une très ancienne garde, et peut estre la première que nos Rois eussent de cent gentilshommes qui ne les quittoient point, et dont l'arme estoit une hache d'armes. Ils estoient commensaux, avec tous les privilèges; puis il y en eut deux compagnies. D'autres gardes avoient fait tomber celle là en désuétude et en abus, car elle n'existoit que sur le catalogue des capitaines, qui en vendoient touttes les places à gens qui en avoient besoin pour des

exemptions et des *comittimus* et ne paroissoient jamais sinon au sacre et aux grandes cérémonies de l'Estat. Ils marchoient devant le Roy et à ses costés, gardoient les principaux lieux du chœur pendant le sacre, et leur capitaine qui ce jour là prenoit le baston, marchoit derrière le Roy et y déplaçoit le capitaine des gardes en quartier et celuy de la compagnie escossoise, qui marchoient à ses deux costés. Cela fut encore de la sorte au sacre de Louis XIV. Le mareschal d'Humières avoit vendu la sienne au Charmel, gentilhomme de Champagne que le gros jeu avoit fort avancé à la Cour, et qui avoit tiré des entrées de cette compagnie par la faveur du duc de Créquy premier gentilhomme de la Chambre. Au milieu des agréments de la Cour les plus flatteurs pour luy et du Roy et des courtisans les plus considérables, Dieu le toucha, et tout d'un coup il se retira à l'institution des Pères de l'Oratoire et ne s'appliqua plus qu'à la prière et à touttes sortes de bonnes œuvres. Le Roy eut peine à le laisser aller et luy demanda s'il ne le verroit plus, et il eut le courage de lui dire que non et que ce seroit sa plus grande pénitence. Plusieures années après, Cavois son amy et grand mareschal des logis de la maison du Roy et fort familier avec luy, l'avertit que le Roy avoit parlé de luy à plusieures reprises et picqué de ce qu'il ne le voyoit point. Ses amis firent ce qu'ils purent pour le persuader de voir le Roy; il ne le voulut jamais. Le Roy n'en parla plus, mais quelque temps après il supprima sa charge qu'il cherchoit à vendre, et sur des rapports de jansénisme, il ne tarda pas à l'exiler. La pierre dont il fut attaqué engagea ses amis à demander qu'il pust revenir du Charmel près Chasteau-Thierry, où il estoit, se faire tailler à Paris, sans que le Roy le voulust permettre. Il le fut donc chez luy et en mourut en vray saint, comme

il avoit vescu les quinze dernières années de sa vie et en très dur pénitent. Ce fut sur l'exemple de cette suppression qu'aussytost après la mort de Mr. de Lausun le Régent supprima sa charge.

Ainsi s'esteignit le duché de Lausun avec la branche de ce nom, trente ans après son érection.

XVII

Louis XIV. 1707.

ROYAN

VOIR AU TILTRE DE LA TRÉMOILLE CE QUI REGARDE CETTE MAISON [1]

POUR ANTOINE FRANÇOIS DE LA TRÉMOILLE MARQUIS DE NOIRMOUSTIER; ET DIT DEPUIS LE DUC DE NOIRMOUSTIER; AVEUGLE PLUS DE TRENTE CINQ ANS AUPARAVENT

ESTEINT 1733

Claude de la Trémoille, baron de Noirmoustier, estoit le cinquiesme fils de François de la Trémoille, vicomte de Thouars, prisonnier à la bataille de Pavie et mort à Thouars 7 janvier 1541 ou 1542 à trente six ans et déjà personnage, et de Anne fille de Guy XV comte de Laval et de Charlotte d'Arragon, de laquelle la postérité de sa fille de la Trémoille a fondé ses prétensions sur le royaume de Naples et pris le vain tiltre de prince de Tarente. Il estoit frère du premier duc de Thouars, de Georges tige de la branche de Royan et d'Olonne, de deux frères morts sans postérité, de la marquise de Mirepoix-Lévy et de la comtesse de Sancerre-Bueil, et d'une bastarde mariée à un Rouhaud.

Il espousa, février 1557, Antoinette de la Tour Landry fille du comte de Chasteauroux et d'une Chabot. Elle estoit déjà vefve de René le Porc de la Porte, baron de Vesins, et se remaria en troisiesmes nopces à Claude Gouffier, duc de

1. Le titre de *la Trémoille*, auquel renvoie Saint-Simon, n'existe pas dans ses manuscrits : il est à croire qu'il s'était proposé de l'écrire, mais n'en a pas eu le loisir.

Roannois, grand escuyer de France dont elle fut la cinquiesme femme. Elle n'eut de son second mary qu'un fils unique.

François de la Trémoille, premier marquis de Noirmoustier, érigé par Henry III 1584. Il servit dignement ce Roy et Henry IV contre la Ligue, et mourut en février 1608. Il avoit espousé, en 1584, Charlotte fille unique de Jacques de Beaune baron de Semblançay, vefve du sieur de Sauves secrétaire d'Estat. Elle est célèbre sous ces deux noms et il en est parlé tiltre de Roannois, page 223, où sa famille est expliquée à propos de la duchesse de Roannois et du célèbre archevesque de Bourges puis de Sens, grand aumosnier, frère et sœur de son père. Ils ne laissèrent encore qu'un fils unique.

Louis de la Trémoille, marquis de Noirmoustier, qui fut comme son père capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances. Il eut l'ordre de Saint-Michel, la lieutenance au gouvernement de Poictou et un ordre pour comander dans Poictiers en absence des ducs de Sully et de Roannois. Mais il mourut à vingt sept ans en 1613. Il avoit espousé, en 1610, la fille de Vincent Bouhier sieur de Beaumarchais trésorier de l'Espargne et intendant de l'ordre du Saint-Esprit, dont il ne laissa qu'un fils unique encore. La vefve se remaria au mareschal de Vitry.

Louis II de la Trémoille, marquis puis duc non vérifié de Noirmoustier. Il servit en presque touttes les guerres de son temps et commanda mesme en chef un corps séparé en Allemagne, fut mareschal de camp, lieutenant général au gouvernement d'Anjou et gouverneur du Mont Olympe, homme de beaucoup d'esprit et d'intrigue qui se mesla dans touttes celles de la minorité de Louis XIV, grand tenant des Frondeurs et un des principaux de la

cabale des Importants. Les mémoires du cardinal de Retz, de Joly, de Madame de Motteville et tous ceux de ces temps là en parlent souvent, et il en tira des lettres de Duc en 1650 qui ne furent jamais vérifiées. Content alors et voyant bien que le cardinal Mazzarin seroit toujours le maistre, il vescut en repos retiré au Mont Olympe où il receut la Cour, 1657, revenant du siège de Montmidy. Ses amis de cabale se plaignoient de luy. Il mourut à Chasteauvillain, 12 octobre 1666, à cinquante quatre ans, huit mois après sa mère, chés M. de Vitry duc à brevet son frère utérin. Il avoit espousé, en 1640, la fille unique de Jean Aubry maistre des requestes, morte à soixante un ans en 1679. Outre un second fils tué sans alliance au combat de Senef, 11 aoust 1674, et une fille morte enfant, ils laissèrent le duc de Noirmoustier cause de ce tiltre, le cardinal de la Trémoille, la princesse des Ursins, la marquise de Royan et la duchesse Lanti. On obmet deux fils tués jeunes sans alliance.

L'ordre voudroit qu'on parlast d'eux tous dans celuy qu'ils viennent d'estre nommés. Mais la célèbre princesse des Ursins ayant fait la fortune de ses frères, il seroit difficile de ne pas renverser l'ordre accoustumé pour suivre le plus historique.

Yolande Julie espousa, dernier décembre 1675, à Montmirel, François de la Trémoille, marquis de Royan, séneschal de Poictou et gouverneur de Poictiers, qui mena une vie de plaisirs assés obscure aussy bien que le comte d'Olonne son frère, mary de la célèbre Madame d'Olonne sœur de la mareschale de la Ferté qui ne le fut pas moins tristement qu'elle. Ces deux frères finirent cette branche : l'aisné sans postérité à soixante ans en 1686, M. de Royan à cinquante deux en 1690, et madame de Royan trois ans

après. Ils ne laissèrent qu'une fille unique dont sa fameuse tante prit soin et la maria avant son grand essor au duc de Chastillon, second fils du marceschal duc de Luxembourg. C'est la mère du duc de Chastillon d'aujourd'huy, et elle mourut jeune.

Louise Angélique espousa en novembre 1682 Antoine Lanti, dit la Rovère, duc romain. Ce fut sa sœur la première dame de Rome qui fit ce mariage pour la protection de la France, et qui luy valut en 1696 l'ordre du Saint-Esprit. Il mourut à Rome d'où il n'estoit jamais sorti, 5 may 1716 ; sa femme estoit morte à Paris, 1698, où elle estoit venue pour un cancer, et laissa deux fils et une fille. Sa sœur devenue toutte puissante en Espagne y fit venir l'aisné et le mit dans les gardes du corps. Le comte de Priego luy faisoit fort la cour. C'estoit un assés vieil homme, veuf, qui n'avoit qu'une fille unique et qui passoit pour fort riche, très singulier, retiré et esloigné de se remarier. Elle luy procura la Grandesse en mariant sa fille qui en devoit hériter à Lanti, son neveu, et la fit dame du Palais. Elle est morte depuis et n'a laissé qu'une fille. L'autre frère est ce jeune prélat romain qui vint apporter les langes bénits à Monseigneur le Dauphin et qui plut tant à nos dames et qui eut aussy tant de peine à s'en retourner. La fille fut mariée par le crédit de sa tante au duc d'Havrec qui en eut le régiment des gardes Wallones et la Grandesse, et elle une place de dame du Palais, et qui furent chassés l'un et l'autre avec leur tante. Lanti fut plus heureux et est demeuré.

Anne Marie de la Trémoille-Noirmoustier qui a fait une si incroyable figure sous le nom de princesse des Ursins. Les histoires de son temps ne laissent pas ignorer une vie si singulièrement illustre et si liée avec les évènements

les plus grands et les plus intéressants de la première et principale partie du règne de Philippe V en Espagne. Ces courtes Nottes ne se proposent pas un champ si vaste, mais uniquement de faire connoistre les personnes et de curieuses miettes eschappées et qu'on ne peut guères espérer d'ailleurs, et qui touttesfois méritent d'estre conservées.

Elle espousa, 1659, Adrien Blaise de Talleyrand qui le premier s'appella prince de Chalais, mais sans rang ny distinction quelconque, et qui se trouva engagé dans ce fameux duel en 1666 avec MM^rs^. de la Frette et plusieurs autres qui y furent tués ou en furent perdus sans ressource. Chalais gaigna d'abord ses terres en Périgord, où ne se trouvant pas en seureté il s'en alla en Espagne et sa femme l'y suivit généreusement. Ce fut le beau commencement du roman de sa vie. En Espagne ils ne se trouvèrent pas bien. Ils passèrent en Italie, et en attendant qu'ils sceussent où s'attacher, la curiosité les conduisit à Rome. Ils y furent quelque temps à chercher. Le service de Venise parut quelque chose de mieux que rien. Chalais s'y voulut engager et mourut en chemin au village de Maestro près Venise, en 1670. Ce fut une estrange nouvelle pour sa femme qui estoit demeurée à Rome et qui y avoit fait beaucoup d'amis. Les cardinaux d'Estrées et Portocarrero estoient les principaux qui prirent grand soin d'elle. Accoustumée à ses amis et à la vie de Rome et deshabituée de la France où elle n'espéroit pas trouver grandes ressources, elle différa toujours son retour, passant cependant une vie agréable. Le duc de Bracciano, aisné de la Maison des Ursins et comme tel Grand d'Espagne et prince du Soglio à Rome, s'estoit attaché à la France. Il estoit le premier laïc de Rome concurrament par aage avec le

connestable Colonne qui comme aisné de cette Maison estoit aussy Grand d'Espagne et le seul prince du Soglio à Rome avec le duc de Bracciano, égaux en tout et les premiers partout. Les Colonnes estoient attachés à l'Espagne malgré le mariage de la niepce du cardinal Mazzarin qui avoit fait bien des eschappées. On estoit donc bien aise de retenir le duc de Bracciano dans le *genio francese*, et le cardinal d'Estrées qui en prit le prétexte, de s'appuyer de la Cour pour faire ce grand establissement à madame de Chalais, et il parvint à faire ce mariage en 1675, et la mesme année le duc de Bracciano receut l'ordre du Saint-Esprit. La nouvelle espouse estoit belle et jeune et elle ne l'ignoroit pas. C'estoit en touttes ses manières les grâces mesmes. Une noblesse, une politesse, une mesure dans cette politesse et un discernement qui charmoit encore davantage. Une singularité de langage, mais naturelle et coulant de source, une éloquence involontaire qui touchoit, et surtout une insinuation dont on ne se pouvoit défendre. Infiniment d'esprit et d'esprit assés supérieur pour en donner aux autres et ne jamais faire monstre du sien, et un talent rare de se proportionner aux autres. Tout estoit fleurs et parfums chés elle, tout attiroit naturellement à elle avec plus de grâces encore dans l'esprit que dans le corps, et la personne du monde la plus appliquée à ses veues, qui connoissoit son monde avec le plus de discernement pour en tirer party, et qui sçavoit choisir les siens avec le plus de justesse. Tant de charmes enchanteurs furent en elle d'un grand et continuel usage, mais ils n'estoient pas sans revers. La galanterie ne la trouva pas toujours inflexible : elle fut accusée de n'estre pas toujours vraye ny sans beaucoup d'artifices quand elle croyoit en avoir besoin, et quand elle fut sur

un plus grand théâtre, elle monstra une ambition sans aucunes bornes pour laquelle il n'y eut rien de sacré. Telle elle vescut telle elle mourut, accompagnée et toujours soustenue du plus grand courage dans tous les estats et les espreuves de sa vie, et par là mesme pleine de ressources. Cruelle ennemie, très bonne, durable et utile amie mesme par la seule amitié, meilleure parente; et se piequa toujours d'un grand attachement pour son premier mary et pour toutte sa famille. Aussy dans sa splendeur fit elle venir en Espagne le fils du frère de ce premier mary qu'elle poussa et qu'elle fit Grand d'Espagne, qui fut son plus grand et plus intime instrument et confident, et qui aussy s'est bien exposé pour elle quoyque resté en Espagne après elle, d'où il est enfin revenu jouir en France de sa fortune Espagnole. C'est le prince de Chalais dont la femme, sœur du duc de Mortemart, est dame du palais de la Reine. La duchesse de Bracciano passa plusieures années à Rome y tenant une espèce de petitte Cour. Le domestique n'alla pas toujours bien et luy donna le désir de revoir sa patrie. Elle y fit un voyage assés court, mais suffisant pour luy faire reconnoistre le terrain et la comparaison pour elle de la France avec l'Italie. Elle y retourna désirée de son mary et encore plus de tout Rome. Elle y passa encore quelques années. Les mesmes raisons l'engagèrent à revenir en France. Elle les couvrit des mésintelligences entre les deux Cours et fut d'autant mieux receue dans la nostre que son mary donna le premier exemple de renvoyer le collier de l'ordre du Saint-Esprit sans qu'il luy fust redemandé, sans avoir receu aucun sujet de plainte, et de recevoir en sa place celuy de la Toison d'Or. Madame de Bracciano, assise comme les duchesses, ne monstra point d'autre prétention et vivoit

bien plus à Paris qu'à la Cour où Madame de Maintenon craignoit les grâces de son esprit et de son corps. C'est encore un problème que de sçavoir si elle brigua ou si elle refusa l'estrange place pour elle de dame d'honneur de Madame la duchesse de Chartres, depuis d'Orléans, quand le Roy la maria en février 1692; elle s'en deffendit fort après. Mais ce qui est asseuré, c'est que soit qu'elle l'eust briguée et que Madame de Maintenon l'eust trouvé mauvais, soit qu'elle l'eust refusée et que le Roy en fust picqué et Madame de Maintenon bien aise de cultiver son mécontentement pour l'esloigner, c'est qu'elle ne fut plus à la Cour sur le mesme pied que devant, et qu'elle le sentit avec tant d'amertume qu'elle s'en retira peu à peu jusqu'à n'y aller presque plus. Elle prit chés elle sa niepce de Royan et une parente plus esloignée qui s'appelloit Mademoiselle de Cosnac, petitte niepce de l'archevesque d'Aix, qui avoit fait autrefois tant de bruit dans le monde entre feu Madame et Monsieur dont il estoit premier aumosnier dans ce temps là, et qui n'avoit pas moins d'esprit et d'intrigue que Madame de Bracciano. Elle acheva d'élever ces deux héritières chés elle et les maria, l'une au duc de Chastillon comme il a esté dit, l'autre au dernier comte d'Egmont, de cette grande Maison, qui mourut bientost après sans postérité et dont les biens et la grandesse passèrent au comte d'Egmont d'aujourd'huy, qui est Pignatelli, fils de sa sœur et du duc de Bisaccio, lequel s'est establi en France et y a espousé une Duras. Ce mariage par la suitte ne fut pas inutile à la duchesse de Bracciano par les ressources et la hardiesse de l'archevesque d'Aix. Tandis qu'elle couloit le temps à Paris, mal à son aise à la Cour, ses revenus la mettoient à l'estroit et son mary vieillissoit. Touttes ces choses ensemble dont la

principale estoit son peu d'espérance de se bien racomoder à la Cour, luy firent reprendre le chemin d'Italie. Elle ne fut pas trop bien receue de son mary, en Italien qui avoit rompu avec nostre Cour. Son frère l'abbé, qu'elle avoit attiré à Rome avec une de ses sœurs qu'elle y avoit establie et qui estoit morte depuis, se brouilla aussy avec elle. Elle l'avoit fait faire auditeur de Rotte par le crédit du cardinal d'Estrées, et elle ne trouva pas en luy l'abandon qu'elle exigeoit volontiers. Sa conduitte estoit peu régulière; elle l'en reprit, elle se persuada de le pouvoir traitter en petit garçon; il le souffrit longtemps; à la fin il se révolta, et comme il n'avoit pas moins d'esprit qu'elle, mais d'un esprit entièrement tourné à la plaisanterie, il luy donna des pacquets qui coururent Rome et qui l'outrèrent de façon qu'elle le voulut perdre, et que ne pouvant y réussir, elle luy destacha l'Inquisition sur ses mœurs qui, pour en dire le vray, n'estoient que trop publiques. La frayeur le saisit; il voulut appaiser sa sœur inutilement. Elle poussa sa pointe tant et si bien qu'il se retira à Naples où il demeura longtemps. On peut juger quel éclat ce scandale fit dans Rome. La mort de Mr. de Bracciano donna d'autres soins à sa vefve qui n'en avoit point eu d'enfans, et il estoit mort accablé de debtes, et le besoin qu'elle eut de touttes ses pièces la racomoda avec son frère dont l'affaire se calma et qui revint à Rome à ses fonctions de la Rotte. Madame de Bracciano eut un autre grand démeslé à l'occasion de sa viduité avec un homme qu'elle avait compté jusque là au nombre de ses meilleurs amis. Ce fut le cardinal de Bouillon qui se trouvoit alors à Rome et qui s'offensa de ce qu'elle avoit tendu ses appartements de violet. Il y voulut intéresser le Sacré Collège comme à un droit qui appartenoit aux Cardinaux

exclusivement, et la duchesse de Bracciano soustenoit que cette distinction estoit commune aux princes du Soglio et à eux et qu'ils l'avoient eue et pratiquée de tout temps. Princes du Soglio, il n'y en a que deux. Ce nom leur vient de leur prérogative exclusive à tout autre d'assister debout sur le trosne du Pape à ses deux costés et le joignant touttes les fois que le Pape y fait fonction; ce privilège qui en entraisne quantité d'autres leur donne sur tous les seigneurs romains presque la mesme prééminence qu'aux cardinaux et un rang unique qui les approche tout à fait du leur. Aussy le droit de la duchesse de Bracciano fut il jugé bon par les cardinaux eux mesmes et Bouillon en eut le démenty en plein, et ne se le sont jamais pardonnés l'un à l'autre.

Le délabrement de biens et sans postérité ny parenté proche, dans lequel le duc de Bracciano estoit mort, en ouvrit la vente à ses créanciers et les moyens à la Duchesse de retirer beaucoup plus que son espingle du jeu. D. Livio Odeschalchi, neveu d'Innocent XI, homme des plus singuliers et des plus avares, et qui avoit beaucoup amassé sous le long pontificat de son oncle sans oser paroistre si riche, vouloit placer son argent et en offrit une prodigieuse somme pour le duché de Bracciano, mais il se roidit à cette estrange condition que la vefve en quitteroit le nom parce qu'il le vouloit prendre. Il fallut y passer. Le marché fut conclu, et c'est ce qui fit prendre à la duchesse de Bracciano celuy de princesse des Ursins sous lequel on en parlera désormais et qu'elle a depuis rendu fameux.

Ses divers passages à Turin l'avoient fait connoistre et gouster aux deux duchesses de Savoye. Elle y avoit mesme fait d'autres voyages qu'en passant. Elle ne négligeoit rien et cultivoit les choses les moins apparentes de luy estre

utiles. Mr. de Savoye l'avoit goustée aussy et trouvoit bon le commerce reiglé que les deux Duchesses entretenoient par lettres avec elle.

Le mariage du Roy d'Espagne se traitta assés peu de temps après la mort du duc de Bracciano. Le Roy et Mr. de Savoye se mirent sur les compliments à qui choisiroit la Camareyra mayor. Il en falloit une qui eust le talent de former la jeune Princesse, qui n'avoit que treize ans, sans la rebutter par ses manières et le Roy d'Espagne encore moins, qui sceust les amuser et les lier ensemble, surtout qui eust l'inclination françoise et dont nostre Cour pust au moins compter sur ses avis, et que pour l'intérieur domestique elle suivroit ses ordres. Il falloit aussy qu'elle pust estre agréable à la Cour de Turin pour gaigner la Princesse, et avant tout qu'elle ne fust pas désagréable aux Espagnols. Aucune Espagnole ne pouvoit remplir ces veues surtout les principales; une Françoise auroit révolté les Espagnols; la Cour de Turin proposa la princesse des Ursins, libre de mary et d'affaires et qui seule embrassoit tout ce qui se pouvoit désirer à cet égard. Madame de Maintenon le trouvoit plus que personne, parce que cela la délivroit d'elle à jamais dans nostre Cour. La chose fut donc bientost reiglée et Madame des Ursins, qui n'estoit plus en estat de soustenir à Rome l'éclat dans lequel elle y avoit toujours vescu, avide de gouverner et telle qu'elle a esté représentée, vit les cieux ouverts, et ne se fit prier ny attendre. Elle joignit la Princesse et la conduisit en Catalogne où, le 2 novembre 1701, le Roy d'Espagne et elle receurent la bénédiction nuptiale à Figuières et passèrent l'hyver à Barcelone. Le huit avril suivant le Roy d'Espagne passa à Naples et fit la campagne en Lombardie, et la Reine d'Espagne s'en alla à Madrid avec le vain tiltre de Régente dont le cardinal Portocarrero

archevesque de Tolède, qui avec Rivas secrétaire de la dépesche Universelle, peut estre plus connu sous son premier nom d'Ubilla, en eut tous les honneurs et toutte l'autorité à la teste d'une Junte qui ne partageoit que le travail avec luy. Madame des Ursins eut le bonheur de trouver en sa Princesse tout ce qu'il falloit pour bien faire profiter ses talents et s'y appliqua toutte entière avec un succès qui surpassa ses espérances. Elle s'establit un commerce reiglé avec Madame de Maintenon qui ne pouvoit oublier qu'elle avoit esté mie, qui se l'estoit faitte de Madame la duchesse de Bourgogne et qui s'imagina l'estre de la Reine sa sœur par Madame des Ursins qui n'oublia rien pour le luy bien faire accroire. Elle eut jusqu'en janvier 1703, que le Roy d'Espagne arriva d'Italie, le temps d'arranger ses projets et de reconnoistre son monde ; on en vit bientost les effets. Son ancienne amitié avec le cardinal Portocarrero avoit paru une convenance de plus pour le choix que l'on fit d'elle, et la mesme raison et mesme redoublée par une liaison intime avec le cardinal d'Estrées le fit regarder comme l'homme le plus propre à à estre le modérateur de cette jeune Cour et le compagnon du cardinal Portocarrero pour le poids des affaires. On craignit cependant que malgré le grand aage la présence de Madame des Ursins ne fist souvenir ces deux princes de l'Église qu'ils avoient esté rivaux, mais on espéra tout du long temps écoulé depuis et de leurs occupations plus sérieuses, et que si elles pouvoient mettre quelque froideur entre eux deux, Madame des Ursins leur ancienne amie commune, qui avoit de si essentielles obligations à l'un et qui connoissoit que le Roy d'Espagne devoit sa Couronne à l'autre par le testament dont il estoit l'auteur, estoit l'instrument le plus propre à l'empescher et à les tenir bien

unis. On se trompa en tout. Ce n'estoit pas son compte: elle vouloit gouverner et ne dépendre de personne. Le cardinal d'Estrées qui de Rome estoit allé négotier à Venise eut ordre de passer la mer avec le Roy d'Espagne, de l'accompagner et de demeurer à Madrid et de s'y faire soulager par l'abbé d'Estrées, son neveu, tous deux ambassadeurs. Le premier soin de la princesse des Ursins fut d'unir estroittement le Roy à la Reine, et comme elle l'avoit entièrement gaignée, de se mettre en tiers pour les gouverner tous deux. Tout cela ne luy fut pas difficile, de l'humeur dont estoit Philippe V. Elle devint l'âme de tous les deux et entra dans touttes les affaires. Elle avoit si bien persuadé Madame de Maintenon par ses souplesses qu'elle n'estoit que son instrument auprès de la Reine, et cette Reine se conduisoit en tout si au gré de nostre Cour et si fort au dessus de son aage, que Madame de Maintenon fut ravie de la voir entrer dans les affaires et la princesse des Ursins l'y conduire, comptant par elle gouverner en Espagne avec le mesme pouvoir et par les mesmes artifices qu'elle gouvernoit en France, où elle ne sembloit presque jamais au Roy se mesler de rien, mais luy faisait placer et oster qui bon luy sembloit, faisant faire par les Ministres ce qu'elle vouloit et proposer devant elle, et appuyant comme avec indifférence ce qu'elle vouloit ou ce que le Roy lui proposoit souvent luy mesme, et perdant les Ministres qui sortoient de cette dépendance comme elle fit Louvois et Chamillart. Elle crut donc que la princesse des Ursins ne se conduiroit que par elle, et que seure de cela elle ne pouvoit acquérir trop d'autorité. Ce grand pas fait, la princesse des Ursins se hasta d'en profiter et de travailler à se délivrer de tous ceux qui la pourroient balancer, et surtout de tenir le Roy et la Reine de si court sans

qu'ils s'en apperceussent, que rien ne se pust faire sans elle et que par elle. Elle les environna donc dans leur intérieur de personnes le plus à elle qu'elle put, mit dans la teste de la Reine de gouverner, et pour cela de retenir le Roy avec elle le plus continuellement et le plus en particulier qu'elle pourroit, et dans l'esprit du Roy une défiance générale; et par mil façons elle et la Reine le réduisirent à ne plus bouger d'avec elles sinon pour la chasse, où elle avoit soin qu'il ne fust accompagné que de peu de suitte et de gens dont elle en avoit toujours de seurs. Par ce moyen la pluspart des affaires se traittoient devant la Reine et elle, et le peu où elle n'estoit pas luy estoient aussytost rendues par le Roy. L'amitié ancienne des deux cardinaux pour elle souffrit ces commencemens, mais leurs progrès rapides leur ouvrirent bientost les yeux. Ils s'apperceurent qu'ils ne pouvoient rien sans l'attache de la Princesse qui faisoit échouer tout ce qui ne luy avoit pas esté ou proposé ou agréable. Ils eurent d'abord des explications, puis vinrent aux plaintes; après, cela se tourna en brouilleries, enfin en lutte. Le cardinal Portocarrero receut mil dégousts, le cardinal d'Estrées eut les siens. On leur donnoit toujours raison en France, mais on ne les soustenoit en rien dans le destail, et l'avantage qui en demeuroit à Madame des Ursins une avec la Reine qui possédoient le Roy entièrement, luy mit bientost toutte l'Espagne à ses pieds comme la modératrice véritable des grâces, de la faveur et des affaires. La Reine par son esprit, sa douceur et ses manières enchantoit tout le monde; elle avoit sceu s'adapter tous les charmes de sa gouvernante, elle vouloit régner et sentoit bien qu'elle ne le pouvoit que par elle et avec elle. La Princesse qui l'y formoit sans cesse n'avoit pour elle que des douceurs, des louanges et des tendresses; elle

sentoit bien qu'elle ne pouvoit estre rien que par la Reine, elle déployoit touttes ses grâces avec tout le monde, tandis qu'elle acénoit ses ongles et quelquefois de rudes coups de patte ou pour punir, ou pour corriger, ou pour écarter ce qui luy estoit utile et tenir toutte la Cour, le Ministère, le militaire distingué dans la crainte de luy déplaire et dans l'espérance de la fortune en se donnant à elle. Les choses ne tardèrent pas d'arriver à un point que le cardinal d'Estrées, perdant toutte patience, demanda son congé et revint à la fin de l'année, laissant en sa place l'abbé son neveu dont la Princesse ne fit que se jouer. Tost après elle tourna les journées en sorte que le Roy ne décidoit plus quoy que ce fust que dans un conseil de cabinet en présence de la Reine et presque toujours d'elle, et ce conseil n'estoit jamais qu'entre dix et onze du soir et fort souvent plus tard. Ce manège fit sentir au cardinal Portocarrero qu'on luy donnoit honnestement son congé *et il le* prit. Ubilla, marquis de Rivas, qui avoit escrit le testament de Charles II, fut chassé sans récompense, et pour Arias, gouverneur du Conseil de Castille, la meilleure teste d'Espagne, qui avoit eu le secret du testament, on s'en défit sur ce qu'estant chevalier de Malthe il estoit capable de bénéfices. On lui donna donc l'archevesché de Séville, où on le confina, et la nomination au Cardinalat qui depuis sa promotion ne le raprocha point. Après des expéditions si fortes la Princesse demeura maistresse du champ de bataille et mena l'abbé d'Estrées grand train ainsy que toutte l'Espagne. Mais elle en fit aussy par trop. La guerre ouverte entr'elle et l'ambassadeur de France après tant de victoires luy fit croire tout permis. Elle interceptoit ses lettres à la poste de Madrid, et par là pleinement avertie elle dirigeoit mieux sa conduitte. Elle avoit en qualité

d'escuyer depuis bien des années le fils d'un procureur qui s'appelloit d'Aubigny, un grand homme fait à peindre qu'on avoit prétendu dès les voyages qu'elle avoit faits en France qui luy servoit à plus d'un usage. Quoyqu'il eust de l'esprit, de la politesse et du sens, il sentoit trop son pouvoir sur sa maistresse, et pour en donner un léger crayon, un jour qu'elle entra dans le fond de son appartement avec Louville et deux Espagnols à qui elle vouloit communiquer quelque chose en secret, d'Aubigny, qui escrivoit sur une table le dos tourné et qui l'entendit la crut seule, et le voilà à s'écrier par les f. et par les b. de quoy diable elle s'avisoit de venir l'importuner et l'interrompre et ne le pas laisser un moment en repos travailler; et quittant brusquement sa table avisa ceux qui suivoient la Princesse sur ses pas. Il n'en fut pas trop embarrassé. Louville et les deux autres se regardèrent et sourirent; la Princesse rougit mais ne se déconcerta point. « Vous voyés, leur dit elle, qu'il n'aime pas à estre interrompu. » Il se retira et eux parlèrent d'affaires comme s'il ne se fust rien passé. Or Madame des Ursins, visitant toujours les lettres de l'abbé d'Estrées, en trouva une au Roy par laquelle entr'autres choses il parloit fortement sur ce d'Aubigny, sur sa conduitte, sur son ascendant mesme en affaires sur sa maistresse, sur l'excès de leur privauté, qu'il estoit le seul homme qui couchast au Palais, et qu'on disoit mesme que luy et Madame des Ursins estoient mariés. Ce mot l'outra d'une telle colère qu'elle mit à la marge et de sa main ces trois mots seulement : « *Pour mariés non* », ferme la lettre et la renvoye. L'orgueil d'une telle négative et le mespris de l'aveu tacite de tout le reste divertit beaucoup, mais cette preuve de l'ouverture des lettres de l'ambassadeur au Roy le picqua au vif et tant, que Madame de Maintenon n'osa pas y

contredire. Les Jésuittes n'estoient guères moins faschés de ce qu'elle avoit chassé leur fameux Père d'Aubanton, confesseur du Roy d'Espagne, qui à son gré prenoit trop de crédit, et ne regardoient pas comme un dédomagement qu'on l'eust remplacé d'un autre. Ils dédomagèrent l'expulsé en le faisant Assistant de leur Général, où il les servit bien plus solidement en composant comme il fit la trop célèbre Constitution Unigenitus dont le cardinal Fraboni et luy eurent seuls le secret. Le Roy poussé par tant d'endroits résolut d'oster Madame des Ursins d'Espagne, mais il jugea qu'elle y tenoit trop bien pour s'y commettre tout d'un coup et temporisa. Elle n'en devint que plus hardie et décida de tout à visage découvert. Mais le Roy d'Espagne, sur les avis du Roy son grand père, estant allé à la fin du printemps 1704 comander en personne son armée sur les frontières de Portugal, le Roy jugea que cette conjoncture estoit favorable à l'exécution de son dessein, le Roy, son petit fils, estant esloigné de la Reine sa femme, et luy écrivit si fortement qu'il luy fit envoyer un ordre de la main du Roy d'Espagne de se retirer en France aussytost qu'elle l'auroit receu. Ce fut un coup de foudre pour elle et pour la Reine. Le peu de jours qu'elles demeurèrent ensemble se passa moins en regrets qu'en conseils ensemble teste à teste. Madame des Ursins, bien asseurée d'elle, se soustint par son courage et mit en sa place la duchesse de Monteillano qui ne luy pouvoit porter aucun ombrage en son absence ny luy disputer la charge à son retour qu'elle médita dès l'instant de sa disgrâce. Elle donna tout l'ordre qu'elle put à tout dans cette veüe et se rendit à Bayonne d'où elle devoit aller à Pau; mais elle obtint la permission d'aller à Tolose, en attendant que sans s'approcher plus près elle s'en retournast en Italie. Ce n'estoit pas son dessein. Elle

s'humilia, elle déploya tout son art à remuer des machines, et touttes ses grâces et son esprit dans ses lettres. Elle avoit deux grandes ressources : Madame de Maintenon, qui croyoit perdre les resnes de l'Espagne en l'y perdant, et la Reine d'Espagne qui profita bien des instructions qu'elle luy avoit laissées. Le droit du jeu estoit que le Roy gouvernast son petit fils par luy mesme et son Conseil par le sien, mais cette façon immédiate n'auroit laissé que des ricochets et de l'adresse en partage à Madame de Maintenon pour l'Espagne ; c'est ce qui fit que se croyant le médiat par Madame des Ursins, elle persuada au Roy de gouverner son petit fils par sa femme qui mesla la hauteur, la fureur avec la douceur dans cette occasion avec une mesure sans pareille et sceut par le mesme art faire prendre au Roy son mary les mesmes impressions dès qu'il fut de retour. L'abbé d'Estrées ne put tenir à l'orage ; il pressa luy mesme un rappel dont on voulut tascher d'appaiser la Reine. Louville, gentilhomme de la manche du Roy d'Espagne en France et qui l'avoit suivi, fut longtemps le confident unique de son maistre et l'arbitre des grâces, de la faveur et mesme des affaires. Il tenoit intimement au duc de Beauvilliers et à Torcy, avoit beaucoup d'honneur, de sens, de veues et un esprit propre à tout, et ce qui est fort rare, également solide et divertissant par des saillies inconnues à tout autre et en luy toujours nouvelles. C'estoit un trop dangereux homme dans les deux Cours pour les desseins de Madame des Ursins, et elle s'en estoit défaitte honnestement peu après le départ du cardinal d'Estrées à qui le Roy et nostre Ministère avoient estroittement recomandé d'estre attaché aux deux Cardinaux, dont après la Princesse eut l'art de luy faire un crime. Ainsi l'abbé d'Estrées parti, il n'y avoit plus là de François de capacité et de confience.

C'est ce que vouloit Madame des Ursins qui de Tolose, gouvernoit l'Espagne comme le cardinal Mazzarin avoit gouverné la France de ses deux esloignements. Elle laissa longtemps croire qu'elle n'appelloit pas de son retour en Italie ; puis elle sonda la permission de se venir justifier à la Cour auparavent, en protestant bien que c'estoit pour sa satisfaction et son honneur uniquement qu'elle demandoit cette grâce, sans aucune pensée de retour en Espagne. Cela fut rejetté, mais peu à peu on luy permit de demeurer tant qu'elle voudroit à Tolose et à la fin de venir à Paris, mais sans approcher plus près de la Cour. Arrivée là par degrés, elle triompha de bien dire et refusa Paris et tout autre lieu si elle n'estoit admise aux pieds du Roy en ses justifications. Cela dura encore longtemps à ce point, tandis que la Reine d'Espagne, soustenue du Roy son mary, mesloit les instances et les soumissions avec les tempestes, et que Madame de Maintenon faisoit adroittement valoir son esprit, son bon cœur, son aage, son crédit sur son mary et sur sa Cour, tous les avantages qui s'en pouvoient tirer et qui ne se pouroient jamais seulement tenter tandis qu'elle demeureroit outrée au point qu'elle l'estoit. Tant de fortes et d'artificieuses batteries réussirent à la fin, et vers la fin de l'esté de 1705, elle eut permission de venir à la Cour. Elle partit et voyagea lentement, disposant cependant touttes ses affaires, et après s'estre reposée quelques jours à Paris, où elle se tint fort renfermée, elle alla à jour nommé disner chez Torcy à Versailles, où il ne fut question de rien, et de là dans le cabinet du Roy où Torcy la conduisit mais sans entrer, et où elle demeura près de trois heures teste à teste. Elle y estoit entrée avec l'air fort asseuré et nullement en personne qui va tascher de se justifier. Elle en sortit radieuse et dès ce moment son

triomphe commença. Les premiers mois, après avoir veu Madame de Maintenon, Monseigneur et Madame la duchesse de Bourgogne en particulier, elle parut peu à la Cour, mais sa maison fut ouverte à ses amis à Paris et on peut croire qu'elle ne manqua pas de gens qui en usurpèrent le nom. Après Fontainebleau, elle fut du voyage de Marly et elle n'en manqua plus, mais peu à Versailles, et sa faveur alla toujours croissant. Il n'estoit pourtant pas encore question de retourner en Espagne, mais on ne parloit plus de Rome, et c'estoit déjà beaucoup. La considération augmentoit, et il ne se passoit point de Marlis, dès la fin de l'hyver, qu'elle n'eust des particuliers avec Madame de Maintenon et quelquefois avec le Roy. La cour grossissoit chés elle, et vers le printemps il fut question d'Espagne. Elle se laissa conduire à Madame de Maintenon et ne monstra d'empressement sur rien. Seulement elle commença à parler des lettres qu'elle recevoit de la Reine d'Espagne et mesme du Roy son mary et de celles de Mesdames de Savoye. Elle fit des emplettes pour la Reine, et peu à peu elle en usa comme sa Camareira major en fonction actuelle, autant qu'on y peut estre de Paris et qui n'y estoit qu'en passant. Madame de Maintenon et Madame la duchesse de Bourgogne la virent en particulier de plus en plus, et celle cy en public la distinguoit avec des attentions infinies. Le Roy ne la voyoit plus en public sans luy parler, et non seulement elle prit du crédit pour elle, mais on luy en crut pour les autres et on luy prodigua les bassesses. Elle en rioit avec ses amis de tous les temps avec qui elle s'ouvroit de beaucoup de choses de nostre Cour, en sçavoit beaucoup et de la première main, et en approuvoit fort peu et à la vérité non sans raison. Les filles du Roy en vinrent à luy faire leur Cour à leur manière, et Madame

de Maintenon à la consulter sur bien des choses et des gens. Ses anciens amis estoient recherchés et enviés, et on félicitoit les personnes en qui elle monstroit de s'intéresser. L'hyver fut pour elle tout brillant, et le Roy à tous les Marlis ne parut occupé que d'elle. On ne se cacha plus que son retour en Espagne ne fust résolu, elle n'en parloit qu'avec modestie et comme une personne qui voudroit passer sa vie à nostre Cour, mais entraisnée à Madrid par son attachement et sa reconnoissance. Il y eut plusieurs bals à Marly; les places du service derrière le Roy qui ne se dérangeoient jamais que pour Madame de Maintenon quand elle y venoit une demie heure, par complaisance, le furent également, mais toujours, pour Madame des Ursins à qui le Roy parloit sans cesse, et elle souvent l'agaçoit. Une bagatelle fit un grand effet pour elle, c'est qu'elle parut à ces bals avec un petit chien sous le bras. Outre que cette familiarité estoit extresme, c'est que le Roy, qui aimoit les chiens couchants tenoist toujours les siens à la chaine, et qu'il haïssoit les petits chiens de femme au point que Madame la duchesse de Bourgogne, de qui il trouvoit tout bon, n'osa jamais en monstrer un en sa vie, ny comme on peut croire, qui que ce fust. On faisoit sa cour jusqu'au petit chien et le Roy mesme le caressoit. Ces riens à raporter semblent méprisables, mais à qui a connu cette Cour, rien ne marque si fortement. Enfin vers la fin de l'hyver ou la micaresme, il fut question de fondre la cloche. Madame de Maintenon, à qui ce prodigieux changement estoit deu, n'estoit plus sans inquiétude d'avoir si bien réussi et de voir le Roy si à son aise avec Madame des Ursins, si content de ses longues et fréquentes conversations particulières, et si attentif à la distinguer en public avec un air ouvert et qui rappelloit qu'il avoit esté galand.

Elle pressoit donc le départ, et l'autre en tira avantage. Ce furent encore des manèges infinis, mais elle capitula une réparation éclattante et un avenir certain, et elle obtint tout ce qu'elle demanda qui fut ce qu'elle n'auroit osé imaginer dans un aucun autre temps de sa vie. Un *Duché vérifié pour Mr. de Noirmoustier son frère*, marié fort inégalement, qui en avoit esté fort brouillé avec elle, qui estoit aveugle depuis quarante ans et qui n'avoit pas songé à la Cour de tout ce long espace d'années. Le Cardinalat pour l'abbé, son autre frère, qu'elle avoit voulu perdre et fait pourchasser à l'Inquisition, mais qui servirent l'un et l'autre à sa grandeur et à son triomphe. Mr. Amelot pour ambassadeur, mais entièrement subordonné à elle. Rentrer dans touttes les affaires d'Estat sans luy rien cacher, et trouver touttes les dispositions qu'elle feroit en Espagne bonnes, et qu'on n'y enverroit personne de principal ou de confience sans que ce fust de concert avec elle et qu'il ne se conduisist conformément à cela, et de l'argent sur le tout. Ainsy comblée d'honneurs et de gloire, elle acheva son triomphe en France pour aller régner à découvert et sans contradiction ny concurrence en Espagne où en effet elle exerça l'empire le plus absolu et le plus indépendant, et où elle fut receue avec les adorations du Roy et de la Reine qui furent au devant d'elle, et qui le jour mesme la remirent en possession de sa charge et aussytost après du timon des affaires et de leur Cour, où, à visage découvert, elle fut seule toutte puissante. Nostre Cour luy tint en tout exactement parole, et Amelot, si connu par luy mesme et par le succès de ses précédentes ambassades, fit là son chef d'œuvre, chargé des finances et du gros des affaires qu'il vint à bout de gouverner avec une dextérité singulière sans s'écarter en rien de sa dépen-

dance de la Princesse, sans perdre ses bonnes grâces, servant très utilement et s'acquérant le cœur et l'estime de tous les Espagnols où sa mémoire est encore chère et révérée. Madame des Ursins touttefois ne régna pas en paix. Les suittes de la levée du siège de Barcelone avoient esté terribles. La bataille d'Almama, gaignée 25 avril 1707, eut des suittes avantageuses. Mr. le duc d'Orléans comanda les armées en Espagne en 1707 et 1708 et fit un tour fort court en France dans l'hyver d'entre deux. Un Prince de ce rang, de cet esprit et frère de la mère de la Reyne d'Espagne estoit une ombre importune à Madame des Ursins qui vouloit et qui estoit accoustumée à disposer de tout absolument et sans concurrence et du militaire comme de tout le reste, et il luy en cousta pour les mesnagements dont elle ne se put dispenser. Le Prince avoit ordre aussy d'en avoir d'infinis pour elle; ainsy les commencements furent beaux. Il n'ignoroit pas l'intérest de gouvernement personnel que Madame de Maintenon se croyoit en l'autorité entière de Madame des Ursins, ce qui asseuroit à celle cy une protection bien supérieure à celle qu'il pouvoit tirer de tout ce qu'il estoit et valloit, et comme il estoit né poli et doux, il mit du sien tout ce qu'il falloit pour estre bien avec elle. Mais en mesme temps il plut trop au Roy, à la Reine, à la Cour, aux trouppes, à la Nation, au gré de la jalouse et défiante Princesse. Elle en sentit tout l'embarras au séjour qu'il fit à Madrid après sa première campagne; elle eust bien voulu empescher une seconde, mais elle n'y put atteindre, et ce général avoit trop bien fait et se trouvoit trop au dessus de l'ordinaire. Ce qui inquiettoit le plus la Princesse, c'estoit les gens dont il estoit environné, et sa facilité de croire et de dire, l'accès que tout le monde trouvoit auprès de luy et les

mécontents de son gouvernement qui s'y adressoient et qui estoient escouttés, et le compte qu'il rendroit d'elle à nostre Cour. Tout se tourna néantmoins d'une manière passable. Mr. le duc d'Orléans avoit tout disposé pour ouvrir la campagne de bonne heure et ne fit presque pas de séjour en France. Une rare anecdote ne sera pas déplacée icy. Le Roy désirant éviter noise par ceux de la suitte de son neveu luy demanda qui il comptoit de mener, et il nomma entr'autres Fontpertuis, qui a depuis fait une si énorme fortune à ce qui n'a esté que trop connu sous le nom de Mississipi. La mère de Fontpertuis, dévote zélée de Port Royal, avoit couru le fameux Arnaud dans ses retraittes. Au nom du fils, le Roy s'écria sur la mère et dit à son neveu qu'il ne vouloit point qu'il menast ce Janséniste. Mr. d'Orléans sourit et répondit que s'il n'y avoit que le Jansénisme de Fontpertuis qui lui déplust, ce ne seroit pas un obstacle, et qu'il n'estoit rien moins, et comme il vit que le Roy avoit peine à l'en croire exempt, il l'asseura que Fontpertuis l'estoit si peu qu'il ne croyoit pas mesme en Dieu. A l'instant le Roy s'adoucit et répondit gravement que si cela estoit ainsy il pouvoit le mener, et en effet il le mena. De cette histoire qu'on a sceue dans le temps de Mr. d'Orléans mesme, on peut juger à quel point ce Roy religieux s'estoit laissé gaster l'esprit sur ce point jusqu'à ne trouver aucun inconvénient à l'Athéisme en comparaison du Jansénisme. Revenons au duc d'Orléans.

Son retour en Espagne ne luy rit pas. Il trouva ses ordres mal exécutés et la princesse des Ursins en garde contre sa gloire. Beaucoup de plaintes, peu de choses en estat et beaucoup de mauvaises raisons qu'on luy voulut faire passer pour bonnes. Cela le picqua ; il écrivit en France d'où on l'exhorta à patienter, et cette réponse luy

fit sentir tout le poids de Madame des Ursins soutenue par Madame de Maintenon aux dépends de sa campagne et des affaires. La nécessité de les rectifier, au moins jusqu'à un certain point, le retint plus longtemps à Madrid et luy donna des discussions qui de plus en plus luy découvroient les desseins de Madame des Ursins pour s'en défaire à l'avenir et traverser les succès d'une guerre dont il avoit la conduitte. Il donnoit à souper presque tous les soirs, sa facilité s'augmentoit à table, les mescontents de Madame des Ursins n'y estoient pas moins bien receus que les autres. Quoyqu'en Espagne et avec des Espagnols meslés avec d'autres nations, on ne laissoit pas d'y boire, et il eschappa à Mr. le duc d'Orléans d'y porter tout haut une santé dont on tairoit les termes s'il estoit possible de les rendre entiers autrement qu'il ne les dit et s'ils avoient eu de moindres suittes. Rempli donc avec amertume de ce qu'il estoit réduit à essuyer de Madame des Ursins, fière de l'appuy qu'elle s'estoit assuré de Madame de Maintenon en la persuadant qu'elle gouvernoit l'Espagne par elle, une saillie fatale saisit Mr. le duc d'Orléans en plein souper chés luy, et en présence de tous les assistants et valets, il porta à la compagnie le verre à la main la santé du con Capitaine et du con Lieutenant. L'éclat de rire fut universel à une plaisanterie si ridicule et en mesme temps si substantielle. Ce bon mot courut Madrid, et on peut juger si la jalouse Princesse n'avoit pas plus d'un espion à ces soupers, si ce mot cruellement acené ne luy fut pas aussytost raporté et de l'usage qu'elle en sceut faire. Elle le manda à Madame de Maintenon, et ce mot funeste perdit ce Prince en Espagne et en France et le poussa aux estonnantes extrémités qui ne sont pas de ce sujet, et qui influèrent cruellement sur les deux Estats et sur sa Régence. La Princesse ignora ce

trait mais ne garda presque plus de mesures, et la campagne finie, Mr. le duc d'Orléans prit congé de l'Espagne pour toujours et laissa Madame des Ursins triomphante et plus absolue que jamais.

La disgrâce de Mr. de Vendosme (voir tiltre de *Vendosme*, tome V, page 476,) le conduisit pour ressource en Espagne où il trouva en arrivant les tristes suittes de la bataille de Sarragosse perdue le 20 aoust 1710. Ny l'extrémité des affaires ny un général disgrâcié en France ne comportoient de jalousie. Tout marcha de concert; on fit les derniers efforts et la fidèle vertu espagnole à qui Philippe V deut alors son salut déploré pour la seconde fois, ne fut pas médiocrement excitée par les puissants charmes et les exemples de la Reine, non plus que la première fois, qui s'estoit dévouée tous les cœurs et avec qui la princesse des Ursins, quoyque haye de la pluspart, partage ce triomphe comme le fruit de son éducation tombée dans un si heureux sujet. Elle sceut aussy tirer pour elle mesme toutte la grandeur qu'elle put recueillir des grands succès qui restablirent les affaires, et sous prétexte de donner au duc de Vendosme une récompense éclattante, elle s'en fit un chausse pied pour obtenir l'Altesse en mesme temps qu'elle la luy fit donner. L'ennuy des répétitions engagent à passer icy légèrement sur un décret dont l'énormité révolta toutte l'Espagne et fut bien receu en nostre Cour en faveur de la bastardise, pour en indiquer le récit au tiltre de Vendosme, page 478, où il se trouve tout entier, et d'un second décret qui déclara Mr de Vendosme Prince du Sang d'Espagne, suivi de l'explication de l'estat des bastards en Espagne. Celuy cy ne jouit pas longtemps des honneurs que l'intérest de la Princesse luy avoit fait obtenir, estant mort dans le royaume de Valence, 11 juin 1712,

laissant Madame des Ursins plus grande et plus despotique que jamais.

Accoustumée à régner de la sorte et à voir tout à ses commandements en Espagne et en France, elle se dégousta d'estre particulière et aspira à la souveraineté. Dieu qui n'y avoit pas fait monter ses pères et qui ne luy avoit ouvert aucune ombre de prétention de s'y élever, sembloit encore l'en avoir plus esloignée par son sexe et par sa viduité sans enfans. Rien ne l'arresta, et disposant en plein des volontés du Roy et de la Reine d'Espagne, elle osa leur mettre dans la teste de luy faire tomber une souveraineté effective quand il seroit question de traitter de la paix, ou de luy en donner une sur leurs frontières. Il fallut encore avoir l'approbation et le concours de la France ; par Madame de Maintenon elle s'en flatta et y réussit quand il en fut temps. Son projet estoit d'obtenir une province dont l'acquisition convinst à la France et de l'eschanger contre une Province des bords de la Loire, de s'y retirer et d'y faire la Souveraine dans son propre Païs, peut estre de la faire passer dans sa Maison après elle. Quoy qu'il en soit, elle vit pas plus tost ouverture à la paix qu'elle en mit les fers au feu, et elle doutta si peu du succès qu'elle fit passer son escuyer Aubigny en France avec de grandes sommes, qui, sans terre ny fief, achepta un vaste terrain tout auprès d'Amboise et se mit à y bastir un palais de Souverain. C'estoit là qu'elle avoit fixé le siège de son petit trosne et elle vouloit gaigner temps pour le trouver tout prest. Les conférences d'Utrecht commencèrent à prendre forme ; elle osa y envoyer le baron de Capres de sa part poursuivre sa prétention conjointement avec les plénipotentiaires d'Espagne qui la devoient former au nom du Roy leur maistre et y estre appuyés par ceux de France. Ceux cy n'avoient

pas ordre d'y aller bien viste ny bien fortement, et l'idée de la future Souveraine n'excita que la risée de touttes les puissances qui n'en voulurent pas seulement ouïr parler. Elles trouvèrent avec raison que si l'Espagne luy vouloit si fort procurer une Souveraineté, elle pouvoit le faire à ses despends sans en importuner le reste de l'Europe qui ne luy devoit cette récompense à aucun tiltre. La France empescha l'Espagne de sonder les esprits plus avant; le baron de Capres n'osa ouvrir la bouche et ne put mesme proposer d'estre écouté, encore moins admis; mais il en fit sa fortune, cadet sans bien et sans establissement qu'il estoit. Madame des Ursins crut se rehausser en payant avec sumptuosité une si lasche et publique complaisance et la bassesse de s'estre fait siffler comme son ambassadeur. Il en eut au retour la Grandesse, la Toison et la Compagnie des gardes du corps Wallonne qui vacqua tout à propos pour luy. Cette vaste tentative manquée, la Princesse se tourna vers le Guipuscoa et le Roussillon, le Roy et la Reine d'Espagne le vouloient de tout leur cœur. Mais le Roy, plus sage, s'y opposa dès qu'il vit l'affaire sérieuse et en démembrement de la Couronne de son petit fils à qui l'Empereur arrachoit de si beaux fleurons, et cette opposition nette et ferme fit échouer l'entreprise. Le Palais cependant avoit esté son train en estendue, en jardins, en meubles magnifiques. Il y avoit encore des dépendances à faire qu'on laissa. On n'osa avouer tout haut dans quel dessein cela avoit esté basti. Le tout demeura à d'Aubigny qui y a joint quelques petits fiefs quand il l'a pu. Il s'y retira et y a vescu plusieures années avec opulence et considéré et aimé de ses voisins et des passants, et y est mort en 1632, laissant une fille unique très riche qui espousa bientost après le marquis d'Armentières Conflans.

Madame des Ursins, réduitte à régner pour autruy, perdit bientost après son incomparable Reine dont l'Espagne ne se consolera jamais. Quoy que le règne de Madame des Ursins, qui luy estoit attribué, et la haine qu'on portoit à sa nouvelle Altesse eust bien diminué des adorations que toutte la nation avoit pour la Reine, et que l'aversion conceüe pour celle qui luy a succédé a fait renaistre, au point de luy crier presque toujours quand elle paroist en public par les rues : Viva la Savoyana ! insulte que la Parmesane ne digéra point. La Reine mourut à Madrid 14 février 1714, à vingt cinq ans. Cette mort changea touttes les veues de la princesse des Ursins sans altérer en rien son pouvoir sans bornes. Elle songea d'abord à un tiltre qui l'attachast nécessairement au Roy et se fit pour cela gouvernante de ses enfans. Il fut longtemps retiré au palais du duc de Medinacœli sans vouloir voir qui que ce fust que ses enfans, et passoit sa vie avec la Princesse qui disposoit de tout et à laquelle uniquement on continuoit de s'adresser pour tout. Quelques ministres indispensables furent admis dans la suitte, mais en présence de la Princesse, qui pour avoir un commerce plus libre et plus secret avec le Roy, fit faire en quatre jours avec une diligence nompareille une galerie couverte et fermée sur pilotis pour communiquer leurs deux appartemens par les derrières et y passer sans estre veus de personne. Cela dura jusqu'à Pasques de la sorte, que les fonctions sainctes rappellèrent le Roy au Buen Retiro. Ce teste à teste continuel auroit à la fin pesé par trop à tous les deux. La Princesse, sous prétexte de santé, luy fit reprendre une vie un peu plus ordinaire, mais elle eut soin de l'environner de sept ou huit courtisans parfaitement à elle, qui sous le nouveau tiltre des Allegradores qu'on n'oseroit traduire à la lettre par divertissans,

mais plustost par celuy de Menins, ne le perdoient jamais de veue les uns ou les autres, avec ordre de s'entendre pour cela, et rendoient exactement compte de tout à la Princesse. Le bruit fut grand en Espagne qu'elle espouseroit le Roy, et en France nostre Cour en prit vivement l'allarme. La disproportion d'aage et la conduitte de Madame des Ursins donnoient à ce mariage plus que du ridicule, et il y avoit longtemps que les Rois n'espousoient plus des particulières et des vefves. Si celle cy se proposa ce but, c'est ce qui ne se peut ny asseurer ny nier, mais il est certain qu'elle ne se fust pas contentée d'un mariage inconnu et caché, ny Madame de Maintenon, sa bonne amie, de la voir Reine déclarée, ayant elle mesme perdu depuis si longtemps toutte espérance de l'estre de la mesme façon publique. Si la Princesse eut ce dessein, elle eut assés bon esprit pour n'en rien espérer de la part de la France et pour n'en pas faire le moindre semblant à qui que ce fust en Espagne. Mais la frayeur qu'on en eut engagea le Roy à presser son petit fils de se remarier. Soit que Madame des Ursins eust eu ou non l'espérance d'estre Reine ou qu'elle eust compris l'impossibilité ou le danger d'y parvenir, elle pensa elle mesme à remarier le Roy pour elle mesme, c'est à dire à une Princesse qui luy eust toutte l'obligation de ce mariage, et qui en mesme temps fut de soy si médiocre et si destituée d'appuis qu'elle eust toujours besoin d'elle et ne pust troubler sa toutte puissance. Mr. de Vendosme avoit fait recreue en Italie d'un abbé Alberoni par l'indignation que l'évesque de Parme avoit conceue, envoyé par son maistre vers luy, d'avoir esté receu et obligé à traitter avec luy sur sa chaise percée et d'avoir veu son derrière en plein en se levant, parce qu'il le luy monstra en se plaignant des pustulles que la chaleur du païs, disoit il,

luy avoit élevées dessus. En la place de l'évesque, Mr. de Parme envoya Alberoni, fils d'un jardinier qui s'estoit élevé par son esprit et son manège, qui vit et admira le cul du Duc au lieu d'en estre offensé comme l'évesque, qui espéra une meilleure fortune en changeant de maistre, et qui passant légèrement sur les bastonnades que la jalousie des autres domestiques luy attira, posséda Mr. de Vendosme jusqu'à sa mort et demeura après à Madrid résident de Parme, parce qu'ayant esté l'entremetteur de bien des choses avec Mr. de Vendosme et Madame des Ursins il en estoit connu fort familièrement, et que Mr. le duc de Parme en crut tirer plus d'avantages que par un autre nouveau. Il ne s'y trompa pas et ny l'un ny l'autre n'auroient osé imaginer la fortune incroyable qu'ils en tirèrent tous deux. La princesse de Parme parut à Madame des Ursins, par les raisons qui ont esté touchées, celle qu'il luy falloit pour une Reine d'Espagne. Sa double bastardise ne put estre un obstacle à ses veues; la mère de cette Princesse estoit sœur de la mère de l'Empereur, de la Reine d'Espagne vefve de Charles II, de la feue Reine de Portugal et du dernier Électeur Palatin. Si Alberoni luy en donna la veue ou si elle la prit d'elle mesme, c'est ce qui n'a point esté sceu. Elle en escrivit en France où le scandale de l'alliance céda à la nécessité d'en faire une et de ne la pouvoir espérer qu'au gré et par l'entremise de la princesse des Ursins. L'affaire fut donc bientost conclue. Mais voicy l'énigme que personne n'a pu encore bien démesler. Ce qui est de vray, c'est que comme la princesse de Parme entroit en Espagne, le Roy dit à Marly quelques mots ambigus sur Madame des Ursins en parlant à Torcy, qui donnèrent curiosité et torture. Ce qui est vray encore, c'est que Madame de Maintenon et conséquemment le Roy

avoient totalement changé à son égard depuis la folle tentative de la Souveraineté. Ils gardoient les apparences, mais des traits échapés en plusieures occasions monstroient un fonds de dégoust et d'impatience bien différent, s'il faut parler ainsy, de l'affolement passé, et le peu de surprise jointe à la froideur avec laquelle ils receurent la nouvelle de sa catastrophe donnèrent fort à penser qu'ils y avoient eu part. Jamais il n'y en eut de pareille. Le subit, la conjoncture, le moment, la saison et le temps, en un mot touttes les circonstances la rendirent également surprenante et accablante; et cette Reine postiche depuis tant d'années publiquement et à découvert toutte puissante et régnante se vit briser comme le plus foible roseau, injuriée, insultée, arrestée, livrée à la riguour des frimas du mois de décembre, à l'horreur de la nuit, à l'incertitude des chemins, à la nudité de touttes choses par une estrangère en l'abordant qui de guet à pend luy fait une querelle, et par une Princesse qui sans appuy de personne, et pour cela choisie par elle, luy doit toutte sa grandeur, qui au premier moment qu'elle l'apperçoit l'appesantit et la déploye sur elle non seulement toutte entière, mais usurpa celle qu'elle n'avoit pas. On se dispensera icy d'un récit si connu et qui ne sera obmis dans aucune histoire. On se dispensera aussy des immenses réflections.

Arrivée à Bayonne dans l'estat de corps et d'esprit qui se peut imaginer, mais constamment soustenue de la plus grande force de courage, elle y attendit quelques jours la permission d'aller à la Cour et s'y achemina après à petittes journées et arriva enfin à Paris chés son frère, le duc de Noirmoustier. Pendant ce voyage, M^r. le duc d'Orléans résolut de luy faire sentir ce qu'il estoit, et Madame, quoyqu'auparavant amie de Madame des Ursins, l'y for-

tifia plus que personne. Ils déclarèrent qu'ils ne la verroient point, la défendirent à tout le Palais Royal, et ils exigèrent des personnes qui leur tenoient par une amitié marquée de se la défendre aussy. Ils allèrent plus loin. Ils obtinrent qu'elle ne coucheroit point à Versailles, qu'elle ne s'y trouverroit en aucun lieu ny de Cour ny public où ils fussent, qu'elle ne seroit d'aucun voyage de Marly, en un mot qu'elle ne verroit le Roy que pour luy parler en audience et le moins qu'il se pourroit, et tout cela fut littéralement exécuté. Ce ne fut plus cette espèce de Reine estrangère à qui le Roy faisoit les honneurs de sa Cour, qui traittoit d'affaires avec elle teste à teste, qui luy envoyoit ses ministres, à qui tout faisoit la Cour, qui en avoit une dans Paris de tout ce qui estoit le plus distingué, qui estoit consultée, dont les paroles et les rares visittes faisoient l'orgueil des uns et la jalousie des autres, à qui les Princesses les plus immédiates du Roy prenoient à tasche de plaire, qui brisoit touttes les coustumes et tous les usages ordinaires pour sa distinction ou sa commodité, qui monstroit en tout son autorité dans la Cour, et dont, pour tout dire en un mot, Madame de Maintenon estoit presque la complaisante. Toutte la grandeur et l'éclat avoit disparu pour ne laisser voir qu'une exilée sans ressource, sans appuy, sans consistance, et une errante sans sçavoir encore où se retirer et à l'emprunt de tout en attendant. Un reste de considération, et peut estre la curiosité encore davantage, luy attira d'abord beaucoup de monde en suspens de son ancienne faveur. Mais on ne tarda pas à estre détrompé sur sa durée. Elle languit après l'audience qu'elle attendoit. Elle ne fut guères que d'une demie heure chés le Roy et d'une heure chez Madame de Maintenon sans aller nulle autre part que disner chés Torcy et sans

coucher à Versailles. Madame de Maintenon ne pouvoit plus se servir d'elle en Espagne, et si le Roy n'avoit point influé à son expulsion, il estoit dégousté d'elle par l'excès de folle ambition qui l'avoit portée à tenter de se faire Souveraine et par la crainte qu'il avoit eue qu'elle n'espousast publiquement son petit fils, dont cela luy avoit arraché son consentement, faute de mieux, à un mariage qui luy déplaisoit et qu'il n'avoit souffert que comme un remède qui ne se pouvoit différer contre cette crainte. Quelque haine que Madame de Maintenon marquast pour Mr. le duc d'Orléans, elle eut encore plus de frayeur de laisser rapprocher de la Cour une femme de cet esprit et de ce caractère dont la figure ne sentoit point son aage, et qui estoit si propre à amuser le Roy et si capable, une fois introduitte, de le mener bien loin. Ce mesme exemple en estoit en Madame de Maintenon que le Roy avoit comencé par ne pouvoir souffrir, qu'il avoit souvent proposé à Madame de Montespan de renvoyer, qu'il luy avoit tant de fois reproché avec aigreur de garder, et qui enfin estoit devenue ce qu'on la voyoit estre et durer depuis tant d'années, et elle ne l'oublioit pas sur les autres dont elle croyoit avoir lieu de se garder. Ces deux audiences furent donc polies, mais seiches, et finirent touttes deux par le conseil de retourner en Italie après avoir pris un suffisant repos et touttesfois des offres de services en Espagne pour l'asseurance d'une pension considérable qu'elle obtint en effet. Elle estoit arrivée vers la mi février 1715 et demeura chez Mr. de Noirmoustier jusqu'à la fin de juillet. Elle n'avoit esté qu'une seule fois à Versailles, le monde qui la voyoit délaissée de la Cour et qui avoit satisfait sa première curiosité l'abandonna; elle demeura réduitte aux amis de son frère et au petit nombre des siens qui avoient

eu honte de se retirer. Elle sortoit peu et gardoit un maintien de courage sans bassesse et sans hauteur déplacée, avec des propos mesurés et un silence ordinaire qui luy firent beaucoup d'honneur. Elle estoit encore assés incertaine de ce qu'elle pourroit devenir lorsque la santé du Roy qui dépérissoit tous les jours parut baisser à veue d'œil. Le danger de se trouver entre les mains de Mr. le duc d'Orléans, Régent du Royaume, la réveilla. Elle fit demander son audience de congé pour se retirer en Italie et l'obtint à Marly peu de jours avant que le Roy quittast ce lieu favory pour la dernière fois. Elle n'y mangea ny ne coucha, vit le Roy dans son cabinet et Madame de Maintenon après autant environ qu'à sa précédente audience, et celle-cy se passa avec la mesme politesse et la mesme froideur. Elle en partit faisant bonne contenance, mais intérieurement outrée, et ne songea plus qu'au départ. De tels arrangemens et pour jamais sont plus longs qu'on ne pense, et si elle avoit raison de se haster de partir, elle n'en avoit aucune de désirer d'arriver, incertaine encore du lieu de sa demeure en Italie, et marcha à si petittes journées que la mort du Roy la surprit à Lyon. Alors la frayeur luy donna des ailes pour gaigner la mer, se croyant à tous instants arrestée ; mais c'estoit la chose à laquelle Mr. le duc d'Orléans pensoit le moins. Il estoit sans fiel et sans souvenir de trop de choses, et le monstra à la princesse des Ursins et à Madame de Maintenon sa persécutrice déchaisnée avec une générosité qui fut du bien perdu. Madame des Ursins passa de Marseille à Gennes où elle s'arresta plus d'un an au fauxbourg de Saint-Pierre d'Arena avant de se pouvoir résoudre de retourner s'establir à demeure dans Rome, où elle acheva le reste de ses jours dans un estat fort opulent et fort honorable,

mesme assés considéré, mais fort au dessous du brillant de ses premières années et qui ne pouvoit avoir aucune ressemblance à ses moindres jours en Espagne. Mais comme que ce fust il falloit gouverner quelque part et quelque chose, elle s'attacha donc au Roy Jacques d'Angleterre et à la Reine sa femme, réfugiés à Rome, et devint la toutte puissante chés eux. Cela ne fit pas grand bruit dans le monde ny mesme à Rome où on admiroit qu'après avoir régné si longtemps et si absolument en Espagne, elle pouvoit se résoudre à se raccourcir de la sorte plustost que demeurer en repos. Son fidèle Aubigny engraissé en Espagne et bien establi en France ne la suivit point dans sa retraitte, où elle mourut enfin dans un aage extresmement avancé, mais entière de corps, d'esprit, d'humeur et de grâces..., regrettée d'un fort petit nombre de personnes et point du tout de son frère le Cardinal avec lequel il y eut moins de liaison que de froide bienséance, et à peine s'apperceut on nulle part de la mort de cette dame qui avoit fait si longtemps une figure si prodigieuse et qui avoit rempli l'Europe de son nom et de son autorité.

Elle trouva à Rome le cardinal del Giudice qu'elle avoit élevé aux premiers postes d'Espagne et qu'elle en avoit ensuitte précipité. Elle eut la douleur de sçavoir le Père d'Aubanton restabli dans sa place de confesseur du Roy d'Espagne et dans son premier crédit, et la mort ne luy permit pas de jouir de la chutte d'Alberoni, cause ou du moins instrument si perfide de la sienne. C'est une perte à regretter sans cesse que cette illustre entre les plus illustres de ces derniers siècles n'ait pas laissé des mémoires de sa vie, qui auroient esté également curieux et agréables et instructifs de mil faits importants et de mil

causes à jamais ensevelies de beaucoup d'effets très connus. C'en est une qui n'est pas moins intéressante et pour les mesmes raisons que Mr. de Lausun n'ait pas donné à un si utile amusement les années de son profond loisir après les premières de son retour. Mais qui a connu l'un et l'autre ne se consolera point qu'il ne soit rien resté de Madame des Ursins par la netteté et les grâces qu'elle y auroit mises, et regrettera moins l'ouvrage de Mr. de Lausun par l'abondance de son esprit, qui mesme dans ses récits des choses de son temps à ses amis qui luy en parloient, y mettoit une telle confusion, un enchaisnement si peu distingué de touttes sortes de choses et des parenthèses si fréquentes et si longues à mesure que la matière l'emportoit, qu'on avoit peine à le suivre et à en démesler le cahos. On s'est peut estre trop arresté sur ces deux personnages, mais leur singularité est si rare, si curieuse, si illustre et si unique à chacun des deux, que les ayant plus que très particulièrement connus l'un et l'autre, on n'a pu se refuser ces morceaux qui seurement ne seront escrits par personne et méritent pourtant de ne périr pas dans l'oubli, comme ils en courreroient le hazard pour le moins puisque leur vie n'est pas assés connue, n'a pas esté assés suivie pour estre du genre de celles qui trouvent des historiens. Venons maintenant au cardinal de la Trémoille avant de passer à celuy qui a donné lieu au contenu de tout ce tiltre.

Joseph Emmanuel de la Trémoille Noirmoustier, Cardinal, fut longtemps petit abbé bossu et contrefait, fort pauvre et dédommagé de sa figure comme on le remarque ordinairement de ses pareils, par beaucoup d'esprit, de saillies, de fasceties dont l'aage et la dignité ne le purent jamais deffaire. Abbé comme cadet sans bien et sans exté-

rieur, gaillard et plaisant par nature, il fut toujours bien esloigné de l'esprit ecclésiastique et de la régularité des mœurs. Cela joint au peu de choix des compagnies et à nulle application à aucun genre d'estude l'esloigna des bienfaits de son estat et ravala souvent sa naissance à des personnages de bouffon. Le grand establissement de sa sœur à Rome luy ouvrit une porte où, retenu par le libertinage et l'habitude de Paris, il eut grand'peine à se résoudre d'entrer et dans laquelle il entra en effet assés tard. A Rome, il vescut comme il avoit fait à Paris, et il n'estima pas avoir plus à se contraindre dans un lieu où cette conduitte n'est jamais un obstacle à la fortune qu'il avoit fait dans sa patrie où la licence perdoit ceux de son mestier. Cependant Madame des Ursins fit tant par ses amis, nos cardinaux françois, qu'on le fit auditeur de Rotte, 1693, quoyqu'il ne sceust guères ny droit ny latin et qu'il ne s'instruise et ne se prononce rien dans ce tribunal qu'en cette langue. Il s'en acquitta donc comme il put et encore mieux d'en jouir luy et ses amis qui n'estoient pas de la première volée, et on vient de voir sur sa sœur dans quelle estime il pouvoit estre, puisque malgré son aage et son employ, elle luy mit l'Inquisition aux trousses, dont à la fin il eut une telle peur qu'elle le fit fuir et séjourner du temps à Naples. Cette belle avanture replastrée et luy rendu à ses fonctions il ne paroist pas qu'il se fust corrigé, puisque Clément XI, Albane, fut plus de quatre mois à luy refuser la pourpre, à l'offrir sans difficulté à tout autre sujet en sa place pour qui la France et l'Espagne la voudroient, et à s'écrier que c'estoit abuser de luy et déshonorer son Pontificat et la pourpre que de le forcer à la donner à un sujet si obscur de vie et de conduitte et touttes fois si publiquement et en tant de façons si décrié.

Il céda touttefois à la violence qui luy fut faitte à l'occasion qu'on vient de voir sur sa sœur, et à l'amère douleur du Pape, il le promut enfin le 17 may 1707, et l'année suivante, le Roy le fit commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Il fut abbé de Lagny, de Sorese, de Hautecombe en Savoye, de Grandselve, de Saint-Amand près Tournay et de Saint-Étienne de Caën. Il n'est rien tel que d'estre une fois cardinal, et faute d'autres, au retour du cardinal de Janson et par épargne d'ambassadeur, il fut chargé des affaires de France à Rome qu'il fit comme il put. Il se laissa en tout gouverner à la Cour de Rome comme à celle où il vouloit passer et finir ses jours, et par conséquent de préférence à tout luy estre agréable et s'y entretenir des amis, dont les affaires d'Estat et de Religion n'ont pas peu ny peu domageablement souffert, pour ne pas dire irrémédiablement, et il s'estoit tellement italianisé qu'il n'avoit que le nom de Ministre du Roy auprès du Pape, tandis qu'en effet il estoit l'homme du Pape et de sa Cour auprès du Roy et de nostre gouvernement. Mr. le duc d'Orléans devenant Régent le trouva dans cet employ et n'osa l'en oster, puis l'y laissant et voyant la honte qu'il faisoit par ses debtes, luy donna l'évesché de Bayeux et quatre mois après l'archevesché de Cambray par embarras de compétiteurs. S'il en fut plus riche il n'en vescut pas plus à son aise ny avec moins de désordre. La princesse Carpegne, Françoise un peu avanturière qui estoit de ses amies, luy avoit confié pour une grosse somme de pierreries. Il les fricassa et n'en rendit jamais un écu à la veue et au scandale de tout Rome. Avec tout cela sa facilité de mœurs, son abandon à la Cour de Rome, l'utile et le continuel usage qu'elle en faisoit à nostre grand domage, ses plaisanteries et sa guayeté, tout cela le faisoit

aimer. Pour l'estime elle estoit toutte sa vie demeurée en arrière. Il passa ainsy sa vie à Rome et l'y finit en banqueroutier avec tant de riches bénéfices et toujours chargé des affaires de France, 10 janvier 1720. Passons enfin à son frère qui ne luy ressembla en rien.

I

Antoine François de la Trémoille, marquis puis duc de Noirmoustier, fut un prodige qui dans le mesme malheur, quoyque dans un autre genre et certes bien inférieur, fait touttefois souvenir du célèbre Didyme d'Alexandrie. Le marquis de Noirmoustier fut le jeune homme de son temps le mieux fait, le plus adroit et de la plus grande espérance, avec autant ou plus d'esprit que sa fameuse sœur et guères moins d'ambition. Il perçoit à la Cour avec tous les agrémens de son aage lorsqu'allant la trouver à Chambord, dans sa vingtième ou vingt deuxième année, il se trouva mal à Orléans et y eut la petitte vérole. Elle se passa fort heureusement, mais comme on le croyoit presque guéri, il luy en sortit une nouvelle

I. Margueritte, vefve de Martin Bermond, conseiller au Parlement, fille de Louis de la Grange Trianon, président aux Requestes du Parlement, et de Margueritte Martineau.

Mariée, février 1688.

Morte, aoust 1689, sans enfans.

II. Marie Elizabeth, fille de François Duret, sieur de Chevry, président en la Chambre des Comptes de Paris, et de Marie Elizabeth Bellier de Plat Buisson.

Mariée, may 1700.

Morte de douleur six semaines après son mary, sans enfans.

qui luy creva les deux yeux. Il succomba au désespoir et passa plus de vingt ans enfermé chés luy sans se rendre accessible presque à personne. Il mit sans le vouloir cette solitude à profit, et ne pouvant plus estre acteur dans le monde il voulut au moins l'estre en esprit avec tous ceux qui l'avoient esté dans tous les siècles. Ce qu'il lut est incroyable, ce qu'il retint et avec quel ordre et quelle netteté l'est infiniment plus. De là les réflections, les comparaisons, les combinaisons, les applications, les remarques, la justesse, la précision, la solidité, l'agrément qui firent de luy ce tout si démeslé et si extraordinaire et les délices de ses amis quand il en voulut bien avoir. Le comte de Fiesque fut presque le seul à qui sa porte fut ouverte. Ils estoient amis intimes et peu riches; ils se logèrent ensemble. A la fin il combattit cette opiniastre solitude, il fut des années à l'en tirer. Enfin par complaisance il obtint de voir quelques uns de ses amis. L'aveugle leur parut d'une compagnie délicieuse; de l'un à l'autre il vit plus de monde et à la fin il fut recherché. Un homme qui ne sort point de chés luy, qu'on est seur de trouver toujours, qui met de soy beaucoup d'agrément dans le commerce, qui y ajouste l'amusement et pour ceux qui en veulent l'instruction et le conseil, sans l'offrir, sans rien monstrer, sans s'en souvenir, se trouve bientost en estat de choisir. L'esprit fit son premier mariage, aiguisé du besoin de bien. Les mesmes raisons firent le second au grand regret de sa sœur qui se refroidit fort pour ses mésalliances. La dernière estoit une personne de beaucoup d'esprit, qui sçavoit, qui goustoit, qui discernoit et qui contribua à la bonne compagnie de sa maison d'où elle ne sortoit point, avec un attachement, une attention et un soin pour son mary incomparables. Un peu plus d'aisance

par ce mariage et par la mort du comte de Fiesque qui luy laissa tout ce qu'il put, le mit en estat de donner à manger à ses amis, et il n'estoit pas insensible à la chère délicatte à laquelle il se connoissoit fort. Insensiblement il fut visité de tout ce que la Cour et la ville ont de plus considérable en tout genre et sa maison devint un rendés vous du plus trayé et du meilleur, où on se faisoit honneur d'estre receu et où l'esprit recevoit une nourriture exquise. Il devint l'amy puis le conseil de bien des gens considérables et la fortune de sa sœur et de son frère le rendit leur bureau d'adresse que le Gouvernement soupçonna plus d'une fois de se tourner en cabale et de mériter attention. Au moins fut ce une manière de tribunal dont l'approbation faisoit poids et estoit recherchée. Mais tout ce qui estoit public se passoit avec tant de circonspection et de sagesse, tout ce qui ne devoit pas l'estre avec tant d'art et de secret qu'il ne se trouva jamais sur quoy mordre. Madame de Noirmoustier luy lisoit et escrivoit sous luy touttes ses lettres et cela estoit aussy seur que luy mesme. De cette façon il passa un très long reste de vie considérée et remplie, toujours agréable, souvent importante. Il avoit la compréhension si juste qu'il faisoit une description exacte des lieux et des figures qu'il avoit veues autrefois ; l'arrangement d'une compagnie, connu par le ton de la voix, l'empeschoit de se méprendre jamais en parlant aux personnes. Propre sur soy et en mangeant au dernier point.

Il bastit la maison où il mourut et dont il jouit plusieures années, en dicta le plan, la distribution, les dimensions, les dégagemens, les pièces, celles de son jardin, sans que rien luy eschappast, et l'exécution en fit honte aux architectes les plus corrects. Il décida des ornemens

et de tous les desseins qui y entrèrent, des couleurs, des marbres, des peintures, bien plus, des meubles et des desseins des étoffes qu'il se faisoit expliquer et qu'il s'imprimoit par le tact. Avec tout cela et s'avouant aveugle il avoit cette foiblesse de n'aimer pas qu'on luy parlast de son aveuglement, ny de celuy des aultres, ny de la petitte vérole. Sa politesse égale à son esprit le retenoit quand cela arrivoit quelquefois, mais il souffroit et on s'en apercevoit. Il est surprenant combien d'affaires de famille, de Cour, de monde, de fortune, d'intrigues et de cabales luy ont passé par les mains, combien consulté, combien cru comme un oracle. Il fut en plus d'une occasion d'un grand secours à sa sœur et à son frère, mesme dans leur splendeur ; et à la chutte de sa sœur, malgré la froideur, il fut toutte sa ressource. On peut juger qu'un tel homme avoit beaucoup de considération et mesme un vray crédit direct et indirect, et sans sortir de sa chambre, mesme quand il fut fait duc ; et sa femme menée par la mareschale de Noailles alla prendre son tabouret et n'y est pas retournée deux fois en sa vie. D'ailleurs l'homme du monde le plus mesuré, qui s'énonçoit naturellement le mieux jusque dans les choses les plus communes, et dont le jugement estoit le plus sain ; et avec cela le plus seur, le meilleur et le plus utile amy du monde. Il n'avoit jamais recherché personne et avoit toujours esté recherché. Il mourut à plus de quatre vingts ans d'une maladie de six mois, la teste aussy saine qu'à quarante ans, et avec une fermeté si constamment soutenue, voyant toujours sa fin, qu'on en auroit esté en peine si le curé de Saint-Sulpice qui l'assistoit n'en avoit esté très content. Il laissa un grand nombre d'amis qui le regrettèrent amèrement et sa perte fit un vuide dans Paris. Sa femme qui en avoit eu des soins incomparables avec un courage masle

qui la soutint pendant toutte sa maladie, ne put depuis sa mort prendre ny sommeil ny nourriture et en mourut au bout de six semaines de pure douleur sans aucune autre maladie, 1733.

Ainsy s'esteignit le Duché de Noirmoustier après vingt cinq ans de durée avec la branche de ce nom.

ON

ON

IA

mai
nère

é à
1.

e, c
s V

an,

çois

IA

mai
nère

é à
1.

e, c
s V

an,

t lançois

APPENDICE N LLE

Voir page 114 du

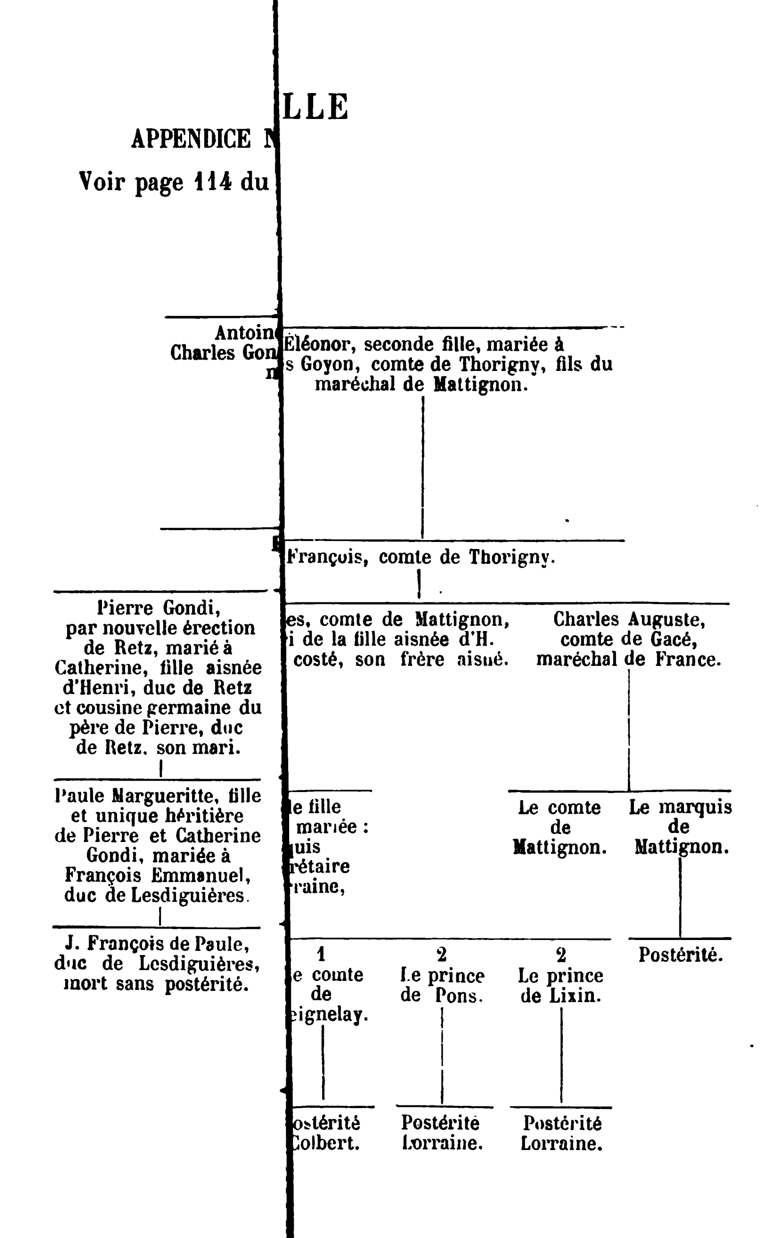


TABLE DU TOME SEPTIÈME

DUCHÉS VÉRIFIÉS ESTEINTS

APPENDICES

N^{os} I, II et III. Tableaux généalogiques. Ils sont à la fin du présent tome.

ERRATA DU TOME VII

Page 114, 2e colonne, ligne 12. Au lieu de : (Voir le tableau généalogique n° II), lire : (Voir le tableau généalogique, Appendice N° III).

Page 143, 1re colonne, dernière ligne. Au lieu de : « son père », lire : « son grand-père ».

11098 — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris





